BIBLIOTECA NAZIONALE
B. Prov.
XXI
92
NAPOLI
VITT. EM. III

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio 1

Palchetto D

Num.° d' ordine 17

122
38
S. Rev.
XXI
92

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

BN 648592

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE,

Depuis la première Assemblée des Notables jusqu'à la paix de Presbourg;

PAR ANT. FANTIN-DESODOARDS.

CINQUIÈME ÉDITION,
REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

O passi graviora, dabit Deus his quoque finem. Virg. Æneid.

TOME HUITIÈME.

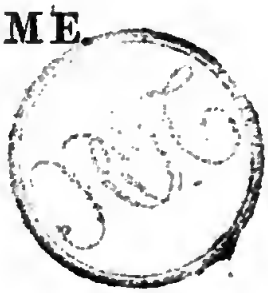

DE L'IMPRIMERIE DES FF. MAME, A ANGERS.

PARIS,

CHEZ
Belin, libraire, rue Saint-Jacques, n.° 41.
Calixte Volland, libraire, quai des Augustins, n.° 25.
Bossange, Masson et Besson, libraires, rue de Tournon.
Arthus-Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, n.° 23.
Belin, fils, libraire, quai des Augustins.

1807.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

FANTIN-DÉSODOARDS,

A SES LECTEURS.

Ce serait de ma part une vanité ridicule, si je me flattais que des particularités relatives à un homme aussi peu important que je l'ai été, dussent exciter l'intérêt du public. Cependant, en faisant réflexion d'une part que mes ouvrages ont été accueillis avec indulgence ; et que, de l'autre, privé de toute ma fortune par l'effet de la révolution, et arrivé aux bornes de ma carrière, les efforts combinés des hommes de sang démasqués par moi dans mon Histoire de la Révolution, ont rendu vains tous mes efforts pour me procurer un moyen d'existence ; il ne me reste que des manuscrits, fruits d'une vie laborieuse : j'ose espérer qu'on me pardonnera de parler un instant de moi, et de quelques livres dont l'impression, utile à mes concitoyens, pourrait aussi m'être utile à moi-même.

Je suis né dans les Alpes en 1738. J'entrai chez les jésuites à l'âge de 17 ans. *Velly* étant mort peu d'années après, je m'occupai dès lors à continuer son histoire de France. Tous les secours dont j'avais besoin m'environnaient, mais les études relatives à l'enseignement, prenaient la plus grande partie de mon tems. D'ailleurs, je ne tardai pas à m'apercevoir que l'esprit du Corps auquel j'appartenais, nuisait à cette impartialité absolue dont un bon historien ne s'écarte pas. Je continuais mon travail parce que j'y trouvais des charmes. Je le croyais destiné à augmenter le nombre des manuscrits dé-

vorés par la poussière dans les bibliothèques des Jésuites.

La destruction de cet ordre me rendit ma liberté. *Villaret* continuait alors l'histoire de France ; la mort le surprit en 1766. *Garnier* qui lui succéda, ne publia, dans l'espace de vingt ans, que six volumes in-4° jusqu'au règne de Charles IX. Si l'histoire de France avait été continuée sur son plan, 50 volumes in-4.°, ou 100 volumes in-12 auraient à peine suffi pour la conduire à la mort de Louis XVI, et un demi-siècle se serait écoulé avant la publication de l'histoire entière.

Je continuai mon travail avec assiduité ; j'en communiquai une grande partie à l'abbé *de Mabli* qui m'appelait son neveu quoique nous fussions parens assez éloignés. Je dois à ses instructions plusieurs des meilleurs morceaux de mon ouvrage.

A mesure que je mettais en ordre mes matériaux, en même tems que j'apercevais les fautes de mes devanciers, je sentais combien il était important qu'une histoire de France fût écrite d'un bout à l'autre de la même main. *Garnier* convenait, dans son avant-propos, de la défectuosité de la partie historique publiée par *Velly*. Il prétendait la corriger dans un ouvrage séparé sous le titre d'introduction et de supplément à l'histoire de France. Cette méthode aurait allongé un ouvrage déjà trop long, je préférai de rédiger l'histoire de France en entier.

Elle était finie deux ans avant la révolution. Mon ouvrage se distribuait de manière à pouvoir être imprimé en 16 volumes in-4.°, en 24 gros volumes in-8.°, ou en 36 volumes in-12. J'avais fait mes

efforts pour éviter les fautes reprochées à *Mezerai*, à *Daniel*, à *Velly* et à ses continuateurs, et pour renfermer dans le moindre espace possible tous les événemens dont la succession nous fait connaître les mœurs, les lois, les usages, les préjugés, les richesses, les exploits de nos ancêtres et les révolutions de notre gouvernement. Mais je me proposais de faire imprimer mon livre en France; la nécessité me contraignait à des réticences sans lesquelles mon manuscrit n'aurait jamais obtenu l'approbation d'un censeur royal.

J'avais éprouvé les inconvéniens de la censure à l'occasion de la première édition de mon Histoire de Louis XV et de Louis XVI. Le censeur *Lourdet*, chargé par le garde des sceaux de lire ce manuscrit, me l'avait rendu si défiguré, que si le libraire *Moutard* n'avait exigé que je remplisse le traité fait avec lui, mon ouvrage n'eût pas vu le jour en France.

Je m'étais arrangé avec un libraire de Paris pour l'impression de mon Histoire de France. Mes engagemens étaient moins impérieux. Je retirai mon manuscrit auquel les événemens qui s'annonçaient, me permettaient non-seulement d'ajouter les faits sur lesquels j'avais été contraint de glisser légèrement, mais d'y insérer plusieurs chapitres importans par les lumières que les détails d'une révolution arrivée dans un siècle où tous les arts aggrandissant la sphère des connaissances humaines, doivent jeter sur les anciens événemens de ce genre, dont nous avons des relations imparfaites. Je continuai mon récit jusqu'à la mort de Louis XVI.

C'était une augmentation de volumes; j'ai évité cet inconvénient en rapportant, d'une manière plus

concise, les faits dont les détails se détachaient plus aisément du grand tableau de l'Histoire.

Pendant que je me livrais à cette occupation, la France était bouleversée par les jacobins ; et lorsque je crus jouir du fruit de trente-cinq ans de travaux assidus, les libraires n'étaient plus en situation de se livrer à des spéculations aussi dispendieuses. On me proposa de détacher de mon Histoire de France, ce qui concernait la révolution. Je ne goûtais pas d'abord ce projet, et j'en ai dit les raisons dans la préface de l'Histoire de la Révolution ; mais d'un côté la révolution m'avait enlevé la totalité de ma fortune ; de l'autre, tandis que ceux qui se trouvaient dans la même situation que moi, prenaient le sage parti de s'attacher à des gens en crédit, et de s'insinuer dans les places administratives, je restais enfermé avec mes livres, sans songer à l'avenir. Regardant bêtement mon Histoire de France des mêmes yeux avec lesquels *J.-J. Rousseau* raconte, dans ses confessions, qu'il envisageait une fontaine de héron sur laquelle il fondait sa fortune. Mais *J.-J.* était dans l'âge des illusions, et je devais en être guéri. Enfin la nécessité me força de publier l'Histoire de la Révolution.

A l'égard de mon Histoire de France, je crus devoir la soumettre à l'inspection du comité de salut public, alors dirigé par *Robespierre*. J'invitai le comité à faire examiner mon livre ; on ne me fit aucune réponse. J'attendis des tems plus heureux ; ils le sont rarement pour la publication des livres dont l'impression exige des avances considérables, et qui ne sont pas prônés d'avance par un parti. *Garnier* convient que le gouvernement avait sous-

crit pour deux cents exemplaires, lorsqu'il fit imprimer les dix premiers volumes de l'Histoire de France, *in*-4.°. Ne pouvant me flatter de publier mon ouvrage sans un secours de cette nature, je pris la liberté de m'adresser à l'Empereur; j'exposais que j'avais employé ma vie entière à composer une Histoire de France depuis la fondation de la monarchie, jusqu'à la chûte de la troisième dynastie royale; que tous les livres publiés par moi jusqu'à présent, étaient des appendices de ce travail immense; qu'obligé d'étudier dans des sources l'histoire moderne pour remplir mon dessein, j'avais donné au public une histoire abrégée d'Italie, et que je pouvais publier, de la même manière, une histoire d'Espagne et une histoire d'Allemagne. Je suppliais l'Empereur de charger un ou plusieurs sénateurs de lui rendre compte de l'exécution de cet ouvrage, afin de déterminer les faveurs du gouvernement, sans lesquelles il était impossible qu'il fût imprimé. Mon mémoire a été renvoyé par l'Empereur au ministre de l'intérieur, et je n'en ai reçu aucune nouvelle.

Il me reste la ressource de proposer mon livre par souscription. Je n'ignore pas combien le public a été trompé à ce sujet; mais mon ouvrage est fini de la première à la dernière page. M. le sénateur *Lanjuinais*, qui a pris la peine d'en lire la plus grande partie, et même d'y faire des corrections, peut le certifier; son exacte probité est connue de la France entière.

Mon livre, compris le procès de Louis XVI, serait imprimé en 24 volumes *in*-8.°, caractère *cicero* Didot, sur papier carré fin de Limoges, con-

forme à la quatrième et à la cinquième édition de mon Histoire de la Révolution, et à l'édition de mon Histoire d'Italie. Presque tous les volumes plus forts d'un quart que les volumes ordinaires, auront environ six cents pages d'impression. Cependant je les donnerai aux souscripteurs pour trois francs le volume, broché et pris à Paris.

Si les personnes qui ont lu mon Histoire de la Révolution, mon Histoire d'Italie, ma Continuation du président Hénault, ou mes autres ouvrages, ont confiance en ma manière d'écrire l'histoire, et veulent contribuer à la publication de ce monument littéraire, il suffit qu'ils veuillent bien m'en donner avis par un billet à mon adresse, impasse Sainte-Marine, en la cité, près le parvis de Notre-Dame, n.° 4, ayant la bonté d'affranchir les lettres. Dès que le nombre des souscripteurs me procurera les moyens de couvrir les frais de l'édition, j'aurai l'honneur d'en prévenir chacun d'eux par un billet imprimé.

Je ferai imprimer trois volumes à la fois; l'ouvrage entier, distribué en huit livraisons, serait entre les mains des souscripteurs dans l'espace de moins d'une année.

Digitized by Google

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions des esprits en France pendant les six premiers mois de l'an cinq. Les négociations de paix entre la France et la Grande-Bretagne sont rompues.

Le lord *Malmesbury*, après une suite de négociations dans lesquelles il employait vainement les prétentions les plus hautaines, avait reçu ordre du directoire de quitter la France. Si son séjour dans Paris le rendit témoin des ruses employées tour-à-tour par les royalistes et les anarchistes pour renverser le gouvernement, et des calamités que les oscillations

1797. An 5.

1797. révolutionnaires avaient versées sur la France, il dut emporter une grande idée d'un peuple qui marchait à la liberté au milieu des orages, sans calculer ses sacrifices, ni compter ses ennemis. Et si ce négociateur se souvenait que pendant le peu de tems où, sous l'influence de *Cromwel*, l'Angleterre se gouvernait en république, elle conquit la Jamaïque sur les Espagnols, et garda sa conquête, il dut apprécier le degré d'énergie que l'indépendance inspire à un républicain.

Parmi le nouveau tiers qui avait succédé aux conventionnels, après l'insurrection de vendémiaire an quatre, on comptait un grand nombre de législateurs dont les sentimens républicains étaient sévérement prononcés; mais il se trouvait parmi eux quelques hommes attachés aux institutions de la constituante, et qui, pendant la session de la législative, s'étaient opposés de tout leur pouvoir à la dissémination des germes de la république; leur influence donnait du poids à la faction semi-royaliste dont j'ai parlé précédemment, et les vrais royalistes feignaient d'en adopter les maximes.

La discussion engagée, en vendémiaire, sur la loi du 3 brumaire de l'année précédente, avait relevé l'espoir des ennemis du régime républicain. Ceux qui attaquaient cette loi, et ceux qui la défendaient, convenaient de concert

que ses dispositions étaient contraires à cet esprit de justice rigoureuse qui consolide le contrat social entre les gouvernans et les gouvernés. Cependant, tandis que les uns prétendaient qu'elle devait être abrogée comme contraire à la constitution, les autres, se fondant sur les circonstanees dans lesquelles la convention l'avait rendue, et sur les attaques journalières que des hommes pervers portaient journellement à l'esprit républicain, la regardaient comme un bouclier que le guerrier ne porte qu'en tems de guerre, et que les républicains ne pouvaient alors déposer, sans courir à leur perte évidente. An 5.

Une législature est inexcusable, disait-on, quand elle devient la victime de son imprévoyance. Songez à *Monk*, d'abord compagnon d'armes de *Cromwel*, frère rouge, fougueux révolutionnaire, qui depuis vendit à *Charles second* la liberté de sa patrie. Créé duc d'Albermale, il parvint à une grande fortune, pour apprendre aux traîtres à venir, qu'auprès des gouvernemens, si la grandeur des services est quelquefois un motif d'ingratitude, elle peut aussi servir d'expiation aux actions que ces mêmes gouvernemens regardaient comme des forfaits. Les nobles, sous les ordres de *Condé*, portent les armes contre leur patrie; leurs parens, leurs alliés sont au milieu de nous; ils témoignent, dans toutes les cir-

constances, combien le régime républicain
1797. leur déplaît. Un *Monk* ne se trouverait-il pas parmi eux? Un instant d'enthousiasme peut bien diriger certains hommes vers la véritable gloire, mais bientôt on retombe dans ses habitudes anciennes. L'honneur d'une délégation temporelle disparaît devant l'éclat et le profit d'une place inamovible, d'un honneur héréditaire. Il faut plus d'un an de séjour à Sparte pour apprécier les avantages de son gouvernement, et les préférer aux titres, aux hochets de la vanité et à toute la pompe de la cour du grand roi.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner cette loi provisoire et les discours prononcés contre elle dans les séances du conseil des cinq cents des 22 et 23 fructidor an quatre, avait observé avec justesse qu'elle était le point de mire de deux factions opposées, marchant au même but, et se réunissant dans la haine qu'elles avaient vouée aux institutions républicaines. Les efforts multipliés des ennemis et des partisans d'un réglement qui devait tomber de lui-même en désuétude après la paix, s'éloignant également d'une exacte impartialité et d'une sage modération, annonçaient l'effervescence des passions.

La loi ne fut ni abrogée ni maintenue, elle reçut quelques modifications. L'amnistie du 4 brumaire an quatre fut étendue à tous les

délits révolutionnaires antérieurs à cette époque ; mais il fut décrété que tous les amnistiés qui, ayant été mis en accusation, n'avaient obtenu leur liberté que par l'effet de l'amnistie, les chefs des chouans et des vendéens, et les parens des émigrés resteraient interdits de l'exercice des fonctions publiques jusqu'à la paix générale. An 5.

Dans le cours de la discussion, très-longue et très-vive, plusieurs opinans avaient avancé qu'une vaste et profonde conspiration enlaçait la république. « L'anarchie aiguise ses poignards, disaient-ils ; et les fauteurs hypocrites du royalisme vont rejetant sur le système représentatif, sur l'organisation républicaine, les maux dont ils sont eux-mêmes les artisans. La république chemine entre deux écueils ; des hommes sanguinaires ou voleurs occupent les places ; qu'on les en chasse, et qu'ils ne soient pas remplacés par des contre-révolutionnaires. La république n'a pas été fondée pour être livrée, garottée et sans défense, à ses ennemis. » Ils ajoutaient qu'à Bâle, à Vienne et dans d'autres villes, les chefs des émigrés attendaient les succès d'un complot médité en France. Ces rapprochemens furent bientôt justifiés par une conspiration que découvrit le gouvernement.

1797.

CHAPITRE II.

Particularités de la conspiration découverte le 12 pluviose.

CET événement fut annoncé aux deux conseils, le 15 pluviose, par un message du directoire, qui contenait les pièces relatives à cette affaire ; elles étaient numérotées depuis la lettre A jusqu'à la lettre M.

Vous y lirez, disait le directoire, l'organisation du plan médité pour le renversement de la république. On ne peut se le dissimuler, l'audace sans cesse renaissante des diverses factions qui s'agitent contre le gouvernement, coïncide d'une manière frappante avec le système qu'ont adopté la plupart des journalistes, et qui devient de jour en jour plus affligeant pour les bons citoyens.

Les uns prêchent le royalisme avec une impudeur qui ne connaît plus de frein, les autres préconisent avec fureur la licence et l'anarchie ; les uns et les autres s'accordent pour semer dans l'Etat des germes de division, et pour opérer la subversion de l'ordre social. Quelque évident que soit le caractère de calomnie que portent leurs déclamations, elles

produisent les plus funestes effets. Les conspirations qu'elles ont successivement provoquées et défendues, en sont les preuves irrécusables, et les bons citoyens ont la douleur de voir que, chaque jour, le mal prend un degré de consistance plus alarmant par le caractère dont se trouvent honorés quelques-uns de ces écrivains dangereux. An 5.

C'est à vous qu'il appartient de peser l'importance de ces réflexions. Quant au directoire, il ne peut que vous déclarer que ses membres, toujours sincèrement unis pour le maintien de la république, toujours plus étroitement serrés ensemble en raison des efforts qu'on fait pour les diviser, sans cesse disposés à de nouveaux efforts pour le bonheur des citoyens, animés constamment des sentimens de respect et de dévoûment pour le corps législatif, feront exécuter avec zèle et fermeté les mesures que vous croirez devoir prendre pour préserver la république des dangers dont elle est menacée.

La première pièce était un ordre d'arrêter *Dunan*, *Brottier* et *Lavilleurnoy*, prévenus de conspiration contre la république; le procès-verbal de leur capture, et la liste des papiers trouvés sur eux. La seconde renfermait l'énoncé de ces papiers, un plan d'insurrection, une proclamation royale datée de Verone, le 25 février 1796, signée *Louis*,

et une instruction qui devait diriger les com-
1797. missaires royaux dans leur conduite contre-révolutionnaire. La troisième n'offrait que des détails insignifians. Les quatrième, cinquième, sixième et septième étaient des lettres de *Ramel* et de *Malo* au ministre de la police, contenant la manière dont ils s'étaient procuré la connaissance de la conspiration, et la conduite qu'ils avaient tenue dans cette affaire: je crois devoir les rapporter en entier.

« Vous m'avez ordonné, citoyen ministre, de vous faire un rapport général sur mes conférences avec les agens de la conspiration dont vous venez de rompre le fil.

Dans le cours de nivose, j'ai eu la visite du citoyen de *Poly*, se disant baron allemand. Je l'avais connu à Bagnères en 1794, lorsque je commandais la division du Val-d'Aran dans l'armée des Pyrénées orientales. On me l'avait signalé comme un intrigant jouant tous les partis. M. de *Poly* me croyait alors royaliste, parce que je lui communiquais mon horreur contre cette horde de cannibales qui, depuis 1792, ont couvert la France de deuil et de sang.

Le 7 nivose, *Poly* se présenta chez moi. Sa première conversation n'eut d'autre intérêt que celui de me parler des cinq sires (1); la

(1) Les royalistes appelaient ainsi les cinq directeurs.

seconde, qui me fut faite le 13 du même mois, n'eut encore rien d'intéressant : il s'agissait toujours des cinq sires. J'étais prévenu, je me taisais, parce que je voulais tout savoir. Enfin, le 20, *Poly* m'invite à dîner; je m'excuse, mais je lui offre ma soupe pour le lendemain : elle est acceptée. Avant et pendant le dîner, nous parlâmes de contre-révolution, de la nécessité de rétablir *Louis XVIII* sur le trône de ses pères, et le gouvernement tel qu'il était en 1788. An 5.

Quels sont vos moyens, lui disais-je? — Dans les secours de l'Angleterre, et dans le mécontentement de la France entière. *Poly* ajoutait que le directoire royal, séant à Paris, était assuré que, le jour où *Louis XVIII* ou son lieutenant-général se montrerait à Paris à la tête des colonnes royales commandées par les généraux *Bouillé*, *Malseigne*, *Depoix* et *Puysaye*, douze mille hommes s'insurgeraient dans le Jura, et Lyon leverait l'étendard de la révolte. Ces deux endroits étaient inondés d'officiers de l'armée de Condé, et l'argent ne manquait pas.

Louis XVIII reconnu, quels seront ses premiers actes? — Une amnistie générale; mais le parlement qui s'installe, refuse d'enregistrer la déclaration du roi; en conséquence il décrète de prise-de-corps *Lafayette*, *Menou*, *Dumas*, *d'Aiguillon*, *Lamech*, et tous les

hommes qui, dans le commencement de la
1797. révolution, levèrent l'étendard de la liberté.

Je demandais à *Poly* : mais quel sort réservez-vous à ces hommes qui ont joué un si grand rôle depuis le dix août 1792 ? les galères, me répondait-il, sont le seul châtiment de ces misérables ! Vous seuls avez tort, qui les avez investis du pouvoir sans bornes dont ils ont abusé ! et dans sa fureur, oubliant qu'il parlait à moi, il ajoutait : vous êtes tous la cause de la mort de *Louis XVI* ; vous êtes tous des scélérats ; vous périrez tous.

J'observais qu'il en serait de ce projet comme de ceux qui avaient existé jusqu'à ce jour. Voici sa réponse : Il n'y a jamais eu de véritable conspiration jusqu'ici, mais toutes les mesures sont prises aujourd'hui ; la réussite est certaine. Les anarchistes feront sous peu un mouvement qui empêchera les prochaines élections. Ce préalable nous est nécessaire. Il ne cessait de répéter que le point essentiel pour les royalistes, était de mettre obstacle aux élections de germinal, et d'observer que, lorsque *Louis XVIII* serait rétabli sur son trône, il devait user de quelque indulgence envers les hommes de 1793, mais livrer sans miséricorde, aux échafauds, les abominables constitutionnels de 1791.

Il me chargeait du rôle de proclamer dans Paris *Louis XVIII* ; d'égorger tout ce qui ré-

sisterait ; et, l'opération faite, je devais me rendre à Brest pour être conduit dans les Indes Orientales, parce que *Louis XVIII* ne pouvait souffrir en France, un homme qui embrassa des premiers le parti de la révolution. » *Signé* RAMEL. An 5.

En conséquence de cette lettre, sur le contenu de laquelle toutes réflexions seraient inutiles, il paraît que *Ramel* et *Malo*, l'un commandant les grenadiers du corps législatif, enveloppé, dans la suite, dans la conspiration du dix-huit fructidor, dont on parlera plus bas, et l'autre, employé à l'école militaire, eurent ordre du ministre de la police, de continuer leur correspondance avec les conspirateurs. *Malo* lui rendit compte de ses découvertes, par cette seconde lettre, du dix ventose.

» J'ai été au rendez-vous qui m'était donné. On m'a fait voir des lettres signées de *Louis XVIII* et du comte *d'Artois*. Ce n'est pas tout, m'a-t-on dit ; voilà des pouvoirs illimités du roi ; nous ne sommes que trois qui en ayons de semblables. Tous les émigrés, partant de l'armée de *Condé* pour prendre le commandement de différentes provinces du royaume, nous sont adressés directement ; et quand ils sont rendus à leur destination, ils nous envoient leur correspondance avec sa majesté. Nous promettons au nom du roi,

1797. à tous les militaires qui concourront à le remettre sur le trône, de leur donner des brevets suivant le grade dont ils sont revêtus, ou suivant le courage qu'ils auront montré; cela vaudra mieux que l'état précaire dont ils jouissent maintenant. Au surplus, notre caisse militaire est arrivée. Nous ne manquerons pas d'argent. Nous saisirons l'occasion d'un mouvement jacobin dont nous aurons fait mouvoir les ressorts, il ne nous sera pas difficile de détruire un gouvernement dont chacun est mécontent. Un prince qui va arriver, en prendra les rênes jusqu'à ce que le roi soit en France. Le gouvernement détruit, les honnêtes gens ne manqueront pas de se ranger de notre côté, dans la crainte de voir renaître le régime de la terreur.

J'élevais des doutes sur l'efficacité de ces moyens; il me demanda un rendez-vous où se trouveraient ses compagnons, qui me donneraient communication du plan entier. Le jour fut fixé au lundi suivant, qui est demain onze, chez moi, à l'école militaire, entre neuf heures et midi.

Je pense qu'il serait essentiel que vous eussiez des personnes affidées, à la grande grille, du coté de Vaugirard, pour les reconnaître lorsqu'ils sortiront. Je les reconduirai jusqu'à cette grille; ce sera le signal de reconnaissance. Il vaudrait peut-être mieux les arrêter

tout de suite. On les trouverait porteurs des pièces qu'ils veulent me communiquer, ce qui serait plus que suffisant pour acquérir des preuves contre eux. Au surplus, j'aposterai deux personnes dans mon appartement, pour être témoins de la conversation que nous aurons ensemble, et j'aurai six ou huit hommes prêts à monter cheval pour donner main-forte. » An 5.

Seconde lettre de Malo, *datée du onze pluviose.*

Depuis plus d'un mois, citoyen ministre, je n'ai cessé de vous rendre compte des entrevues que je me suis ménagées avec les commissaires du prétendu *Louis XVIII.* Vous ne devez pas douter des crises que j'ai éprouvées dans des séances pénibles ; obligé, pour leur inspirer la confiance à laquelle je voulais parvenir, d'applaudir à leurs complots, et de paraître un instrument des ennemis de ma patrie.

Aujourd'hui onze pluviose, *Théodore Dunan* s'est rendu à dix heures chez moi. J'avais disposé, dans mon appartement, un endroit où mon secrétaire et un dragon devaient se tenir cachés, pour entendre notre conversation.

Il m'a d'abord parlé du roi et des princes. Il s'est informé de la quantité des troupes qui

se trouvaient à Paris ou aux environs. Je
1797. lui ai dit qu'il pouvait y avoir douze mille hommes. — Eh bien, en donnant sept sous à la cavalerie, et cinq sous à l'infanterie, ou plutôt six sous l'un portant l'autre, cela fera, à-peu-près, trois mille six cents livres par jour. Mais il faudra quarante à cinquante mille livres pour leur faire des avances. Depuis long-tems les soldats sont très-mal payés, et nous comptons essentiellement sur eux.

Berthelot de la Villeurnoy et *Brottier* sont arrivés quelque tems après. Le premier tire de sa poche des papiers dont il était porteur. Il m'exhibe des pouvoirs illimités dont le roi l'avait revêtu, et remet au second un plan en vingt-neuf articles dont celui-ci nous donna lecture. Vous avez le plan sous les yeux, je ne vous en parlerai point.

Ils comptaient sur les faubourgs, et se proposaient de mettre en avant les jacobins. Ils m'ont promis cinquante mille livres, la croix de Saint Louis et le brevet de colonel. Ils ont fini par me proposer d'écrire moi-même au roi, pour l'assurer de ma fidélité. Je leur ai donné un rendez-vous à cet effet pour demain à six heures du soir, et ils sont convenus que le lendemain ils feraient partir leur courrier pour le lieu où le roi fait sa résidence. Nous nous sommes enfin séparés, et après les avoir

conduits jusqu'à l'escalier qui mène dans la grande cour de l'Ecole Militaire, j'ai donné le signal aux dragons et à l'officier que j'avais désignés. Ils les ont arrêtés et les ont conduits au corps-de-garde. Toutes les pièces dont ils étaient porteurs, ont été saisies par le juge de paix de la section des Tuileries et les agens de la police, qui en ont dressé un procès-verbal. Je ne me suis pas étendu sur l'article des orléanistes, quoique ces messieurs m'aient désigné les principaux chefs de cette faction; ils pensent que le fils du duc *d'Orléans* est caché à Paris chez *Santerre*. » An 5.

Les pièces numérotées H. I. K. L. et M. contenaient les interrogatoires prêtés devant les administrateurs du bureau central de Paris, par *Berthelot de la Villeurnoy*, *Théodore Dunan*, *Brottier*, *Frédéric*, baron *de Poly*, et *Frédéric Debar*.

CHAPITRE III.

Circonstances de la capture des conspirateurs.

Depuis long-tems le ministre de la police était instruit par ses correspondances dans les départemens, par ses agens particuliers et par divers avis du directoire, qu'il existait à Paris

1797. des commissaires du prétendant, chargés de correspondre avec ses partisans répandus sur le sol de la France, et de diriger les moyens d'exécution du plan concerté par ces conspirateurs, pour renverser le nouveau gouvernement, et pour rétablir la monarchie sur les ruines de la république.

Il ne suffisait pas d'être assuré de l'existence de ce conseil royal; il fallait connaître ceux qui le composaient, saisir leurs plans, et se procurer ainsi les preuves de leur crime.

Tant que ces commissaires royaux se bornèrent à méditer, à combiner solitairement leurs complots, à correspondre secrétement avec quelque chef affidé, il était difficile de parvenir au but proposé. Le ministre de la police *Cochon*, qui fut impliqué dans la suite dans la conspiration du 18 fructidor, se borna durant quelque tems à exercer une exacte surveillance, à recueillir avec soin les renseignemens, à les transmettre aux généraux, aux commissaires du directoire dans les départemens, et à leur recommander un surcroît de zèle pour découvrir et déjouer les complots tramés dans l'ombre. Il pensait que, pour se procurer les instrumens d'exécution, les chefs de la conspiration se mettraient eux-mêmes à découvert, en cherchant à corrompre les troupes ou les gens en place.

Ces conjectures se vérifièrent. Les agens de

Louis XVIII, ayant long-tems mûri leur plan, se hasardèrent à faire des enrôlemens au nom de ce prince, mais avec un système d'isolement si habilement compassé, que, les enrôlés connus, il était difficile d'atteindre les principaux enrôleurs; et au moment où l'on croyait tenir la chaîne, elle se trouvait rompue. Les enrôleurs subalternes non-seulement ne connaissaient point ceux qui les mettaient en œuvre, ils ne savaient pas même qu'ils servaient la cause des royalistes. De semblables opérations ne pouvaient fournir que de faibles moyens; les commissaires royaux eurent recours à d'autres; il fut question de séduire les troupes, en s'assurant de quelques généraux. An 5.

J'ai rendu compte des propositions faites par l'un des commissaires au chef d'escadron *Malo*, commandant le vingt-neuvième régiment de dragons, cantonné à l'Ecole Militaire. Ce commissaire avait sans doute pensé que cet officier qui, dans plusieurs occasions, avait donné des preuves de son dévoûment à la constitution de l'an trois, et qui combattit l'anarchie avec courage en floréal, était en proie à des mécontentemens secrets, dont on pourrait tirer parti pour la cause de la monarchie.

Dans le même tems, le baron allemand *Poly* sondait de son côté le commandant de la garde du corps législatif, *Ramel*, qu'il avait connu à l'armée des Pyrénées.

1797. Ces deux militaires firent part au ministre de la police *Cochon* de la proposition qui leur avait été faite d'engager les grenadiers qui gardaient les deux conseils, et les troupes cantonnées à Paris, à proclamer *Louis XVIII.* Le gouvernement les engagea de déguiser leurs sentimens, de feindre même, s'il le fallait, d'adopter les mesures proposées par les royalistes, afin de découvrir toute la trame. En conséquence, *Malo* convint avec les agens de la police d'une maison dans laquelle ils devaient se rendre pour instruire le ministre, jour par jour, des découvertes qui seraient faites.

Cochon avait instruit exactement le directoire de toutes les circonstances de cette négociation. Il lui était facile de faire arrêter les commissaires royaux ; mais il voulait saisir en même tems leur plan, leurs pouvoirs, leurs instructions, et acquérir la preuve écrite de la conspiration.

Malo, pressé par les conspirateurs d'agir efficacement en faveur des contre-révolutionnaires, témoignait qu'avant de se compromettre il voulait s'assurer en détail de la nature des pouvoirs dont les commissaires se disaient investis, et du plan général qu'on avait adopté. Les commissaires royaux, forcés d'acquiescer à cette demande, promirent qu'à la première conférence qui se tiendrait à l'école

militaire, ils apporteraient ces papiers essentiels. An 5.

Malo rendit compte sur-le-champ au ministre de la police du résultat de cette entrevue, et les mesures furent prises pour arrêter les commissaires avec les papiers dont ils étaient porteurs. Il fut encore convenu, comme on l'a vu précédemment, que deux individus cachés dans l'appartement de *Malo* entendraient toute la conversation, et en rendraient compte.

La conférence fut tenue le 11 pluviose; à un signal convenu, des hommes armés entourent les conspirateurs, les conduisent au corps-de-garde; un officier de police, prévenu, dresse un procès-verbal des pièces trouvées sur eux. Les trois individus, d'après leur carte de sûreté (1), se nommaient l'un *Dunand*, le second *Brottier*, le troisième *Lavilleurnoy*, On fit sur-le-champ les perquisitions nécessaires dans leur domicile.

Dans le même tems, des ordres étaient donnés de faire arrêter *Poly* et quelques particuliers prévenus de complicité dans cette affaire. Les uns et les autres furent enfermés au

(1) Billet signé du magistrat, contenant le nom, l'âge, la demeure du particulier qui en était porteur, et dont chaque citoyen devait être muni pour n'être pas arrêté dans les rues.

Temple, et renvoyés au jugement d'un conseil
1797. de guerre qui tint ses séances dans l'ancien hôtel de ville de Paris.

CHAPITRE IV.

Jugement prononcé dans cette affaire.

Il n'exista jamais un exemple plus frappant de l'empire des passions humaines, pendant l'effervescence d'une révolution. Les journalistes qui s'étaient exprimés avec le plus de virulence contre la conspiration de *Babeuf*; ceux dont les écrits appelaient avec le plus d'énergie le glaive des lois sur la tête des individus impliqués dans la conspiration de floréal an IV, réunissaient leurs efforts pour reléguer au rang des chimères la conspiration de *Brottier* et de *Lavilleurnoy*.

Cependant non-seulement les preuves de l'une et de l'autre conspiration étaient de même nature; mais les circonstances dans lesquelles les conspirateurs avaient été saisis, présentaient une frappante analogie. On pouvait même ajouter qu'il était probable que les uns et les autres allaient au même but par des chemins différens. Ces preuves devinrent encore plus claires, lorsqu'on sut, par les détails de la

procédure, que *Théodore Dunand*, qui se donnait pour un épicier, était le chevalier *Duverne de Prêles*, auquel était adressé le plein pouvoir de *Louis XVIII*, conçu en ces termes : An 5.

Le roi donne pouvoir aux sieurs *Brottier* et *Duverne de Prêles*, ses agens à Paris, d'agir et de parler en son nom en tout ce qui concerne le rétablissement de la monarchie. Ils pourront se donner un adjoint, à leur choix, qui partagera leurs fonctions..... Ils pourront choisir des agens secondaires dont ils croiront avoir besoin, et en tel nombre qu'ils jugeront nécessaire, à la charge par eux de se conformer aux instructions annexées au présent pouvoir. A Verone, le 25 février, l'an de grace 1796, de notre règne le premier.

Signé Louis.

L'opinion publique était violentée avec beaucoup d'adresse dans la plupart des journaux ; on employait toutes les ruses de chicane pour environner de difficultés le jugement de cette affaire. On contesta d'abord la compétence du conseil de guerre. On se pourvut de ses décisions préparatoires au tribunal de cassation. Une lutte fut habilement établie entre le tribunal suprême et les deux pouvoirs législatif et exécutif. Le conseil de guerre se déclara compétent et rendit un jugement définitif. Craignant néanmoins de donner une trop grande

étendue à une juridiction qui lui était con-
1797. testée, il prononça, le 19 germinal, que *Brottier*, *Dunand*, *Lavilleurnoy* et *Poly* étaient coupables ; mais qu'ayant égard aux circonstances atténuantes, touché sur-tout de la franchise que les prévenus avaient mise dans leurs aveux, il ne les condamnait qu'à la peine de la réclusion, savoir : *Brottier* et *Dunand*, pour dix années, *Poly*, pour cinq, *Lavilleurnoy*, pour une. Les autres accusés étaient acquittés ou renvoyés au tribunal criminel pour d'autres délits.

Ce jugement fut regardé par les royalistes comme un triomphe qu'ils devaient à la force irrésistible de l'opinion publique, et à la masse imposante de leurs partisans disséminés partout. Leurs espérances se fortifièrent ; ils disaient hautement que les républicains n'osaient punir des coupables qu'ils prévoyaient être sur le point de devenir à leur tour les arbitres du gouvernement.

Le directoire, de son côté, profitait de la tournure qu'avait prise cette procédure, pour connaître à fond toutes les ramifications d'un plan qui embrassait la France entière. Les connaissances qu'il acquit, amenèrent les événemens du 18 fructidor.

CHAPITRE V.

Rapprochement entre la conspiration de germinal et la journée du 18 fructidor.

Dunand et *Brottier*, auxquels la liberté fut promise pour prix de leurs aveux, entrèrent dans des détails les plus circonstanciés. Ils convinrent que le projet était de renverser le directoire et de mettre un roi à sa place, en laissant subsister les deux conseils. C'était un amalgame de la constitution de 1791 avec celle de l'an trois. Les conspirateurs comptaient sur cent quatre-vingt-quatre membres du corps législatif. Plusieurs d'entr'eux étaient agens particuliers de la cour de Blankembourg. On avait créé dans toute la république des centurions et des commissaires qui organisaient la contre-révolution dans chaque département, dans chaque canton, dans chaque commune. Les élections de germinal avaient été l'ouvrage de ce parti. Une force armée était disposée secrétement, et la France, au moment convenu, devait voir se renouveler, les scènes de carnage qui avaient signalé le règne de la terreur. Ces dispositions, qui furent insérées dans les registres secrets du

directoire, doivent être regardées comme les
1797. premiers élémens de la journée du dix-huit fructidor.

Il est certain que, dans une grande partie des départemens, il s'était établi dans les assemblées primaires une lutte scandaleuse entre les royalistes et les jacobins. Les deux partis se réunissaient pour exclure tous les individus qui ne leur étaient pas dévoués. Ils se disputèrent ensuite les nominations. Des assemblées primaires, en très-grand nombre, se préservèrent de ces excès. Les corps électoraux formés par elles, portèrent à la législature des hommes attachés sincérement à la république, dignes, par leurs lumières et leurs vertus, de consolider le nouveau gouvernement. Mais dans les autres où l'esprit de parti prédominait, on choisit des législateurs qui venaient à Paris avec le ferme projet de faire rétrograder la révolution.

A peine le nouveau tiers était entré dans les deux conseils, que ces dispositions commençaient à se manifester.

Dans une circonstance délicate où le gouvernement avait besoin de toute la confiance publique, et de toute la considération qui résulte de cette confiance, pour parvenir au grand ouvrage de la paix, on travaillait sourdement, d'une manière infatigable, à ridicu-

liser sa conduite, à entacher ses intentions, à neutraliser ses efforts. Un état de guerre s'établissait entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Une nuée de journalistes qui semblaient être les troupes légères des deux partis, fomentait cette désunion, augmentait les haines par des propos empoisonnés. Les uns prêchaient le royalisme, les autres prêchaient l'anarchie, en protestant tous qu'il n'y avait en France ni anarchistes ni fauteurs de la royauté. Quelques républicains, persuadés que le directoire s'opposait lui-même à la conclusion de la paix, desiraient une nouvelle révolution qui changeât la forme du gouvernement. Les royalistes d'un côté, les anarchistes de l'autre, poussaient ces républicains hors de leurs mesures, pour ramener la monarchie ou le jacobinisme. An 5.

On cherchait à rendre le nom de républicain haïssable, en le confondant avec celui de jacobin ou de buveur de sang. Chaque faction proclamait infâmes les lois qui lui étaient contraires. On vouait au mépris les députés qui les avaient provoquées. Chaque faction chargeait d'injures les directeurs et les ministres sur l'esprit desquels son influence était nulle; l'un était un imbécille, l'autre un orléaniste; celui-ci un égorgeur, celui-là un traître. Ces imputations étaient vraies; mais les conséquences qu'on en tirait, formaient un tel

entortillage, qu'on ne savait plus quelle devait
1797. être l'issue de cette lutte.

Toutes les habitudes, toutes les formes, toutes les institutions monarchiques étaient rappelées à l'intérieur, dans la conduite de la vie privée. Le fanatisme nobiliaire était excité d'une manière révoltante. On n'osait pas dire tout à fait qu'aucun noble n'eût porté les armes contre son pays, mais on assurait que les émigrés étaient en petit nombre. On donnait la dénomination de fugitifs à ceux même qui avaient porté les armes contre leur pays. Tous rentraient sous ce prétexte. Les uns achetaient de faux certificats de résidence et se faisaient rayer de la liste des émigrés; d'autres, qui ne trouvaient pas les mêmes facilités, se promenaient librement sur les places publiques, en attendant l'occasion de rentrer dans leurs propriétés. On disait publiquement que les émigrés avaient été injustement dépouillés de leurs biens, et que les acquéreurs de domaines nationaux ne devaient être considérés que comme des voleurs. En conséquence, de nouveaux acquéreurs n'osaient se présenter, ou voulaient avoir à-peu-près pour rien des domaines dont ils craignaient que la possession ne leur fût un jour contestée. Les effets publics tombaient dans le discrédit. La pénurie du trésor national augmentait; on ne payait plus ni les rentiers, ni les pensionnaires de l'Etat.

Le gouvernement éprouvait de grandes difficultés à subvenir aux dépenses publiques. Alors les faiseurs de projets et les usuriers se présentaient en foule ; et lorsque, dans les circonstances épineuses, les approvisionnemens de l'armée éprouvaient quelque retard, on ne manquait pas d'inspirer aux soldats que la république était sans ressources, et que la disette n'aurait pas de terme ; on ajoutait : chez vos parens, vous aviez des habits et du pain ; ici, vous manquez de tout : voilà ce qu'on gagne à servir la république. An 5.

C'était en effet dans les armées qu'il fallait chercher les infatigables défenseurs de la république, tant contre les ennemis du dedans que contre ceux du dehors ; c'était donc parmi eux qu'on s'efforçait de porter l'inquiétude et le désordre. Quelques journalistes, pour décourager les soldats, avaient soin d'extraire, des papiers étrangers, les rapports qui ne parlaient que des succès de l'empereur et des revers des républicains. Si le gouvernement proclamait des victoires, ils en faisaient part à leurs lecteurs avec un ton d'ironie qui révoltait ; quelquefois même ils osaient protester que c'étaient des impostures. D'autres journalistes, pour affaiblir les armées, s'élevaient contre les mesures prises par le gouvernement pour réunir à leurs frères d'armes les réquisitionnaires que des raisons particulières rete-

naient dans leurs foyers. Ces journalistes di-
1797. saient et répétaient : l'Angleterre veut la paix, l'Europe veut la paix, la France veut la paix, le directoire seul s'y refuse. Pour qui désormais, soldats, versez-vous tant de sang ? Revenez à vos travaux champêtres, et ne vous battez pas pour les caprices de quelques hommes auxquels il convient que la guerre soit éternisée. N'était-il pas évident que, si leurs conseils eussent été suivis, cette désertion, loin de procurer la paix, n'eût amené que le morcellement de la république ?

Bonaparte força l'empereur à signer les préliminaires de cette paix dont les ennemis de la république parlaient toujours, et qu'ils croyaient plus éloignée. Alors tous les traits de la calomnie furent lancés contre ce général : je crois avoir entendu traiter de brigand, dans le conseil des cinq cents, un homme dont les campagnes d'Italie avaient étonné et les amis et les ennemis de la France.

An 5.

CHAPITRE VI.

Insurrections des provinces vénitiennes.

J'ai observé précédemment que les mouvemens hostiles qui se manifestaient dans les Etats de la république de Venise, avaient contribué à la détermination prise par *Bonaparte* de signer les préliminaires de Léoben. Depuis la paix de Passarowitz, en 1718, la politique du sénat avait été constamment de se maintenir en paix au milieu des commotions qui agitaient l'Europe. Sans ambition, comme sans énergie, ce gouvernement timide, défiant et circonspect, laissa traverser et envahir son territoire par les Allemands et par les Français, toutes les fois que la guerre fut portée en Italie pendant le règne de *Louis XV*. Cette pusillanimité passait pour prudence, et l'expérience l'avait en quelque sorte justifiée, puisque, malgré sa nullité militaire et l'inquiète ambition de ses voisins, cette république était restée intacte et paisible.

Le sénat de Venise, ménageant toutes les puissances de l'Europe, ne craignait que la maison d'Autriche. Les prétentions de l'empereur *Joseph II* dont j'ai parlé précédem-

ment, des demandes impérieuses d'échanges
1797. refusées, et des négociations pénibles avaient précédé de peu d'années le moment de la révolution française. Ce procès n'était pas terminé. Il semblait au premier abord devoir intéresser le pregadi à donner des preuves d'un véritable attachement à la république française.

Il n'est point probable que la crainte de l'inondation révolutionnaire eût balancé celle que les Impériaux inspiraient aux nobles vénitiens; ils devaient être faiblement affectés par une commotion morale éloignée de leur territoire, et n'ayant aucun rapport avec les mœurs et l'esprit du peuple qu'ils gouvernaient; mais, lorsque les Français, après avoir franchi l'Apennin, pénétrèrent dans le cœur de l'Italie, d'autres considérations réglèrent la conduite d'un corps renommé par la souplesse des négociateurs qu'il avait produits.

D'un côté, on était persuadé à Venise, comme dans toutes les cours de l'Europe, que la France serait écrasée par la coalition; on pensait même que l'expédition d'Italie ne ferait que hâter cette catastrophe. Les événemens qui se succédaient, affaiblissaient peu ce sentiment, lorsqu'on se souvenait que, dans toutes les irruptions des Français en Italie, ils avaient toujours commencé par les plus rapides triomphes, et fini par les plus

fâcheuses déroutes ; en conséquence, le sénat de Venise craignait, en se déclarant en faveur de *Bonaparte*, que sa défaite ne livrât la république à la merci de l'empereur. D'un autre côté, à peine les formes démocratiques s'étaient introduites dans le Milanais, que les provinces vénitiennes, voisines des Suisses, paraissaient vouloir les adopter. *Bonaparte* s'empara du château de Bergame, afin d'empêcher les Autrichiens de gêner sa communication entre l'Adda et l'Adige. Bientôt la ville de Brescia se déclara libre et indépendante. L'esprit démocratique gagnait de proche en proche. L'administration vénitienne était peu respectée entre le lac de Garda et la Valteline ; le sénat de Venise craignait que le contre-coup de cette innovation ne se fît ressentir dans Venise même. An 5.

CHAPITRE VII.

Observations sur l'ancien gouvernement de Venise ; il prend la forme qui subsistait de nos jours. Circonstance de cette innovation.

Le premier gouvernement de Venise fut populaire. Des magistrats annuels, sous le nom de tribuns ou de consuls, faisaient exécuter les lois que le peuple avait établies dans une

1797. assemblée générale. Les brigues entraînées par les élections fréquemment répétées, avaient déterminé les Venetes, vers l'an 697, à réunir toutes les branches de l'autorité publique entre les mains d'un seul homme auquel fut donné le nom de duc ou de doge. Cette dignité fut conférée à Paulocio Anafesto par les soixante-douze îles qui forment aujourd'hui les soixante-douze paroisses de Venise. Le doge jouissait de sa dignité pendant sa vie. Les chroniques *d'André Dandolo* prouvent clairement que ces premiers magistrats furent long-tems de véritables monarques. Le peuple conservait cependant un grand pouvoir. Les nouvelles lois devaient être faites par sa volonté, et l'élection du doge lui était dévolue.

Les abus que les doges firent dans la suite de leur autorité, engagèrent le peuple à la restreindre par la création d'une assemblée de représentans auxquels fut confiée la puissance législative. Les Vénitiens se retrouvèrent au sein de la démocratie, sans que cette révolution, qui se rapporte à l'année 1172, eût occasionné la moindre secousse dans l'Etat. Il n'en fut pas ainsi, lorsqu'ils passèrent du gouvernement démocratique à l'aristocratie qui subsistait de nos jours; la commotion, compagne de cet événement, fut sur le point de détruire la ville de Venise; les nobles l'éteignirent dans des flots de sang.

Les principales familles vénitiennes, étant parvenues à réduire l'autorité ducale, cherchaient tous les moyens de s'attribuer le droit de la conférer, d'en exclure les plébéiens, et de s'investir eux-mêmes de l'autorité publique. Le tumulte et la confusion, inévitables dans tout gouvernement où le peuple en corps est admis à la discussion des affaires politiques, persuadèrent aisément au plus grand nombre des citoyens que le bon ordre et même la tranquillité de l'Etat exigeaient que l'élection des magistrats et tous les actes de la volonté générale fussent confiés à un corps de représentans investis de la confiance comme de l'autorité nationale. Ces représentans devaient être nommés par douze électeurs ; chaque quartier de la ville en choisit d'eux ; mais nous ne savons pas quel mode employaient les paroisses de Venise pour procéder au choix de ces deux magistrats. Ainsi naquit le grand conseil de venise ; il fut composé de quatre cent cinquante ou soixante députés. Ils devaient être renouvelés par moitié chaque année. An 5.

La création du grand conseil ne détruisait pas formellement la démocratie. Cependant comme il était naturel de le former d'hommes accoutumés à manier les affaires, les intrigans ne manquèrent pas de tactique pour se faire préférer, et ensuite pour se perpétuer dans leur magistrature. La masse entière du peuple fut

exclue de fait, non-seulement du grand conseil, mais des places de conseillers de la seigneurie, créées en même tems que l'assemblée législative. Le peuple n'en aperçut pas d'abord les conséquences ; l'espoir de devenir membre du grand conseil, et le droit apparent d'y être admis, lui suffirent pendant plus d'un siècle. Depuis l'installation de *Sebastiano Ziani* ou *Zianti*, le premier doge élu hors de l'assemblée de la nation, en 1173, jusqu'à la mort de *Jean Dandolo*, en 1290, il ne fut pas donné, par le peuple, la plus légère marque d'inquiétude.

1797.

Cependant, le choix des magistratures ne tombait que sur un certain nombre d'individus qui se les passaient de main en main. Ces familles privilégiées affectaient une extrême popularité. Les individus qui les composaient, avaient toujours à la bouche les grands mots de liberté, d'amour de la patrie, d'intérêt du peuple. A les entendre, ils n'accaparaient les places que pour en exclure des gens moins attachés qu'eux au nouveau gouvernement. L'assemblée générale était encore convoquée de tems en tems, sur-tout pour confirmer l'élection d'un nouveau doge.

Insensiblement, cette confirmation ne fut plus qu'un cérémonial. On demandait au peuple son consentement pour la forme, sans qu'il eût réellement le pouvoir d'improu-

ver la nomination faite. Le peuple ouvrit enfin les yeux, lorsque ses chaînes étaient rivées de manière à ce qu'il ne lui fût plus possible de les rompre. Les familles qui s'étaient perpétuées dans le gouvernement de la république, prenaient le nom de familles patriciennes. Les finances, l'administration de la justice, les places militaires, se trouvaient dans leurs mains. An 5.

A la mort du doge *Dandolo*, le peuple, sentant trop tard la perte qu'il avait faite, voulait rentrer dans ses droits. Assemblé tumultueusement sur la place Saint-Marc, il défend au grand conseil et aux conseillers de la seigneurie de prendre part, jusqu'à nouvel ordre, aux affaires publiques, et voulant user de la puissance qu'il avait imprudemment déléguée, il fait lui-même l'élection du nouveau doge. La circonstance était singulièrement délicate. Toutes les subtilités des plus habiles discoureurs se trouvaient en défaut devant l'universalité des citoyens, dans laquelle les patriciens n'osaient pas encore nier publiquement que résidait la souveraineté. Il est probable que c'en était fait du patriciat, si le peuple eût élevé un plébéien à la dignité de doge. Malheureusement il proclama *Jean Tiepolo*, issu d'une famille patricienne, mais recommandable par sa popularité.

Tiepolo était un de ces hommes qui, sous le

voile du bien public, savent cacher leur am-
1797. bition profonde. Sans renoncer ouvertement à la nomination faite en sa faveur, il eut l'art de la rendre inutile, en se dérobant aux empressemens de la multitude. Il était persuadé que d'un côté l'obstination des plébéiens à maintenir leur choix, et de l'autre la situation extérieure des affaires de la république, qui nécessitait la prompte création d'un doge, favoriseraient les prétentions des patriciens. La guerre la plus acharnée existait alors entre Venise et Gênes. Les nombreux partisans de *Tiepolo* empêchaient que le peuple ne procédât à une nouvelle élection, sous prétexte que ce magistrat, éloigné de sa patrie, pour des affaires particulières, ne manquerait pas d'y revenir, aussitôt qu'il aurait connaissance de son élection.

Cependant le peuple, qui par-tout est le même, prompt à prendre les partis les plus extrêmes, et plus prompt encore à les abandonner, ne poursuivait plus son entreprise avec la même chaleur. Les citadins, rappelés dans leurs familles par leurs affaires domestiques, désertaient les uns après les autres la place publique. Il fut enfin convenu que, sans tirer à conséquence, le grand conseil procéderait à l'élection du doge, selon la forme accoutumée.

Les patriciens choisirent *Pierre Gradenigo*,

connu par une intrépidité qui le faisait braver tous les périls. Sous son administration la liberté populaire fut entiérement bannie de Venise. D'abord, pour mettre sa personne hors de toute responsabilité, il signa un décret qui transférait au grand conseil toute l'autorité dont jusqu'alors avaient joui les doges. Ces magistrats ne furent plus que les présidens du sénat. Ils restaient environnés au dehors de l'éclat de la puissance souveraine; les affaires étaient traitées en leur nom; mais, dans le fait, le moindre sénateur avait autant de crédit qu'eux. Dès-lors, la nomination du doge n'eut presque plus d'importance; le peuple vénitien, occupé de la guerre contre les Génois, parut faire peu d'attention à ce changement. La paix qui se fit en 1299, le rendit plus attentif au gouvernement intérieur. An 5.

On murmurait hautement à Venise de ce que les places importantes étaient constamment occupées par ceux qui s'appelaient les patriciens, quoique, selon les anciennes lois, tous les Vénitiens sans distinction fussent appelés à les remplir. Un plébéien qui s'était distingué dans la dernière guerre, parlait sans ménagement. Il s'appelait *Marino Baccone* ou *Bocconio*; le peuple était sur le point de le soutenir. Il est impossible de rapporter quels étaient ses véritables projets; les anciens monumens de l'histoire de Venise ne sont par-

1797. venus jusqu'à nous, que sous le bon plaisir de l'aristocratie vénitienne ; et j'ai déjà eu occasion de remarquer combien, à la suite des dissentions civiles, il était facile au parti dominant, avant l'invention de l'imprimerie, de détruire jusqu'aux dernières traces des écrits favorables au parti qui se trouvait écrasé.

On nous dit que *Baccone* et ses adhérens avaient résolu d'assassiner, dans une nuit, le doge *Gradenigo* et tout le grand conseil, sans faire attention combien il était impossible qu'un pareil secret qui devait être confié à plusieurs milliers de personnes, pût être gardé dans l'enceinte d'une ville où les intérêts les plus intimes sont étroitement et perpétuellement croisés. Les sanguinaires desseins des conjurés peuvent bien n'être qu'une invention des patriciens, pour faire envisager comme nécessaire la barbarie qu'ils déployaient dans cette rencontre. Tous les conjurés, vrais ou prétendus, furent arrêtés secrétement et noyés dans les canaux de Venise, à mesure qu'ils étaient conduits devant le grand conseil : voilà ce qui est très-vrai.

Le lendemain de cette affreuse exécution, une morne stupeur avait saisi tous les citadins. Peu de familles qui n'eussent à pleurer un parent ou un ami. Chacun, craignant que son voisin ne fût un espion de la seigneurie,

cachait son désespoir dans le fond de son ame. Le peuple tomba dans un abattement apathique, et le grand conseil, qui s'était environné de toutes les forces de l'Etat, profita de cette disposition des esprits pour cimenter sa puissance. An 5.

Les magistrats destinés à compléter le grand conseil pendant l'année 1309, ayant été nommés, suivant les uns, par douze, et suivant les autres, par quarante électeurs, au lieu d'être remplacés l'année suivante, furent continués dans leurs fonctions pendant quatre ans consécutifs. On observa seulement d'exclure de ce corps quelques membres, et de leur en substituer d'autres, jusqu'à ce que le conseil ne fût composé en entier que de sénateurs entiérement dévoués au doge *Gradenigo*. Alors fut publié l'édit que les Vénitiens appelèrent la clôture du grand conseil.

Il fut ordonné que cette assemblée, dans laquelle résidait toute la puissance législative, ne serait composée désormais que des seules personnes qui en faisaient alors partie, et de leur postérité, et qu'aucun individu d'une autre famille n'y serait admis dans la suite, sans un décret de la seigneurie. Les amis de *Gradenigo* se flattaient que l'espoir d'être admis un jour dans la caste gouvernante, étoufferait les murmures. C'était un calmant que leur politique offrait aux mécontens, ou bien

un coup de cette magie puissante avec laquelle
1797. ceux qui changent les ressorts politiques de l'Etat, enchaînent la multitude et préviennent les effets de l'inquiétude publique.

La vengeance exercée par le grand conseil, quelques années auparavant, avait fait sur le peuple une impression de frayeur si forte, que l'exécution de ce despotique réglement n'eût peut-être causé que de vains murmures, s'il n'eût profondément blessé l'amour-propre des familles qui se regardaient comme aussi patriciennes que celles qui montaient seules au rang des souverains. Venise fut bientôt partagée en deux factions ; elles se donnaient respectivement le nom de *Guelphes* et de *Gibelins*, sous lequel toute l'Italie était alors ensanglantée.

A la tête du parti de l'opposition se montrait *Boëmond Tiepolo*, fils du doge élu par le peuple, après la mort de *Jean Dandolo* ; son parti était celui des Guelphes. On désignait sous ce nom, en Italie, les fauteurs du gouvernement populaire, tandis qu'on donnait celui de Gibelins aux nobles, qui, sous prétexte de leur attachement aux *Césars* germaniques, cherchaient à introduire par-tout l'aristocratie.

Cette insurrection n'était pas du nombre de celles que le gouvernement peut calmer par quelques propositions pacifiques qu'il inter-

prête à son gré après l'événement. Les deux partis étaient animés par les passions les plus actives, celles de l'intérêt et de l'ambition. Des deux côtés on prend les armes ; la ville de Venise, malgré sa situation dans la mer, est le champ de bataille choisi pour vider ce mémorable différend ; l'armée des nobles et celle du peuple se rendent sur la place de Rialto, devant le palais de Saint-Marc. D'un côté, la prise, de l'autre, la défense de ce château qui recélait le trésor public et les archives de l'Etat, sont l'objet des efforts des combattans. Le parti de *Gradenigo* triomphe ; ceux qui attendaient pour se décider de quel côté tournerait la victoire, et qui sont toujours en grand nombre dans une ville riche et populeuse, se rangent en foule sous les drapeaux du grand conseil. En peu d'heures, la mer fut le tombeau des malheureux Guelphes, à l'exception du petit nombre qui eut le tems de sortir des lagunes de Venise. An 5.

Ce fut le dernier effort de la liberté populaire ; il donna naissance au redoutable tribunal des dix et aux non moins redoutables inquisiteurs d'Etat, qui firent trembler dans la suite les nobles comme les citadins. *Gradenigo* érigea ces deux tribunaux pour la recherche de ceux qui avaient trempé dans la conspiration. Ils furent noyés dans les canaux de Venise. Cependant, malgré la sévérité de

ce magistrat, qui allait jusqu'à la barbarie,
1797. la crainte que l'insurrection dont il venait de triompher, ne se renouvelât un jour, le détermina à faire inscrire parmi les familles qui devaient composer le grand conseil de la république, dans le livre appelé dès-lors le livre d'or, toutes celles dont le patriciat remontait à l'élection du premier doge de Venise.

Il y avait moins de liberté à Venise que dans la plupart des monarchies. En vain disait-on, les magistratures s'y tempéraient les unes par les autres; la législation était confiée au grand conseil, le pouvoir exécutif au sénat, et celui de juger aux quaranties; ces tribunaux différens étaient formés par des magistrats tirés du même corps et animés du même esprit. Les nobles, après avoir créé les lois dans le grand conseil, les faisaient exécuter dans le pregadi et dans les quaranties. Il n'existait à Venise aucun contre-poids à la puissance patricienne; point d'encouragemens pour les plébéiens courbés sous le joug de fer: il leur fallait, pour le secouer, une occasion extraordinaire; l'expédition de *Bonaparte* présentait cette occasion.

On proposa de lever une armée pour protéger le gouvernement vénitien; la futilité de cette mesure se faisant bientôt sentir, on eut recours à un système de duplicité dont s'ac-

commodaient la faiblesse et le génie du sénat, mais qui entraînait les plus grands dangers. La seigneurie, adoptant une feinte neutralité, accablait les Français des témoignages de son affection, tandis que, sous prétexte d'obéir à des traités formels, en vertu desquels la république devait aux troupes autrichiennes le passage sur son territoire, non-seulement elle leur laissait occuper les forteresses qui leur convenaient et en particulier celle de Peschiera, voisine de Mantoue; mais tous les secours secrets, toutes les facilités qu'on pouvait leur procurer, sans rompre ouvertement avec *Bonaparte*, leur étaient donnés; ou, si les circonstances s'y opposaient, on les leur laissait prendre. An 5.

CHAPITRE VIII.

Assassinats d'un grand nombre de Français. Mesures de Bonaparte *pour punir ces attentats.*

Le gouvernement de Venise entrevit peut-être les succès des Français dans ses Etats, comme un événement heureux qui pouvait le délivrer à-la-fois de deux ennemis. *Bonaparte* n'ignorait ni le cauteleux manège du sénat de

1797. Venise, ni les motifs de sa conduite; il paraissait y faire d'autant moins d'attention, que, comme je l'ai dit plus haut, la marche des Autrichiens dans les provinces vénitiennes, lui donnait l'exemple de ne pas respecter le territoire de cette république. Tous les Etats vénitiens, à l'exception des lagunes, se trouvèrent insensiblement envahis par les Autrichiens ou par les Français. La république n'usa pas même de ces protestations d'usage auxquelles elle avait eu recours dans des occasions pareilles; barrières élevées par les faibles, méprisées par les forts, aussi inutiles au présent qu'à l'avenir. Mais elle réunit autour de ses lagunes quinze mille Esclavons destinés en apparence à protéger la capitale contre un coup de main.

Lorsque *Bonaparte* s'enfonçait dans les défilés des Alpes Noriques, il était instruit qu'il circulait dans les campagnes du Bergamasque, du Bressan, du Val-Sabbia, des proclamations qui excitaient les paysans à se lever en masse contre les Français, traités d'athées, de brigands, d'incendiaires. *Augereau*, de retour de sa mission à Paris, commandait alors en Lombardie. Ses talens et son activité rassuraient le vainqueur de l'Italie contre les suites de ces insinuations auxquelles le gouvernement vénitien semblait ne prendre aucune part. *Augereau* fit marcher quelques

troupes à Brescia ; cette première insurrection fut aisément arrêtée. An 5.

Mais bientôt le bruit circulait dans toute la Lombardie, que les Français avaient été battus complettement, et que leur perte était inévitable, pour peu que les Italiens voulussent seconder la bravoure des Allemands. Cette nouvelle fut accréditée par la marche du général *Laudohn*, qui avait eu en effet quelques légers avantages sur les Français dans les montagnes du Tyrol. On savait aussi que le général *Alvinzi* s'avançait vers le Frioul vénitien par la Carniole inférieure, et on ne doutait pas que les Français, entourés de toutes parts, ne fussent obligés de mettre bas les armes.

Les nobles vénitiens crurent le moment venu d'assouvir impunément leur vengeance dans le sang français. Cependant le gouvernement ne se déclarait pas d'une manière directe ; imitant la conduite qu'avait tenue, en 1746, le sénat de Gênes, lorsque les Autrichiens avaient envahi son territoire, il se contentait d'exciter secrétement le peuple à la révolte. Ses émissaires, répandus dans les villes et dans les campagnes, disaient au peuple : « Jusqu'à quand attendrez-vous que les Français, destructeurs de la religion chrétienne dans leur patrie, viennent démolir vos églises, et égorger les prêtres sur les autels embrâsés ? Leurs troupes sont dispersées par les Alle-

mands. Il ne reste qu'un petit nombre de
1797. détachemens dans vos villes ; vous êtes cent cinquante mille en état de porter les armes : ne vaut-il pas mieux mourir les armes à la main, que d'être les spectateurs indolens des ruines de votre patrie ? Il appartient au lion de S. Marc de vérifier le proverbe, que l'Italie est le tombeau des Français. »

Quarante mille paysans demandent des fusils. Les magistrats, craignant qu'un soulévement téméraire et mal concerté ne conduisît la république à sa ruine, feignaient de ne pas entendre les clameurs de la multitude ; mais des gens qui leur étaient affidés, indiquaient des dépôts de fusils et de munitions. On s'arme de toutes parts ; un certain nombre d'officiers se distribue dans les régimens nouvellement formés. Le tambour battait au nom du peuple ; on ordonnait, sous peine de la vie, à tous les citoyens, de sortir en armes hors de leurs maisons, et de se ranger sous les drapeaux de leurs cantons. Alors, les quinze mille Esclavons rassemblés auprès de Venise, se réunissent aux armées vénitiennes. Les Français sont attaqués à Vicence, à Padoue, à Vérone, à Bergame. La seconde fête de Pâques, au son de la cloche, tous les Français trouvés dans Vérone, sont assassinés ; on ne respecta pas même les malades dans les hôpitaux.

Pendant qu'*Augereau* prenait ses mesures pour tirer une vengeance exemplaire de ces lâches assassinats, *Bonaparte* écrivait au doge de Venise, du quartier-général du Judembourg, le 20 germinal : An 5.

« Dans toute la terre ferme, les Vénitiens sont sous les armes; leur cri de ralliement est *mort aux Français !* Le nombre des soldats français de l'armée d'Italie, qui en ont été les victimes, se monte déjà à plusieurs centaines. Vous affectez en vain de désavouer des attroupemens que vous-même avez préparés. Croyez-vous que, quand j'ai pu porter les armes françaises au cœur de l'Allemagne, je n'aurai pas la force de faire respecter les Français en Italie ? Pensez-vous que les légions d'Italie supporteront patiemment les massacres que vous excitez ? Le sang de nos frères d'armes sera vengé ; il n'est pas un seul bataillon français qui, chargé de cette mission généreuse, ne se sente mille fois plus de courage et de moyens qu'il n'en faut pour vous punir.

» Le sénat de Venise a répondu par la plus noire perfidie à la générosité dont les Français en ont usé à son égard. Je vous envoie mes propositions par un de mes aides-de-camp : *la paix ou la guerre.* Si vous ne prenez sur-le-champ des mesures pour dissiper les attroupemens, si vous ne remettez pas dans

mes mains les instigateurs des meurtres qui
1797. se commettent, la guerre est déclarée. Je vous donne vingt-quatre heures pour vous déterminer; songez que les tems de *Charles VIII* sont passés.

» Si, malgré la bienveillance que vous a montrée le gouvernement français, vous me réduisez à vous faire la guerre, ne pensez pas que les soldats que je commande, à l'exemple des brigands que vous avez armés, aillent ravager les champs d'un peuple innocent et malheureux; non : je le protégerai au contraire, et il bénira jusqu'aux forfaits qui auront obligé l'armée française de l'arracher à votre tyrannique gouvernement. »

A la réception de cette lettre, le sénat se trouvait dans la plus grande perplexité. On assurait toujours que l'armée française, resserrée au bord du Muer, ne pouvait avancer ni reculer, et que sa position ressemblait à celle des Suédois en 1709, à Pultawa. Cependant, la prudence des sénateurs était telle qu'ils n'osaient encore se déclarer. On crut devoir prendre des mesures dilatoires. En conséquence, tandis que les émissaires du sénat augmentaient, par tous les moyens, l'effervescence populaire, cette proclamation était publiée dans Venise :

« La conduite de la république de Venise, au milieu des troubles de l'Europe, a toujours

été si loyale envers toutes les puissances belligérantes, qu'elle n'a pas jugé dignes de son attention, toutes les tentatives insidieuses des malveillans, tandant à élever des doutes sur la sincérité de ses intentions pacifiques. Cependant, leur perfidie étant parvenue au point de répandre les calomnies les plus injurieuses sur ses intentions, en supposant une fausse proclamation, datée de Vérone, le 22 mars 1797, dans laquelle on attribue au provéditeur extraordinaire, *Battaglia*, des principes opposés à ceux que le gouvernement a toujours professés, et des expressions offensantes envers une nation amie du sénat; la république de Venise se trouve dans la nécessité de désavouer solemnellement cette pièce, et d'avertir ses fidèles sujets de ne pas se laisser tromper par de telles séductions, d'être persuadés que l'amitié et la bonne harmonie de la république envers la nation française ne sont altérées en aucune manière. An 5.

» Le sénat est d'ailleurs convaincu que cette nation saura reconnaître le but perfide de pareilles calomnies, artificieusement répandues dans plusieurs papiers publics, et qu'en les couvrant du mépris qu'elles méritent, elle s'empressera de conserver à la république de Venise cette juste confiance, à laquelle ses droits sont incontestables. »

En même tems, le doge répondait à *Bona-*

parte : « Le sénat a toujours été dans la ferme
1797. résolution d'entretenir la paix avec la république française. Cette déclaration franche ne saurait être atténuée par des événemens qui n'ont avec elle aucun rapport ; car une insurrection aussi funeste qu'inattendue, ayant éclaté dans quelques villes, les peuples ont couru aux armes dans la seule vue d'étouffer la révolte. En conséquence, ils ont imploré les secours du gouvernement.

» Si, dans une grande confusion, il s'est glissé quelques désordres, on ne saurait les attribuer qu'à la révolte même; la volonté du gouvernement en est si éloignée, que, par une proclamation publique, il vient de borner l'usage des armes à feu, pour ses sujets, au seul cas de la défense personnelle.

» Mais le gouvernement étant disposé à prendre des mesures conformes à vos desirs, votre équité sentira combien il est nécessaire qu'il soit garanti contre toutes les attaques du dehors, et que l'attachement volontaire du peuple pour lui, soit à l'abri des troubles qu'on voudrait exciter à l'intérieur.

» Le sénat, étant pareillement disposé à remplir votre demande concernant la punition de ceux qui ont osé commettre des assassinats sur les individus de votre armée, prendra les mesures pour en découvrir les

auteurs, afin qu'ils subissent la peine qu'ils ont méritée. An 5.

» Pour terminer cette fâcheuse affaire avec une satisfaction réciproque, nous avons nommé deux députés, chargés de vous faire connaître combien il nous serait agréable que vous voulussiez interposer votre médiation pour ramener, dans leur état primitif, les villes vénitiennes, au-delà du Mincio, qui se sont déclarées indépendantes ».

L'entortillage de cette réponse annonçait assez l'embarras du sénat, qui ne voulait ni se compromettre, en avouant que l'insurrection était son ouvrage, ni désarmer sur-le-champ; et qui prétextait la nécessité de se garantir des attaques du dehors et du dedans.

CHAPITRE IX.

Révolution de Venise. Les insurgés vénitiens sont défaits par les Français devant Vérone.

Malgré les pacifiques assurances du sénat vénitien, le feu de l'insurrection augmentait. *Augereau*, ayant réuni aux légions lombardes quelques corps de troupes françaises, aux ordres du général *Devieux*, les avait envoyés

1797. à Vérone. Non-seulement le commandant vénitien refusait d'ouvrir les portes ; mais les troupes esclavonnes et un corps nombreux de paysans armés s'étaient retranchés sous le canon de cette ville, protégés par une nombreuse artillerie ; leur résistance pouvait être d'autant plus grande, qu'ils attendaient la division autrichienne de *Laudohn*, qui, ayant pénétré par les derrières de l'armée française, s'avançait en suivant le cours de l'Adige.

Mais, sur ces entrefaites, les préliminaires de paix entre la France et l'empereur furent signés. La division autrichienne n'arriva dans les environs de Vérone, que pour être témoin de la défaite entière des insurgés ; et le gouvernement vénitien, trompé dans son attente, se trouva exposé, presque sans défense, au ressentiment des Français, dont il avait maladroitement combiné la destruction.

Dès le 5 floréal, vingt-cinq mille Français campaient au bord de la mer, à la vue de Venise. Les troupes qui avaient pris Vérone, marchaient sur Vicence et sur Padoue. Les insurgés fuyaient éperdus, et les peuples s'empressaient de prêter serment de fidélité à la république française. *Bonaparte*, dans un manifeste (1), publié à Palma-la-Nuova, le 12

(1) Pendant que l'armée française s'est engagée dans les gorges de la Styrie, et qu'elle laissait derrière elle

floréal, rendait compte des raisons qui le forçaient à prendre les armes contre Venise. Elles

An 5.

---

l'Italie et ses principaux établissemens, voici la conduite tenue par le gouvernement de Venise.

Il profite de la semaine sainte pour armer quarante mille paysans, y joint dix régimens d'Esclavons, les organise en différens corps d'armée, et les porte en différens points, pour intercepter les communications de l'armée française.

Des commissaires extraordinaires, des fusils, des munitions de toute espèce, une grande quantité de canons sortent de Venise même, pour achever l'organisation des différens corps d'armée.

On a fait arrêter en terre ferme tous les individus qui nous ont accueillis; on comble de bienfaits tous ceux dont on connaît la haine envers le nom français, spécialement quatorze conspirateurs de Vérone, que le provéditeur *Prioli* avait fait arrêter, comme ayant médité de faire égorger les Français.

Sur les places, dans les cafés, et autres lieux publics de Vérone, on accable de mauvais traitemens tous les français, les dénommant des noms injurieux de jacobins, régicides, athées. Les uns sont forcés de sortir de Venise; il est défendu à d'autres d'y entrer.

On ordonne aux habitans de Padoue, de Vicence, de Vérone de courir aux armes, de seconder les différens corps d'armée, et de commencer de nouvelles vêpres siciliennes. Les prêtres en chaire prêchent la croisade, et les prêtres, dans l'état de Venise, ne disent jamais que ce que veut le gouvernement. Des proclamations perfides, des lettres anonymes, répandues dans les villes, électrisent les têtes, et dans un pays où la liberté de la presse est sévérement bannie, les imprimeurs

1797. furent approuvées sur-le-champ par le directoire exécutif.

n'impriment, et les auteurs ne composent que d'après le vœu du gouvernement.

Tout sourit d'abord aux projets sanguinaires du gouvernement vénitien; le sang français coule de toutes parts; on intercepte nos convois, nos courriers et toutes les communications de l'armée.

A Padoue, un chef de bataillon et deux autres français sont assassinés. A Castiglione, des soldats sont désarmés et mis à mort. Deux cents hommes sont poignardés sur la route de Mantoue à Porto-Legnago, de Cassano à Vérone.

Deux bataillons français veulent rejoindre l'armée; ils rencontrent une division vénitienne qui s'oppose à leur passage. Un combat opiniâtre s'engage, et nos soldats se font jour à travers ces perfides ennemis. Un autre combat est livré à Valleggio. Il faut encore se battre à Desenzano. Les français sont par-tout peu nombreux; mais ils ne comptent pas le nombre des bataillons ennemis, lorsqu'ils sont composés d'assassins.

La seconde fête de pâques, au son de la cloche, tous les Français sont assassinés dans Vérone. L'on ne respecte ni les malades dans les hôpitaux, ni ceux qui, en convalescence, se promènent dans les rues, et qui sont jetés dans l'Adige, percés à coups de stylets.

Pendant huit jours l'armée vénitienne assiège les trois châteaux de Vérone. Les canons qu'elle met en batterie, lui sont enlevés à la baïonnette. Le feu est mis dans la ville; et la colonne mobile qui arrive sur ces entrefaites, met ces lâches dans une déroute complette, et leur fait prisonniers trois mille hommes de troupes de ligne, parmi lesquels se trouvent plusieurs généraux vénitiens.

A l'époque de la célèbre ligue de Cambrai, la république de Venise, attaquée par les principales puissances de l'Europe, ne perdit que quelques établissemens éloignés qui lui étaient peu utiles; sa puissance déchut depuis lors, moins par la diminution de son territoire, que par l'affaiblissement de son com- An 5.

La maison du consul français à Zante, dans la Dalmatie, est brûlée. Un vaisseau de guerre vénitien prend sous sa protection un convoi autrichien, et tire le canon contre la corvette française la *Brune*.

Le *Libérateur de l'Italie*, bâtiment français, ne portant que quatre petites pièces de canon, et n'ayant que quarante hommes d'équipage, est coulé à fond dans le port même de Venise, par ordre du sénat.

Le commandant français Laugier, dès qu'il se voit attaqué par la galère amirale, ordonne à son équipage de descendre à fond de cale. Resté seul sur le tillac, au milieu d'une grêle de mitraille, il cherche par ses discours à désarmer les assassins; il est frappé à mort. Son équipage se jette à la nage, est poursuivi par les chaloupes vénitiennes, qui tuent ceux qui cherchent leur salut dans la haute mer. Un contre-maître blessé s'était accroché à un morceau de bois attenant au château du port; le commandant vénitien lui coupe le poignet à coups de hache.

A ces causes, le général en chef, autorisé par le titre 12, article 128 de la constitution, et, vu l'urgence des circonstances, requiert le ministre do France auprès de la république de Venise de sortir de cette ville, ordonne aux généraux de division de traiter en ennemies les troupes vénitiennes, de faire abattre dans toutes les villes de terre ferme le lion de saint Marc, etc.

merce, occasionné par la découverte du cap
1797. de Bonne-Espérance.

Cependant cet Etat, dont les troupes réglées, y compris six mille Suisses, formaient vingt-huit mille combattans, et qui pouvait armer cinquante mille hommes en tems de guerre, semblait être en état de faire quelque résistance. Il avait d'ailleurs la ressource de sa marine, redoutable en elle-même, puisque le doge *Thomas Mocenigo* conseillait en mourant, aux Vénitiens, de borner leur empire aux lagunes et aux îles de l'Archipel et de l'Adriatique, qu'ils pouvaient aisément conserver; et plus redoutable encore dans la circonstance où l'on se trouvait, en ce que l'escadre française, retenue dans le port de Toulon par la supériorité des forces navales britanniques, ne tenait pas la mer.

Mais la résistance que peut faire un Etat d'une médiocre étendue, dépend des circonstances dans lesquelles il est attaqué. Le pregadi ne s'attendait pas que, lorsque les Français, maîtres de toutes les provinces de Terre-Ferme, se présenteraient à l'entrée des lagunes, l'empereur, lié par des traités avec la France, ne pourrait lui donner aucun secours. Il comptait sur l'affection des sujets pour la république, et presque toutes les villes de Terre-Ferme proclamaient leur indépendance. Un esprit révolutionnaire se répandait même

sur une partie des matelots qui montaient la flotte ; le sénat craignait qu'elle n'arborât le pavillon tricolor. An 5.

CHAPITRE X.

Le patriciat est aboli dans Venise ; une municipalité démocratique s'y établit. Les Français s'emparent des îles vénitiennes.

Une confusion extrême régnait dans la ville. *Bonaparte* offrait la paix, mais entre autres conditions, il exigeait qu'on lui livrât les trois inquisiteurs d'Etat et dix principaux membres du sénat, accusés d'être les instigateurs de l'assassinat des Français. Non-seulement les sénateurs tenaient à lâcheté d'abandonner des hommes dont ils avaient dirigé les opérations, mais ils ne se rassuraient pas sur les suites que pouvait avoir cette extradition. Les nobles vénitiens, craignant d'être livrés aux Français par les citadins de Venise, parlementaient, moins dans l'espoir d'obtenir de meilleures conditions, que pour avoir le tems d'abandonner la ville.

Le 22 floréal, le grand conseil remit toute l'autorité publique à trente sénateurs, les chargeant d'aviser aux moyens de sauver la

1797. république. Ce comité, pour se concilier les citadins, arrêta que l'ancienne forme démocratique serait rétablie dans Venise, comme elle existait avant la révolution de 1209. Il est probable que, dans une autre circonstance, la publication de cet acte eût réuni tous les citoyens pour la défense commune; mais alors il ne montrait que la faiblesse du gouvernement.

Les Français furent introduits dans Venise le 23 floréal; *Augereau*, qui les commandait, fit occuper les principaux postes, les forts, le palais et l'arsenal. Une municipalité démocratique fut installée; le 27, elle publia les articles suivans:

« Le grand conseil, en abdiquant l'autorité publique, a bien mérité de la patrie. Il sera fait des remercîmens à l'ancien gouvernement et au commandant de la force armée, qui ont arrêté l'effusion du sang pendant la journée du 12 mai (23 floréal).

» Le gouvernement accorde une amnistie pour tous les délits révolutionnaires, à l'exception des assassinats commis dans Venise, depuis le moment où le grand conseil abdiqua l'autorité publique, jusqu'à celui où le général français *Augereau* a rétabli la tranquillité dans cette ville.

» Le général en chef *Bonaparte* sera prié de rendre la liberté aux trois inquisiteurs et aux

autres prisonniers d'Etat. La liberté de la presse est rétablie, mais personne ne pourra être recherché pour des événemens antérieurs à l'établissement de la municipalité. An 5.

» Il sera accordé des pensions aux ci-devant nobles vénitiens qui n'ont aucune fortune. Les citoyens qui ont éprouvé des pertes dans la journée du 12 mai, seront indemnisés par le trésor public. Toutes les dettes de l'Etat sont mises sous la sauve-garde nationale.

» Il ne sera porté aucune atteinte à la sureté des personnes et au respect des propriétés. Tous les individus qui résident dans la ville, et ceux qui s'y établiront dans la suite, auront la liberté d'exercer le culte qui leur conviendra ; toute distinction entre les patriciens et les plébéiens est abolie. »

Ce fut ainsi que le gouvernement aristocratique de Venise, qui s'était établi à la fin du treizième siècle, au milieu des flots de sang versé par les citoyens, s'éteignit à la fin du dix-huitième, sans la moindre secousse ; c'était une lampe sur laquelle on souffla. Les Français s'emparèrent des forces navales vénitiennes avec lesquelles les îles de l'Adriatique, faisant partie des domaines de cette république, furent bientôt soumises à la domination française.

Parmi ces îles, Celles de Corfou et de Céphalonie, et quelques autres de moindre

grandeur, situées sur les côtes de la Grèce,
1797. étaient, pour la France, une acquisition d'autant plus précieuse, que des expériences déjà faites prouvent que l'on pourrait y naturaliser les denrées que nous tirons des îles de l'Amérique, qui nous échapperont tôt ou tard. Le comte de *Carburi*, connu pour avoir avec *Falconnet*, transporté à Pétersbourg la roche immense dont on a fait le piédestal de la statue du Czar *Pierre I.er*, retiré dans Cephalonie, y avait établi des plantations de café, de sucre et d'indigo. Pour ne rien omettre d'essentiel à la culture de ces plantes qu'il voulait introduire en Europe, il avait fait venir de la Martinique plusieurs agriculteurs, pour diriger ses plantations. Le succès commençait à couronner ses travaux, lorsqu'il fut assassiné, en 1782, par des insulaires Grecs. Ces cultures précieuses périrent avec celui qui les avait fait naître. Le gouvernement français pouvait renouveler cette expérience, et tout annonçait qu'elle aurait les résultats les plus heureux.

CHAPITRE XI.

L'armée de Bonaparte *évacue l'Allemagne et le port de Livourne.*

BONAPARTE, au comble de la gloire, s'occupait à consolider son ouvrage. On parlait diversement du sort futur de Venise. Les uns pensaient qu'elle formerait une république démocratique ; d'autres, qu'elle serait réunie à la république Italienne ; d'autres enfin, considérant les sacrifices que l'empereur avait faits à la paix, et la balance qui seule consolide les traités entre les grandes puissances, voyaient, dans cette conquête, des compensations pouvant dédommager la maison d'Autriche, sans nuire aux intérêts de la France.

Les troupes françaises avaient entiérement évacué le territoire autrichien dans le Tyrol, dans la Carinthie et dans la Carniole, pour rentrer en Italie. On avait même abandonné le port de Trieste ; et pendant qu'on rédigeait les articles du traité définitif, le général français, voulant témoigner à l'empereur la plus entière confiance, remettait aux officiers du grand-duc de Toscane, la ville et les forts de Livourne. La garnison française en sortit, le trois prairial, pour être transportée

en Corse. Les matelots et les canonniers fran-
1797. çais et corses furent employés sur les vaisseaux de guerre qu'on avait trouvés dans le port de Venise.

Dans le même tems, *Bonaparte* mettait la dernière main à l'organisation de la république italienne. On a vu précédemment qu'elle avait été d'abord partagée en deux gouvernemens ; réunis ensemble, ils prirent le nom de république Cisalpine ; je leur ai donné dans mon ouvrage celui de république italienne, qu'ils prirent en effet dans la suite.

Bonaparte écrivait aux administrateurs, le 16 germinal, de son quartier-général de Scheiflin : « Vous me demandez la garantie de votre liberté ; les victoires que remporte chaque jour l'armée d'Italie, vous la garantissent assez. Chacun de nos triomphes place une base solide à l'édifice de votre constitution. Les ennemis vaincus et dispersés, des milliers de prisonniers entre nos mains, trois provinces autrichiennes conquises, tout cela ne vaut-il pas une déclaration désormais puérile, puisque vous ne pouvez douter ni de l'intérêt ni de la volonté prononcée qui porte le gouvernement français à vous reconnaître libres et indépendans.

» Occupez-vous de l'instruction et du bonheur du peuple ; portez au complet les légions lombardes et polonnaises ; profitez du tems

que les armées françaises occupent l'Italie pour former solidement une puissance militaire sans laquelle vous n'aurez ni indépendance ni liberté. » An 5.

CHAPITRE XII.

Nomination de Barthélemy *à la dignité de directeur de la république française.*

PENDANT que l'Italie prenait une face nouvelle, le mois de prairial avait amené l'époque où l'un des cinq directeurs de la république française devait rentrer dans la foule des citoyens. *Letourneur*, exclu du directoire par la voie du sort, fut remplacé par *Joseph Barthélemy*, ambassadeur en Suisse, neveu du célèbre auteur des voyages *du jeune Anacharsis*. Le message du directoire annonçant aux deux conseils que *Barthélemy* avait accepté l'éminente dignité à laquelle on l'appelait, était accompagné de cette lettre : « Le courrier extraordinaire, porteur de la lettre dont vous m'avez honoré, le 7 prairial, est arrivé ici le 10 au point du jour, citoyens directeurs.

» J'obéis à l'acte du corps législatif, qui m'appèle auprès de vous. Je ne dois, sans

1797. doute, qu'à l'extrême indulgence des représentans de la nation, cet éclatant témoignage de leur confiance. Absent de ma patrie depuis trente ans, peu instruit de son administration intérieure, combien je suis effrayé de la tâche qui m'est imposée ; mais je ne crois pas que dans une semblable circonstance un bon citoyen soit libre de refuser l'honorable marque de bienveillance dont je suis l'objet. »

Le directoire avait arrêté que l'entrée du nouveau directeur dans Paris serait accompagnée de quelque pompe. *Barthélemy*, instruit de cette particularité, entra dans Paris pendant la nuit, et se présenta au palais du Luxembourg, lorsque personne ne l'attendait.

La réception était fixée au 18 prairial. Il prononça ce discours dans la séance publique :

« En recevant des représentans de la nation le droit de siéger parmi vous, citoyens directeurs, mon premier sentiment fut celui de mon insuffisance. Témoin de l'éclat de la république française au-dehors, plein d'admiration pour elle, je n'ai pu concevoir cet excès de bienveillance qui m'appelait à exercer sa première magistrature. Mais bientôt, oubliant ma faiblesse, je n'ai plus senti que le bonheur de ma destinée. Assister aux derniers jours d'une révolution triomphante pour en consolider les bienfaits ; présider à l'exécution des

lois ; concourir avec vous et avec le corps législatif à réparer les maux inséparables d'une longue tempête ; quelle carrière ! et combien elle a d'attraits ! An 5.

» Dirai-je que j'ai été conduit par l'espoir non moins séduisant de trouver dans le directoire les élémens d'une pacification générale? J'ai pensé qu'après un grand développement de forces et de puissance, la république française se montrerait juste et pacifique, même envers ses plus cruels ennemis. La justice garantit la durée des empires ; la justice et la modération, après la victoire, ameneront cette paix durable qui doit sanctionner pour toujours la constitution que la France s'est donnée.

» Recevez, citoyens directeurs, l'assurance de mon inviolable attachement à cette constitution ; recevez l'hommage de mes sentimens pour vous ; il m'est doux de présumer que notre union, commandée par la loi, sera cimentée par une estime, une confiance, une affection réciproques. »

Le président répondit : « Vous avez su dans des tems difficiles faire respecter la république au-dehors, lui conserver d'anciens et de fidèles alliés, et neutraliser la malveillance de ceux qui voulaient lui susciter de nouveaux ennemis. Vos vastes connaissances et l'esprit de modération qui vous anime, sont un sûr

garant du succès avec lequel vous travaillerez de concert avec nous à l'achévement du grand ouvrage de la paix. L'élévation de vos principes nous assure aussi que nous saurons la fonder en commun sur des bases justes et des conditions honorables.

1797.

» Loin du théâtre des factions qui ont si long-tems affligé notre patrie à l'intérieur, vous avez pu en juger avec impartialité; et les efforts que vous joindrez aux nôtres pour les étouffer, porteront un caractère infiniment favorable à leur anéantissement. »

Ce discours avait été reçu avec d'autant plus d'applaudissemens, qu'il était l'expression de l'opinion publique envers un homme qui, remplissant avec honneur une mission très-difficile, avait négocié la paix entre la république et deux des principales puissances de l'Europe. *Barthélemy* ne jouit pas long-tems de ces sentimens de bienveillance. A peine trois mois devaient s'écouler, qu'enveloppé, par un concours de circonstances, dans une immense conspiration dont peut-être il ignora toujours le véritable but, arrêté dans le palais même du directoire, par ordre de ses collègues, il fut transporté sur une plage lointaine, laissant à la postérité un exemple mémorable des dangers dont les grandes places sont environnées.

An 5.

CHAPITRE XIII.

Révolution de Gênes. Epoque où s'établit le gouvernement qui subsistait dans cette ville.

La même révolution opérée à Venise, s'annonçait à Gênes, sans avoir été amenée par les mêmes causes. La forme du gouvernement qui subsistait dans cette république, ne remontait qu'au seizième siècle ; elle était l'ouvrage d'*André Doria*, contemporain de *François I.er*. Avant cette époque, les Génois, sous une administration démocratique, avaient joui, en Italie, durant plusieurs siècles, d'une influence principale : les divisions intestines, plutôt que les guerres étrangères, détruisirent cette prospérité. Les Génois, accablés par la tyrannie de quelques familles patriciennes auxquelles, à l'exemple des anciens Romains, ils confiaient le consulat, substituèrent en 1190 un podestat étranger aux consuls. Ce magistrat, sans entours, n'était pas assez puissant pour courber, sous le joug salutaire des lois, ceux qui s'appelaient nobles. Ayant acquis insensiblement les plus considérables propriétés, ils vivaient dans leurs châteaux en véri-

tables souverains, et regardaient l'impunité
1797. absolue comme une de leurs prérogatives.

L'histoire du moyen âge nous apprend que les Romains, vers le tems où les maisons d'*Anjou* et d'*Arragon* se disputaient le trône de Naples, tourmentés comme les Génois par toutes les horreurs de l'anarchie, fomentée par les familles patriciennes qui voulaient forcer le peuple, par l'excès du malheur, à se soumettre au gouvernement aristocratique, avaient mis successivement à leur tête plusieurs étrangers auxquels ils donnaient le titre de premier sénateur de Rome. Les Génois crurent rétablir chez eux la tranquillité publique, et donner en même tems de la vigueur aux lois, en adoptant ce genre d'administration.

Les rois de France, les rois de Naples et les ducs de Milan exercèrent successivement dans Gênes la suprême magistrature. Ces républicains, par ces variations politiques, avaient en vue de conserver leur liberté ; mais depuis long-tems ils s'apercevaient qu'en changeant de protecteurs, ils ne faisaient que changer de maîtres. Le gouvernement français, en particulier, était souverainement détesté ; et ce n'était pas sans raison, puisque les rois de France abusant, de la manière la plus criante, de la confiance des Génois, cherchaient à morceler le territoire de la répu-

blique, s'en appropriaient une partie, et, par cette fatale scission, préludaient à la dissolution de l'Etat. An 5.

Le génois *André Doria*, un des plus grands hommes de mer du seizième siècle, était alors au service de la France, en qualité d'amiral du levant. Les ministres et les favoris de *François I.er*, qui ne s'accommodaient pas de la franchise et de la hauteur de ce républicain, avaient réussi à le perdre dans l'esprit du roi; et *Doria*, qui s'en apercevait, se mettait en garde.

La cour de France faisait fortifier Savone, dont le commandement était confié au connétable *de Montmorenci*. Le port de Savone était meilleur que celui de Gênes. Si la France fût venue à bout de faire de cette ville une principauté particulière indépendante de la république, son commerce était évidemment ruiné; elle perdait avec la source de son opulence, non-seulement la considération dont elle jouissait en Italie, mais son existence politique était menacée. *Doria*, chargé par ses compatriotes de demander à la cour de France la restitution de Savone, s'acquitta de sa commission avec une fermeté contre laquelle vinrent échouer toutes les insinuations directes et indirectes des ministres de *François I.er*; mais elle fut inutile. Le connétable *de Montmorenci*, qui dirigeait alors le conseil de

1797. Paris, jouissait des droits d'entrée et de sortie établis sur le port de Savone; la crainte de perdre ce revenu l'emportant dans son ame sur la justice et l'intérêt de l'Etat, non-seulement il fit décider que Savone ne serait pas rendue aux Génois, mais il obtint un ordre d'arrêter *Doria* qui se mit en sureté.

Ce marin était propriétaire d'un assez grand nombre de galères armées; elles bloquaient le port de Naples, tandis qu'une armée française pressait la ville du côté de terre. L'empereur *Charles-Quint*, instruit des mécontentemens de l'amiral génois, le sollicitait depuis long-tems d'entrer à son service.

La grande ame d'*André Doria* était remplie du manifique projet de rendre à sa patrie son ancien lustre, en régénérant son gouvernement, altéré par le tems et les abus. Les impérieuses circonstances dans lesquelles il se trouvait, déterminant ses résolutions, il ordonna à son fils, qui commandait ses galères, de faire entrer des vivres dans Naples, et de se combiner avec les forces navales espagnoles, pour combattre la flotte française, dès qu'elle se présenterait.

Par le premier article du traité conclu entre *Charles-Quint* et *Doria*, l'empereur reconnaissait l'entière indépendance de la république de Gênes, le droit qu'elle avait de

choisir le mode de gouvernement qui lui convenait, et de le changer à son gré. Ce prince promettait, pour lui et ses successeurs, de maintenir cette indépendance de tout son pouvoir, sans exiger de la république aucune espèce de vassalité en reconnaissance de la protection impériale. An 5.

A peine le traité était signé, qu'une révolution aussi subite que générale éclatait dans Gênes. *Doria* n'eut qu'à se présenter devant le port avec treize galères et environ cinq cents soldats : ses amis et sa grande réputation avaient tout fait. Dans une seule nuit, et sans répandre une seule goutte de sang, les Français évacuèrent la ville. En vain ils voulaient prendre le chemin de Savone. Le même esprit qui animait les habitans de Gênes, s'était communiqué rapidement à toutes les parties de la république ; elle fut libre en peu d'heures. Le peuple, dans les premiers transports de sa reconnaissance, décora *Doria* du titre glorieux de libérateur de sa patrie, et l'investit du pouvoir nécessaire pour établir une forme de gouvernement capable de faire respecter la république au-dehors, et d'assurer au-dedans la tranquillité publique sur des bases solides.

1797.

CHAPITRE XIV.

Constitution donnée aux Génois par Doria.

Il ne tenait qu'à *Doria* d'abuser de la confiance que lui témoignaient ses concitoyens, pour usurper dans sa patrie l'autorité que les *Medicis* prenaient alors à Florence, au milieu des plus sanglantes convulsions. *Charles-Quint* offrait de favoriser ses vues ambitieuses, s'il en avait eu. Mais, soit que ce législateur pressentît combien il était difficile d'asservir ses compatriotes, ou que son ame, vraiment républicaine, préférât la gloire de son pays aux avantages de sa famille, la crainte d'inspirer des inquiétudes, lui fit même refuser la dignité de doge qu'on lui offrait. Mais, s'il ne fut pas revêtu de la suprême magistrature, il jouit, jusqu'à la plus extrême vieillesse, d'une considération personnelle, supérieure à toutes les dignités. Peu d'hommes ont joué un aussi grand rôle que *Doria* sur la scène du monde. Honoré par ses concitoyens, comme le génie tutélaire de sa patrie, tenant au-dehors, par les galères qui lui appartenaient, le rang d'une puissance maritime, deux fois sa perte fut en vain tramée. Ces conjurations n'eurent d'autre

effet que d'augmenter dans toute l'Italie la réputation de ce grand homme. Il en jouit jusqu'à sa mort, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. An 5.

Doria, voulant éteindre pour jamais les dissentions subsistantes dans Gênes entre les familles patriciennes et les familles plébéiennes, chargea de l'administration publique les citoyens, sans distinction de naissance, qui étaient propriétaires d'une quantité de biens-immeubles. Ce gouvernement avait quelque analogie avec celui d'Angleterre, où, pour être éligible au parlement, il faut posséder trois cents livres sterlings de rente, environ sept mille livres argent de France, quand il s'agit de la représentation d'une ville ou d'un bourg. Celui qui aspire à la représentation d'un comté, doit être riche de six cents livres sterlings de rente. Mais la différence entre la condition des personnes dans les deux Etats, consiste en ce qu'en Angleterre le citoyen qui, par son industrie, s'est procuré les propriétés prescrites par la loi pour être éligible dans la représentation nationale, profite immédiatement de son avantage; au lieu qu'à Gênes, les citoyens dont les ancêtres n'avaient pas le bien prescrit par *Doria*, pour entrer dans le grand conseil, l'acquîrent en vain dans la suite; la porte en resta fermée pour eux.

Un livre appelé, comme à Venise, le livre

d'or, et qu'on aurait dû nommer le livre de
1797. fer, renferma les noms des familles devenues exclusivement législatives; toutes les autres familles restèrent à perpétuité sujettes, sans avoir aucune part active au gouvernement. Ainsi *Doria*, en éteignant la distinction existante dans son tems entre les patriciens et les plébéiens, ne fit que modifier différemment l'aristocratie. Il créa une nouvelle noblesse.

Toute l'action du gouvernement se balançait, dans Gênes, entre quatre corps de magistrature; la seigneurie, le collège, le petit et le grand conseil. La seigneurie se composait du doge, qui restait deux ans en charge, et de douze conseillers d'Etat. Son emploi était de représenter la république dans les occasions d'éclat, et de préparer les affaires qui devaient être discutées dans le petit et dans le grand conseil. Huit magistrats nommés chaque année et tous les anciens doges formaient le collège; il administrait les revenus de la république. Le petit conseil était composé de cent sénateurs; réunis avec le collège, ils décidaient de toutes les affaires civiles. La justice criminelle était rendue à Gênes par des juges choisis en Italie, hors du territoire de la république. Enfin l'assemblée générale des nobles choisissait, chaque année, quatre cents sénateurs pour former le grand conseil; le doge et les douze conseillers d'Etat y avaient

droit et séance. Cette assemblée décidait de la paix et de la guerre, et disposait des principaux emplois. An 5.

Cette forme de gouvernement ayant été admise en 1528, par la majorité des citoyens, *Doria* se démit de l'autorité qui lui était confiée. Elle a souffert, jusqu'à nos jours, peu d'altération. Cependant la jalousie qui s'établit entre les anciens et les nouveaux nobles, et entre les uns et les autres, et quelques familles populaires qui, ayant acquis par la suite, dans le commerce, des biens considérables, souffraient impatiemment de se voir exclues du gouvernement de leur patrie, éleva dans la suite des orages dans Gênes.

Plusieurs nouvelles familles ont été successivement agrégées au corps de la noblesse. Les autres qui s'adonnèrent exclusivement au commerce, concoururent au grand crédit qu'obtint la banque de S. Georges, établie à Gênes au commencement du quinzième siècle, mais dont l'opulence devint si considérable, qu'on pouvait la considérer dans Gênes, comme une république particulière qui se régissait par des lois qui lui étaient propres, et qui avait ses magistratures où les populaires pouvaient entrer comme les nobles.

Des circonstances particulières avaient obligé le grand conseil de céder à la banque de S. Georges la souveraineté de la Corse,

et quelques autres colonies que possédaient
1797. les Génois dans le Levant. Elle entretenait des flottes, elle avait des troupes à sa solde. On la considérait comme une puissance, et les huit magistrats qui la dirigeaient sous le nom de protecteurs de S. Georges, élus annuellement par les actionnaires, partageaient dans Gênes le crédit de la seigneurie.

Cet ordre de choses rétablissait la balance entre les nobles et les populaires; il subsista jusqu'à l'invasion des Autrichiens dans le territoire de Gênes, en 1746. La république fut obligée, pour acquitter les contributions qu'on lui demandait, de tirer de la banque quinze millions de livres, malgré le refus des huit protecteurs de S. Georges, qui consentirent enfin d'accepter, pour hypothèque de cet emprunt, une taxe d'un pour cent sur la valeur des biens fonciers. Alors chacun s'empressa de retirer son argent de la banque. Ne pouvant satisfaire à la fois tous les créanciers, elle refusa de payer. Ses billets furent décrédités. La perte de la Corse vint encore augmenter la détresse de la banque; elle était presque entiérement tombée en 1751. En vain le gouvernement a fait depuis lors des efforts pour relever cet établissement. Il a pu remplir une partie de ses engagemens; mais, ne jouissant plus d'aucun crédit politique, la considération qu'il procurait aux populaires avait

disparu. Les nobles faisaient sentir leur supériorité jusque dans les assemblées commerciales de la banque. An 5.

Depuis lors la haine la plus prononcée subsistait dans Gênes entre les nobles et les populaires; mais les premiers, investis de toute la force, publique arrêtaient aisément les effets d'une vaine malveillance. Il fallait des circonstances particulières pour lui imprimer un caractère capable d'inquiéter le gouvernement.

Ces circonstances furent amenées par l'expédition des Français en Italie. La situation de la république sur les frontières de France, et la jalousie qui subsistait entre elle et le gouvernement de Turin, ne lui permettaient pas d'entrer dans la coalition; elle embrassa la neutralité; mais, dans beaucoup de circonstances, le gouvernement montrait sa partialité en faveur des ennemis de la France, ne pouvant se dissimuler que, si la république française triomphait, il était bien difficile que les principes de son gouvernement ne prévalussent dans un pays contigu à la France, qui avait avec elle les liaisons de commerce les plus multipliées, et où les idées républicaines exaltaient toutes les têtes.

1797.

CHAPITRE XV.

Dispositions du gouvernement génois envers la France.

J'AI rapporté quelques exemples de cette partialité. Les succès de *Bonaparte*, sans en détruire la cause, suspendaient seulement ses effets ; ils reparaissaient dans toutes les occasions.

J'ai parlé d'un soulévement manifesté contre les Français, peu de tems après leur entrée dans le Milanais, et j'ai observé que l'aristocratie génoise en avait profité, pour exciter, par des écrits insidieux, les habitans des Feudi impériali à s'insurger contre les Français; et qu'à ce sujet *Faypoult*, ministre de France à Gênes, avait demandé que le comte *Girola*, ministre de l'empereur, eût ordre de sortir du territoire de la république. La même malveillance fut renouvelée, lorsque *Bonaparte* levait le siège de Mantoue, pour marcher contre le général *Wurmser*. On supposait que des miracles avaient annoncé cet événement. « Le terme des triomphes de l'armée française est enfin arrivé, disaient les prêtres dans toutes les chaires; elle sera expulsée de

l'Italie. Dieu, permettant qu'elle y entrât, ne s'en était servi que comme d'un moyen pour rappeler les enfans de l'église à la pénitence et aux vertus chrétiennes; il vient de la proscrire ». An 5.

En même tems on organisait de nouvelles insurrections. Dans le fief Sainte-Marguerite, qui renferme une partie de la vallée de la Scrivia, était un château susceptible de défense. Le gouvernement de Gênes en avait fait un point de réunion où l'on enrôlait les Allemands prisonniers de guerre qui trouvaient les moyens de s'échapper. Des agens établis sur les routes fournissaient des étapes à ces déserteurs. Les uns prenaient le chemin de Sestri-di-Levante, passaient par Salo, et retournaient à l'armée autrichienne à travers les états de Venise; d'autres se réunissaient dans le château de Sainte-Marguerite à des émigrés des Feudi imperiali et à d'autres mécontens. Commandés par le marquis *Malaspina*, noble génois, ils attendaient le moment convenu pour un soulévement général. Le commandant de Mantoue, instruit de ce plan, avait envoyé à Gênes le colonel *Mercantini* qui se tenait caché dans la maison du comte *Girola*, ministre de l'empereur.

Cependant le transport d'une grande quantité de munitions de guerre dans le château de Sainte-Marguerite, avait éveillé les soup-

çons de *Faypoult*, ministre de France à
1797. Gênes ; il en fit part à *Bonaparte*, qui ordonna au commandant de Tortone de faire investir le château de Sainte-Marguerite. On y trouva des sommes considérables et de grands amas d'armes et de munitions ; mais les conspirateurs avaient eu le tems de s'échapper. Dans cette occasion, le gouvernement, pour arrêter les suites du mécontentement de *Bonaparte*, ordonna, par une proclamation publique que tous les ports de la république seraient fermés aux Anglais ; mais cet arrêté, commandé par la terreur, était violé de mille manières différentes.

CHAPITRE XVI.

Insurrection dans Gênes. Etablissement du nouveau gouvernement.

Si l'aristocratie génoise redoutait l'ascendant de la république française, la masse entière du peuple s'y laissait visiblement entraîner, et c'était le vrai motif de la terreur du gouvernement.

Deux partis, dont les vues étaient entiérement différentes, partageaient la ville. Les Français y solemnisèrent avec beaucoup de pompe le premier jour de la cinquième an-

née républicaine, malgré le déplaisir que cette fête donnait à la faction patricienne. Tous les bâtimens français qui se trouvaient dans le port, l'annoncèrent dès le matin par des salves d'artillerie qui furent répétées à midi et au coucher du soleil. Le pavillon tricolor et ceux des puissances amies de la France flottaient sur tous les navires. Le peuple en foule se portait dans les appartemens et dans les jardins du ministre français, décorés d'emblêmes et de trophées. Les orchestres exécutaient tour-à-tour des airs de danses, des marches guerrières et des chansons patriotiques. On y chanta l'hymne italienne composée à Milan. An 5.

Del despotico potere
Ite al foco iniqui editti,
Son nell' huomo i primi dritti
Egualianga e libertà.

Dès-lors une fermentation, dont la force augmentait progressivement, annonçait une révolution prochaine; et les obstacles qu'y formait le gouvernement ne pouvaient avoir d'autre effet que de l'ensanglanter.

L'insurrection s'annonça, dans les derniers jours de floréal, sous la forme d'une émeute populaire. Douze mille ouvriers, ayant à leur tête *Philippe Doria*, après avoir enfoncé les prisons et rendu à la liberté les prisonniers

qui n'étaient pas détenus pour crime capital,
1797. s'étaient rendus maîtres des principaux postes de la ville, et demandaient à grands cris l'abolition du gouvernement patricial et le rétablissement de la démocratie. Les riches bourgeois, enfermés dans leurs maisons, attendaient l'événement pour se décider ; et la plupart des nobles, cédant à leur destinée, abandonnaient la ville, lorsque le petit conseil crut éloigner la catastrophe ou lui donner une autre impulsion, en armant d'autres ouvriers, auxquels ils croyait pouvoir se fier, et les réunissant à quelques corps de troupes restés fidèles à la seigneurie.

Cette politique eut d'abord quelque succès; mais les deux partis populaires finirent bientôt par se réunir. Alors le gouvernement se trouvait dans le plus grand danger. En vain il multipliait les proclamations pour engager les insurgés à rentrer dans l'ordre, en promettant que la seigneurie rendrait au peuple toute la justice qu'il avait droit d'attendre. Le tumulte augmentait de jour en jour. L'Etat était en proie à tous les fléaux de l'anarchie. On pillait, au nom du peuple, les maisons des nobles les plus riches. Le désordre devenait si alarmant, que la famille du ministre français *Faypoult* avait abandonné la ville, et que cet ambassadeur se disposait à la suivre.

Les nobles et les populaires avaient envoyé

des députés à *Bonaparte*, pour l'engager à soutenir leurs prétentions. Mais dans le tems qu'on parlementait, l'insurrection était devenue générale. Le peuple, souverain de fait, prouvait qu'il était souverain de droit, en représentant le premier article du traité entre *Charles-Quint* et *André Doria*, dans lequel l'empereur reconnaissait que le peuple de Gênes avait le droit de choisir le gouvernement qui lui convenait *et de le changer à son gré.* An 5.

Près de trois mille individus, soupçonnés d'attachement au parti des nobles, avaient été incarcérés depuis le premier jusqu'au 10 prairial. Le peuple était Maître du Mole, et menaçait d'enfoncer les portes du palais qui renfermait les archives de la république. Le grand conseil assemblé le 12 prairial, obéissant aux lois de la nécessité, déclara, après une assez longue délibération, que le gouvernement était dissous; et, ayant nommé quatre nobles et quatre populaires pour diriger la république jusqu'à l'établissement d'un nouvel ordre de choses, il abdiqua l'autorité que lui donnaient les anciennes lois.

Au milieu de la fermentation qui régnait dans les esprits, le poste que le grand conseil offrait aux huit nouveaux éphores, était si périlleux, qu'ils n'osèrent pas l'accepter. Le pouvoir resta dans les mains d'une admi-

nistration provisoire, créée par les populaires.
1797. Elle enjoignit, le 15, à tous les nobles sortis du territoire de Gênes depuis le commencement des troubles, d'y rentrer dans deux jours, sous peine de séquestration de leurs propriétés. Les habitans des deux rivières furent invités par ceux de Gênes, à nommer des députés avec des pouvoirs suffisans pour poser les bases d'une nouvelle organisation sociale. On forma des gardes nationales sous le nom de légions liguriennes; et, tandis que les représentans de toutes les communes qui formaient l'Etat de Gênes, travaillaient à la confection d'un nouveau code constitutionnel, toutes les parties de l'administration étaient régies sur le modèle du gouvernement français.

La nouvelle constitution fut proclamée en fructidor : ses bases étaient celles de la constitution française. Le corps législatif était partagé en deux sections, le conseil des soixante et le conseil des anciens. Le gouvernement fut confié à un directoire composé de cinq magistrats suprêmes. Les premiers directeurs furent *Louis Corveto*, *Nicola Littardi*, *Augustin Maglione*, *Ambroise Molfino* et *Paul Gosta*.

CHAPITRE XVII.

Préludes de la journée du 18 fructidor. Manifeste du prétendant au trône de France.

On a vu précédemment que l'indulgence envers les chefs de la conspiration royale avait produit les plus fâcheux effets. Les fauteurs de l'ancien régime attribuaient ouvertement cette indulgence à la prépondérance de leur parti, entraînant le directoire lui-même à des ménagemens nécessités par la force des choses. Les émigrés rentraient en France par milliers ; et répandant quelque argent, les uns parvenaient à faire substituer leurs noms à la place de ceux des défenseurs de la patrie, sur les registres des administrations militaires ; d'autres, à se faire inscrire dans les matricules des inspecteurs des charrois : et, munis de certificats constatant cette inscription, ils obtenaient aisément leur radiation de la liste des émigrés.

Rentrés dans leurs propriétés, non-seulement dans l'intérieur de leurs maisons et en présence de leurs domestiques, ils se donnaient respectivement les titres proscrits par les lois, ils affectaient un profond mépris

1797. pour les formes républicaines ; ils annonçaient leur triomphe prochain et leur connivence avec les deux nouveaux tiers du corps législatif ; mais ils tenaient la même conduite dans les jardins et dans les autres lieux publics, en présence des spectateurs étonnés de leur hardiesse. La leçon de l'adversité était perdue pour eux. D'autres Français qui, sans aucune vue hostile, étaient sortis de France pour échapper à la fatale guillotine, rentraient aussi ; et on les confondait avec les émigrés, malgré la différence de leur situation et de leurs sentimens.

On publiait une lettre de *Louis XVIII* aux Français, conçue en ces termes :

« Une douleur profonde pénètre notre ame toutes les fois que nous voyons les Français gémir dans les fers, pour prix de leur dévoûment au salut de la France. Mais suffirait-il à vos tyrans de s'être procuré de nouvelles victimes ? Dans cette conspiration qu'ils leur imputent, dans ces papiers qu'ils publient avec tant d'éclat, ne chercheront-ils pas des prétextes pour calomnier nos intentions ? N'est-il pas à craindre enfin que, soupçonnant des pièces, ou se permettant de frauduleuses insinuations, ils ne s'efforcent de nous peindre à vos yeux sous des couleurs mensongères ?

» C'est un devoir pour nous de vous prémunir contre une perfidie que l'expérience

du passé nous autorise à prévoir. C'est un besoin pour notre cœur de vous manifester les sentimens qui le remplissent. Les tyrans s'enveloppent des ombres du mystère ; un père ne craint pas les regards de ses enfans ! Ceux que nous avons chargés de vous éclairer sur vos véritables intérêts, retrouveront, dans cet écrit, les instructions qu'ils ont reçues. Ceux que la pureté de leur zèle et la sagesse de leurs principes rendront dignes à l'avenir de notre confiance, y liront d'avance les instructions qu'ils doivent suivre ; et la France entière, connaissant le but auquel ils tendront de concert, et les moyens qu'ils mettront en œuvre, jugera elle-même du bien qu'elle doit en espérer. An 5.

» Nous avons dit à nos agens, ramenez notre peuple à la religion de ses pères, et au gouvernement paternel qui fit si long-tems sa gloire et le bonheur de la France. Expliquez-lui la constitution de l'Etat, qui n'est calomniée, que parce qu'elle est méconnue. Instruisez-le à la distinguer du régime qui s'était introduit depuis trop long-tems. Montrez-lui qu'elle est également éloignée de l'anarchie et du despotisme, deux fléaux qui nous sont odieux autant qu'à lui-même, mais qui pèsent tour-à-tour sur la France depuis qu'elle n'a plus son roi. Consultez des hommes sages et éclairés sur les nouveaux degrés de perfection dont

elle est susceptible, et faites connaître les
1797. formes qu'elle a prescrites, pour travailler à son amélioration.

» Affirmez que nous prendrons les mesures les plus efficaces pour la préserver des injures du tems et des attaques de l'autorité même. Garantissez de nouveau l'oubli des erreurs, des torts, même des crimes. Etouffez dans tous les cœurs jusqu'aux moindres desirs de vengeances particulières que nous sommes résolus de réprimer sévèrement, et transmettez-nous les vœux du public sur les réglemens propres à corriger les abus, dont la réforme sera l'objet constant de notre sollicitude. Donnez tous vos soins à prévenir le retour de ce régime de sang qui nous a coûté tant de larmes, et dont nos malheureux sujets sont encore menacés.

» Dirigez les choix qui vont se faire, sur des gens de bien, amis de l'ordre et de la paix, mais incapables de trahir la dignité du nom français, et dont les vertus, les lumières, le courage, puissent nous aider à ramener notre peuple au bonheur. Assurez des récompenses proportionnées à leurs services, aux militaires de tous les grades, aux membres de toutes les administrations qui coopéreront au rétablissement de la religion, des lois et de l'autorité légitime; mais gardez-vous d'employer, pour les rétablir, les moyens atroces qui ont

été mis en usage pour les renverser. Attendez de l'opinion publique un succès qu'elle seule peut rendre solide et durable ; ou, s'il fallait recourir à la force des armes, ne vous servez du moins de cette cruelle ressource, qu'à la dernière extrémité, et pour donner à l'autorité légitime un appui juste et nécessaire. An 5.

» Français, tous les écrits que vous trouverez conformes à ces sentimens, nous nous faisons gloire de les avouer ; si l'on vous en présente où vous ne reconnaissiez pas ces caractères, rejetez-les comme des œuvres de mensonge; ils ne seraient pas selon notre cœur. Donné le 10 mars, l'an de grace 1797, de notre règne le deuxième.

Signé Louis.

J'ai déjà parlé des confessions de *Brottier* et de *Duverne de Presles*, impliqué dans la conspiration de pluviose, sous le nom de *Dunand*, épicier ; elles furent insérées dans les registres secrets du directoire. Ces actes considérés en eux-mêmes, et comme la déclaration de deux hommes condamnés par la justice, et qui espèrent d'alléger leur peine par les aveux qu'on leur demande, obtiendraient peu de confiance; mais on en juge différemment, lorsqu'on entre dans les circonstances particulières de ces confessions, et sur-tout qu'on les combine avec les papiers trouvés chez *Lemaître*, à l'époque des événemens de vendémiaire an IV ; avec

1797. les pièces de la conspiration de pluviose, et les diverses particularités qui précédèrent la journée du 18 fructidor.

L'importance de l'événement que je vais rapporter, m'oblige de placer sous les yeux de mes lecteurs, la confession de *Duverne de Presles*, malgré sa longueur.

CHAPITRE XIX.

Déclaration faite au directoire par Duverne de Presles, *dit* Dunand.

»JE ne dissimule point en commençant cet écrit, citoyens directeurs, que c'est l'acte de ma condamnation que je mets dans vos mains. Mais quoique je sois loin d'être insensible à mon intérêt particulier, je me suis tellement persuadé que c'est un tout autre motif qui m'a déterminé à une démarche bien difficile à mésinterpréter, que je n'hésiterais point à l'entreprendre, lors même que je n'aurais pas pour me rassurer l'engagement que vous avez pris avec moi.

» Beaucoup de tentatives ont été faites, depuis la révolution, pour relever le trône; toutes ont échoué; la plupart ont coûté la vie à un grand nombre d'hommes de l'un et de

l'autre parti : rien n'a découragé les royalistes ; à côté d'une conspiration éteinte, il s'en relève une nouvelle d'autant plus dangereuse, qu'à ses propres ressources elle ajoute l'expérience des fautes qui ont entraîné la ruine des autres. An 5.

» Il y a bientôt deux ans que je me suis chargé des intérêts du roi à Paris. Dès cette époque, je sentis que les royalistes n'auraient une véritable consistance, que lorsque, réunis autour d'un centre commun, ils agiraient ensemble. Je fis tous mes efforts pour amener à ce centre d'unité tous les chefs de la Vendée et de la Bretagne, et les agens répartis dans les départemens, lesquels tendaient à la même fin par des moyens contradictoires. J'allai dans la Bretagne, dans la Vendée, en Suisse, où réside un ministre anglais chargé spécialement de seconder les royalistes. J'allai à l'armée de *Condé* ; je vis le roi. Enfin, je viens de faire un voyage en Angleterre, dans lequel je me suis expliqué avec le comte *d'Artois* et les ministres anglais. Il ne fallait pas moins que toutes ces courses, pour faire renoncer chacun de ceux auprès de qui elles étaient dirigées, au plan particulier qu'il avait adopté, et pour faire ajourner les divisions qui existaient. Je crois que je n'aurais jamais eu de succès durable dans la Vendée ; aussi ai-je été loin de regarder comme un événement malheureux la soumission des

1797. insurgés. Elle nous servait, en nous donnant la facilité de développer un plan plus sage, par cette seule raison qu'il embrassait toute la France, et qu'il excluait tout autre mouvement partiel que celui qui nous aurait rendus maîtres de Paris, en renversant le gouvernement.

» Voici le plan approuvé par le prétendant, qui seul en a connu la totalité. Le ministre anglais et les princes français ont adopté ce qu'on leur a montré de ce plan. On a cherché à faire marcher de concert les mesures politiques et les mesures militaires.

» La France était divisée en deux agences, l'une qui comprend les provinces de Franche-Comté, Lyonnais, Forêt, Auvergne, et tout le Midi, confiée à M. *de Précy*; l'autre, qui s'étend sur le Nord de la France, dirigée par les agens de Paris : ces deux agences, unies par une correspondance active et régulière, de manière qu'aucun mouvement ne soit entrepris par l'une, sans savoir si l'autre est en état de la seconder. »

» Ces deux agences ont une correspondance directe avec le roi et avec les ministres britanniques, pour les secours que les agens emploieront indépendamment des instructions données par les Anglais. Le second objet de la correspondance anglaise est de leur donner les connaissances qui tendent au service de la

cause, mais jamais celles dont les résultats pourraient leur faciliter la prise de quelqu'une de nos places maritimes ; le roi et son conseil n'ayant jamais cessé de penser que les services des Anglais n'ont pour but que la ruine de la France. An 5.

» Les agens principaux subdiviseront l'étendue dont la direction leur est donnée, en autant de commandemens militaires qu'ils le jugeront convenable ; ils soumettront leur travail au roi, et lui proposeront les personnes qu'ils croiront pouvoir remplir avec intelligence et fidélité les places de commandans en chef des divers arrondissemens. Les commandans recevront leurs pouvoirs du roi, mais ils ne correspondront directement qu'avec les agens supérieurs.

» Les agens principaux et sur-tout ceux de Paris, n'épargneront rien pour amener au parti du roi les membres des autorités constituées. Ils peuvent promettre à tout individu les avantages personnels que son importance peut le mettre en droit de desirer, sans exception de personnes, même des membres de la convention qui ont voté la mort de *Louis XVI*; mais ils ne prendront jamais aucun engagement qui pourrait laisser croire que l'intention est de rétablir la monarchie sur des bases nouvelles. Le roi fera tout pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans

l'ancien régime ; mais rien ne pourra le décider à changer la constitution. Dans le cas où un parti puissant dans les conseils proposerait de reconnaître le roi à des conditions, les agens de Paris engageraient ce parti à députer auprès de S. M. un fondé de pouvoirs avec lequel elle discuterait elle-même les vrais intérêts de la France.

1797.

» Le but qu'on se propose est le renversement du gouvernement actuel. C'est dans la constitution actuelle elle-même qu'on peut trouver moyen de la détruire sans grande secousse. Les fréquentes élections offrent des facilités de porter en majorité les royalistes aux places de l'administration.

» Jusqu'à ce moment les royalistes n'ont su tirer aucun parti de leur nombre ; la pusillanimité les a éloignés des assemblées primaires, ou s'ils y ont porté leurs votes, ils l'ont fait sans concert préalable pour obtenir la majorité des suffrages dans les assemblées primaires. Il faut trois choses, forcer les royalistes d'y aller ; les forcer de réunir leurs suffrages sur des individus désignés ; faire voter dans le même sens qu'eux cette classe d'hommes qui, sans attachement à un gouvernement plutôt qu'à un autre, aiment l'ordre qui garantit leurs personnes et leurs propriétés. Afin de parvenir à ce triple but, il sera formé deux affiliations ; l'une composée de royalistes éprou-

vés ; l'autre, des royalistes timides, des égoïstes, des indifférens. Il est inutile que j'entre à cet égard dans des détails, puisque vous avez les réglemens de ces deux affiliations. An 5.

» On choisira les royalistes les plus courageux, pour en former des compagnies, dont le nombre sera proportionné aux moyens pécuniaires que les agens pourront destiner à ce service ; ils fourniront des armes et des munitions. Ces compagnies seront prêtes à se rassembler, sur-tout dans le tems des assemblées primaires. Leur objet sera de repousser tout parti armé ou non armé qui s'opposerait à la liberté des élections ; bien entendu qu'elles ne prendront jamais les armes les premières, et qu'elles ne se montreront qu'avec des couleurs républicaines. Elles s'occuperont encore à forcer, par menaces ou autrement, les indifférens à se rendre aux assemblées primaires.

» Les agens encourageront la désertion, sous prétexte des travaux de l'agriculture ; ils prépareront les paysans à un nouveau soulévement ; mais nulle part on n'en excitera qu'après les ordres des agens supérieurs. S'il arrivait que le succès des préparatifs militaires fût tel qu'on se flattât de renverser le gouvernement, on renoncerait au moyen des assemblées primaires, et on profiterait du moment favorable pour arriver au réta-

blissement pur et simple de la monarchie.
1797. Enfin, dès que les agens de Paris croiront assuré que le roi ne peut tarder d'être proclamé, soit par suite des mesures que prendraient les deux conseils où les royalistes seraient en majorité, ou par des moyens militaires, ils chargeront un royaliste sûr de lui en donner avis, et pour ramener un prince du sang dont la présence fasse taire toutes les ambitions particulières.

» Pour développer ce plan, il fallait des fonds : l'Angleterre seule pouvait les fournir. *Précy* a obtenu, pour l'agence dont il est chargé, de tirer sur M. *Vinckam*, ministre d'Angleterre en Suisse, les fonds qui lui seraient nécessaires. J'ai obtenu soixante mille livres sterlings pour dépenses préparatoires ; trente mille livres devaient m'être payées dans le mois de la proclamation du roi, à condition, pourtant, que nous n'agirions pas avant les élections ; quinze mille livres sterlings pour l'achat d'habits blancs, nécessaires à l'habillement de quelques corps; enfin, on devait faire passer par nos mains des fonds dont la quantité n'était pas déterminée, pour transmettre à MM. *de Puysaye* et *Frotté*, dont la position exige des dépenses plus considérables que celles de nos autres arrondissemens.

» M. *de Puisaye* qui se croit en mesure de faire seul la contre-révolution, veut de-

puis long-tems se déclarer; nous l'en avons empêché jusqu'à ce moment. Il étend ses intelligences depuis Brest Jusqu'à Laval. Je crois qu'il compte sur plusieurs corps employés dans cette partie. M. *de Frotté* était encore à Londres à l'époque de mon départ; mais il comptait se rendre incessamment en Normandie, où il a laissé les officiers qui servaient jadis sous ses ordres. M. *de Rochecot* est chargé de préparer le Maine, le Perche et le pays Chartrain. M. *de Bourmont* ne fait que commencer ses fonctions, depuis Lorient jusqu'à Caen. M. *Mallet*, ancien aide-major de Château-Vieux, a la haute Normandie et l'île de France jusqu'à Paris. Tous nos établissemens, jusqu'à cinquante lieues, forment un triangle dont un angle s'appuye sur Paris. M. *Duglats* est employé dans l'Orléanais, la Picardie. Le Sénonais et la Brie sont encore sans chefs. Nous attendions un M. *Bultes*, qui nous est annoncé comme ayant de puissantes intelligences dans la première de ces provinces. An 5.

» On s'occupait à renouer des intelligences dans la Vendée. Il y a deux compagnies formées à Paris; une d'elles est, je crois, aux ordres de M. *de Frienville*; je ne connais pas le commandant de l'autre. Paris est le foyer de nos intelligences. Jusqu'à présent nous n'avions pas essayé de corrompre à prix d'argent;

1797. nous l'aurions tenté maintenant, afin de connaître les projets du gouvernement. J'avais entre les mains le plan de la descente en Irlande, ou plutôt le rapport de *Carnot*, relatif à ce plan; je sais bien comment on me l'a procuré, mais je ne sais pas qui.

» Nous mettions beaucoup d'importance à gagner la police, mais nous étions très-peu avancés à cet égard; nous tirions aussi, toutes les semaines, un extrait du rapport des commissaires du pouvoir exécutif, sur la situation de l'opinion publique dans les départemens.

» Je ne sais d'où nous venait l'opinion, que le ministre de la police ne serait pas éloigné lui-même de nous servir; peut-être uniquement de ce qu'il passe pour modéré, et de la guerre que lui faisaient les jacobins. Nous pensions de même du ministre de l'intérieur; et sans doute par la même raison.

» Mais, dans le conseil, nous avions trouvé plus de facilité. Dès le mois de juin de l'année dernière, il nous fut fait des propositions de la part d'un parti qui se disait puissant; nous les transmîmes au roi. On offrait de le servir, à condition qu'il n'y aurait d'autre changement à la constitution actuelle, que la concentration du pouvoir exécutif dans la personne du roi. Il accepta le service, mais il voulut discuter la condition; il demanda en conséquence qu'il lui fût envoyé un fondé de pouvoir. Depuis

lors, il n'a cessé de le demander ; mais le parti étant beaucoup plus faible qu'il ne s'était annoncé, a relâché de ses prétentions, sans y renoncer entiérement. An 5.

» De notre côté, pensant à relever le trône par le moyen même des deux conseils, nous avons jugé qu'ils resteraient les maîtres d'imposer au roi leurs conditions ; et nous n'avons pas insisté sur l'envoi. Il est parti, il y a environ deux mois, quelqu'un qui, à ce que je crois, a porté au roi la liste des membres qui desirent la monarchie, et dont le nombre s'élève à cent quatre-vingt-quatre. La veille de notre arrestation, une personne était venue proposer de donner encore au roi une soixantaine de députés ; elle s'engageait d'obtenir une déclaration formelle du fils du duc *d'Orléans*, portant qu'il ne prétend aucunement au trône. On proposait même d'envoyer le jeune prince auprès du roi : nous écoutions tout, sans prendre d'engagement formel.

» L'importance dont il pouvait être pour nous de gagner les corps attachés aux différens services de Paris, ne nous avait pas permis de négliger cette mesure. Nous avions quelques succès, et nous nous flattions d'un plus grand, puisque c'est à l'occasion des démarches où cet espoir nous a entraînés, que nous avons été arrêtés. Plusieurs de nos agens occupaient des administrations particu-

lières. Un d'eux m'a dit être sûr que dix pré-
1797. sidens d'administrations municipales étaient gagnés ; mais il ne faut pas ajouter foi à ce dire : les royalistes se sont toujours fait illusion sur le nombre de leurs partisans.

» Nous avons payé plus d'une brochure ; nous avons inséré des articles dans plus d'un journal ; mais il est des faits que je ne peux dire que verbalement.

» L'agence de M. *de Précy* était dans un état bien différent de la nôtre. Ses préparatifs n'ont été que militaires jusqu'à présent ; ce n'est que dernièrement qu'il vient d'adopter nos mesures politiques. Il est dans ce moment à Berne, où il reçoit les comptes que lui rendent les agens particuliers ; il y en a dans tout le midi. On avait beaucoup de peine, dès l'année dernière, à arrêter l'ardeur d'une partie d'entr'eux qui voulaient se soulever. C'est à Lyon qu'il a le plus de partisans. Son grand objet est de s'assurer de quelque ville forte, pour ménager l'entrée en France de l'armée de *Condé*. Il a des intelligences à Besançon.

» Vous voilà instruit de la conspiration. Il suffit, pour la déjouer, de publier ma lettre et les réglemens des deux associations. A cette lecture, vous verrez les royalistes se cacher ; mais il ne suffit pas qu'ils renoncent à leurs entreprises pour le moment, il faut leur en ôter pour toujours la pensée.

» Il arrivera deux choses ; ou les royalistes, qui pensent que le gouvernement tient les clefs de la conspiration et non la conspiration même, voudront renouer le même plan ; ils proposeront au roi et aux Anglais d'envoyer de nouveaux agens pour nous remplacer avec plus de précaution : ou d'autres royalistes, qui veulent renverser le gouvernement par des excès, proposeront à Londres et à Blankembourg de gagner les jacobins ; ces hommes énergiques rameneront la terreur, et à la suite de la terreur, viendra la royauté. An 5.

» Il existe un autre parti royaliste qui compte sur l'appui de l'Espagne ; à sa tête sont MM. *de la Vauguion* et *d'Antraigues*.

» La personne qui nous est connue sous le nom de *Thébaut*, est M. *Despomelles*, maréchal-de-champ ; il peut s'être chargé de nous remplacer, mais provisoirement ; car il est trop prudent pour prendre sur son compte une si périlleuse besogne. Je n'ai jamais entendu parler de la veuve *Joye*; c'est surement un nom de guerre. La personne qui le prend, n'a pas eu de correspondance avec nous, mais vraisemblablement avec *Lemaître*, dont *Dutheil*, mon correspondant à Londres, était aussi le correspondant. *Duval* était le nom que j'avais pris en Angleterre, ayant coutume

d'en prendre un nouveau à chaque voyage
1797. que j'y faisais.

» Nous ne connaissons pas les membres du corps législatif qui sont de notre parti. *Lemerer* et *Marsan* étaient nos seuls intermédiaires; mais les autres sont la plus grande partie de ceux qui forment la réunion de Clichy. L'individu qui nous a procuré le rapport de *Carnot* sur le projet de descente en Irlande, doit être employé au dépôt des cartes et plans appelé peut-être bureau des hydrographes ou typographes. Je crois que cette pièce a dû être enlevée pendant une absence que fit le chef du bureau dans le cours du mois de frimaire.

» L'Angleterre payait ici un nommé *Hardemberg*; il avait des rapprts directs avec *Saladin*: elle paie également un nommé *Vincent*, que le ministre de la police doit connaître. Une correspondance qui ne nous est pas tout-à-fait étrangère, est celle de M. *d'Antraigues* avec M. *Sourdat*, père. *Sourdat* écrit soit à un abbé *André*, qui se fait nommer *Lamarne*, soit à M. *de Valdené*, connu dans l'affaire de *Lemaître*. Ces deux messieurs sont à Lausanne ou à Vevay; ceux-ci transmettent les lettres à un abbé *de Larenie* à Bellinzone, sous le couvert, je crois, du directeur des postes de cet endroit. Ce dernier envoie à

Venise où se tient *d'Antraigues*. De Venise, les détails vont à M. *de la Vauguyon*. *Sourdat* écrit aussi directement à Bellinzone, tantôt à l'abbé *de Lorraine*, sous le nom de *Gregorio Letoni*, tantôt à *Marco Philiberti*, ou même à d'autres. Il y a encore une correspondance directe, adressée à *Marco Philiberti*, banquier de Bavière. » An 5.

CHAPITRE XIX.

Conduite du gouvernement à la suite des instructions qu'il avait tirées des conjurés.

BONAPARTE avait fait arrêter en Italie *d'Antraigues* dont il est question dans la confession de *Duverne de Presles*, et qui était aussi cité dans les instructions royales saisies sur *Brottier* et *Lavilleurnoy*. Il trouva moyen de s'évader dans le tems qu'on devait le conduire à Paris; mais ses papiers furent envoyés au directoire, et il était assez public qu'ils compromettaient un grand nombre de députés dans les deux conseils.

Le directoire avait donc la preuve matérielle non-seulement qu'il existait une conjuration contre le gouvernement, mais il connaissait tous les détails qui pouvaient la faire

réussir. Les royalistes disaient hautement, de leur côté, que la constitution elle-même leur assurait les moyens de renverser la république, et dans une circonstance aussi épineuse, lorsque le devoir du conseil des cinq cents était d'écarter les sinistres présages qui se manifestaient, l'entortillage de sa conduite étonnait les républicains.

1797.

Une sorte d'anarchie dans les délibérations qui devaient être les plus réfléchies; des motions d'ordre intempestives, lancées au milieu des travaux les plus importans; les superstitions et les préjugés caressés, défendus du haut d'une tribune d'où la raison ne devait cesser de lancer sur eux les armes de la persuasion; l'insoumission aux lois de l'Etat excusée, et la déclaration du refus d'y obéir, préconisée comme un motif déterminant de céder à la rebellion; les prêtres soumis aux lois, livrés à la dérision des prêtres réfractaires; l'émigré rentrant avec le fugitif prêt à armer ses partisans en faveur de l'ennemi étranger qui le soudoyait pendant son exil; les finances mises en oubli devant l'intérêt des cloches; un rapport rempli d'erreurs, semblant n'exagérer les ressources disponibles que pour éluder les ressources nouvelles; les impôts de l'année courante décrétés à peine, lorsqu'elle se terminait, comme si on eût voulu en réserver la rentrée intacte en

faveur de la royauté ; tout cela avait fait dire dans le conseil des anciens, que la contre-révolution était dans celui des cinq cents. An 5.

Il était aisé au directoire, au milieu de cet entortillage, de transformer les coups que les républicains voulaient lui porter, en une conspiration contre la république. Les ministres de l'intérieur et de la police furent destitués. Ils avaient montré beaucoup de zèle et d'intelligence dans l'exercice de leurs fonctions. Les directeurs prétextèrent que, ces deux ministres, étant chargés dans les déclarations de *Duverne de Presles*, ils ne pouvaient plus leur conserver la confiance. Cet acte d'administration fut présenté au conseil des cinq-cents, comme une calamité publique. Le gouvernement assurait que ces mêmes déclarations de *Duverne de Presles* lui donnaient la certitude que les royalistes, au moyen d'associations aussi actives que cachées, avaient dirigé les élections en leur sens. Pour arrêter les effets de cette trame, il favorisait l'introduction de nouvelles sociétés populaires, qui furent connues sous le nom de cercles constitutionnels, et dont le but était de protéger la constitution de l'an trois et le directoire contre les attaques qui leur étaient portées. Les deux conseils ordonnèrent la clôture des cercles constitutionnels.

Enfin, vers les premiers jours de fructidor,

1797. on ne parlait à Paris que de la division établie entre les membres du directoire exécutif, et d'une guerre qui se déclarait entre les deux conseils et le directoire. On était convaincu qu'une catastrophe tragique menaçait la majorité des directeurs, ou que la représentation nationale serait de nouveau mutilée. On parla de réconciliation, il paraît même qu'il y eut des démarches à ce sujet ; mais les hommes qui avaient étudié la marche des passions humaines, ne se rassuraient pas aisément. La séance publique du directoire du 10 fructidor, fixa leur opinion.

CHAPITRE XX.

Séance du directoire exécutif, du dix fructidor.

Dans cette séance, devaient être présentés au directoire un ministre plénipotentiaire de la république italienne, et le général *Bernadotte*, chargé par *Bonaparte* des drapeaux pris aux Autrichiens et aux Vénitiens, dans les derniers combats en Italie et en Allemagne. L'ambassadeur et le général prononcèrent des discours analogues à la circonstance. Le président du directoire *Révellière-Lépeaux*, répondit au premier.

» La républiqüe cisalpine n'est point précaire, elle subsistera avec gloire. Des hommes, An 5.
il est vrai, qui abusent lâchement de leur position pour tout calomnier, ont fait entendre leur censure. Semblables au serpent caché sous les fleurs, au milieu des louanges dictées par l'astuce, ils ont osé glisser des doutes empoisonnés sur la légitimité de la conduite du général, et sur les résultats des opérations de son intrépide armée. Jettant ensuite une partie du masque dont ils s'étaient couverts, ils ont eu l'insolence de vous déclarer que vous ne pouviez être libres que par leur volonté. Les insensés ! De pareils discours paraîtraient le comble du délire, si tout ce qui se passe autour de nous, ne donnait l'affligeante certitude, que ces traits appartiennent à un systême lié pour détruire la liberté sur le globe.

» Non, guerriers immortels, vous n'aurez pas opéré tant de prodiges en Italie, sans y laisser un monument durable de votre gloire, un Etat libre et des alliés fidèles à votre patrie. Non, peuples de la Cisalpine, vous n'aurez point goûté les premiers fruits de l'indépendance, pour retomber dans les fers. Quelques misérables intrigues, dirigées par des fauteurs connus du despotisme, ou les discours plus ou moins équivoques de ces hommes qu'on a vu se jetter dans tous les partis, ne régleront pas vos destinées. L'envieux serpent brisera ses

dents sur la lime, et les pygmées ne détruiront
1797. pas l'ouvrage des géans. »

Il répondit au second : « C'est en vain que les éternels ennemis de la liberté française redoublent d'efforts pour la renverser ; c'est en vain que, pour les seconder, de lâches déserteurs de la cause républicaine, ont, par un pacte honteux, vendu à l'étranger et à la race des Bourbons et leur honneur et leur patrie ; que, chaque jour, leurs mains criminelles sapent l'édifice de nos lois, et que leur bouche impure essaie de ternir l'éclat des plus étonnans, des plus nobles et des plus touchans résultats de la forme de notre gouvernement, et du triomphe de nos armées. C'est en vain qu'ils tentent tout pour armer les citoyens les uns contre les autres ; qu'ils veulent allumer le flambeau de la guerre civile, afin de dévorer la république, et de relever la monarchie sur ses sanglans débris ; que sans cesse ils énervent l'action exécutive, et versent l'infamie sur ceux qui la dirigent ; d'abord, afin de pouvoir dire que le gouvernement républicain est trop faible pour maintenir l'ordre public ; en second lieu, pour trouver moins d'opposition à leurs projets subversifs. C'est en vain qu'on jette au milieu de nous le levain de la plus dangereuse fermentation et les brandons d'une éternelle discorde, en rappelant par nombreuses bandes les suppôts du fanatisme

An 5.

et ceux de l'aristocratie ; et cela, lorsque le tems n'a pas encore donné au gouvernement cette solidité, et aux lois cette vigueur qui ne s'acquièrent que par la pratique et par l'habitude.

» C'est en vain que, loin de s'occuper à mettre les esprits d'accord avec la forme du gouvernement, on a constamment travaillé à éteindre l'esprit public, tellement, qu'on est parvenu à dégrader une jeunesse naturellement ardente et généreuse, une jeunesse qui, suivant l'impulsion de son âge et les nobles élans d'une ame élevée, se montre si sensible aux premiers accens de la liberté. On est parvenu, la postérité le croira-t-elle, à lui faire appeler un maître, et demander des fers. Des fers pour des mains qui peuvent rester libres !

» Enfin, c'est en vain que la plus affligeante pénurie, prolongée depuis si long-tems, et le premier fruit de cet affreux systême, vient encore augmenter la difficulté des circonstances. Semblable à *Hercule*, la république française étouffera tous les serpens qui assiègent son berceau.

» Non, généreux soldats, le fruit de vos triomphes ne sera pas perdu ! quant au directoire exécutif, il ne pactisera jamais avec les ennemis de la république ; il ne se laissera ni effrayer par les dangers les plus réels, ni séduire par de trompeuses promesses ! Il ne

1797. reconnaîtra d'autorités, que celles que la constitution a créées ; il ne les reconnaîtra, que dans la ligne qu'elle leur a tracée. Il n'oubliera pas qu'elle doit également régner sur tous, et que l'autorité qui se place au-dessus d'elle, cesse, par-là même, d'être légitime. Le nombre ou l'espèce de ses ennemis ne l'épouvante pas ! »

Les allusions entre ces deux réponses de *Révellière-Lépeaux* avec plusieurs discours tenus dans le conseil des cinq-cents, frappaient tous les esprits. Relevées avec amertume dans un grand nombre d'ouvrages périodiques, elles augmentaient l'anxiété générale déjà très-grande. Des propositions de paix entre la France et l'Angleterre avaient été renouées depuis le traité de Léoben. Lord *Malmesburry* était venu à Lille, où le directoire avait envoyé, en qualité de ministres plénipotentiaires, l'ancien directeur *Letourneur*, l'ex-conventionnel *Maret* et l'amiral *Pléville-Pelay*, qui fut, quelque-tems après, ministre de la marine.

On assurait que, non-seulement les dissentions entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif arrêtaient les négociations de Lille, mais qu'elles serviraient de prétexte à l'empereur pour rompre les préliminaires et recommencer la guerre. Les deux conseils pressaient l'organisation de la garde nationale de

Paris, dissoute après l'insurrection de vendémiaire an IV, et rétablie par un décret. Ils voulaient s'en faire un rempart contre les entreprises du directoire ; mais les Parisiens, instruits par l'expérience, montraient une répugnance formelle à s'enrôler. An 5.

Paris paraissait calme, aucune agitation ne se montrait au dehors, aucun rassemblement ne pouvait inquiéter l'administration ; mais une morne tristesse était peinte sur tous les visages. On savait que le comité des inspecteurs de la salle des cinq cents, chargé d'une surveillance active, s'assemblait toutes les nuits ; qu'un grand nombre de députés assistaient à ses séances ; mais on ne savait pas de quelle nature étaient ses délibérations. Les bruits les plus sinistres circulaient ; on assurait que Paris était cerné par des troupes de ligne, et qu'un événement tragique menaçait cette capitale. Chaque jour on annonçait la catastrophe pour le lendemain ; et le père de famille, après avoir passé la journée dans les alarmes, rentrait chez lui avec la persuasion que sa femme et ses enfans seraient réveillés par le son du tocsin et le bruit du canon.

1797.

CHAPITRE XXI.

Journée du dix-huit fructidor.

A QUATRE heures du matin, le canon d'alarme se fit entendre sur le Pont-Neuf. A ce signal, quelques corps de troupes, entrés dans Paris pendant la nuit, et réunis à la garnison de cette capitale, formant en tout huit à dix mille hommes, se mirent en mouvement. Une partie de l'armée avait ordre d'entourer l'enceinte où siégeaient les deux conseils; l'autre devait s'emparer des ponts, des places, des quais et de tous les postes essentiels.

Le directeur *Barthélemy* était gardé à vue dans son appartement. Le directeur *Carnot* avait disparu vers minuit. On parla diversement de cette éclipse; on disait qu'il avait été tué, en se défendant contre ceux qui étaient chargés de l'arrêter par ordre de ses trois collègues *Larevellière-Lépeaux*, *Barras* et *Rewbel*, qu'il se proposait lui-même de faire arrêter à l'issue d'un conseil tenu dans le lieu des séances de la commission des inspecteurs de la salle des cinq cents. Ce conseil était composé d'un grand nombre de députés des deux conseils, qui restèrent assemblés toute la nuit.

La colonne chargée de s'emparer du palais des Tuileries, s'était rangée en bataille entre la grande grille du jardin et l'avenue des Champs-Elysées. L'officier qui la commandait, s'avançant jusqu'à la grille, somma, au nom du directoire, les grenadiers du corps législatif qui la gardaient, d'ouvrir les portes. Le commandant du poste demandait le tems de délibérer; on lui accorda cinq minutes, en lui déclarant que les moyens allaient être disposés pour vaincre toute résistance. An 5.

Les grenadiers, à la vue des préparatifs hostiles, en arrêtèrent l'effet, en s'écriant ensemble : Vive *Augereau*, vive le directoire ! Les grilles furent sur-le-champ ouvertes; les assaillans, maîtres du jardin, occupèrent les postes autour des salles où s'assemblaient les deux conseils. Le commandant des grenadiers, *Ramel*, blâmait la conduite tenue à la grande grille du jardin; il fut arrêté par le général *Augereau* qui commandait l'expédition, et envoyé au Temple. Un piquet, sous les ordres du général *Cherin*, eut ordre d'arrêter les députés assemblés dans la salle de la commission des inspecteurs. Ils n'étaient plus alors qu'au nombre de treize; du conseil des anciens, *Rovère*, de Vaucluse; *Pérée*, de la Manche; *Tupinier*, de Saône et Loire; *Jarry - des - Loges*, de la Mayenne; *de la Meitherie*, du Cher; *Descourtils de Merlemont*, de l'Oise : du conseil

1797. des cinq cents, *Pichegru*, du Jura; *Willot*, des Bouches-du-Rhône; *Delarue*, de la Nièvre; *Dauchy*, de l'Oise; *Derumare*, de la Seine-Inférieure; *Favolle*, de la Drôme; *Bourdon*, de l'Oise. Les autres députés qui formaient cette réunion, s'étaient retirés insensiblement, à la nouvelle des apprêts faits par le directoire.

Au point du jour, les Parisiens éveillés par le bruit du canon, par la marche de troupes, ou que leurs affaires conduisaient dans les rues, ne paraissaient pas étonnés de se trouver au milieu d'un camp, ou plutôt de voir un camp au milieu de Paris; mais ils craignaient les suites de cette journée, avec d'autant plus de raison, que, depuis près d'un mois, les royalistes se vantaient publiquement qu'ils étaient en mesure d'affronter leurs ennemis et de faire triompher le parti contre-révolutionnaire. On s'attendait à un choc, sans pouvoir en calculer l'issue.

A huit heures du matin, les représentans du peuple se rendaient à leur poste. L'appareil des armes, le bruit public et les arrêtés du directoire, affichés sur les murs, annonçaient qu'une vaste conspiration venait d'être découverte. A huit heures et demie, le général *Lemoine* se présente, et après avoir fait poser les scellés sur la porte du conseil des anciens, il remet à quelques députés qui se trouvaient dans la salle des séances du conseil des cinq

cents, un arrêté du directoire, portant en substance : « Le général *Augereau* est chargé de mettre les scellés sur les portes des deux conseils ; il invitera les représentans du peuple qui s'y trouveront, à s'assembler, les anciens, dans la salle des écoles de santé, les cinq cents, dans celle de l'Odéon, disposées pour les recevoir. » Alors, l'entrée du jardin des Tuileries fut interdite à tout le monde indifféremment, excepté à la force armée. An 5.

Cependant, les députés qui n'étaient pas instruits de ce qui venait de se passer, continuaient à se présenter aux avenues ; les factionnaires leur indiquaient les endroits où les deux conseils devaient se réunir. Les uns s'y rendirent, d'autres rentraient chez eux ; d'autres, enfin, erraient à l'aventure dans les rues de Paris, cherchant à connaître les particularités de l'événement qui se déployait. Quelques-uns d'eux résolurent de se réunir en plus grand nombre possible. Ils choisirent la maison du député *Ponsart* pour les cinq cents, et celle du député *de Marbois* pour les anciens. Deux députés de chaque conseil parcouraient les alentours du palais des Tuileries, pour recruter leurs collègues.

A midi, les anciens étaient réunis au nombre de quarante, et les cinq cents au nombre de quatre-vingts. Ils connaissaient alors, dans toute son étendue, l'événement qui avait con-

duit le directoire à fermer provisoirement les
1797. portes des deux conseils. Ils savaient aussi que le plus grand nombre de leurs collègues siégeaient à l'Odéon et à l'Ecole de santé. Cependant, soit que leur position singulière les entraînât hors des mesures ordinaires, ou que ce même esprit, qui avait inspiré aux cinq cents tant de fausses démarches depuis un mois, prévalût encore, ils résolurent de se présenter en corps pour se faire ouvrir les portes du palais, et haranguer les troupes qui le gardaient.

Cette démarche hasardeuse eut lieu à midi et demi. Les députés des cinq cents, arrivés à la porte du manège, sommèrent l'officier du poste de lever la consigne qui les empêchait d'entrer dans la salle ordinaire de leurs séances. L'officier, opposant aux instances qui lui étaient faites les lois militaires qui lui défendaient de déférer à toute autre autorité qu'à celle de ses chefs, assaisonnait son refus des procédés les plus honnêtes ; les anciens n'avaient pas eu plus de succès.

Les uns et les autres prirent le parti de se retirer. Quelques-uns se réunirent à leurs collègues à l'Odéon et à l'Ecole de santé. D'autres s'assemblèrent de nouveau, les anciens, chez leur président *Lafond-Ladebat*; Les cinq cents, chez *André* (de la Lozère). Ces derniers s'occupaient d'une protestation, lors-

qu'on vint les avertir que la police avait fait investir la maison de *Lafond-Ladebat* ; que ce député, de même que tous ceux qui se trouvaient chez lui, avaient été arrêtés, et qu'on les conduisait au Temple. A cette nouvelle, les députés des cinq cents se séparèrent à la hâte. An 5.

CHAPITRE XXII.

Séance permanente des deux Conseils. Arrêtés du Directoire.

Un arrêté du directoire avait ordonné que, conformément à la loi, tout individu qui se permettrait de rappeler la royauté, la constitution de 1793, ou la famille *d'Orléans*, serait sur-le-champ mis à mort ; que toutes les propriétés seraient respectées, et qu'on fusillerait militairement tout individu qui se permettrait le moindre pillage. Un second arrêté suspendait provisoirement l'administration centrale de la Seine, et les douze administrations municipales de Paris. Un troisième arrêté ordonnait, sous peine de rebellion, à ceux qui occupaient la salle de l'Odéon et l'Ecole de santé, d'en céder sur-le-champ l'usage aux représentans du peuple, sauf à pourvoir à leur indemnité. Un quatrième arrêté témoignait,

1797. aux grenadiers du corps législatif, la satisfaction du directoire au sujet de la conduite qu'ils avaient tenue, et les invitait à continuer leur service auprès des deux conseils ; enfin, une proclamation annonçait la découverte de la conspiration royale ; elle était accompagnée de la plupart des pièces qui en constataient l'existence (1).

---

(1) *Pièce trouvée à Venise, dans le porte-feuille de* d'Antraigues, *et écrite de sa main.* Le comte de *Montgaillard* était à Venise depuis le mois de septembre. Je le savais par le bruit public, sans l'avoir jamais vu. L'abbé *Dumontel*, son ami, est venu chez moi de sa part, il y a six semaines, me faire ses excuses de ce que les raisons les plus graves l'obligeaient de ne pas me voir, et qu'il me les expliquerait un jour.

Le ..., je reçus une lettre de *Fauche-Borel* de Neuchâtel, qui me priait de remettre six cents liv. à M. *de Montgaillard*, et de l'engager à se rendre sur-le-champ à Basle. Je fis avertir M. *de Montgaillard* : il ne veut point d'abord les six cents livres ; quinze jours après il envoie les chercher, et me demande un rendez-vous pour le premier décembre. Remis au quatre, il est venu chez moi à six heures avec l'abbé *Dumontel.*

Après m'avoir parlé de son évasion, de sa course en Angleterre, de ses querelles avec la canaille de l'émigration qui ne veut ni faire, ni laisser faire, je lui dis : Mais enfin, à-présent que faites-vous ? — C'est pour vous en instruire que je suis venu ; mais il faut reprendre les choses de plus loin. Au mois d'août 1795, je me trouvais à Basle, et dans une conversation avec le ministre de Danemarck, il me demandait ce que je pen-

Les députés des deux conseils réunis à l'Odéon et à l'Ecole de santé, s'étant trouvés An 5.

sais de la révolution. Je ne disais que des choses générales, quand il m'interrompit pour me dire : Je vais vous parler plus franchement. Je regarde les rois coalisés comme des filoux qui volent dans les poches, tandis qu'on les conduit à la potence....

Le prince de Condé m'appela à Mulhein, et connaissant toutes les relations que j'avais en France, il me proposa de sonder le général *Pichegru*, qui avait son quartier-général à Altkirch. Le général *Pichegru* était alors environné de quatre représentans conventionnels.

Je me rendis avec quatre à cinq cents louis à Neuchâtel. Je jettai les yeux, pour faire les premières ouvertures, sur *Fauche-Borel*, homme fanatique de la royauté, plein de courage, de zèle, ayant peu d'esprit, mais de la probité. Je lui associai M. *Courant*, neuchâtelais, homme à ressources et d'un sang-froid imperturbable. Je les munis d'instructions, de passeports; je leur fournis tous les prétextes pour voyager en France comme étrangers, négocians, acquéreurs de biens nationaux. Quand je les crus bien lestés, je les recommandai à Dieu, et je partis pour attendre de leurs nouvelles à Basle.

Le 13 août 1795, *Fauche* et *Courant* partirent pour se rendre au quartier-général d'Altkirch. Ils y restèrent huit jours, voyant *Pichegru* environné de représentans et de généraux, sans pouvoir lui parler. Pourtant *Pichegru* les remarqua, sur-tout *Fauche*; et les voyant assidus sur tous les lieux par où il passait, il devina que cet homme avait quelque chose à lui dire, et dit tout haut devant lui en passant : Je vais me rendre à Huningue. Aussitôt *Fauche* part, et s'y rend. *Pichegru* y était arrivé avec quatre représentans et sept généraux.

vers les onze heures en nombre suffisant pour
1797. délibérer, commencèrent leur séance. Elle

Fauche trouva le moyen de se présenter à son passage au fond d'un corridor. *Pichegru* le remarque, le fixe, et dit tout haut : Je vais dîner chez M.e de *Salomon*, le château est à trois lieues d'Huningue. *Fauche* s'y rend, monte au château après dîner, et demande le général *Pichegru*. Celui-ci le reçoit en prenant son café.

Fauche lui dit que, possesseur d'un manuscrit de *J. J. Rousseau*, il veut le lui dédier. — Fort bien ; mais je veux le lire auparavant ; car ce *Rousseau* a des principes de liberté qui ne sont pas les miens, et où je serais fâché d'attacher mon nom. Mais, lui dit *Fauche*, j'ai autre chose à vous dire. — Quoi ? et de la part de qui ? — De la part de M. le prince de *Condé*. — Taisez-vous, et attendez-moi. Il le conduisit dans un cabinet reculé. Expliquez-vous ; que me veut le prince de *Condé* ?

Fauche, embarrassé, balbutiait : — Rassurez-vous, je pense comme le prince de *Condé* ; que veut-il de moi ?

— Il veut s'unir à vous, et compte sur vous. — Ce sont là des choses vagues ; retournez, demandez des instructions écrites, et revenez au quartier-général dans trois jours ; vous me trouverez seul à six heures du soir.

Fauche partit. Arrivé à Basle, il me rend compte de tout. Je passai la nuit à rédiger une lettre au général *Pichegru*. Je lui dis d'abord tout ce qui pouvait réveiller en lui le noble orgueil qui est l'instinct des grandes ames, et, après lui avoir fait voir tout le bien qu'il pouvait faire, je lui parlai de la reconnaissance du roi. Je lui dis que S. M. voulait le créer maréchal de France et gouverneur d'Alsace ; qu'on lui accorderait le cordon rouge, le château de Chambort avec son parc, et douze pièces de canon enlevées aux autrichiens, un million d'argent comptant, deux cent mille livres de rente, un

dura cinq jours, et ne fut terminée que le vingt-trois fructidor dans les salles des Tuileries, où les deux conseils étaient revenus. An 5.

---

hôtel à Paris ; la terre d'Arbois, patrie du général, porterait le nom de *Pichegru*, et serait exempte de tout impôt pendant quinze ans ; la pension de deux cent mille livres reversible par moitié à sa femme, et cinquante mille livres à ses enfans à perpétuité, jusqu'à extinction de sa race.

Pour son armée, je lui offrais au nom du roi la confirmation de tous les officiers dans leurs grades, un avancement pour tous ceux qu'il recommanderait, un traitement pour tout commandant de place qui la livrerait, et une exemption d'impôts pour toute ville qui ouvrirait ses portes. Quant au peuple de tout état, amnistie entière. J'ajoutais que le prince de *Condé* desirait qu'il proclamât le roi dans ses camps, lui livrât la ville d'Huningue, et se réunît à lui pour marcher sur Paris.

Pichegru, après avoir lu cette lettre, dit à *Fauche* : C'est fort bien ; mais qui est ce M. *de Montgaillard* qui m'écrit ? je ne connais ni lui, ni sa signature. Je desire être assuré que le prince de *Condé*, dont je me rappèle très-bien la signature, approuve ce qui a été écrit en son nom. Retournez auprès de M. *de Montgaillard*, qu'il instruise le prince de *Condé* de ma réponse.

Fauche partit, laissa *Courant* auprès de *Pichegru*. Arrivé à Basle, il me rend compte de tout. Je me rends à Mulhein ; j'y arrive à minuit et demi. Je fais éveiller le prince de *Condé* ; il me fait asseoir sur son lit. Il s'agissait, après l'avoir instruit de l'état des choses, de l'engager à écrire au général *Pichegru*, pour lui confirmer la vérité de ce qui avait été dit en son nom. Le

1797. Le bureau des cinq cents étant formé, on prit la résolution suivante : Le conseil des cinq

prince de *Condé*, obsédé par ses alentours, avait rétreci ses idées sur leurs idées ; il était devenu aussi timide pour les minuties, qu'il l'est peu dans les batailles. Il fallut neuf heures de travail pour lui faire écrire à *Pichegru* une lettre de neuf lignes. Tantôt il ne voulait pas qu'elle fût de sa main ; puis il ne voulait pas la dater ; puis il ne voulait pas l'appeler général, de peur de reconnaître la république en lui donnant ce titre ; puis il ne voulait pas y mettre l'adresse, puis il refusait d'y mettre son cachet.

Il se rendit enfin, et lui écrivit qu'il devait ajouter pleine confiance aux lettres que le comte *de Montgaillard* lui avait écrites en son nom et de sa part. Cela fait, il s'élevait une autre difficulté. Le prince voulait réclamer sa lettre. Il fallut lui persuader que c'était en ne la réclamant pas, qu'elle lui serait rendue. Enfin à la pointe du jour je repartis pour Basle, d'où je dépêchai *Fauche* au général *Pichegru*.

Le général, en ouvrant la lettre du prince, et reconnaissant le caractère et la signature, la lut et la rendit à *Fauche* en lui disant : J'ai vu la signature, cela me suffit ; la parole d'un prince est un gage dont tout Français doit se contenter. Reportez-lui sa lettre. Alors il fut question de ce que voulait le prince. *Fauche* expliqua qu'il desirait que *Pichegru* proclamât le roi dans son armée, qu'il arborât le drapeau blanc, et qu'il livrât Huningue au prince.

Pichegru s'y refusa. Je ne ferai rien d'incomplet ; je ne veux pas être le troisième tome de *Lafayette* et de *Dumourier*. Je connais mes moyens, ils sont aussi surs que vastes ; ils ont leurs racines non-seulement dans mon armée, mais dans la convention, dans les dépar-

cents, considérant qu'il importe d'assurer la tranquillité publique par tous les moyens per- An 5.

temens, dans les armées de ceux des généraux mes collègues qui pensent comme moi. Je ne veux rien faire de partiel. Il faut en finir; la France ne peut exister en république. Il faut un roi, il faut *Louis XVIII*, mais il ne faut commencer la contre-révolution que lorsqu'on sera sûr de l'opérer promptement; voilà quelle est ma devise. Le plan du prince ne mène à rien; il serait chassé d'Huningue en quinze jours, et je me perdrais en quatre jours. Mon armée est composée d'honnêtes gens et de coquins; il faut séparer les uns des autres, et aider tellement les premiers par une grande démarche, qu'ils n'aient plus la facilité de reculer, et ne voyent leur salut que dans le succès.

Pour y parvenir, j'offre de passer le Rhin, où l'on me désignera, le jour et à l'heure fixés, et avec la quantité de soldats de toutes armes que l'on me désignera. Avant, je placerai dans les places fortes, des officiers pensant comme moi; j'éloignerai les coquins dans des positions où ils ne pourront se réunir. Cela fait, dès que je serai de l'autre côté du Rhin, je proclame le roi, j'arbore le drapeau blanc; le corps de *Condé* et l'armée de l'empereur s'unissent à nous. Aussitôt je repasse le Rhin, et je rentre en France; les places fortes seront livrées et gardées au nom du roi, par les troupes impériales.

Réuni à l'armée de *Condé*, je marche en avant; mes moyens se déploieront alors de toutes parts; nous marchons sur Paris; nous y serons en quatorze jours. Mais il faut que vous sachiez que, pour le soldat français, la royauté est au fond du gosier : il faut, en criant vive le roi, lui donner du vin et un écu dans la main; il faut que rien ne lui manque dans ce premier moment. Il faut solder mon armée jusqu'à sa quatrième ou cin-

mis par la constitution, et que l'emploi des
1797. moyens ne peut, dans les circonstances ac-

---

quième marche sur le territoire de France; allez, reportez cela au prince, écrit de ma main, et donnez-moi ses réponses.

Tout imposait au prince de *Condé* la loi de se décider promptement, et d'examiner, sans passion, quel homme était *Pichegru*, quel était son abandon, quelles étaient ses propositions; de plus, sa marche, son plan, en étaient de nouvelles preuves: en passant le Rhin, se mettant au milieu des armées de *Condé* et de *Wurmser*, il rendait sa désertion impossible; et, si le succès ne répondait pas à son attente, il devenait émigré lui-même.

Quelle stupide prétention que de prétendre mieux connaître l'armée de *Pichegru*, que *Pichegru* lui-même! Cette prétention, pourtant, perdit la monarchie cette fois, comme tant d'autres. Le prince de *Condé*, en lisant ce plan, le rejetta en totalité. Il fallait, pour son succès, en faire part aux Autrichiens; *Pichegru* l'exigeait; le prince de *Condé* ne le voulait pas, pour avoir la gloire de faire lui seul la contre-révolution. Il répondit à *Pichegru* par des observations, et la conclusion de sa réponse était de revenir à son premier plan. Aucun moyen, aucune idée n'eut de prise sur le prince de *Condé*: l'idée de communiquer son plan à monsieur de *Wurmser*, et d'en partager la gloire avec lui, le rendait aveugle et sourd; il fallut reporter ces observations à *Pichegru*, et *Courant* en fut chargé.

Je certifie que ce cahier a été trouvé dans le portefeuille de M. *d'Antraigues*, ouvert en présence du général en chef *Bonaparte* et du général *Clarke*, coté et paraphé par moi, à Montebello, le cinq prairial an cinq, signé *Berthier*.

Le prince de Condé, *à monsieur* Imbert-Colomès,

tuelles, souffrir le moindre retard, déclare qu'il y a urgence. An 5.

ancien échevin de Lyon, principal agent de Louis XVIII, *membre du conseil des cinq cents.* Le roi a jugé à-propos d'envoyer M. *de Besignan* à Lyon. Je vous invite, M., à le recevoir avec tous les égards dus à un homme honoré de la confiance de Sa Majesté. Je profite de cette occasion pour vous renouveler les assurances de la satisfaction de S. M., et de mon sincère attachement.

Déclaration de Duverne de Presles. (Je l'ai rapportée plus haut). *Quelques fragmens des papiers de* Duverne de Presles, Brottier et Lavilleurnoy, *ainsi que de ceux trouvés, en vendémiaire de l'an quatre, chez* Lemaître. On remarquait parmi les premiers, la lettre de *Louis XVIII* à *Brottier*, qui approuvait que *d'Antraigues* fût le canal de leur correspondance; une autre pièce était la liste dressée, par *Lavilleurnoy*, des candidats désignés pour être les ministres de *Louis XVIII.*

Parmi les seconds, on remarquait ces assertions:

1.° Les prêtres colportent, et le tout pour l'amour de Dieu; ce corps est devenu singuliérement désintéressé. Je serais bien fâché que l'intrigue, qui se renouvelle pour M.e *Royale*, eût son effet. En cas d'événement, on veut avoir un otage, c'est-là ma crainte, et c'est ce qui m'a fait insister pour que *Quarante-neuf* restât toujours libre. *Barthélemy* est malade, fort mélancolique; je ne serais pas étonné que le remords agît sur lui. J'avais mandé que, si on voulait, je le tâterais pour savoir s'il obéirait à un ordre du roi de quitter la place, et de remettre, en main indiquée, tous les papiers de l'ambassade qui auraient donné des éclaircissemens; on n'a pas répondu, parce qu'on ne répond jamais.

2.° L'opinion du roi, des princes, dans l'intérieur, etc.:

1797. Le directoire exécutif est autorisé à faire entrer, sans délai, dans le rayon fixé par la

tout cela, comme vous sentez bien, doit être tû. Sur toutes choses ne parlons pas de la perfidie anglaise, de celle de *Pitt*, etc.; mais seulement quelques légères improbations : tout le reste de la politique pourra être mis à découvert ; les intrigues de Vienne, celles de *Doulcet*, etc., tout peut se dire.

3.° Vous me demandez beaucoup de choses ; sans doute vous voulez établir une correspondance avec les armées de la côte, et vous voudriez savoir ce que je trame dans les comités et aux armées : cela est fort bien, voilà un grand ouvrage ; ce ne serait rien, si, pour faire, il ne fallait plus de moyens que les miens ; j'y mettrai tout travail. Mais que je vous dise une chose : et vos commettans le feront surement, c'est qu'on n'obtient rien de la part des meneurs, qu'en les alléchant, payant les entours, etc.

4.° L'empereur entrera-t-il en Alsace en conquérant, ou pour soumettre pour le roi de France ? Je vous avoue que je n'en crois rien. Car, pour disposer les esprits, il fallait annoncer son plan d'avance ; mais on tient toujours à se dédommager par soi-même : et ce système, bien impolitique, peut non-seulement faire manquer la campagne, mais porter un grand coup anx dispositions des assemblées primaires ; et l'ennemi entrant sur le territoire de la république, la convention détournera tout ce qui est relatif au bien que pourraient faire les assemblées, pour leur persuader que le grand intérêt est de s'occuper d'abord de repousser l'ennemi. Qui peut nous répondre d'ailleurs que la cour de Vienne, qui connaît les dispositions de l'intérieur, ne soit intéressée à l'empêcher de se manifester d'une manière qui pourrait être contraire à ses vues ?

constitution, les corps de troupes qu'il jugera nécessaires pour défendre la république et la

An 5.

5.° *Soyer* nous a écrit hier; il sait que *Barthélemy* n'est pas content, et a écrit à un ami, confidentiellement, que cela finirait mal.

6.° A tout cela on ne répond rien; mais on veut savoir le fil de l'intrigue de *Doulcet*, et pour cela on m'a remis plus de cent louis pour vous faire passer; c'est votre affaire; dites-moi comment vous voulez que j'en dispose.

7.° Monsieur Wicklam n'est pas content de ce qu'on rebute les constituans; tous les gens ici y tiennent: et souvenez-vous que, si la quatrième législature est menée par eux, qu'elle ait un peu d'aplomb, on sera fort aise de traiter avec eux; proposez au roi d'accepter, *sine quâ non*. Avez-vous vu un ouvrage de *Dumourier* qui fait fortune? Il appèle la constitution de 1791, et attère le roi en disant des vérités.

8.° Si, sans te gêner, tu peux apporter les élémens de *Bezout*, et les élémens de littérature du cher *Marmontel*, tu nous feras le plus grand plaisir. Apporte-nous des nouvelles de ce dernier, si tu le peux sans te compromettre; mon oncle lui a écrit par le dernier courier.

9.° *Lettre de* Bezot, *lieutenant de volontaires, datée d'Huningue, le quatrième jour complémentaire* 1795. Ce *Bezot* est un espion; il parle d'une entrevue de *Wurmser* avec un général français, qu'il désigne sous les lettres initiales *JJ.*, et qu'on soupçonnait être *Pichegru*. Il annonçait à son correspondant l'arrivée à Paris d'un nommé *Voldène*, apportant des instructions de Vienne.

10.° *Lettre de* Maynaut-Pansemont, *curé de Saint-Sulpice, à* Lemaître, *en date du* 28 *septembre* 1795. Oui assurément, M., je me rappèle parfaitement les diffé-

1797. constitution de l'an 3 contre les agens du royalisme et de l'anarchie.

rentes sommes qui me sont parvenues par vos mains, et qui ont été employées suivant vos vues. J'ai reçu inclus dans vos lettres les dix mille livres en billets, et j'agirai conformément à vos intentions. Je vous en fais, au nom de la religion, les plus sincères remercîmens, en attendant que les circonstances me mettent à même de le faire de vive voix : j'espère fortement que ce jour viendra pour notre consolation réciproque.

11.° J'ai été hier à la Roche pour trouver *Ratel*, et conférer avec lui sur l'objet pour lequel votre dernière était dirigée. Il est parti pour Mantes, où il a été mandé la veille par les électeurs. On m'a promis qu'il serait instruit de ma visite, et qu'il viendrait nous voir aussitôt. Au moment de cacheter cette présente, nous en recevons une de la façon de *Ratel*, par laquelle il nous mande qu'il part mercredi ou jeudi pour Paris, pour y porter encore un plat de sa façon; ainsi vous le verrez avant nous.

12.° Un autre dédommagement éventuel serait encore celui d'avoir en sa disposition madame *royale*. C'est aux sections de Paris et à la France entière à juger le coup, et ne pas se laisser dessaisir des restes infortunés de la famille royale. *Lacretelle*, dit-on, mène la section *Lepelletier*; c'est-là, ce me semble, la compagnie des grenadiers. Nous n'avons pu voir encore le citoyen *Ratel*, quoique requis deux fois de venir ici recevoir le témoignage de votre amitié et de votre souvenir.

13.° Il convient que toutes les élections sont menées par dix à douze personnes, mais que les principaux sont : *Laharpe*, *Lacretelle* et *Richer-Serisi*. Mais comment, lui ai-je dit, tout cela serait-il possible ? car nous croyons, nous, que ces trois hommes ne sont pas ré-

Cette résolution fut approuvée sur-le-champ par le conseil des anciens ; la séance fut ensuite An 5.

publicains, et ne l'étant pas, comment pourraient-ils mener ceux qui le sont ?

14.° *Lettre de d'Antraigues.* Les communications que l'on a maintenant à me faire, sont au sujet des dispositions d'une partie de l'amnistie. A l'égard de *Quarante-neuf*, je ne crois pas que le roi puisse, par un acte public, c'est-à-dire, par une nouvelle déclaration, pardonner aux députés qui ont voté la mort du roi. Mais S. M. regarde, comme une chose bien différente de cette déclaration, le pardon à accorder à ceux qui, ayant commis ce crime, rendraient de si grands services, que ce serait à leurs forces et à leurs actions, que le roi devrait le rétablissement de la monarchie. En ce cas, on aurait bien des moyens dont on pourrait convenir pour assurer l'existence de ceux qui auraient rendu de pareils services, et je ne crois pas que personne désapprouvât le roi en cela. Ce ne serait pas moi au moins ; mais vous sentez que, pour une pareille chose, il faut des faits, même pour la justification du roi, et des faits tels que la grandeur du service fût à la fois la..... et l'excuse du roi.

15.° *Note de* Lemaître. *Boissy* associé de *Marat. Barthélemy* écrivit le 13 décembre : la nouvelle année verra tomber les régicides, périr des....; les royalistes, la constitution de 1791. *Boissy* écrivit qu'il écrirait contre les royalistes pour mieux les servir ; qu'il fallait *Mallet, Montesquieu, Malouet, Staël, Narbonne. Constitut. Dix* et *onze août. Boissy*, il faut un roi constitutionnel. Au midi, on ne peut se fier aux Anglais qui veulent anarchie.

16.° *Laumont*, ancien avocat à Caen, bon ; *Henri-Larivière*, avocat à Falaise, bon.

déclarée permanente. Le conseil s'occupait d'une
1797. loi sur les opérations de quelques assemblées électorales, lorsqu'un secrétaire annonça un message du directoire; on en fit lecture.

CHAPITRE XXIII.

Message du Directoire exécutif.

Le directoire exécutif s'empresse de vous faire part des mesures qu'il a été forcé de prendre pour le salut de la patrie et le maintien de la constitution. Il vous transmet, à cet effet, toutes les pièces qu'il a réunies, et celles qu'il a fait publier avant que vous fussiez assemblés. S'il eût tardé un jour de plus, la république était livrée à ses ennemis. Les lieux même de vos séances étaient le point de réunion des conjurés; c'était là qu'ils distribuaient hier leurs cartes, et les bons pour la distribution d'armes; c'est de là qu'ils correspondaient cette nuit avec leurs complices; c'est là enfin, ou dans les environs, qu'ils essaient encore des rassemblemens clandestins et séditieux, qu'en ce moment même la police s'occupe de dissiper. C'eût été compromettre la sureté publique et celle des représentans fidèles, de les laisser

confondus avec les ennemis de la patrie dans l'antre des conspirations. An 5.

Vous verrez, citoyens représentans, que la conduite du directoire était tracée par la nécessité instante de prévenir ces conspirateurs qui tuaient le gouvernement. En matière d'Etat, les mesures extrêmes ne sont appréciées que par les circonstances. Vous jugerez de celles qu'a employées le directoire, et qui ont amené les résultats les plus heureux. Le dix-huit fructidor sera un jour célèbre dans les annales de la France.

Il est d'autant plus mémorable, qu'il vous met à portée de fixer à jamais les destinées de la république. Saisissez cette occasion, faites-en une grande époque, ranimez le patriotisme, hâtez-vous de refermer l'abîme où les amis des rois s'étaient flattés d'ensevelir jusqu'au souvenir de notre liberté.

Message du 19.

Le dix-huit fructidor a dû sauver la république et vous; le peuple s'y attend. Avez-vous vu hier sa tranquillité et sa joie? C'est aujourd'hui le 19 fructidor; le peuple demande où en est la république, et ce que le corps législatif a fait pour la consolider. L'œil de la patrie est ouvert sur vous, le moment est décisif; si vous le laissez échapper, si vous hésitez sur les mesures à prendre, si vous tardez

1797. une minute à vous prononcer, c'en est fait, vous vous perdez avec la république.

Les conspirateurs ont veillé, votre silence leur a rendu l'espoir et l'audace; ils renouent leurs intrigues, ils égarent l'opinion publique par d'infâmes libelles; les journalistes de Blakembourg et de Londres continuent à distribuer leurs poisons. Tous ces conjurés ne dissimulent pas qu'ils comptent sur leurs intelligences jusque dans le corps législatif; ils parlent déjà de punir les républicains du commencement de triomphe qu'ils croyaient avoir obtenu; et l'on peut hésiter encore de purger le sol de la France du petit nombre de chefs connus et signalés de ces conspirateurs royaux, qui n'attendent que le moment de déchirer la république, et de vous dévorer vous-mêmes! Vous êtes au bord du volcan, il va vous engloutir; vous pouvez le fermer, et vous délibérez! Demain il ne sera plus tems, la moindre incertitude est la mort de la république.

On vous parlera de principes, on invoquera les formes, on inventera des excuses, on voudra des délais, on gagnera du tems, on assassinera la constitution en feignant de l'invoquer. Cette commisération qu'on implore pour certains hommes, où va-t-elle vous conduire? à voir ces mêmes hommes reprendre de vos mains le fil de leurs trames coupables, et ramener dans votre sein les horribles bran-

dons de la guerre civile, pour incendier la patrie. Quelle pitié mal entendue, quels sentimens funestes, quelles vues rétrecies concentreraient l'attention du corps législatif sur les individus, et pourraient balancer le sort de quelques hommes avec celui de la république? An 5.

Le directoire exécutif s'est dévoué pour vous donner les moyens de sauver la France; mais il a dû compter que vous les saisiriez. Le directoire a cru que vous vouliez sincérement la liberté, la république, et que les conséquences de ce premier principe ne devaient pas vous effrayer. Il vous les remet sous les yeux; il est obligé de vous dire que vous êtes placé dans une circonstance unique, et qu'on ne saurait appliquer les règles ordinaires, à moins que de vouloir se livrer à ses ennemis. Si les amis des rois trouvent des amis parmi vous, si les esclaves peuvent y trouver des protecteurs, si vous attendez un instant, il faut désespérer du salut de la France, fermer la constitution et dire aux patriotes que l'heure de la royauté est sonnée dans la république; mais, comme n'en doute pas le directoire, cette idée affreuse vous frappe, vous contriste, connaissez le prix du moment, soyez les libérateurs de votre pays, et fondez à jamais son bonheur et sa gloire. »

Ces deux messages étaient accompagnés des pièces relatives à la conspiration, et d'une

adresse du directoire aux Français, qui renfer-
1797. mait toute la conduite des conspirateurs.

CHAPITRE XXIV.

Adresse du directoire exécutif aux Français.

« Le directoire exécutif place sous les yeux des Français quelques-unes des pièces relatives à la conspiration royale. Ces écrits, d'une authenticité incontestable, racontent les complots, nomment les conspirateurs, et développent le fil des trahisons. Ces textes sont trop positifs pour avoir besoin de commentaires. Il suffit de retracer en peu de mots les événemens auxquels ces écrits se rattachent.

» Il est des faits si éclatans, qu'aucune imposture ne peut parvenir à les déguiser aux yeux des peuples; telle est la conspiration de vendémiaire. En vain les tribunaux, qui d'abord n'en contestèrent pas l'existence, ont osé déclarer depuis qu'il n'y avait point eu de révoltes ou de sédition; le royalisme lui-même a rougi de ce mensonge; toutes les circonstances de cet événement en avaient trop sensiblement proclamé le but, la nature, les caractères. L'opinion de l'Europe eût encore été invariablement décidée à cet égard, quand

même on n'aurait pas découvert, dans la correspondance de *Lemaître*, dans les papiers de l'émigré *Gelin*, les preuves convaincantes et palpables des relations que les principaux agitateurs, menteurs et libellistes de vendémiaire, entretenaient avec les royalistes du dehors. An 5.

» Cependant, une importante circonstance de cette époque nous a été long-tems cachée, et nous remplissons, en vous la dévoilant, un devoir pénible, puisqu'il s'agit de vous dénoncer un traître dans un homme qui avait quelquefois conduit vos défenseurs à la victoire.

» Tandis qu'on tramait à Paris la dissolution de la convention nationale, et que des factieux cherchaient à s'emparer de l'autorité suprême, *Pichegru* au Rhin recevait des propositions de *Condé*, et y répondait par des plans d'invasion et de royalisme. Si le drapeau blanc n'a pas été arboré dans le camp français, si le Rhin n'a pas été repassé avec l'armée ennemie, si vos places fortes n'ont pas été livrées et gardées au nom du roi par les troupes impériales, si *Pichegru* n'a point marché sur Paris, s'il n'y est point venu en quatorze jours, il est horrible de vous l'annoncer, citoyens, c'est *Condé* qui s'est refusé à l'exécution de ce projet de *Pichegru*. Mais non, ce projet n'eût été qu'entrepris, jamais les

braves soldats, que le général ose insulter, 1797. n'eussent permis qu'il fût consommé. Ils ne savent qu'obéir à la voix du patriotisme; ils eussent repoussé et vaincu la trahison.

» Je ne ferai rien d'incomplet, disait *Pichegru*; je ne veux pas être le troisième tome des *Lafayette* et des *Dumourier*..... Il veut bien leur ressembler par la perfidie, mais il veut les surpasser par le succès et par le complet du crime.

» Voilà donc le secret de cette faveur que le royalisme n'a cessé d'accorder depuis à *Pichegru*; voilà pourquoi il a été élu le premier, président du conseil des cinq cents après la rentrée du nouveau tiers au premier prairial; voilà l'explication des calomnies dont le directoire exécutif fut l'objet, lorsqu'il ne fit pourtant qu'accepter la démission de ce général, dont il commençait à peine d'entrevoir l'infidélité.

» Vaincu le treize vendémiaire, le royalisme parut un instant céder à l'orage; il ne se montra du moins, pendant quelques mois, que sous les traits hideux du terrorisme, bien sûr de profiter, presque également, ou du succès ou de la répression de ce nouveau genre de manœuvres. Car tel est, citoyens, le danger de l'anarchie, que, si elle triomphe, elle ramène à la royauté à travers les calamités et les crimes, et qu'elle n'a coutume de suc-

comber, qu'en faisant prendre aux autorités publiques une attitude toujours plus ou moins favorable aux partisans du despotisme. An 5.

» Cette dernière maxime ne s'est que trop vérifiée depuis quinze mois; et fort de la défaite de quelques brigands, dont il avait pu lui-même organiser le délire ou diriger les tentatives, le royalisme eût fait dès-lors des progrès, sinon plus étendus, dumoins plus rapides, si l'un de ses orateurs ne se fût trop hâté de marquer le but qu'on se proposait d'atteindre. Cet orateur est *Lemerer*, avoué ainsi que *Mersan*, par *Duverne de Presles*, comme intermédiaire connu et habituel entre une portion du corps législatif et les agens du prétendant.

» Quand, au mois de fructidor, l'an quatre, *Lemerer* eut osé, à l'une des tribunes nationales, désigner la constitution de 1791 comme l'objet des regrets de son parti; quand il eut témérairement insulté au triomphe que la liberté remporta le 10 août 1792, les yeux de tous les députés fidèles à la république, furent à l'instant dessilés; et depuis lors jusqu'au premier prairial dernier, ils ne cessèrent d'opposer aux propositions contre-révolutionnaires leur zèle, leur dévoûment, leur majorité.

» Forcé d'ajourner à ce premier prairial l'époque de son empire législatif, le roya-

lisme donna d'autres directions à ses efforts.
1797. Il enveloppa plus étroitement que jamais l'enceinte de la république; et se créant par-tout des agens, des centurions, des émissaires, organisant leurs relations, leur subordination, leur correspondance; continuant en quelque sorte la contre-révolution dans chaque département, dans chaque commune, il travailla tout à la fois et à préparer les élections, et à s'assurer d'une force qu'il pût développer au besoin.

» Tel était, dès le mois de pluviose, la puissance du royalisme, que la découverte de la conspiration *Brottier*, *Dunand* et *Lavilleurnoy* ne fit qu'accroître son audace, et fortifier ses moyens par leur manifestation même. Jamais des conspirateurs plus convaincus par leurs écrits et par leurs aveux, ne trouvèrent plus d'apologistes, de soutiens, de protecteurs. On ne craignit point de laisser apercevoir toute la vivacité de l'intérêt qu'on prenait à leur cause, et on trouva plus utile que dangereux, de déployer, en les servant, toute l'étendue des ressources diverses du parti auquel on appartenait sous eux.

» Que, dans la plupart des départemens, les élections aient été l'ouvrage de ce parti, on ne peut en douter, ni lorsqu'on parcourt les débats du tribunal militaire, ni lorsqu'on lit les déclarations que *Duverne de Presles* a dépo-

sées entre nos mains, et que nous publions aujourd'hui ; enfin, ni lorsque l'on considère les sentimens et la conduite des nouveaux fonctionnaires que l'intrigue et la corruption ont donnés à la république. An 5.

» Les émigrés inondant de plus en plus Paris et les départemens ; les républicains égorgés ou forcés de fuir loin de leurs foyers ; la superstition et le fanatisme appelés par ceux-là même qui, sous la monarchie, avaient contribué à les proscrire ; les institutions patriotiques abandonnées ou insultées ; les symboles du royalisme étalés avec impudence ; la licence de la presse portée à un excès dont l'exemple n'existe nulle part ; les acquéreurs de biens nationaux menacés ou déjà même dépouillés de leurs propriétés ; le crédit public presque anéanti ; le commerce paralysé ; l'industrie incertaine ; les transactions particulières sans règles et sans garantie ; le trésor national laissé sans ressources au milieu de ses nombreux et urgens besoins ; tous les mécontentemens exaltés ; toutes les discordes ranimées ; les défenseurs de la patrie récompensés de leurs triomphes, de leurs sacrifices, de leurs blessures, par des outrages et des proscriptions ; enfin, la paix extérieure retardée par l'annonce des innovations intérieures : tel est, citoyens, le tableau que présente la république ; et c'est ainsi que se dissipe chaque jour l'espoir qu'avait inspiré

et accru, durant plusieurs mois, l'établisse-
1797. ment de l'acte constitutionnel.

» Non, ce n'est point pour retourner à tant de misères et d'opprobres que vous avez traversé les périls d'une révolution. Vos enfans, vos frères, vos amis n'ont pas en vain dissipé les armées des rois et conquis l'admiration des peuples. Il n'appartiendra point à des factieux de renverser l'ouvrage de la volonté nationale; la constitution de l'an III ne vous sera pas ravie.

» Des élus de Blankembourg, usurpant le nom d'élus du peuple; des émigrés, des chefs de chouans, des chefs de conspiration, des hommes enfin qui ont constamment trahi leur devoir dans les fonctions les plus éminentes, ne vous enleveront point le fruit de vos travaux.

» Le corps législatif en saura faire une juste distinction. C'est sur son patriotisme et ses lumières que vous devez vous reposer pour opérer ce grand acte de justice et de nécessité. Ayez confiance dans le corps législatif et laissez agir la loi, sans quoi votre élan généreux, prenant une marche irrégulière et mal assurée, et se dirigeant au milieu du tumulte vers un but mal aperçu, vous en perdrez tout le fruit; si même vous n'en éprouvez les tristes conséquences, comme vous l'avez éprouvé tant de fois. N'oubliez jamais, citoyens, que nous sommes

entre deux périls également grands; celui de laisser encore des germes à un mal qui nous amenerait infailliblement à de nouvelles secousses, et celui de périr par l'excès du remède. » An 5.

CHAPITRE XXV.

Suite de la séance permanente des deux conseils. Loi qui condanmne à la déportation un grand nombre de députés et deux directeurs.

La séance des deux sections du corps législatif, suspendue le 18 fructidor, sur les cinq heures, fut reprise deux heures après et dura toute la nuit. Le conseil des cinq cents avait nommé une commission composée des représentans *Poulain-Grandpré*, *Chazal*, *Villers*, *Sieyes* et *Boulay*, pour présenter des mesures de circonstances.

Le rapporteur *Boulay* s'exprima en ces termes : « Dans une position aussi pressante et aussi extraordinaire que celle où nous sommes, les longs discours ne sont pas de saison. Il faut agir promptement, vigoureusement, sagement.

» Il est impossible de nous livrer à des discussions toutes méthodiques et péniblement approfondies. Un grand mouvement vient de

1797. s'opérer. Le directoire s'est vu forcé d'indiquer aux deux conseils d'autres locaux que ceux ou ils délibèrent habituellement. Non-seulement la force armée est déployée dans un grand appareil, pour assurer la tranquillité publique, mais le peuple entier est debout et demande avec empressement un résultat qui assure enfin et sa liberté et son bonheur. Tout vous indique donc la nécessité d'adopter sur-le-champ les mesures qui vous paraîtront nécessaires.

» Il faut que ces mesures soient vigoureuses. Considérez la situation dans laquelle se trouve la chose publique : la paix paraissait assurée, il y a quelques mois ; le peuple français l'avait en quelque sorte proclamée par les transports de joie avec lesquels il en avait reçu la nouvelle ; le commerce se ranimait ; l'industrie commençait à se déployer ; la république, triomphante au-dehors par la force de ses armes, allait exercer sur les peuples un autre genre de conquête par le spectacle de sa félicité.

» Tout est changé, renversé ; la paix avec les puissances belligérantes s'éloigne ; tout présente l'image d'une guerre intestine. Que dis-je ? la guerre existe réellement, elle est aussi fatale à la république, que les hostilités extérieures lui ont été avantageuses. Là, le nom de républicain imprime à toute l'Europe l'admiration et l'effroi ; ici, ce nom est tellement

avili, qu'on ose à peine le prononcer. Tous ceux qui ont donné à la liberté des marques d'attachement, semblent être proscrits. C'est l'ouvrage d'une vaste conspiration ourdie pour anéantir la république, rétablir le trône, la noblesse, le clergé et tous les abus de l'ancien gouvernement. An 5.

» Cette conspiration est prouvée matériellement par les pièces que le directoire a mises sous vos yeux. Si un tribunal avait à la juger dans les formes ordinaires, il ne pourrait s'empêcher d'en prononcer l'existence, d'en punir les auteurs. Non-seulement le but, mais les moyens et tout le développement de cette conspiration sont mis en évidence. Un des foyers de cette conspiration était dans le corps législatif, non dans la majorité; nous croyons même qu'un très-petit nombre de nos collègues servait la conspiration, mais ce petit nombre avait quelquefois obtenu la majorité. Vous connaissez les intrigues qu'il employait pour cela. Il concertait les mesures, et les proposait d'un ton tyrannique et révolutionnaire.

» Ces mesures tendaient à fortifier le parti des ennemis de la république et à paralyser le gouvernement. Le gouvernement ne peut marcher qu'avec la bienveillance du corps législatif; le parti dont je parle, s'étudiait sans cesse à le déconsidérer, à lui ôter les moyens mo-

raux et constitutionnels dont il avait besoin
1797. pour remplir la mission importante qui lui était confiée. Le but des chefs du parti était de lui ôter successivement toutes les attributions, de le garrotter, de le faire périr. Déjà les mesures étaient prises, les rôles étaient distribués, les grands coups allaient être portés, quand le directoire a tout déjoué.

» Nous sommes dans un état de guerre, et en quelque sorte sur le champ de bataille. D'un côté, sont les ennemis de la liberté; de l'autre, ses amis. Là se trouvent les agens de la conspiration; ici, la majorité du corps législatif et du directoire; il n'y a pas de tems à perdre, il faut servir la chose publique.

» Proclamons d'abord cette grande vérité, capable de rassurer tous les esprits. C'est que le triomphe des républicains ne sera souillé par aucune goutte de sang. Les propriétés, les personnes, tout sera respecté. Il n'est pas question de vengeances, mais de salut public. Les agens de la conspiration sont arrêtés, que faut-il en faire? il faut les éloigner du corps législatif, de toutes les autorités constituées; et ceux qui paraissent les plus dangereux, il faut les déporter.

» La déportation doit être désormais le grand moyen de salut pour la chose publique. C'est la peine qu'il faut imposer à tous les ennemis irréconciliables de la république. Cette mesure

commandée par la politique, est autorisée par la justice, avouée par l'humanité. Nous ne faisons que vous indiquer ce moyen; le corps législatif, de concert avec le directoire, s'empressera de le réaliser. Les émigrés sont bannis à perpétuité ; ceux qui rentreront, seront tansportés dans les lieux qui leur seront indiqués par le gouvernement. Ils y seront en quelque sorte colonisés, et la nation fera des sacrifices pour les mettre en état de s'établir. C'est là qu'il faudra aussi transporter tous les prêtres qui ne voudront pas se soumettre franchement à la république. An 5.

» Cette mesure, que les principes fondamentaux de tout gouvernement commandent, fut pratiquée dans tous les tems par les peuples les plus sages. Il faut prendre ce parti, ou se résoudre à être toujours en guerre, ou à se déchirer les uns les autres.

» Au reste, vous devez sentir que les formes lentes et purement judiciaires ne peuvent avoir lieu contre des conspirateurs reconnus. Vainqueurs aujourd'hui, demain le combat recommencera ; mais il sera terrible. Frappons les coups nécessaires ; après cela, reprenons le cours de nos fonctions législatives ; rétablissons l'harmonie entre nous et le directoire; ravivons le crédit public ; remettons l'ordre dans les finances, bientôt tous nos maux seront oubliés. Les inquiétudes si légitimes de nos

armées seront dissipées ; leur sang n'aura pas
1797. été versé en vain. La paix viendra combler leurs vœux et les nôtres ; la liberté et la constitution seront à jamais affermies ; le bonheur public couronnera les efforts et les sacrifices de la nation. »

Les mesures proposées par la commission furent adoptées par une résolution en quarante articles dont voici la substance :

« Les opérations des assemblées primaires, communales et électorales des départemens de l'Ain, l'Ardèche, l'Arriège, l'Aube, l'Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Dordogne, l'Eure et Loir, Gironde, Hérault, Ille et Vilaine, Indre et Loire, Loire, Haute-Loire, Loire Inférieure, Loiret, Manche, Marne, Mayenne, Mont-Blanc, Morbihan, Moselle, les Deux-Nèthes, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône et Loire, Sarthe, Seine, Seine Inférieure, Seine et Marne, Seine et Oise, Somme, Tarn, Var, Vaucluse et Yonne, étaient déclarées illégitimes et nulles ».

Etait rapporté l'article premier de la loi du 9 messidor, qui révoquait plusieurs articles de la loi du 3 brumaire an 4, relative aux émigrés. On statuait qu'aucun parent ou allié d'émigrés, au degré déterminé par l'article deux de cette loi, ne pourrait être admis jus-

qu'après les quatre années qui suivraient la proclamation de la paix générale, à voter dans les assemblées primaires; il ne pourra être nommé électeur, s'il n'est compris dans une des exceptions portées par l'article quatre de cette loi. Nul ne pouvait voter dans les assemblées primaires et électorales, qu'il n'eût préalablement prêté le serment individuel de haine à la royauté, à l'anarchie, de fidélité et d'attachement à la république et à la constitution de l'an trois. An 5.

L'article deux de la loi du 9 messidor était également rapporté en ce qui concerne les chefs des rebelles de la Vendée et des chouans.

Etaient condamnés à la déportation, dans les lieux désignés par le directoire, les députés Aubry, J. J. Aimé, Bayard, Boissy-d'Anglas, Borne, Bourdon, de l'Oise; Cadroy, Coucheri, Delahaye, Delarue, Doumère, Dumolard, Duplantier, Duprat, Gilbert-Desmolières, Henry Larivière, Imbert-Colomès, Camille Jordan, André-Joseph Jourdan, Gau, la Carrière, Lemarchand-Gomicourt, Lemerer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, André, Mac-Curtain, Pavie, Pastoret, Pichegru, Polissart, Praire-Montaut, Quatremère-Quincy, Saladin, Siméon Vauvillers, Viennot-Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Willot, Barbé-de-Marbois, Dumas, Ferrant-Vaillant, Laffont-Ladebat, Laumont, Muraire, Murinais, Pa-

radis, Portalis, Rovère, Tronçon-du-Coudray, Blain; les directeurs Carnot et Barthélemy, Brottier, ex-abbé; Lavilleurnois, ex-magistrat; Duverne de Presles, dit Dunand, ex-mousquetaire; Cochon, ex-ministre de la police; Dossonville, ex-employé à la police; Miranda, général; Morgan, général; Suart, journaliste; Mailhe, ex-conventionnel; et Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif.

1797.

Tous les individus inscrits sur la liste des émigrés et non rayés définitivement, étaient tenus de sortir du territoire de la république; savoir, de Paris et de toute autre commune au-dessus de vingt-mille habitans, dans 24 heures, et dans quinze jours, de toutes les parties de la république; passé lequel délai, ils devaient être traduits devant une commission militaire, et jugés d'après les lois portées contre les émigrés. Ceux d'entr'eux qui avaient réclamé contre leur inscription, avant le 26 floréal an trois, avaient la liberté de correspondre en France, seulement pour les objets relatifs à leur radiation de la liste des émigrés.

La loi qui rappelait les prêtres déportés, était rapportée, et le directoire était investi du pouvoir de déporter, par des arrêtés individuels motivés, les prêtres qui troubleraient à l'intérieur la tranquillité publique.

Il était dérogé à toute disposition contraire aux décrets qui ordonnaient la déportation de tous les individus de la maison de *Bourbon*. Les journaux et autres feuilles périodiques étaient mis, pendant un an, sous l'inspection de la police, qui pouvait les prohiber. Le pouvoir de mettre une commune en état de siège était rendu au directoire. An 5.

Cette résolution fut sur-le-champ convertie en loi par le conseil des anciens. Les cinq cents nommèrent une commission pour présenter des mesures répressives contre un grand nombre de journalistes. Les deux conseils suspendirent leur séance à neuf heures du soir, le dix-neuf.

CHAPITRE XXVI.

Adresse du corps législatif aux Français.

Le 20 fructidor à onze heures, un secrétaire des cinq cents fit lecture d'un message au directoire, ainsi conçu :

« D'après les mesures que vous avez prises pour sauver la république et assurer son repos, deux places se trouvent vacantes dans le directoire exécutif. Nous vous invitons à vous occuper à pourvoir au remplacement des

deux membres qui ont cessé d'en faire partie.
1797. La constitution le commande, et tout doit prouver qu'ici le corps législatif et le directoire exécutif n'ont rien fait et ne feront rien que pour sauver la république. Incapables d'être aveuglés par une ambition qui nous fut toujours étrangère, nous sentons tout le poids du fardeau dont nous sommes chargés ».

Il fut décidé qu'avant de s'occuper de cet objet, il serait fait une adresse aux départemens et aux armées ; elle fut lue sur-le-champ.

« Nous vous devons la vérité, vous allez l'entendre. Une conspiration qui a pour objet de rétablir en France un trône, des privilèges et des vexations mille fois plus odieuses que celles qui ont été abolies par votre volonté ; une conspiration, toujours dévoilée et jamais détruite, avait amené de nouveau la république sur le bord de l'abîme : le gouvernement, par sa sagesse et sa fermeté, en a déconcerté l'action au moment où elle allait éclater. Encore une nuit, et un deuil éternel couvrait notre patrie, et le pouvoir arbitraire levait sa tête hideuse, et asseyait sans retour son usurpation sur les cadavres de tout ce qui avait plus ou moins servi la cause de la liberté.

» Des hommes qui n'avaient ambitionné le pouvoir populaire que pour en abuser, tra-

vaillaient depuis long-tems à l'exécution de cet exécrable projet. La plupart, chefs des révoltés en vendémiaire, enhardis par l'impunité, avaient repris le fil de leurs trames; ils correspondaient plus audacieusement que jamais avec les agens du prétendu *Louis XVIII*; les aveux de l'un de ces agens en font foi. Leurs lettres, surprises à Venise, leurs intelligences avec les émigrés et les principaux rebelles le prouvent. Toutes les pièces sont rendues publiques. Leurs moyens étaient l'anéantissement de tout esprit national, l'assassinat de tout ce qu'ils appelaient *suspects de patriotisme*, et l'impunité accordée aux assassins par les tribunaux vendus au royalisme; l'extinction des ressources financières de l'Etat, l'avilissement du gouvernement républicain et des institutions républicaines, la guerre civile allumée sur divers points de la république, la sureté intérieure détruite, et les routes interceptées; la misère du rentier, de l'ouvrier, du soldat; enfin, l'active fabrication de toutes les lois éversives de la constitution. An 5.

» Ce but et ces moyens ne vous étonneront pas, lorsque vous apprendrez, par les pièces authentiques trouvées, que leurs nominations, ordonnées d'avance et réglées par des bureaux particuliers de contre-révolution, dans presque tous les départemens, dérivaient d'un plan général, formé et organisé

sous le nom de *société des fils légitimes*, so-
1797. ciété dont une des règles était le plus absolu, le plus aveugle dévoûment de ses membres aux ordres que leur donnaient des chefs inconnus. C'est par ce moyen, citoyens, que vous avez vu, tout-à-coup, sortir du sein de vos assemblées primaires et électorales, cette foule de délégués ignorés jusqu'alors dans la révolution, ou connus par l'incivisme le plus révoltant. C'est par-là que s'est formée, dans presque toutes les places, une majorité d'hommes séduits, vendus ou égarés, qui, parlant sans cesse de mandat spécial, et ne s'occupant que du renversement de la république, faisaient douter si leurs commettans étaient en France ou à Blankembourg.

» C'est ainsi que le vote des vrais citoyens s'est trouvé de nul compte dans les élections, et qu'à l'exception d'un petit nombre d'assemblées où leurs voix ont pu se faire entendre, presque par-tout l'intrigue royale a prévalu. On conçoit comment ensuite, s'établissant eux-mêmes les juges de leurs propres élections, ils se sont empressés de les déclarer bonnes ou mauvaises, suivant qu'il leur convenait; tantôt, argumentant de la majorité des votans pour couvrir les violences, les inconstitutionnalités de ces assemblées; tantôt, opposant des protestations obscures et sans caractère au vote formel d'une majorité républicaine.

Certes, on peut s'étonner qu'avec tant de moyens de corruption et d'influence destructive, quelques nominations, que dis-je ? une seule place leur soit échappée : comme, après un vaste incendie, on voit avec étonnement quelques bâtimens respectés par les flammes. An 5.

» Nous ne vous rappellerons pas quel a été le déplorable succès de ces atroces combinaisons. En floréal, la paix honorable et solide souriait à nos vœux, elle s'est éloignée ; pouvait-elle s'asseoir sur une terre en convulsion, prête à se couvrir de sang et de décombres ? Le crédit national prenait de la consistance, le rentier allait être payé, la solde était au courant, tout-à-coup la misère vient fondre sur la France. Le rentier se désespère, les inscriptions de 14 liv. descendent à 10 liv. ; les armées, sans solde, sans vêtemens, sont obligées de vivre de réquisitions ou du produit de leur courage ; cependant un rire affreux s'échappe des lèvres des ouvriers de la contre-révolution. Chaque jour ils voient l'embarras du gouvernement, chaque jour ils l'augmentent. Les interprétations les plus forcées, la mauvaise foi la plus impudente, tout leur est bon, pourvu qu'ils atteignent le but desiré. Les artisans du fanatisme sont rappelés ; un trafic honteux et public de radiations d'émigrés est affiché ; les citoyens effrayés se rassemblent, le droit leur en est interdit ; on

1797. réclame, on est traité de séditieux, d'égorgeurs ; on parle des malheureux assassinés, la légitimité de la vengeance vous est objectée : le crime est érigé en système.

» Une nouvelle révolution, mille fois plus sanglante que la première, sort par tous les pores du corps politique. Des indiscrétions, des signes de joie prématurés trahissent les conjurés; on s'honore d'être royaliste ; une séparation, avant-courrière de l'égorgement, est élevée entre les proscripteurs et les proscrits. Les premiers s'intitulent *les vrais représentans*; déjà les autres ne sont plus leurs collègues; ils sont jugés, ils sont républicains. Des armes sont distribuées, des poignards fabriqués. Plusieurs sont saisis avec des cartes de ralliement ; des registres d'enrôlement sont ouverts. Doux et noble sentiment de la liberté, élans généreux de l'honneur et de l'orgueil national, qu'êtes-vous devenus ? Noms tant profanés de justice, de morale, d'humanité ; vertus sociales, où vous êtes-vous réfugiées ? Elles vivent aux armées.

» Cette intrépide avant-garde d'une nation dont des monstres ont juré la perte, fidelle à ses sermens, sonne l'alarme. Ses cris sont entendus dans toute la France ; ils retentissent dans le camp ennemi ; ils ont refoulé l'épouvante dans l'ame des traîtres. Alors leur plan change : sans être moins actifs, ils feignent une modération extérieure, pour atténuer les

mesures de résistance qu'ils redoutent. Mais c'en était fait, l'éveil était donné. Le gouvernement, long-tems trompé, s'était souvenu que lui aussi était dépositaire de la constitution, et garant des destinées de la république. An 5.

» Dans les deux conseils, une minorité courageuse et clairvoyante, luttant sans cesse contre ce parti démasqué, ne désespérait plus de ramener à elle ceux des membres intègres que ce parti s'était associés en les trompant. Elle sentait que la constitution, en ne prévoyant pas le cas où une faction de législateurs la renverserait, en s'environnant de l'appareil des formes, laissait par cela même à ceux qui voulaient la sauver, le droit d'employer tous les moyens ; et qu'il était absurde de prétendre que, si une majorité perverse ou trompée décrétait l'abrogation de la république, tous les pouvoirs institués par la constitution, dussent fermer les yeux et exécuter le décret.

» L'événement, Français, ne trompa point leurs espérances ; et cette fois encore, comme au jeu de paume, la providence, conservatrice des vertus et de la liberté, défendit la république. Vous connaissez le résultat de la journée du 18 fructidor. Les conspirateurs ont été arrêtés ; le corps législatif, dégagé de l'oppression, éclairé sur les manœuvres réitérées des coupables, sentant sa dignité et ses de-

1797. voirs, n'a pas manqué à l'une, et a rempli les autres avec courage. Il n'a pas mis, il n'a pas dû mettre des considérations quelconques, dans cette circonstance impérieuse, en balance avec le salut de la patrie et de la constitution; mais en frappant des conspirateurs, il n'a point oublié qu'il représentait une nation sensible et grande, qu'il devait en conserver le caractère. Ces hommes, évidemment coupables du plus grand des crimes, ces hommes qui parlaient d'humanité, en méditant des assassinats; ces hommes qui n'eussent épargné la vie d'aucun républicain, iront traîner la leur loin de nous, avec les remords et l'opprobre. Ils sont déportés; aucune tache de sang, aucun acte de violence ou de désordre n'a souillé cette journée.

» O vous, pères, mères, épouses, enfans, que le souvenir des malheurs de la révolution irritait, considérez avec effroi quelle épouvantable révolution on vous préparait de nouveau, et que ce sentiment éloigne enfin de vos cœurs ces haines barbares, ces oppositions meurtrières qui dissolvent une nation et précipitent sur elle un déluge de calamités. Appréciez la conduite de ceux qui avaient surpris votre confiance, et dont la perversité n'a point reculé à l'aspect du sang et des larmes qu'ils allaient faire verser. Que cette considération vous remette devant les yeux l'article constitutionnel qui vous avertit que la stabilité de la

constitution et votre bonheur dépendent de la sagesse de vos choix. An 5.

» La méchanceté dévoilée tentera de nous calomnier et de vous armer les uns contre les autres; nous bravons les calomnies, mais nous ne bravons pas votre péril. Nous vous avons dit la vérité, examinez l'intérêt de ceux qui vous parlent différemment..... Songez que l'esprit et la lettre de la constitution ne doivent pas être séparés. C'est à vous, Français, c'est à votre union, c'est à votre confiance à nous servir d'encouragement..... Magistrats, administrateurs, fonctionnaires, la voix de la patrie vous appelle à vos postes. Par-tout, dans une république, on est au champ d'honneur, quand on se conduit en républicain. Hommes de lettres, vous que le despotisme de la calomnie réduisit au silence, reprenez votre première énergie, commencez l'institution républicaine, faites rougir les lâches apologistes de l'esclavage et les déhontés fauteurs de la licence, aidez au corps législatif et au gouvernement, formez les mœurs de la nation. »

1797.

CHAPITRE XXVII.

Les journalistes sont condamnés à la déportation. Nomination de deux nouveaux directeurs. Clôture de la séance permanente des deux sections du corps législatif.

APRÈS la lecture de cette adresse, la commission chargée de présenter au conseil des cinq-cents des mesures répressives contre les abus de la presse, fit son rapport. Le conseil ordonna la déportation des propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs des journaux suivans : le Mémorial, le Messager du soir, le Miroir, les Nouvelles politiques nationales et étrangères, l'Observateur de l'Europe, Perlet, le petit Gauthier, le Postillon des armées, le Précurseur, la Quotidienne, les Rapsodies du jour, le Spectateur du nord, le Tableau de Paris, le Thé, la Tribune publique, le Véridique, l'Argus, les Annales catholiques, les Actes des Apôtres, l'Accusateur public, l'Anti-terroriste, l'Aurore, le Censeur des journaux, le Courier de Lyon, le Courier extraordinaire, le Courier républicain, le Cri public, le Défenseur des vieilles institutions, le Déjeûner, l'Echo, l'Eclair, l'Europe littéraire, la Gazette française, la Ga-

zette universelle, le Grondeur, l'impartial Bruxellois, l'impartial Européen, l'Invariable, le Journal des journaux, le Journal des colonies, le Journal général de France, et l'Abréviateur universel. An 5.

Le corps législatif s'occupa les jours suivans de donner des successeurs aux directeurs *Carnot* et *Barthélemy*; *Merlin* (de Douai) et *François* (de Neufchâteau) furent élus. Les deux conseils siégèrent, le 23, dans le lieu de leurs séances ordinaires, où fut terminée la séance permanente qui avait duré cent heures. Ainsi finit un mouvement dirigé contre le directoire et dont le directoire se rendit maître pour écraser ses ennemis.

CHAPITRE XXVIII.

Réception des nouveaux directeurs. Déportation des députés, du directeur Barthélemy et des individus de la maison de Bourbon. *Traité de Campo-Formio.*

Les nouveaux directeurs furent installés dans la séance publique du directoire, le 24 fructidor. *Merlin*, qui prit le premier la parole, fit un tableau rapide des événemens qui s'étaient succédés en France depuis le régime consti-

tutionnel. Il assura que, vers le tems de l'in-
1797. surrection de vendémiaire, l'an 4, la république était dans l'état le plus alarmant. Ses ressources paraissaient épuisées ; un papier sans valeur représentait la fortune publique ; les bras de l'industrie étaient enchaînés, les canaux du commerce obstrués. Quelques puissances avaient été détachées de la coalition ; mais la coalition offrait encore le front le plus redoutable. La guerre civile embrâsait les départemens de l'Ouest ; l'esprit public, dégradé, menaçait d'une ruine presqu'assurée les institutions républicaines ; les ennemis du peuple étaient devenus ses magistrats ; le glaive de la justice nationale avait fait place aux poignards de la vengeance des émigrés ; des rebelles siégeaient dans le sénat.

» Dans cet état de choses, ajouta le nouveau directeur, vous prîtes les rênes de l'autorité, et voici ce que nous avons vu : Le commerce a repris son activité ; l'industrie s'est ranimée ; la terre a rendu les trésors que la défiance y avait enfouis ; l'abondance a régné dans nos villes ; la guerre civile a été éteinte ; la victoire a dicté la paix à la coalition expirante ; un souffle heureux a jeté sur les contrées voisines les germes de la liberté ; vous avez comprimé les factions.

» Cependant vos triomphes, votre courage, le bien que vous faisiez et celui que vous vous

efforciez de faire, tout a failli échouer devant les tentatives des conspirateurs. Les amis des rois étaient devenus législateurs de la république ; des traîtres délibéraient avec vous..... Jour immortel du 18 fructidor, tu seras fameux dans la révolution française ! C'est à vous, citoyens directeurs, que la gloire en appartient toute entière. A cette lâche conspiration, vous avez opposé une conjuration sainte. Vous avez prévenu les traîtres ; vous les avez frappés avec la rapidité de l'éclair. Votre enceinte a été purgée ; le corps législatif est devenu libre ; des lois républicaines sont venues consoler, rassurer, encourager les citoyens ; le 18 fructidor devait être un jour de combat, il a été un jour de fête. An 5.

» Honneur à votre sagesse et à votre courage ; honneur aux représentans de la nation, qui ont bien senti qu'il n'y avait aucune différence entre leur cause et la vôtre ; honneur à vous, braves compagnons de *Bonaparte* et de *Hoche*, *Augereau* et *Cherin*, noms chers à la victoire et à la liberté ; à vous aussi, intrépides soldats, si dignes des chefs qui vous commandent ; honneur à vous, républicains indomptés, peuple vertueux et fier, toi qui as répondu par tant de modération aux viles calomnies de ceux qui n'étaient pas dignes de te connaître ! Tu n'as jamais été plus terrible pour tes ennemis, que dans ce repos majes-

tueux, qui laissait deviner ton énergie et te
1797. dispensait de la manifester ».

An 6. La plupart des députés et des journalistes condamnés à la déportation, s'étaient soustraits aux recherches qu'on faisait d'eux. Ceux qui étaient arrêtés, arrivèrent à Rochefort le premier vendémiaire an 6. On les embarqua sur-le-champ pour la Guyane française, où le directoire avait déterminé leur déportation. Les individus des deux sexes de la maison de Bourbon étaient partis le 26 fructidor an 5, pour être déportés en Espagne.

Le directoire avait nommé les ex-conventionnels *Treillard* et *Bonnier* pour traiter de la paix avec le lord *Malmesbury*, en remplacement des plénipotentiaires *Letourneur* et *Maret*, rappelés à Paris. On sut bientôt que le lord *Malmesbury* avait quitté Lille le 2.e jour complémentaire. Cette nouvelle faisait une sensation d'autant plus désagréable, qu'on pensait que cet événement devait influer sur les résultats des négociations de paix entre *Bonaparte* et les ministres impériaux.

La proclamation faite par le directoire, le 4.e jour complémentaire, qui ordonnait que toutes les armées fussent portées au complet et prêtes à se mettre en campagne au 15 vendémiaire an 6, laissait craindre la continuation des hostilités, lorsqu'on apprit que le vainqueur de l'Italie, joignant l'olivier de la paix

aux lauriers immortels dont son front était couvert, venait de mettre le comble à sa gloire, en signant au château de Campo-Formio (1), près d'Udine, le 26 vendémiaire, un An 6.

(1) S. M. l'empereur des Romains, roi de Hongrie et de Bohême, et la république française, voulant consolider la paix, dont les bases ont été posées par les préliminaires signés au château d'Erkenwald, près de Léoben en Styrie, le 19 germinal an cinq de la république française, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir:

La république française, *Bonaparte*, général en chef de l'armée d'Italie; et S. M. l'empereur et roi, *Martius Martilly*, noble napolitain, marquis *de Gallo*, chevalier de l'ordre royal de saint Janvier, gentilhomme de la chambre de S. M. le roi des deux Siciles, et son ambassadeur extraordinaire à la cour de Vienne, *Louis de Cobentzel*, comte du saint empire romain, grand'-croix de l'ordre royal de saint Etienne, chambellan et conseiller d'état intime de S. M. imp. roy. apost.; et son ambassadeur extraordinaire auprès de S. M. l'empereur de Russie, *Maximilien de Merveldt*, comte du saint empire, chevalier de l'ordre teutonique et de celui de Marie-Thérèse, chambellan et général-major de cavalerie dans les armées impériales; et *Ignace*, baron de Degelmann, ministre plénipotentiaire de S. M I. près la république helvétique. Lesquels, après l'échange de leurs pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivans.

Il y aura à l'avenir et pour toujours une paix solide et inviolable entre S. M. l'empereur et la république française. Il ne sera donné aucun secours ou protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui porte-

traité définitif qui réconciliait l'empereur avec
1797. la France, donnait les Pays-Bas à la république

raient quelque préjudice à l'une ou à l'autre des puissances contractantes.

L'empereur renonce, en faveur de la république française, à ses droits et titres sur les provinces belgiques; la république française les possédera en toute souveraineté et propriété avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

L'empereur consent à ce que la république française possède en toute souveraineté les isles ci-devant vénitiennes du levant, savoir: Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Laure, Cerigo, et autres isles en dépendantes, ainsi que Butrinto, Larta, et en général tous les établissemens ci-devant vénitiens en Albanie, qui sont situés plus bas que le golfe de Lodrino.

La république française consent que l'empereur possède, en toute souveraineté et propriété, les pays ci-dessous, savoir: l'Istrie, la Dalmatie, les isles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes et les pays compris entre les états héréditaires de S. M. l'empereur et roi, la mer adriatique et une ligne qui partira du Tyrol, suivra le torrent en avant de Gardola, traversera le lac de Garda jusqu'à Lacise; de-là une ligne militaire jusqu'à San-Giacomo, offrant un avantage aux deux partis, laquelle sera désignée par des officiers du génie nommés de part et d'autre, avant l'échange des ratifications du présent traité. La ligne de limite passera ensuite l'Adige à San-Giacomo, suivra la rive gauche de cette rivière jusqu'à l'embouchure du canal blanc, y compris la partie de Porto-Legnago qui se trouve sur la rive droite de l'Adige, avec un rayon d'arrondissement de trois mille toises. La ligne se continuera par la rive gauche du

française, reconnaissait l'indépendance de la nouvelle république italienne, et déterminait

An 6.

canal blanc, la rive gauche du Tartaro, la rive gauche du canal dit la Polizella jusqu'à son embouchure dans le Pô, et la rive du grand Pô jusqu'à la mer.

L'empereur et roi renonce, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres qu'il pourrait prétendre sur les pays qu'il possédait avant la guerre, et qui font partie de la république cisalpine, laquelle les possédera en toute propriété et souveraineté, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

L'empereur reconnaît la république cisalpine comme puissance indépendante. Cette république comprend la Lombardie, ci-devant appelée autrichienne, le Bergamasque, le Bressan, le Cremasque, la ville et forteresse de Mantoue, le Mantouan, Peschiera, la partie des états ci-devant vénitiens à l'ouest et au sud de la ligne désignée par les frontières de l'empereur, le Modénois, la principauté de Massa et Carrara, et des trois légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne.

La navigation de la partie des rivières et canaux, servant de limites aux possessions de l'empereur et de la république cisalpine, sera libre, sans qu'aucune puissance puisse établir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment armé en guerre, ce qui n'exclut point les précautions nécessaires à la sureté de la forteresse de Porto-Legnago.

Il sera incessamment conclu un traité de commerce sur des bases équitables, et telles qu'elles assurent à sa majesté l'empereur et à la république française des avantages égaux à ceux dont jouissent, dans les états respectifs, les nations les plus favorisées. En attendant, toutes les communications et relations commerciales sont rétablies dans l'état où elles étaient avant la guerre.

1797. la tenue d'un congrès dans Rastadt, pour la conclusion de la paix entre la France et l'Empire Germanique.

Aucun habitant des pays occupés par les armées autrichiennes et françaises ne pourra être poursuivi ni recherché, soit dans sa personne, soit dans ses propriétés, à raison de ses opinions politiques ou actions civiles, militaires et commerciales pendant la guerre qui a eu lieu entre les deux puissances.

L'empereur ne pourra, conformément aux principes de neutralité, recevoir dans chacun de ses ports, pendant le cours de la présente guerre, plus de six bâtimens armés en guerre appartenant à chacune des puissances belligérantes.

L'empereur s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que ce prince avait en Italie, le Brisgaw, qu'il possédera aux mêmes conditions que celles en vertu desquelles il possédait le Modénois. Les biens fonciers personnels et non aliénés du duc Charles et de l'archiduchesse Christine, situés dans les pays cédés à la république française, leur seront restitués, à la charge de les vendre dans l'espace de trois ans. Il en sera de même des biens fonciers et personnels de l'archiduc Ferdinand dans le territoire de la république cisalpine.

Il sera tenu à Rastadt un congrès uniquement composé des plénipotentiaires de l'empire germanique et de la république française pour la pacification entre ces deux puissances. Ce congrès sera ouvert un mois après la signature du présent traité ou plutôt, s'il est possible.

S. M. l'empereur et roi et la république française conserveront entre elles le même cérémonial, quant au rang et aux autres étiquettes, que ce qui a été constamment observé avant la guerre. L'empereur et la répu-

LIVRE VINGT-QUATRIEME. An 6.

CHAPITRE PREMIER.

Causes qui devaient ramener la paix en Europe.

La révolution française est une de ces grandes commotions morales qui, ne se liant pas au passé, ne sauraient être présentées aux siècles futurs que par les contemporains. D'autres écrivains, placés loin de ce tableau rembruni; pourront donner à cette histoire plus de couleur, grouper les faits avec plus de saillie, les faire sortir les uns des autres avec plus d'art, ré-

---

blique cisalpine auront le même cérémonial d'étiquette qui était en usage entre la cour de Vienne et la république de Venise. Ce traité de paix est déclaré commun à la république batave.

Le présent traité sera ratifié par l'empereur et la république française dans l'espace de trente jours, ou plutôt si faire se peut. Les actes de ratification en due forme seront échangés à Rastadt. Fait à Campo-Formio près d'Udine, le 17 octobre 1797, 26 vendémiaire l'an 6 de la république française. Signé *Bonaparte*, le comte *de Gallo*, *Louis*, comte *de Cobentzel*, le comte *de Merfeldt*, le baron *Degelmann*.

1797. pandre sur leur travail, par la magie des expressions ou par la beauté des images, ce charme inexprimable qui attache les lecteurs aux productions du génie. Ils pourront même développer des faits sur lesquels les circonstances extraordinaires dans lesquelles j'écrivais, me forçaient de glisser avec un art qui ne saurait échapper aux yeux du lecteur attentif; mais leur narration sera puisée dans les seuls mémoires contemporains. Sans ces mémoires, la postérité ne connaîtrait la révolution que par ses résultats. Je fus témoin des faits dont je rassemble le tableau; j'eus des liaisons assez suivies avec les *Mirabeau*, les *Sillery*, les *Danton*, les *Robespierre*, et presque tous les chefs des différens partis qui déchirèrent la France. J'eus occasion de comparer leur conduite publique avec leurs vues particulières, et l'affreuse combinaison de leur politique infernale, remplissant de l'horreur la plus invincible mon ame épouvantée, amoncelait dans ma pensée une série d'idées que la plume seule d'un *Tacite* aurait pu classer avec la force et la clarté convenables. Non, je ne mourrai pas tout entier; mon ouvrage, malgré ses imperfections, parviendra aux races futures (1).

(1) *Non omnis moriar magnaque pars mei vitabit libitinam.*

Jamais, dans la succession des siècles, des actions aussi étonnantes ne remplirent un si court intervalle de tems. Les romanciers ont épuisé leur imagination à renfermer dans un livre les événemens les plus disparates et les moins prévus ; souvent même, pour ménager la surprise de leurs lecteurs, les bornes de la probabilité ont à peine été respectées. Cependant ils n'ont rien imaginé de plus incroyable que les choses dont nous avons été témoins ; la vérité toute nue l'emporte, par la variété et l'étendue de ses accidens, sur les combinaisons presque inépuisables des fictions romanesques. An 6.

Rien ne saurait anéantir l'impulsion donnée par le choc le plus prodigieux qui jamais ait ébranlé le monde politique. Son influence agira long-tems sur le sort des peuples et sur la conduite des rois. Puisse, du sein des volcans qui nous environnent, ne pas couler une lave dévorante dont les effets désastreux ramènent l'Europe à l'état de barbarie dont elle est sortie avec tant de peine ! Quand les gouvernans sauront-ils que la politique intérieure n'est pas l'art de tromper, mais de détromper; qu'elle ne doit employer la finesse que pour connaître et pour faire connaître la vérité ; que le grand secret d'un gouvernement est de demander à ses amis et à ses ennemis, non ce qu'ils veulent qu'ils fassent, mais ce qu'il est de leur intérêt de faire.

1797. Le mécontentement amène les révolutions, la sagesse les consolide, en rendant au ressort social l'élasticité dont il a besoin pour comprimer les passions exaltées, et plier les hommes sous le joug des lois. Lorsqu'une révolution est terminée, le passé appartient à la curiosité ou à la philosophie; mais le présent doit préparer le bonheur de l'avenir.

Il est inutile d'examiner aujourd'hui si le gouvernement renversé par la France, était bon; si celui qu'elle adopte, est meilleur. La démocratie est la plus parfaite administration sociale, mais la démocratie corrompue est un gouvernement excessivement mauvais : *Corruptio optimi pessima.* Toutes les pages de l'histoire prouvent cette vérité. En vain de grands hommes ont posé en principe que la république ne convient qu'à de petits Etats; leurs réflexions tombent sur les nations qui ne connurent pas le gouvernement représentatif. Cette forme d'administration rapproche et concentre toutes les provinces d'un vaste Empire; dans ce système, le pouvoir législatif est la pensée du peuple; le pouvoir exécutif en est la force. La perfection démocratique, chez une grande nation, consiste dans l'art de combiner le système représentatif, de manière que le renouvellement des magistratures n'excite aucune commotion, et qu'une classe de citoyens ne puisse jamais s'emparer de l'auto-

rité publique, en se mettant à la place du peuple. An 6.

Il fallait un ébranlement aussi colossal, pour démontrer combien la France est redoutable, et qu'il est aussi difficile de la démembrer que de l'asservir. La France ne connaissait pas elle-même l'étendue des ressources que lui prodigua la nature. Ces ressources immenses ne sont cependant pas inépuisables; quelques-unes d'elles, paralysées par la guerre, attendent la paix pour se développer; mais ce besoin de la paix qui pressait la France, se faisait sentir également dans l'Europe entière. Les suites de la guerre plus longuement prolongée, pouvaient être la subversion générale de tous les gouvernemens de cette partie du monde.

Le fanatisme religieux n'est ni plus brûlant ni plus dévastateur que celui qui embrâse la multitude, par le développement d'une série de maximes dont quelques-unes sont aussi vraies dans la théorie, que dangereuses dans la pratique, par une perspective qui montre aux audacieux le pouvoir, aux pauvres la richesse, aux intrigans les emplois, aux parleurs l'influence, aux hommes avides l'argent des hommes crédules. Ce fanatisme, né de la révolution de France, devait se propager durant la guerre, par des canaux qu'il était presque impossible de boucher. Les monarques,

1797. pour en arrêter les progrès, se seraient vus forcés d'écraser de tout le poids du gouvernement militaire, les sujets sur lesquels ils régnaient. Ces moyens, conseillés par la nécessité et devenus preque indispensables après de violentes secousses, pouvaient donner momentanément quelque force à leur puissance, mais ils devaient la détruire infailliblement. Le gouvernement militaire, après avoir tout dévoré autour de lui, finit par se dévorer lui-même. Celui-là n'aurait pas étudié l'histoire avec fruit, qui contesterait cette vérité.

CHAPITRE II.

L'Angleterre et l'Autriche allumèrent la guerre qui dévora l'Europe pendant la révolution de France.

Les révolutions qui surviennent dans un empire, servent, dit-on, à mettre les hommes à leur place. Sans examiner jusqu'à quel point cette assertion est inexacte pour les individus, elle s'applique parfaitement aux Etats qui éprouvent une révolution, relativement aux Etats qui l'environnent; c'est-à-dire, qu'une révolution, en développant l'énergie d'un peuple, opère dans son système politique un changement dont l'effet nécessaire est de le rétablir

dans la place qu'il doit naturellement occuper dans l'ordre des puissances environnantes. Ce résultat aurait lieu, soit que, par des causes accidentelles, l'Etat révolutionné fût parvenu à une grandeur démesurée, ou qu'il fût tombé dans une faiblesse excessive. Dans le premier cas, l'effet inévitable d'une révolution serait d'anéantir une gigantesque grandeur qui n'était pas naturellement dans l'Etat révolutionné; et dans le second, de briser un régime vicieux qui produisait une faiblesse accidentelle. An 6.

D'après ce principe, il est certain que si l'Angleterre ou la Prusse éprouvaient une révolution semblable à celle de France, on verrait à l'instant disparaître leur gandeur colossale avec les causes qui l'ont produite, tandis que le même événement conduirait l'Espagne ou l'Italie au degré le plus brillant de prospérité.

L'état de faiblesse où se trouvait la France avant la révolution, fut le produit combiné de son impolitique alliance avec la maison d'Autriche, et des vices amoncelés de son organisation intérieure. Cette faiblesse pouvait être considérée comme négative ; elle devait disparaître par un simple changement de régime, qui lui permettrait l'utile emploi des ressources renfermées dans son sein.

La France présentait à l'univers un spectacle imposant et terrible, lorsqu'ayant à

1797. lutter contre les préjugés et les intérêts ; contre les erreurs de l'éducation et les prestiges de la vanité ; contre l'opposition d'une noblesse qui fondait ses droits, étayés par l'habitude, sur une succession de dix siècles d'existence, avec plus ou moins de gloire ; elle marchait d'un pas ferme et hardi vers sa régénération politique. L'assemblée constituante, au milieu des troubles inséparables d'un nouvel ordre de choses, était trop exclusivement occupée des réformes intérieures, pour ne pas redouter qu'une guerre étrangère ne ralentît les grands travaux qui demandaient tout son tems. Mais lorsque la révolution imprimait aux événemens une direction nouvelle, chacun des monarques de l'Europe en calculait les effets avec des projets et des intérêts divers.

La cour de Londres, de concert avec celle de Vienne, employa tous les ressorts de sa politique à former cette coalition de tant d'Etats, étonnés de combattre sous une même bannière, au mépris de leurs intérêts respectifs. Déjà ils faisaient le partage de la France, effacée de la liste des puissances, et laissant, sur la carte de l'Europe, une lacune que rien ne pouvait remplir.

Cependant, lorsque l'Europe entière fut embrâsée par les feux de la guerre, les ardens et nombreux ennemis de la France l'ac-

cusaient d'avoir occasionné cette affreuse et générale conflagration, comme s'il n'était pas évident qu'en morale, comme en politique, le véritable agresseur n'est pas celui qui, forcé de se mettre en garde contre des démonstrations hostiles n'ayant que lui pour but, déclare franchement la guerre; mais celui qui, non-seulement forme des ligues et des traités menaçans, mais fait une guerre positive et cruelle, sans l'avoir déclarée. An 6.

Les conférences de Pilnitz, le traité de Milan et le congrès de Luxembourg instruisaient l'univers du partage déjà fait entre les membres de la coalition, et attestaient que la destruction était le but réel d'une guerre dont la révolution ne fournissait que le prétexte. Dans le tems où la France assurait tous les rois qu'elle voulait conserver la paix avec eux, cette promesse de sa part acquérait un nouveau caractère de loyauté, par une déclaration de renoncer à tout esprit de conquête; cette déclaration formait une base du nouveau contrat social qu'elle s'était donné.

Mais cette déclaration ne devait pas empêcher le gouvernement français de se mettre en mesure contre des hostilités provocantes. La grandeur du péril, rendant au caractère français toute son énergie, des armées nouvellement levées déconcertent la coalition par leur opiniâtre résistance, et bientôt, osant

prendre une attitude offensive, elles éton-
1797. nent l'univers par une suite non interrompue de triomphes les plus éclatans.

Il ne fut pas difficile à l'Autriche et à l'Angleterre, en couvrant leurs vues particulières du voile de l'intérêt commun, d'attirer les puissances européennes dans la ligue formée par elles. Les cours d'Espagne et de Naples avaient à protéger le chef de la maison de *Bourbon*; les rois de Prusse, de Sardaigne et les princes les plus puissans d'Allemagne voulaient arrêter les progrès d'un système républicain, dont ils redoutaient les suites; la cour de Portugal fut entraînée dans la coalition par son servile dévoûment à l'Angleterre; le Stadhouder s'engagea dans l'espoir d'échanger à la paix son titre contre celui de roi; enfin, l'ambitieuse et adroite *Catherine* avait retiré de si précieux avantages de la nullité politique de la France, pour réaliser ses usurpations contre les Polonais et contre les Turcs, qu'il lui importait extrêmement de la maintenir dans cet état de faiblesse. Elle sentait que si la France, sous un gouvernement dirigé par de meilleurs principes, reprenait l'attitude qui lui convenait, il lui serait difficile de consommer, à l'avenir, les usurpations nouvelles méditées contre l'empire du Croissant; elle encourageait la coalition en la fomentant par tous les moyens d'influence,

sans la secourir de ses armées, ni de ses vaisseaux; ils se présentèrent une seule fois dans les ports anglais d'une manière passive, ne paraissant avoir d'autre but que d'exercer leurs marins à l'école des marins anglais : on eût dit que, des glaces du nord souriant à la guerre qui devorait l'Europe, elle attendait l'issue de cette sanglante lutte pour la faire tourner au profit de ses projets d'agrandissement. Son fils suivit le même système jusqu'au moment où des circonstances imprévues conduisirent ses armées sur le bord du Pô et dans les neiges du Mont-S.-Gothard. An 6.

La principale faute des puissances européennes en formant la coalition, fut de regarder la faiblesse dans laquelle la France était tombée, depuis son alliance avec l'Autriche, comme un état habituel : elles durent être bientôt détrompées. Il fallait à la France un prodige pour se sauver ; ce prodige se fit. Les coalisés, qui n'y comptaient pas, assemblaient un congrès dans la forteresse de Luxembourg; c'est là que devaient se consommer les plans des conférences de Pilniltz et de Milan ; c'est là que l'Allemagne devait recevoir des fers ; c'est là que la France et la Pologne devaient être anéanties. Déjà les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse s'y étaient rendus, en attendant ceux d'Angleterre et de Hollande. La défaite et la retraite de l'armée prussienne en-

traînèrent la dissolution de cette assemblée
1797. diplomatique.

CHAPITRE III.

La France, obligée de repousser une injuste agression, étend son territoire.

On ne saurait accuser la France d'avoir introduit le funeste systême des convenances, en vertu duquel les plus forts dépouillent impunément les plus faibles. Avant l'époque du premier partage de la Pologne, la garantie et la sureté des états reposaient sur le principe sacré que la convenance ne pouvait tenir lieu de titre, ni la force remplacer le droit. Un autre droit des gens s'est établi de nos jours. La France s'est vue sur le point d'en devenir la victime : ses provinces étaient entamées, l'aigle impériale s'élevait sur les remparts de Condé et de Valenciennes, les colonies françaises étaient envahies par les Anglais, les drapeaux britanniques flottaient en même tems sur les murs de Toulon et sur ceux de Bastia, et *Georges III* ajoutait à ses titres celui de roi de Corse. Dèslors, le gouvernement français ne se crut plus lié par l'engagement pris par lui de renoncer à tout esprit de conquête ; il usa de justes représailles envers ceux qui voulaient

opérer son anéantissement. Si la république eût suivi le système qu'elle avait adopté d'abord, toutes les chances de la guerre se fussent tournées contre elle ; sans espoir de dédommagement contre d'iniques aggresseurs, le plus heureux résultat de ses succès eût été de ne rien perdre, tandis que la chance la plus funeste de revers pour ses ennemis se bornait à ne rien gagner. An 6.

La France relativement affaiblie, en proportion de l'augmentation de puissance acquise en Pologne par les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, obéit à l'impérieuse nécessité, en rétablissant en sa faveur l'équilibre que l'incurie de *Louis XV* et de *Louis XVI* lui avait enlevé. D'après les principes qui dirigent les nations, c'est un droit qu'elle tenait de la justice autant que de la victoire ; car, l'injuste agresseur, succombant sous la ruine de ses projets, doit payer les dommages qu'il voulut faire.

Les lois de la guerre autorisaient donc les armées françaises à étendre jusqu'aux bords du Rhin leurs conquêtes contre les ennemis qui ne mettaient aucun terme à leur ambition ; mais, ayant atteint les barrières que la nature elle-même posa pour séparer l'Allemagne de la France, la république compromettait sa sureté intérieure, si elle tentait de franchir ces limites naturelles.

1797. La Prusse, l'Espagne, l'Italie et la Hollande, rendues à leurs intérêts respectifs, abandonnèrent successivement la coalition, malgré les intrigues de l'Angleterre et de l'Autriche. L'empereur et le corps germanique restaient seuls en guerre contre la France sur le continent, tandis que l'Angleterre dominait sur les mers. De nouvelles conquêtes dans le cœur de l'Allemagne, et les murs de Vienne menacés par une armée victorieuse, obligèrent enfin le successeur de l'ambitieux *Joseph* à calculer les chances d'une lutte désormais trop inégale. Il demanda la paix, et la paix lui fut accordée à des conditions, non-seulement très-honorables, mais très-avantageuses.

CHAPITRE IV.

Etat politique de L'Europe. Maison d'Autriche.

DEPUIS *Charles-Quint*, le système de la maison d'Autriche avait été constamment d'affaiblir la France et de se fortifier en Italie. Qui ne connaît les sanglantes guerres des successeurs de *François I.er* avec les successeurs de *Charles-Quint* ? La maison d'Autriche avait pris un tel ascendant sur tous les Etats de l'Europe, que nul prince ne se croyait en sureté sur son trône, s'il n'était en paix avec elle ; la

France seule lui paraissait redoutable. Les descendans de *Rodolphe* de Hapsbourg, toujours heureux dans leurs négociations, presque toujours malheureux dans leurs guerres, ne revenaient jamais sur leurs pas que par impuissance, lorsqu'ils avaient formé une prétention. Constans dans leurs maximes, ils ajournaient quelquefois leurs projets ambitieux, mais ils n'y renonçaient pas. On sait que les princes de cette maison avaient fait consacrer comme principe, par les publicistes allemands, la suzeraineté du chef de l'empire sur l'Allemagne et sur l'Italie. On sait que *Joseph II*, en parlant de tous les princes italiens, n'admettait de leur part d'autre dénomination que celle de vassal. Ses prétentions, toujours existantes, ne demandaient, pour se développer, qu'une occasion favorable. Maître du Milanais et de la Toscane, le mariage de l'archiduc *Ferdinand*, gouverneur de Milan, avec l'héritière de la maison d'Est, lui assurait les duchés de Modène et de Reggio, et la principauté de Massa-Carrara. Il revendiquait le duché de Ferrare, en qualité d'héritier de *Maximilien I.er*, et les États de Commachio et de la Polésine vénitienne, comme une dépendance du duché de Ferrare. Le Bressan, le Bergamasque et les baillages italiens cédés aux Suisses, avaient fait partie du Milanais, et, à ce titre, il en réclamait la propriété.

An 6.

1797. La cour de Vienne se créait des droits en Italie, les uns de son chef, les autres par ses alliances, et les derniers, comme réunissant la puissance de *Charlemagne*. D'après cette prétention, l'autenthicité du titre, celle de la possession, la garantie des traités et du droit des gens, tout cédait à l'universalité de la puissance impériale. Comme suzerain de la Ligurie entière, on ressuscitait les anciennes prétentions des Génois sur Parme, sur Plaisance, et même sur l'île de Corse. On voulait rentrer dans les cessions faites par des traités à la maison de Savoie, dans le Tortonnèse, le Navarrais, l'Alexandrin. On alléguait des titres sur l'universalité de l'état de l'église, et même sur le royaume de Naples.

La maison d'Autriche ne pouvait oublier que la France était garante de la constitution d'Allemagne et protectrice de l'indépendance de l'Italie; qu'elle ferait les derniers efforts pour maintenir les libertés du corps germanique, et la sureté des Etats d'Italie, presque toujours cause et très-souvent théâtre des plus sanglantes querelles.

Le traité de Versailles de 1756, d'après lequel la cour impériale paraissait changer de plan comme d'alliés, n'avait été pour elle qu'un nouveau moyen d'arriver au même but par une marche différente. *Marie-Thérèse* gouvernait le conseil de Versailles presque aussi

arbitrairement que celui de Vienne. Profitant de nos trésors, de nos armes, du crédit que notre alliance lui donnait, et sur-tout des fautes dans lesquelles elle avait conduit notre gouvernement, sa puissance s'augmentait avec la plus étonnante rapidité. An 6.

La Pologne est démembrée ; *Joseph II* en obtient sa double part. A la première époque, il fait frapper une médaille représentant l'hommage de la Pologne, et portant pour exergue : *Gallicià et Ludomiriâ in fidem receptis.* Il invoquait la foi des sermens, à l'instant même où, sans autre droit que la force, il s'emparait d'un pays qu'il avait juré de protéger contre toute agression. Il créait un titre sur de prétendus royaumes dont les noms même n'existaient ni sur la carte géographique, ni dans la mémoire des hommes. Le second partage de la Pologne est consommé en 1794, et cette puissance est anéantie. Ainsi, tandis que l'empereur feignait de faire la guerre, sur les rives du Rhin, pour rétablir le roi de France sur son trône, il chassait le roi de Pologne et s'emparait de ses dépouilles.

En 1772, l'Empereur s'empare, sur la Turquie, de la Buchovine, comme d'une dépendance de la Transilvanie, et peu après, les Turcs sont forcés à consacrer cette spoliation par la convention de 1777. Bientôt il forme des projets sur la Bosnie ; à ceux-là succèdent

1797. ses vues sur la Valachie et sur la Moldavie, en faveur desquelles il ose demander l'assentiment de la cour de France, qui le refuse ; mais ses desseins ne sont pas abandonnés.

En 1778, après la mort de l'électeur *Palatin Maximilien*, la Bavière est envahie. La cour de Vienne veut forcer le nouvel électeur à faire l'échange des anciens domaines de sa maison, contre les Pays-Bas, érigés en sa faveur en royaume, sous le titre d'Austrasie. L'opposition du roi de Prusse, en donnant naissance à la ligue germanique, arrêta cette spoliation. Cependant, à la suite de cette guerre, *Joseph II* arrache, par la paix de Teschen, le cercle de Burghausen à la complaisante médiation de la France et à l'impuissance de l'électeur.

La cour de Vienne craignant que les Pays-Bas ne tombassent un jour au pouvoir de la France, les avait offerts à l'infant *dom Philippe*, en échange de l'établissement qui devait lui être fait en Italie. *Joseph II*, n'ayant pu forcer l'électeur de Bavière à quitter Munich pour établir sa cour dans Bruxelles, détruisit toutes les forteresses de la Flandre et du Brabant, à l'exception de celle de Luxembourg. Il ne prévoyait pas sans doute que le desir d'acquérir ces belles provinces engagerait un jour la France à les payer par des

compensations qu'il desirait, mais qu'il n'espérait pas d'obtenir. An 6.

Joseph II offrait, en 1786, aux Vénitiens, le duché de Mantoue en échange de l'Istrie vénitienne et de quelques portions de la Dalmatie. Les rivages de l'Adriatique sont une possession infiniment précieuse pour une puissance qui veut devenir commerçante. Assurée de la stupide condescendance de la cour de Versailles, elle pouvait se flatter de l'envahir bientôt, sous des prétextes qui ne manquent jamais aux ambitieux, lorsque la révolution, en brisant les honteux liens qui attachaient la France au char de l'Autriche, lui rendaient en Europe la prépondérance dont elle était déchue.

Un des précieux résultats du nouveau système social en France, sera de ne plus recevoir dans son sein des princesses étrangères, qui, presque toujours, favorisaient de tout leur pouvoir leur famille, aux dépens de la nouvelle patrie dont elles étaient adoptées. Avec quelle adresse la cour de Vienne ne sut-elle pas se prévaloir des alliances de ses archiduchesses pour pénétrer les secrets des Etats, pour contrarier les intérêts des cabinets, pour gouverner et même pour assujettir les cours, et souvent pour acquérir des droits sur les Etats auxquels elle faisait ces dangereux présens! La France, l'Allemagne,

1797. l'Espagne, l'Italie et le Portugal offrent des exemples si multipliés de cette politique ordinaire, qu'on est fondé à penser que l'Autriche acquit plus d'influence et de possessions par l'adresse de ses alliances que par la force des armes.

Cependant le nouveau régime français, anéantissant par le fait les traités entre les cours de Versailles et de Vienne, parut d'abord servir utilement les projets éventuels de la maison d'Autriche sur les Etats d'Italie. Mais les succès de *Bonaparte* firent bientôt évanouir ces espérances. L'empereur devait craindre d'être relégué pour long-tems au nord des Alpes, lorsque les événemens amenèrent le traité de Campo-Formio. L'avantage de ce traité était si immense, qu'il semblait que, sans renoncer à toutes les règles de la politique, il ne devait jamais reprendre des hostilités qui lui présentaient peu d'agrandissement en perspective, et qui pouvaient le dépouiller d'un superbe territoire, dont la possession fortifiait en même tems ses domaines d'Allemagne, et le mettait en mesure de dominer un jour en Italie.

An 6.

CHAPITRE V.

Corps germanique. Russie.

Depuis que la couronne impériale est devenue le patrimoine de la maison d'Autriche, ce vaste corps fédératif, composé d'un grand nombre d'Etats de forces inégales, eut constamment besoin d'être appuyé par une grande puissance qui l'aidât à repousser les fréquentes tentatives du chef pour opprimer les membres, ou du moins pour les entraîner dans toutes les guerres autrichiennes, que l'Empereur faisait envisager comme guerres impériales.

La France montra long-tems le plus grand zèle à maintenir la constitution germanique; mais lorsque l'alliance de 1756 eut entraîné la cour de Paris et celle de Vienne, les prétentions de l'Empereur au despotisme n'eurent plus de frein. Le roi de Prusse seul osa se présenter pour en arrêter les efforts; il se trouva naturellement chef et protecteur de la confédération des princes allemands; il devint le seul contre-poids de la puissance autrichienne dans l'empire.

La cour de Berlin, méconnaissant un moment ses véritables intérêts, était entrée dans la coalition de Pilnitz. Cette disposition fut

le principe du *conclusum* de la diète de Ra-
1797. tisbonne, du 25 mars 1793, qui déclarait la guerre à la France; événement dont la diète aurait facilement prévu les fatales conséquences, si les liaisons des divers Etats avec l'Empereur ou avec le roi de Prusse, n'eussent entraîné leurs suffrages. Obéissant à la nécessité, ils prenaient les armes en faveur de l'empereur, quoique la plupart d'entre eux le redoutassent comme leur principal ennemi.

Le résultat de cette combinaison fut la perte de toute la partie des Etats germaniques situés sur la rive gauche du Rhin, annexés à la France par les droits de la victoire. Au surplus, les vraies limites de l'Allemagne sont la mer au nord, le Rhin à l'ouest, les Alpes au sud, la Vistule à l'est. Les Germains, en se restreignant dans ces bornes naturelles, non-seulement n'auraient jamais rien à démêler avec la France, mais ils seraient plus en état de réunir leurs efforts pour arrêter les projets de la cour de Russie qui, après avoir détruit la Pologne, pourrait ne mettre aucune borne à son ambition.

L'empire immense de Russie, dont la surface est de quatorze cents lieues en longueur et de six cents lieues en largeur, nourrit trente-six millions d'habitans dispersés dans les plus vastes forêts de l'univers. Cet empire, tributaire des empereurs tartares de la

maison de *Gengiskan*, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, n'avait alors presqu'aucun rapport avec l'Europe. Le génie de *Pierre I.er* le porta au rang des grandes puissances. Ce prince avait conçu une avantageuse opinion de la nation française; ses premières liaisons commerciales furent formées avec elle, par un traité signé à la Haye le 15 août 1717. Pétersbourg sortait de ses fondemens; les ports de Riga et de Revel n'appartenaient pas encore aux Russes; Archangel était l'entrepôt unique du commerce de Russie. Les marins français, arrêtés par les difficultés de doubler le cap Nord, et de s'enfoncer sur la mer glaciale, tiraient peu d'utilité de la nouvelle branche de commerce qui leur était offerte. L'Angleterre, accoutumée à fréquenter presque exclusivement ces plages, employa tous les ressorts de l'intrigue pour obtenir une préférence qui fut pour elle une source intarissable de richesses, en procurant à sa marine les matériaux nécessaires à la construction. Les soins, les complaisances, les sacrifices ne lui coûtèrent rien pour conserver ce commerce, malgré l'intérêt réel qu'avaient les Russes de négocier directement avec la France, pour se procurer des objets précieux que l'Angleterre ne leur fournissait que de la seconde main et à des prix plus élevés. An 6.

Depuis la mort de *Pierre I.er*, des intrigues

de cour plutôt que des révolutions, renver-
1797. sèrent du trône et ses enfans et ceux qui les avaient remplacés. Cependant l'empire fut constamment gouverné suivant les vues de ce législateur; l'empire russe, successivement agrandi aux dépens des Suédois, des Polonais, des Ottomans, menace à la fois l'empire de Germanie et celui de Constantinople.

Catherine II conclut, en 1787, un nouveau traité de commerce avec la France. Les Français ne sûrent pas en profiter, et bientôt la révolution donna ouverture à des combinaisons nouvelles. Les liaisons de *Catherine II*, avec la cour de Vienne, l'entraînèrent dans la coalition de Pilnitz; mais comme je l'ai observé dans les livres précédens, elle promit plutôt des secours qu'elle n'en donna. Son fils, *Paul I.er*, conduit par des événemens auxquels on ne devait pas s'attendre, a fait marcher ses armées en Italie, en Helvétie et vers les bouches du Rhin. Mais son projet n'était pas de concourir à l'agrandissement de la maison d'Autriche. D'ailleurs, il lui importait peu que la France fût république ou monarchie. La France et la Russie, possédant le plus d'objets d'échanges, sont les deux seuls Etats de l'Europe qui peuvent trouver l'un chez l'autre de quoi remplir leurs besoins mutuels, sans le secours des puissances intermédiaires qui gagnent sur chacun d'eux.

L'Angleterre importe en Russie les marchandises du sol et des fabriques de France que ses vaisseaux viennent chercher jusques dans nos ports, et importe en France les objets d'échange soit directement, soit par la voie de la Hollande ; il est encore constant que le commerce anglais est tout actif, au lieu que celui de Russie est presque uniquement passif. Il en résulte qu'un commerce direct de la Russie avec la France serait beaucoup plus avantageux en ce que les Russes, achetant directement des Français, soit que les vaisseaux français ou les leurs exportassent des ports de France les objets que la France leur fournit, verraient diminuer le prix d'achat de la somme des bénéfices faits sur eux par le négociant étranger. D'ailleurs, les Anglais n'étant plus acheteurs exclusifs dans les ports de Russie, au lieu d'y donner la loi, la recevraient par la concurrence des vaisseaux français avec les leurs. An 6.

Il est bien étrange sans doute que les Français et les Russes aient souffert jusqu'à présent que les Anglais fussent les entremetteurs d'un commerce immense que les deux nations pouvaient faire elles-mêmes avec une réciprocité d'avantages. Ce motif avait déterminé le traité de 1787, devenu inutile par la répugnance montrée par les marins français pour les mers glaciales. Pendant la courte durée de

ce traité, à peine vingt vaisseaux par an fu-
1797. rent expédiés des ports de France pour ceux de Russie, tandis que les expéditions anglaises se comptaient par centaines de navires. Cependant, Calonne avait accordé une prime de quatre francs par tonneau pour tous les vaisseaux destinés au commerce de Russie.

On doit donc présumer que, malgré l'immense intérêt qu'ont les Anglais de mettre des entraves aux rapports commerciaux entre la France et la Russie, ces rapports s'établiront à la paix. Le port d'Anvers se trouve admirablement placé pour enlever à la Grande-Bretagne les profits qu'ils font sur la Russie et la France dont ils remplissent les besoins en s'enrichissant à leurs dépens. Le seul avantage qui restera aux négocians anglais, sera celui des capitaux, et par conséquent du crédit qu'ils peuvent accorder aux Russes. Cet avantage sera de courte durée, si le gouvernement français donne des encouragemens convenables. Les capitaux afflueront dans Anvers, et la France trouvera, dans le commerce de Russie, indépendamment d'un moyen aisé de se procurer à moindres frais des objets très-essentiels, l'avantage précieux d'acquérir un grand nombre de marins formés dans la pénible navigation du Nord.

Les besoins réciproques des Russes et des Français rendent ces deux peuples essentielle-

ment amis. Le pouvoir de l'intérêt direct doit l'emporter à la longue sur les préventions de l'habitude ; mais il ne faut pas se dissimuler que ces préventions seront fomentées avec avantage par l'adroite Angleterre. Toutes les vues de la cour de Pétersbourg se portent vers l'empire d'Orient ; les Anglais caresseront les projets *d'Alexandre I.er* de se faire couronner dans les murs de Bysance. Ce n'est sans doute pas sans motif que le jeune prince *Constantin* est venu faire son apprentissage militaire dans les montagnes de l'Helvétie. Ce prince se battait dans les Alpes pour *François II*, dans l'espoir que *François II* se battrait un jour pour son frère sur le Bosphore et dans la Grèce. Au surplus, la destruction de l'empire ottoman serait trop préjudiciable aux intérêts de la Grande-Bretagne, pour que sérieusement elle contribuât à cette catastrophe. Les Russes éleveront-ils, sur les débris de la puissance ottomane, un nouvel empire grec ? C'est un problême que le tems résoudra ; mais ils ne perdront jamais le desir d'avoir une grande influence en Allemagne, pour contenir le roi de Prusse, redoutable par le poids de sa puissance, et par les difficultés qui peuvent naître des possessions polonaises partagées entre les cours de Pétersbourg et de Berlin.

An 6.

1797.

CHAPITRE VI.

De la Prusse.

La Prusse, jusques au siècle dernier, était un duché relevant de la Pologne. *Frédéric-Guillaume*, surnommé le grand électeur, s'affranchit de cette vassalité par le traité de Welhau en 1657; la faiblesse de l'empereur *Léopold*, en fit un royaume en 1701. Le génie de *Frédéric II* réunit au domaine de cette monarchie la plus grande partie de la Silésie et une portion intéressante de la Pologne.

Lorsque presque tout le cours de l'Oder et de la Vistule, la côte méridionale de la mer Baltique, le territoire et le port de Dantzick obéirent aux lois de la Prusse, cette monarchie devint une puissance redoutable. Le roi *Frédéric-Guillaume* trouva, en montant sur le trône, des trésors immenses et la plus belle armée de l'Europe; mais ces trésors furent bientôt dissipés. *Frédéric-Guillaume*, protecteur de l'insurrection des Liégeois, qu'il se chargea ensuite de réprimer; allié secret des Belges, auxquels il envoya des généraux, et qu'il abandonna; servant avec un zèle qui allait jusqu'à l'imprudence, les projets de l'empereur contre la France, et se détachant bien-

tôt de la coalition ; se proclamant le protecteur d'une partie de l'Allemagne, en même tems qu'il s'emparait dans l'autre de ce qui était à sa bienséance, n'eut de liaisons politiques que celles du moment. An 6.

L'instant approche où l'on verra si son jeune successeur remplacera ce système de circonstances par des vues plus étendues. La population de ses Etats n'est pas assez nombreuse pour lui donner des recrues nationales; son armée, regardée par le grand *Frédéric* comme l'atlas de la monarchie prussienne, n'est plus celle qui soutenait ce brillant fardeau avec le monarque, dont le génie a cessé de l'animer. Ses finances ne lui permettaient pas d'exécuter de vastes projets ; son commerce est encore précaire, ses conquêtes en Pologne mal affermies.

L'Angleterre eût fourni à la Prusse les subsides les plus abondans, si elle s'était déclarée en faveur de la coalition ; mais une saine politique l'éloigna d'un piège qui lui eût été bientôt funeste. La position topographique de la Prusse, environnée par deux voisins également ambitieux et formidables, l'oblige à les observer sans cesse, à craindre leur réunion, à balancer leur alliance trop intime, par l'amitié de quelque puissance assez prépondérante pour établir un contre-poids en sa faveur : ces deux voisins sont les empereurs d'Allemagne

et de Russie. Contre de si puissans ennemis, la nature lui donne la France pour alliée. Quant à l'Angleterre, si depuis que le partage de la Pologne donna aux Prussiens une grande étendue de côtes à garantir, ils ont des ménagemens à garder avec le cabinet de Saint-James, celui-ci en a de plus grands à observer avec la cour de Berlin, pour conserver l'électorat de Hanovre, que des démarches imprudentes pourraient lui coûter.

1797.

L'intérêt de la Prusse fut toujours de regarder la France comme son alliée la plus importante, et tant que cette alliance subsista, la cour de Berlin balança dans l'empire la puissance autrichienne, soutint la liberté, le repos et l'équilibre du corps germanique, conserva son influence prépondérante dans le Nord, et jouit constamment, dans l'ordre politique, de la prééminence qui était la suite de ces précieux avantages. Le changement de ce système, l'alliance exclusive de 1756 entre la France et la maison d'Autriche, et la réunion de la France avec la Russie et l'Autriche, pour écraser le roi de Prusse, dûrent nécessairement semer entre les cours de Berlin et de Versailles une inimitié qui, dégénérant en froideur, se perpétua jusqu'à la révolution.

Si, dans cette circonstance, le roi de Prusse entra dans la coalition, ce fut uniquement pour protéger la prérogative royale dans la maison

de *Bourbon*, et non par le desir de démembrer la France, dont la conservation est nécessaire à celle de la Prusse. La preuve en est dans l'empressement avec lequel la cour de Berlin a fait sa paix particulière, quand elle a vu que la prétendue cause des rois n'était, pour l'Autriche, qu'un prétexte pour cacher ses projets ambitieux. An 6.

La révolution française brisa l'impolitique alliance de 1756 entre les cours de Versailles et de Vienne. Sous ce point de vue, elle est avantageuse à la cour de Berlin. Peu lui importe que la France soit une république ou une monarchie. Les Etats de France et de Prusse, ne se touchant que sur un seul point, auront peu de motifs de discussions, et ces discussions seront aisément terminées, si des circonstances imprévues les font naître. Mais il importe essentiellement à la Prusse, que la France soit puissante; et lorsque cet empire a repris l'attitude militaire que son ancien gouvernement avait perdue, sa prépondérance ne sera qu'un moyen de resserrer plus étroitement l'harmonie qui doit subsister entre deux Etats nécessairement alliés. Cette alliance sera sincère, parce que les deux Etats y trouveront une réciprocité d'avantages; elle sera solide, parce qu'en aucun cas les deux Etats ne peuvent augmenter leur territoire, leur considération, leur commerce aux dépens l'un de l'autre. Les

deux Etats, sans avoir à se jalouser ou à se
1797. craindre, ont tout à espérer de leur étroite union.

Le roi de Prusse, comme le gouvernement français, doit desirer d'affranchir les mers de la tyrannie anglaise. Si la France veut relever sa marine et ranimer son commerce, la Prusse aspire à créer une marine ; et à donner de la consistance à un commerce naissant. L'Angleterre verra d'un œil jaloux cette double restauration ; les deux Etats doivent donc regarder les Anglais comme leurs ennemis naturels. Les précautions à prendre contre eux doivent être exactes. La France doit favoriser de tous ses moyens le commerce prussien sur l'Océan, contre les plans exclusifs de la puissance britannique ; enfin la France et la Prusse doivent se réunir étroitement à la Suède et au Danemarck, pour garantir le commerce et la tranquillité du Nord.

CHAPITRE VII.

De la Suède et du Danemarck.

La Suède et le Danemarck, sans pouvoir se flatter d'obtenir jamais une grande prépondérance en Europe, seront cependant respectés dans le Nord, et jouiront d'un commerce assez

étendu, en conservant la plus exacte neutralité lorsque la guerre s'élève entre les grandes puissances. Ces deux cours, en qualité de membres du corps germanique, entretiennent chacune un ministre à la diète de Ratisbonne, sans prendre aucune part active aux guerres dans lesquelles l'Empire est entraîné. La Russie est la puissance la plus redoutable pour elles. Le Danemarck jouit depuis long-tems d'une profonde paix. Celle de la Suède a été plusieurs fois troublée par l'ambition de *Gustave III*; et lorsque ce prince fut assassiné, en 1792, il était sur le point d'entraîner sa patrie dans une guerre contre la France, qui aurait contrasté avec les liaisons politiques entretenues jusqu'alors par cette cour. An 6.

Le traité de 1756, en imposant à la France des ménagemens envers la Russie, et en brouillant la France avec la Prusse, fermait aux Français tous les passages par lesquels ils auraient pu tendre une main secourable à leurs alliés du Nord. Ils se détachèrent d'une nation qu'une politique mal entendue avait isolée d'eux. Les uns recherchèrent la cour de Vienne; d'autres, celle de Pétersbourg; des troisièmes, celle de Londres. Mais lorsque, des combinaisons nouvelles amenant un changement de système, la France, rendue à ses anciens principes, se rapproche de la Prusse, et renouvelle ses liaisons avec la Basse-Allemagne; la Suède

et le Danemarck, ayant sans cesse à se défen-
1797. dre des menaces ou des prétentions de la cour de Pétersbourg, porteront leurs regards vers la nouvelle république. Il ne faudrait ni de grands moyens ni beaucoup de soins pour rapprocher les deux cours de Stockolm et de Copenhague. Malgré l'esprit antipathique qui anime les deux peuples, l'intérêt, le péril commun, peuvent détruire ces préjugés; les deux Etats réunis, et secondés par la France et par la Prusse, inclineraient en leur faveur la balance du Nord.

CHAPITRE VIII.

De la république Batave et du corps helvétique.

La France, par de longues et constantes négociations, par des sacrifices et par des bienfaits, était parvenue à détruire chez les Hollandais les funestes impressions que le despotisme de *Louis XIV* avait laissées dans cette opulente contrée. Les liaisons les plus étroites étaient cimentées entre la France et la Batavie, lorsque des hommes, partisans d'une constitution que le tems avait altérée, provoquèrent une révolution pour soustraire leur patrie aux usurpations Stadhoudériennes. L'intérêt de la

France était de protéger l'indépendance de la république par des mesures fermes et vigoureuses. Elle laissa échapper l'occasion d'attacher à jamais les provinces unies à ses intérêts par le double lien de la reconnaissance et du besoin. L'Angleterre profita de cette faute pour conclure avec les états généraux son nouveau traité de commerce, dont les dispositions la rendaient maitresse de tous les ports de la domination batave sur l'Océan. Cet état eût été entiérement soumis au pouvoir stadhoudérien, sans l'imprudence du Stadhouder lui-même, qui se jeta dans la coalition, contre les intérêts des états généraux. An 6.

Les victoires des armées françaises ont rompu les nœuds qui unissaient la Hollande à l'Angleterre. La république batave aura désormais des intérêts communs avec l'Empire français. Si l'imprudente adhésion du Stadhouder à la ligue des rois, livra le territoire batave à l'effort des armes françaises ; si sa révolution intérieure fut achetée par les plus fâcheux sacrifices, la France seule peut rendre aux Hollandais une partie des avantages que la guerre leur a enlevés ; et la même main, en assurant leur indépendance, peut seule arrêter l'Angleterre dans ses usurpations.

Les mêmes événemens qui avaient conduit les Français victorieux dans Amsterdam, les ont rendus arbitres de la liberté helvétique. Les

1797. bons Suisses ont vu fondre sur eux des malheurs que la majorité d'entreux n'avaient pas provoqués. Le gouvernement français doit ménager dans ces montagnes des hommes aigris par le malheur, ulcérés par la persécution, s'il veut les rassurer par la justice de ses principes ; il ne rencontrera dans sa marche que des obstacles à vaincre, que des fautes à réparer ; mais en profitant des vexations que les Russes et les Autrichiens y ont commises, et qui sont peut-être parvenues à effacer celles des agens français, les nœuds qui attachaient l'Helvétie à la France, se renoueront plus fortement que jamais. Laissons à l'Helvétie le soin de régler ses destins, sans exercer sur elle une influence incommode. Qu'elle soit libre à sa manière, et, sous prétexte d'établir chez les Suisses des principes régénérateurs, ne cherchons pas inutilement à les courber à notre joug.

CHAPITRE IX.

De l'Espagne et du Portugal.

J'AI parlé de la situation politique et relative de l'Espagne dans plusieurs endroits de cet ouvrage. Je ne répéterai pas ce qu'on a dit mille fois de la dépopulation de ce beau pays,

de la paresse et de l'ignorance de ses habitans, et de sa nullité politique. An 6.

Le règne de *Charles III* a prouvé qu'avec une bonne administration, l'Espagne pouvait parvenir rapidement à une grande prospérité. Ce prince enleva Minorque aux Anglais, se fit céder la Louisiane par la France, et dégagea le commerce d'Amérique d'une multitude d'entraves, ouvrit de nouvelles routes à celui de l'Inde, et créa en faveur des Espagnols celui du Levant qu'ils négligeaient. Les Anglais et les Français virent d'un œil jaloux les vaisseaux espagnols voguer sur les mers de la Grèce. Mais déprisant l'industrie castillane, ils ignoraient peut-être combien il leur importait que les Ottomans ne s'accoutumassent pas aux superbes draps d'Espagne. La cherté de ces draps s'oppose, il est vrai, à ce qu'il en soit fait un grand débit dans le port de Constantinople. Cependant, si les Espagnols parviennent à fabriquer des qualités inférieures et d'un usage plus général, ils porteront un coup funeste au commerce de France et d'Angleterre.

Charles IV, réuni aux coalisés, avait vu ses flottes dans Toulon, et ses armées aux portes de Perpignan. Non-seulement il a fait la paix avec la France; mais il s'est allié avec elle, poussé à cette mesure autant par les procédés insultans des Anglais, que par l'embarras de ses finances. La conquête du Portugal aurait

pu devenir la suite de cette alliance, si, dans
1797. l'état de fermentation où se trouve l'Espagne, la cour n'eût craint que le mélange des soldats français avec les soldats espagnols ne produisît une explosion capable de renverser le gouvernement.

La nature a destiné le Portugal à devenir province de l'Espagne. *Louis XIV*, dans un tems où la France était perpétuellement en guerre avec la branche de la maison d'Autriche qui régnait en Espagne, plaça, en 1640, le duc de *Bragance* sur le trône de Lisbonne; il força la cour de Madrid à reconnaître ce monarque. Alors le Portugal était étroitement attaché à la France.

Mais, lorsqu'un petit-fils du monarque français monta sur le trône d'Espagne, le Portugal vit dans les cours de Madrid et de Paris des ennemis redoutables. Ce gouvernement se lia avec les cours de Londres et de Vienne aussi étroitement qu'il avait été lié avec la France. La cour de Londres profita des terreurs des Portugais, pour conclure avec eux trois traités de commerce; ils rendirent le Portugal dépendant de l'Angleterre.

Tous les établissemens de commerce de quelque importance sont dirigés à Lisbonne par des Anglais. Les mines du Brésil sont devenues le domaine de l'industrie anglaise. Le marquis *de Pombal* avait tenté vainement

de soustraire le commerce de sa patrie à la domination britannique. Il ne parvint qu'à obtenir de la cour de Londres quelques adoucissemens au style impérieux dans lequel cette cour dictait des lois aux Portugais. La dernière guerre contre l'Espagne fit encore mieux sentir aux Portugais le besoin qu'ils avaient des Anglais. Les liens qui attachaient Lisbonne à Londres, se resserrèrent et se resserrent tous les jours. An 6.

D'ailleurs, le Portugal ne fournit au commerce extérieur qu'un petit nombre d'objets d'échange, précisément ceux dont les Anglais ont le plus de besoin. Ce sont des vins, des sels, des fruits. La consommation qu'en font les Anglais, balance en partie le prix des objets que le Portugal tire d'Angleterre.

La France pourrait exporter en Portugal les mêmes objets d'échange ; mais comme elle surabonde en vins, en sels et même en fruits, presque les seules marchandises que les Portugais peuvent exporter, il s'ensuivrait que la balance du commerce pencherait si fort en faveur de la France, qu'en moins de vingt ans elle absorberait tout l'or du Portugal et du Brésil. Ces considérations, jointes à quelques autres qui tiennent à la position topographique du Portugal, prouvent de quelle importance il serait pour la France de rendre à l'Espagne un pays sans la possession duquel elle ne par-

viendra jamais au degré de splendeur que lui
1797. destine la nature.

CHAPITRE X.

De l'Italie.

L'ITALIE divisée, dans le moyen âge, en petites républiques, fut long-tems le plus malheureux pays de l'Europe. Livrée aux factions, aux haines, au fanatisme; déchirée par des tyrans décorés du nom de magistrats du peuple; dévorée par des assassins qui se disaient soldats, et qui, payés pour combattre, ne savaient qu'égorger, en fuyant, les hommes et les femmes qu'ils trouvaient sans armes; pillée par des étrangers qu'elle appelait à son secours; maîtrisée et non gouvernée, pressurée et non défendue, elle pleurait sur ses superbes cités devenues désertes, sur ses magnifiques chemins infestés de brigands, sur ses fertiles campagnes dans lesquelles quelques cultivateurs épars conduisaient, le sabre à la main, des charrues dont ils n'étaient pas assurés de ramener les atelages dans leurs chaumières, perpétuellement menacées de la dévastation et de l'incendie.

Au milieu de ces horreurs, les tyrans, les bourreaux, les geoliers parlaient de liberté; ce

nom sacré décorait leurs étendards, leurs prisons, leurs échafauds. An 6.

Les Italiens se dégoûtèrent d'un ordre de choses dans lequel un petit nombre d'hommes audacieux ou beaux parleurs, promettant au peuple une souveraineté qu'il n'exerçait jamais, le conduisaient au despotisme à travers les décombres de la dévorante anarchie; ils abandonnèrent les rênes du gouvernement à ceux qui s'en étaient saisis. Bientôt tous les arts de la Grèce vinrent embellir leur patrie; ils jouirent de l'abondance et de la paix dans le plus beau pays de l'univers.

Cependant les principes de la liberté ne s'éteignirent jamais en Italie; neutralisés par les jouissances du luxe et la passion des arts, ils se sont réveillés avec l'effervescence inséparable des momens de crise. De nouvelles républiques se sont élevées au sein des orages.

Vers le tems du traité de Campo-Formio, on trouvait en Italie des nobles murmurant contre un pouvoir révolutionnaire qui ébranlait le leur; des souverains autour desquels se formait une éruption plus redoutable que toutes celles du Vésuve et de l'Etna; un trône renversé, sur lequel fut assis un vieillard auquel les monarques baisaient les pieds, et qui mourait en exil, sans savoir s'il aurait un successeur. Au milieu de ces fermens de discordes, la nouvelle république italienne, composée

1797. du Milanais, du Mantouan, de l'Etat de Modène, des provinces Vénitiennes de Bergame et de Brescia, des trois légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, et de la principauté de Massa-Carrara, présentait tous les caractères qui pouvaient en faire une puissance prépondérante en Italie, dont elle occupait toutes les issues, depuis les frontières de la république ligurienne jusqu'au golfe Adriatique.

Un guerrier, par dix-huit mois de triomphes, avait enlevé à l'Empereur ces magnifiques dépouilles ; la victoire avait tout créé ; mais bientôt l'intrigue s'empara de la conquête. L'avidité voulut recueillir les fruits de la victoire ; les malheureux Cisalpins, vexés et dépouillés par les agens du pouvoir exécutif français, furent réduits à douter s'ils avaient fait la conquête de leur liberté, ou s'ils n'étaient pas devenus eux-mêmes la conquête de quelques intrigans. Il fallait contenir les partisans que l'Autriche conservait dans la Cisalpine ; mais, sous ce prétexte, on ordonna des mesures qui s'étendirent sans distinction à tous les habitans qu'on aigrit, lorsqu'il fallait les gagner. La victoire autorisait les Français à lever dans la nouvelle république des contributions pour subvenir aux besoins de l'armée ; mais l'avidité de quelques hommes abusa de ce droit légitime pour établir des taxes arbitraires ; les

peuples furent foulés sans aucun avantage pour l'armée. An 6.

Au milieu de ces sujets de mécontement, les lois que *Bonaparte* avait données aux Cisalpins, en attendant que, dans le calme de la paix, ils pussent s'en donner eux-mêmes, garantissaient les droits du pays; elles furent outrageusement violées au gré des caprices des agens directoriaux. Les peuples tyrannisés par des vexations délirantes, devenus plus esclaves depuis qu'on leur avait rendu la liberté, se lassèrent des Français auxquels ils s'étaient livrés avec enthousiasme, et bientôt les légions autrichiennes furent maitresses de Mantoue et de Milan. La chûte de la république Cisalpine fut moins l'ouvrage des armées ennemies, que des imprudens qui en avaient organisé la défense.

CHAPITRE XI.

De l'Angleterre.

La paix de 1763 avait porté l'Angleterre au plus haut degré de puissance. Son influence sur le continent dirigeait ou embarrassait tous les cabinets de l'Europe. Son commerce florissant rendait l'univers tributaire de ses ma-

nufactures, et procurait à la marine royale
1797. des matelots aussi nombreux qu'exercés, lorsque l'insurrection de ses colonies d'Amérique menaçait de détruire cette grande prospérité.

Cette querelle finit par une paix glorieuse pour les colonies américaines dont l'indépendance fut reconnue. Cependant la perte des Anglais ne fut pas aussi immense qu'ils le pensaient d'abord eux-mêmes avec toute l'Europe. Leurs vaisseaux affluèrent de préférence dans les rades des Etats-Unis qu'ils étaient accoutumés de fréquenter. La métropole, déchargée de l'entretien militaire des colonies, conservant avec elles ses relations commerciales, les vit s'augmenter en raison des besoins d'une nation nouvellement indépendante, où la population et l'industrie faisaient les plus rapides progrès.

Un traité de commerce avec la France assurait aux manufactures britanniques les débouchés les plus avantageux. La France commençait alors à bouillonner. La révolution s'annonça bientôt.

J'ai parlé ailleurs de la part publique et secrète de la cour de Londres dans les troubles de France. J'ai observé aussi que, quels que fussent les motifs du cabinet de Saint-James, sans les possessions inappréciables que l'invasion de la Hollande par les Français fit passer sous la domination britannique, les

chances de la guerre eussent été vraiment désastreuses pour les Anglais. An 6.

On assure que cet exemple détourna le gouvernement français d'envahir le Portugal. Il craignit avec raison que, tandis que cette province serait incorporée à la monarchie espagnole, les Anglais n'offrissent leurs dangereux secours au Bresil, et ne gardassent ce riche pays comme ils gardèrent Gibraltar, conquis par eux durant la guerre de la succession d'Espagne.

Au surplus, malgré les avantages que l'Angleterre a tirés de la guerre, et quoique je ne partage pas l'avis des exagérés qui présentent continuellement cette puissance comme sur le point d'éprouver une banqueroute générale et même une révolution totale dans son gouvernement, je pense que, comme tout le reste de l'Europe, les Anglais ont besoin de la paix. Mais leur jalousie contre la France, et l'intérêt dont il est pour eux que les Pays-Bas ne deviennent pas des provinces françaises, dirigèrent de tout tems leurs traités, leurs alliances, leurs guerres. Les hommes en place ont changé; les partis opposés se sont succédés dans le gouvernement, mais le ministère ne s'est jamais écarté de ces deux principes, quoi qu'il en coûte au gouvernement. La haine contre les Français est si fortement enracinée dans le cœur des Anglais, qu'ils croient assu-

rer leur grandeur en causant à leurs rivaux
1797. le moindre dommage, et qu'ils ne craindraient pas de courir le hasard d'opérer leur propre ruine dans l'espoir d'entraîner celle de la France ; l'impuissance seule peut donc décider la cour de Londres à conserver la paix avec la France.

A l'égard de la Belgique, ces fertiles contrées furent le véritable lien qui attachait l'Angleterre au sort de l'Autriche. Tous les soins du gouvernement de Londres se portaient constamment à détruire les germes du commerce dans les Pays-Bas, et à réduire à la plus humiliante nullité l'importante place d'Anvers, jalousée par les marchands de Londres. Si une fois dans ce siècle la cour de Londres s'est liée de bonne foi avec la cour de France, ce fut dans l'unique vue de parvenir à détruire la compagnie des Indes, établie dans Ostende par l'empereur *Charles VI*, en 1717 ; et lorsque ce même prince publia la célèbre pragmatique sanction qui assurait l'indivisibilité de la monarchie autrichienne, par ordre de primogéniture, l'Angleterre, violant ses premiers engagemens, abandonna ses alliés et se hâta d'offrir ses bons offices à *Charles VI*, pourvu qu'il consentît à l'anéantissement de la compagnie d'Ostende. Ce consentement, qui forme une des bases du traité de Vienne de 1731, délivra les marchands anglais des craintes

que leur inspirait un établissement qui pouvait nuire à leur commerce et le rivaliser un jour. An 6.

Depuis lors, les Anglais ont soutenu plusieurs fois dans la Belgique le choc des armées françaises, et pour conserver ces provinces à l'empereur, ils ont abandonné plusieurs fois les conquêtes faites par eux dans les colonies françaises ; abandon auquel ils n'eussent jamais consenti, si la compensation ne s'en était trouvée dans l'état de faiblesse où la cour de Vienne abandonnait ses domaines des Pays-Bas. On ne saurait donc douter que la réunion de la Belgique à la France ne soit un des coups que l'Angleterre sentira le plus vivement, et qu'elle ne se porte aux dernières extrémités pour en retarder le moment ou en empêcher l'effet.

CHAPITRE XII.

Bonaparte remet au directoire le traité de Campo-Formio, ratifié par l'empereur. Décret qui ordonne le remboursement en papier des deux tiers de la dette publique.

La république française, avait atteint le comble de la gloire, lorsque *Bonaparte* signait le traité de Campo-Formio. Victorieuse de tous

les ennemis qui l'avaient attaquée par terre ,
1797. elle était en paix avec l'Espagne , la Prusse , le Danemarck , la Suède , l'Helvétie , la Hollande et avec tous les princes d'Italie. Son traité avec l'empereur achevait de dissoudre la coalition formée contre elle. L'empire germanique était le seul sur le continent que les Anglais , par des mesures directes , pussent soulever pour fomenter leurs projets hostiles. La France, en usant modérément de ses avantages , était sure de rendre inutiles toutes suggestions insidieuses. Les Allemands , fatigués de la guerre , ne demandaient qu'une paix qui ne fût pas déshonorante pour eux. Il fallait sur-tout , loin d'entreprendre de nouvelles expéditions , affermir par la conduite la plus pacifique les liaisons que la république venait de former , et celles qu'elle pouvait former encore ; ménager ses anciens et ses nouveaux amis , et les ennemis du gouvernement étaient forcés au plus absolu silence.

Un génie malfaisant écarta ces précieuses espérances ; le vaisseau de l'Etat prêt à jeter l'ancre dans le port après le plus long et le plus périlleux voyage , devait être exposé de nouveau à toutes les fureurs des tempêtes , privé de ses pilotes les plus expérimentés et d'une partie de ses matelots.

Le traité de Campo - Formio fut ratifié en même tems à Paris et à Vienne le 13 bru-

maire an 6. Les plénipotentiaires des princes de l'Empire se rendirent au château de Rastadt, célèbre par le traité qui y fut signé en 1714 entre la France et l'Autriche. Le directoire y avait envoyé en qualité de ministres plénipotentiaires les ex-conventionnels *Treilhard* et *Bonnier*. On y attendait *Bonaparte*. La renommée qui pendant deux années avait rempli l'univers du bruit des exploits de ce jeune guerrier, le présentait à l'admiration de son siècle comme le pacificateur de l'Europe. Il devait finir à Rastadt, ce qu'il avait si heureusement commencé à Campo-Formio. An 6.

Il n'est pas dans mes principes de louer les hommes en place, ni ceux que la faveur publique et l'enthousiasme national récompensent des grands services qu'ils ont rendus à leur patrie. Ces éloges ressemblent trop à la flatterie. Mais enfin, quand un homme a fait de grandes choses, quand son exemple peut servir de modèle et sa conduite de leçon, il est sans doute permis de rappeler ce qu'il a fait, pour indiquer ce que d'autres eussent dû faire dans des circonstances pareilles. La justice alors devient un devoir. On peut, on doit parler de lui, sans être un misérable louangeur. C'est même peut-être le trait de franchise le plus hardi que de hasarder la vérité sur un homme, sans craindre que la malignité la confonde avec le mensonge ou l'a-

dulation. Ce ne sera pas ma faute, si dire ce
1797. qu'il a fait est son plus bel éloge.

L'heureux triomphateur de l'Italie avait donné à Léoben et à Campo-Formio un grand exemple aux plénipotentiaires de Rastadt. Réconciliant la justice avec la victoire, ressuscitant des maximes éteintes, politique plein de franchise et négociateur modéré, il ouvrit une nouvelle carrière dont il est bien à craindre qu'il n'emporte avec lui le secret, puisque ses admirateurs même ont dédaigné de l'imiter. Non moins habile politique que grand général, sans être arrêté par ces formes étroites sur lesquelles la vanité pointilleuse des cours a créé l'ennuyeux protocole de l'étiquette; sans accorder plus et sans exiger moins que ce qu'il devait à la dignité de la nation qu'il représentait, eu égard à sa préséance, sa grandeur uniforme trompa la tortueuse prudence de la cour de Vienne par la franchise de ses aveux, et humilia son orgueil sous le double rapport de la reconnaissance de la république et des ôtages qu'elle lui offrit et que sa loyauté refusa.

Quant au fond, il réclama comme droit de convenance ce qu'il pouvait exiger en vainqueur; et méprisant ces formes oiseuses, ces discussions fatigantes qui souvent aigrissent les esprits, il insista avec autant de fermeté que de franchise sur tous les points où l'honneur

et l'utilité réelle étaient intéressés. Prêt à obtenir par les armes ce qu'on eût refusé à ses justes demandes, mais dédaignant le frivole honneur de gagner une victoire et quelques pays de plus, il préféra le rôle moins brillant mais non moins glorieux de pacificateur, et parvint à signer une paix qui fit autant d'honneur au ministre autrichien qu'au général français. An 6.

Bonaparte ne fit que se montrer dans le congrès de Rastadt. Il y reçut la ratification du traité conclu à Campo-Formio; et tandis que la France entière le proclamait président et modérateur de la légation française, chargée d'éteindre les feux de la guerre sur les bords du Rhin, il était revenu à Paris. Il remit en cérémonie au directoire le traité ratifié par l'empereur.

Ce fut une fête que les habitans de Paris s'empressaient de donner à l'homme qui avait mérité le mieux de sa patrie. Les salles du palais du Luxembourg n'étaient pas assez spacieuses pour contenir les nombreux spectateurs. Le directoire fut contraint, malgré la rigueur de la saison, de tenir son audience publique dans une des cours. Un autel de la patrie avait été adossé au vestibule principal; il était décoré de trophées et d'emblêmes qui rappelaient le souvenir des triomphes qui signalaient l'armée d'Italie.

1797. Aux deux côtés de cet autel s'élevait en demi-cercle un vaste amphithéâtre que devaient occuper les magistrats. L'assemblée brûlait d'entendre *Bonaparte*. Le négociateur guerrier remet au président du directoire le traité dont il était porteur, et dit :

» Le peuple français, pour être libre, avait des rois à combattre ; pour obtenir une constitution fondée sur la raison, il avait dix-huit siècles à vaincre. Ces obstacles sont surmontés. La religion, la féodalité et le royalisme ont successivement, depuis vingt siècles, gouverné l'Europe. Mais de la paix qui vient d'être conclue, date l'ère des gouvernemens représentatifs. Le directoire est parvenu à organiser la grande nation dont le territoire n'est circonscrit que par des limites que la nature posa elle-même.

» On a plus fait : les deux plus belles parties de l'Europe, jadis si célèbres par les arts, les sciences et les grands hommes de guerre dont elles furent le berceau, voient avec les transports de l'alégresse le génie de la liberté sortir des tombeaux de leurs ancêtres. Ce sont des piédestaux sur lesquels les destinées vont placer deux puissantes nations.

» La paix assure la liberté, la prospérité et la gloire de la république. Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois, l'Europe entière deviendra libre. »

Tous les yeux se portaient sur le guerrier dont les mains triomphantes, après avoir enchaîné la victoire aux drapeaux français, consolidait la révolution par la paix la plus glorieuse et la mieux combinée avec les intérêts de la France et de l'Autriche. On ne doutait pas que le négociateur de Campo-Formio, remplissant ses hautes destinées, ne retournât bientôt à Rastadt, pour mettre la dernière main à la paix continentale. An 6.

Chacun jouissait d'avance du doux espoir de l'avenir le plus flatteur. On parcourait, par la pensée, les vastes plaines de la France, fertilisées par les bras généreux des vainqueurs de tant de rois. On voyait l'industrie nationale naissante; le commerce encouragé, sortant de ses ruines, et ouvrant tous les canaux de l'opulence publique. On contemplait une foule d'étrangers attirés en France par la curiosité, par les plaisirs, par les affaires.

La paix devait ramener l'économie dans les finances; les hommes les plus instruits, les plus vertueux, à la tête des affaires. La paix plaçait les individus dans le point de vue de leur utilité respective; elle procurait cet avantage inappréciable d'affermir le gouvernement républicain, et de renvoyer sur l'Angleterre tous les fléaux que depuis dix ans l'Angleterre versait sur la France.

Une confiance générale entourait le gouver-

nement ; le souvenir des maux passés, l'es-
1797. pérance des biens futurs ; le besoin du repos, après l'agitation la plus violente ; une lassitude universelle ; l'habitude de souffrir, qui dispose à regarder comme des bienfaits les choses qui auraient soulevé l'indignation en d'autres circonstances ; enfin, cette force irrésistible qui tend sans cesse à ramener l'ordre à la suite des convulsions morales de la nature, comme à la suite de ses convulsions physiques ; tout pressait les Français vers la perspective brillante que leur offrait l'avenir.

Les créanciers de l'Etat, eux-mêmes, si long-tems nourris de promesses et d'illusions, partageaient les sentimens communs. Un décret venait d'ordonner l'extinction des deux tiers de la dette publique : ces deux tiers étaient remboursés aux rentiers en papiers qui perdaient plus de quatre-vingt-huit pour cent. Cette loi trouva peu de censeurs dans le public ; la classe nombreuse qui en était victime, la regarda comme un dernier sacrifice qu'elle devait à la patrie. Accoutumés aux plus dures privations, les rentiers, ayant diminué leurs besoins, restreignirent leur espoir de bonheur au paiement exact du tiers qui leur restait.

An 6.

CHAPITRE XIII.

Etat de la colonie de St.-Domingue.

Au milieu de l'alégresse publique, on recevait des nouvelles moins désolantes des colonies françaises dans les Antilles. J'ai observé précédemment qu'au départ de *Sonthonax* de S.t-Domingue, le commandement de cette île était partagé : le général *Lavaux*, avec le titre de commandant général, était spécialement chargé de la partie du Nord ; le général *Rigaud* commandait le département du Sud, et le colonel *Beauvais* celui de l'Ouest.

J'ai observé encore que, la communication entre les trois départemens étant interceptée, par mer, par les escadres britanniques, et par terre, par les districts dont les Anglais étaient les maîtres, chaque commandant, abandonné à lui-même, était forcé d'agir suivant les circonstances, sans pouvoir mettre dans les opérations militaires le concert nécessaire pour expulser les Anglais de l'île. Les Français avaient à leur disposition plus de forces qu'il ne fallait pour opérer cette expulsion. Mais, d'un côté, la haine atroce, inextinguible, qui subsistait dans la colonie, entre les colons blancs, les mulâtres libres et les nègres ap-

pelés à la liberté, s'opposait invinciblement
1797. au développement des forces coloniales contre l'ennemi étranger ; de l'autre, les rivalités, excitées par *Sonthonax*, avaient produit une défiance prononcée entre le commandant du Nord et ceux du Sud et de l'Ouest.

Les Anglais qui, dans tout le cours de la révolution française, ont employé avec tant d'avantage l'art de diviser leurs ennemis par des manœuvres perfides, augmentaient ces dispositions par mille moyens : ils renouvelaient exactement la fable de l'aigle, de la laie et de la chatte. Les divisions entre les nègres, les blancs et les mulâtres, présentaient tant de caractères d'une guerre civile, que les commandans du Nord et du Sud, obligés souvent de changer leurs dispositions administratives d'après les rapports qui subsistaient entre les trois partis, paraissant quelquefois en opposition de conduite, se regardaient presque comme ennemis.

Malgré ce désavantage, *Rigaud* et *Beauvais* avaient chassé les Anglais du Saletrou, en fructidor l'an deux ; de Léogane, en vendémiaire an trois ; et de Tiburon, en nivose suivant. Ayant réuni en germinal environ deux mille hommes, ils attaquaient la ville du Port-au-Prince, et se voyaient sur le point d'expulser les Anglais de cette importante place, lorsque le commandant général *Lavaux*, auquel ils

demandaient des munitions de guerre, leur ordonna de lever le siège, et de se porter sur Léogane avec leur petite armée. An 6.

CHAPITRE XIV.

Les Anglais assiègent Léogane. Divisions entre les commandans français à Saint-Domingue.

Les Anglais, ayant reçu des renforts d'Europe, s'étaient présentés en janvier devant cette place, avec des forces imposantes. Quatre mille Anglais, sous les ordres du général *Bowyer*, et deux mille émigrés commandés par *Montalembert* et *Dessources*, exécutaient leur débarquement, protégés par quatre vaisseaux de ligne, six frégates, et un grand nombre de plus petits bâtimens commandés par l'amiral *Parker*. L'escadre fut s'embosser sous le fort Ça-Ira, bâti au bord de la mer, près de Léogane, et le canonna vivement durant vingt-quatre heures. La défense fut si vigoureuse, que les Anglais se virent contraints à couper leurs cables, et de s'éloigner du fort dont ils n'osèrent plus s'approcher.

Les troupes de terre pressaient leurs travaux avec activité. L'arrivée de *Rigaud* et de *Beauvais* les obligea de se rembarquer, après avoir

été complétement défaits. Ils abandonnèrent
1797. des provisions de toute espèce et quelques pièces d'artillerie.

Mais le département du Nord n'était pas aussi florissant. Le général *Lavaux* résidait au port de la Paix; il avait sous ses ordres le général nègre *Toussaint Louverture* dont le quartier était aux Gonaïves, et le général *Villate* qui commandait au Cap français. Ce dernier avait su contenir des hommes égarés par la licence, et cependant s'en faire aimer. Jouissant en même tems de la confiance des troupes et de celle de ses concitoyens de toutes les couleurs, il parvenait, en donnant lui-même l'exemple du travail, à maintenir la paix entre les blancs, les noirs et les jaunes. Dans le reste du département, tout était en proie à la terreur, au brigandage, à l'anarchie.

Dans ces circonstances, arriva la corvette la Vénus; elle portait sans doute au général *Lavaux* des instructions qui lui indiquaient une marche nouvelle à suivre. Il part sur-le-champ du port de la Paix, pour se rendre au Cap, improuve et annulle toutes les opérations administratives de *Villate*, et veut introduire un papier-monnaie de sa création.

A cette époque, la montagne du port de la Paix, qui jusqu'alors avait été tranquille, éprouvait les plus horribles commotions. Soixante propriétaires blancs ou mulâtres furent

massacrés, au milieu de leurs habitations par les nègres révoltés, sous prétexte qu'on assurait que *Sonthonax* avait été ou devait être guillotiné à Paris. Les nègres parcouraient les campagnes le fer et la flamme à la main, publiant que, si *Sonthonax* ne leur était pas rendu, ils détruiraient toutes les propriétés de la colonie. L'insurrection était conduite par un nègre nommé *Etienne*, qui fut fusillé après le retour de *Sonthonax* dans Saint-Domingue. On disait assez hautement que cette rigueur n'avait été exercée que pour étouffer la connaissance de ceux qui avaient engagé ce nègre à conduire les révoltés. An 6.

CHAPITRE XV.

Le général Lavaux *est arrêté au Cap. Arrivée dans la colonie des commissaires du gouvernement français.*

Le despotisme de la conduite du général *Lavaux*, le secret qu'il gardait sur les ordres apportés de France par la frégate la Vénus, dans un pays avide de la jouissance de ses droits politiques, et où la seule constitution de 1793 était connue, échauffèrent tellement les esprits, qu'un soulévement se manifesta

dans la ville du Cap. Le commandant-général
1797. *Lavaux*, et le commissaire-ordonnateur *Perroud* furent arrêtés le 30 nivose an quatre. On accusa le général *Villate* d'avoir ménagé cette insurrection.

A la nouvelle de la captivité de *Lavaux*, le général *Toussaint Louverture* s'était mis en marche avec un corps nombreux de troupes; mais déjà le commandant général et le commissaire-ordonnateur étaient rendus à la liberté par les soins de la municipalité du Cap. Ils se retirèrent au camp de la Martellière avec un grand nombre de citoyens de toutes les couleurs, effrayés par l'approche de *Toussaint Louverture*.

Dans cette situation des choses, parut à San-Domingo, dans le courant de floréal, *Roume*, commissaire du gouvernement français dans la partie espagnole de l'île. Témoin de l'extrême préjudice que portait aux intérêts de la république la mésintelligence qui subsistait entre les chefs de la colonie, il invita les généraux *Lavaux*, *Villate*, *Rigaud* et *Beauvais* d'envoyer à San-Domingo des personnages sages et éclairés, pour le mettre au fait des causes qui avaient amené l'insurrection du 30 nivose et les événemens qui l'avaient suivie.

A la suite de cette discussion, le commissaire *Roume* écrivait aux généraux de tous les départemens de la partie française de Saint-

Domingue (1), qu'après avoir examiné les accusations portées de tous les côtés, il s'était convaincu que chacun d'eux avait été le jouet des Anglais, ennemis éternels de la France; qu'il était tems que la confiance et la paix reprissent, chez les républicains des trois couleurs, la place trop long-tems usurpée par le soupçon et le trouble; et qu'étant certain que les accusations réciproques étaient chimériques, il déporterait de la colonie tous les chefs qui renouvelleraient des dissentions, que l'esprit de justice comme le bien de la colonie condamnaient également à un éternel oubli. An 6.

Le caractère modéré du commissaire *Roume*, et les sermens prononcés par les envoyés

(1) La fausseté et l'absurdité de toutes les accusations portées des deux côtés, furent toujours repoussées de la manière la plus victorieuse, si ce n'est relativement à quelques faits dont il convient de bonne foi qu'ils ne sont que les conséquences d'une défiance réciproque. Il devient impossible de nier plus long-temps que vous ne fussiez dupe de vos implacables ennemis. Vos commissaires en ont rougi de honte pour eux et pour vous; ils ont juré d'effacer de leurs cœurs jusqu'aux souvenirs de votre apparente inimitié. Nous avons tous promis que la confiance reprendrait la place du soupçon, et que celui qui s'y refuserait, serait considéré par vous et par nous comme un homme qu'il faudrait chasser de la colonie, etc. *Lettre de Roume, du 22 floréal an 4, aux généraux* Lavaux, Villate, Toussaint-Louverture *et autres chefs républicains.*

de tous les généraux, d'oublier entiérement le
1797. passé, et de combiner de bonne foi tous leurs efforts contre les Anglais, présageaient le retour d'une tranquillité après laquelle les colons laborieux soupiraient en vain. Cet espoir fut bientôt banni par les événemens qui suivirent l'arrivée des nouveaux commissaires du pouvoir exécutif, qu'on attendait impatiemment.

CHAPITRE XVI.

Conduite des commissaires du pouvoir exécutif dans la colonie.

Ces commissaires étaient au nombre de cinq, *Sonthonax*, *Giraud*, *Leblanc*, le mulâtre *Raimond*, un des premiers auteurs des troubles de Saint-Domingue, et *Roume*, chargé particuliérement de la partie espagnole, réunie à la France par le traité de Bâle. Ces commissaires avaient ordre de concilier les esprits, et de cicatriser les plaies que l'esprit révolutionnaire avait faites à Saint-Domingue.

On devait s'attendre que *Sonthonax* jouirait, sur la commission dont il était membre, d'une influence principale, fondée sur la

connaissance des localités et des caractères, acquises dans sa précédente mission. An 6.

Arbitre de tous les partis, il lui était facile de les diriger vers un but commun ; mais circonvenu par *Lavaux*, qui avait eu une longue et secrète conférence avec lui sur le vaisseau le Watigni, avant son débarquement dans la colonie, ses actes portèrent le caractère de la partialité, de la récrimination, de la vengeance. J'ai déjà observé que les envoyés de *Lavaux* et de *Villate* avaient promis avec serment d'oublier le passé, et spécialement les événemens du 30 nivose; mais ce serment était un faux serment.

Que ne peut la soif de la vengeance ? *Sonthonax* envoie à *Villate* l'ordre de venir dans la ville du Cap, rendre compte de sa conduite devant la commission. *Villate* obéit sur-le-champ. A son entrée dans cette ville, qu'il avait su conserver à la liberté par son courage et son désintéressement, une multitude de citoyens de toutes les couleurs, hommes, femmes, enfans se pressent sur son passage ; ils l'accompagnent jusqu'au gouvernement avec des branches de palmier, aux cris mille fois répétés : *Vive la republique, vivent les commissaires du gouvernement français, vive Villate, le sauveur du Cap !* A ces cris, *Lavaux* et des hommes qui lui étaient attachés, se jettent le sabre à la main sur cette multitude et la dispersent,

non sans avoir tué ou blessé un grand nombre
1797. de personnes des deux sexes.

La commission, après avoir entendu *Villate*, le renvoya à son camp, pour y attendre les ordres qui lui seraient adressés; et quelques jours après, une proclamation fut publiée, qui le mettait hors la loi, et ordonnait de le conduire au Cap français, mort ou vif. *Villate* fut obligé de se bannir de la colonie.

Le parti nègre accusait ce général de favoriser les blancs et les mulâtres; le parti des blancs et des mulâtres assurait au contraire que *Villate* avait tenu une juste balance, tandis que le but de *Lavaux* et de *Sonthonax*, en protégeant spécialement les nègres, était de propager leur soulévement dans les districts qui étaient encore tranquilles, de chasser de la colonie tous les anciens propriétaires, et de régner, au milieu des débris, sur une peuplade barbare et ignorante, dont ils avaient capté la confiance.

On assure que, pour parvenir à ce résultat, *Sonthonax*, auquel le gouvernement avait confié trente mille fusils, en fit distribuer secrétement plus de la moitié aux nègres révoltés dans les montagnes de l'est; qu'il créa un grand nombre de généraux, mais qu'il déporta ou laissa sans activité les généraux blancs envoyés d'Europe; enfin qu'ayant rencontré dans un grand nombre de propriétaires

mulâtres une énergie qui ne s'accommodait pas avec ses desseins sur les noirs, il avait formé le projet d'exterminer tous les hommes de couleur, flagornés par lui lorsqu'il avait eu besoin d'eux pour opprimer les blancs, et qui, fatigués de ses procédés insidieux, l'avaient dénoncé à son collègue *Polverel*, comme on l'a vu dans les livres précédens. An 6.

Sonthonax répondait à ces allégations en représentant ses proclamations dans lesquelles il ne cessait de prêcher aux cultivateurs l'amour de l'ordre, du travail, et à toutes les classes des citoyens une confiance réciproque, sans laquelle la colonie entière était menacée d'un anéantissement prochain.

Mais on prétendait que ces actes publics étaient démentis par des instructions verbales et secrètes données par lui à ses agens ; qu'ils ne cessaient de répéter à tous les noirs qu'ils rencontraient et qui se plaignaient d'être contraints de cultiver la terre : *Travaillez, si vous le voulez, vous êtes libres, personne n'a droit de vous forcer à disposer de votre tems contre votre gré ; les mulâtres ne sont plus vos maîtres.* Dès ce moment, plus de culture, plus de revenus territoriaux, plus de subordination, plus de sureté.

Depuis la réunion des provinces espagnoles de Saint-Domingue aux provinces françaises, l'île entière se trouvait partagée en cinq dé-

partemens. J'ai parlé des trois premiers ap-
1797. pelés départemens du Nord, du Sud et de l'Ouest. Le premier, dont l'administration centrale résidait au Cap-Français, se composait de trente cantons, Monte-Christo, Loxavon, Port-Liberté, ci-devant Port-Dauphin; Ouanaminthe, Terrier-Rouge, Trou, Valline, Limonade, Grande-Rivière, S.te Suzanne, Dondon, la Marmelade, Incha, San-Raphaël, San-Miguel, l'Allelagna, le quartier Morin, la Petite-Anse, le Cap, la plaine du Nord, l'Acul, le Limbé, le port Margot, le Borgne, le Port de Paix, le Gros-Morne, le Jean-Rabel, le mole St. Nicolas, Bombarde, le Port-à-Piment.

L'administration centrale du second était aux Cayes et son tribunal civil à Léogane; il se divisait en vingt-cinq cantons, Léogane, Grand-Goave, Petit-Goave, Fond-des-Nègres, l'Anse-à-Veau, l'île-de-Cajemite, Petit-Trou, Jérémie, Plimouth, Cap Dame-Marie, Tiburon, les Côteaux, Port-Salut, l'île-à-Vaches, Torbech, Caye-du-Fond, Cavailhon, St. Louis, Aquin, Bagnel, Jacmet, Cayes-de-Jacmet, Sale-Trou, Negbe, île-la-Béate.

Le Port Républicain (Port-au-Prince) était le siège de l'administration centrale et du tribunal civil du troisième département. On y comptait treize cantons: Le Port-au-Prince, les Gonaïves, St. Marc, Petite-Rivière, les

Verretes, Mirebalais, Banica, Arcahaye, Croix-des-Bouquets, île de la Gonave, San-Juan, San-Thomé, Asna. An 6.

Les deux nouveaux départemens formés dans la partie espagnole, portaient le nom de Samana et del Inganno. Le premier comprenait cinq cantons : San-Yago, Levega, Porto-Plata, Corni et Samana ; le second en avait dix : San-Domingo, Monte-Plata, Zeibo, Chigney, Bayaguana, Baya, San-Lorenzo, île S.te Catherine, Illeonos, île Savone.

Le commissaire *Roume*, se trouvant excédé de travail dans San-Domingo, pour amalgamer dans les départemens espagnols les institutions françaises, ne prenait presque aucune part à l'administration des trois anciens départemens français. Les commissaires *Giraud* et *Leblanc*, rebutés par les difficultés qu'ils trouvaient de concilier des partis acharnés à leur destruction réciproque, revinrent en France ; *Leblanc* mourut dans la traversée, non sans soupçon d'avoir été empoisonné.

Sonthonax et le mulâtre *Raimond* restèrent seuls investis de tous les pouvoirs du gouvernement français. *Raimond* montrait pour son collègue une entière déférence ; *Sonthonax* jouissait dans la colonie d'une autorité dictatoriale.

Un des premiers actes de son administration fut d'envoyer, dans les départemens du

Sud et de l'Ouest, les délégués de *Ray*, le
1797. *Borgne*, *Keverseau* et *Desfourneaux*, en qualité d'inspecteurs de la force armée ; *Arnaud-Preti*, pour commandant de la gendarmerie, et *Didlinger*, commissaire-ordonnateur. Plusieurs de ces individus furent nommés membres du corps législatif, par le parti qu'ils protégeaient et dont ils étaient protégés à leur tour. Mais le parti contraire, c'est-à-dire les propriétaires blanes et mulâtres, leur donnaient les qualifications les plus odieuses. On assurait que l'un d'eux, le *Borgne*, se proclamait lui-même le *Marat* des Antilles. Il paraît que les nègres, devenus libres, voulaient traiter les propriétaires blanes comme on traitait en France les nobles et les prêtres. On trouvait bien quelque ressemblance entre les uns et les autres, mais la différence était encore plus frappante.

En France, quoique les nobles et les prêtres possédassent une grande partie des immeubles, cependant une quantité encore plus considérable de biens territoriaux se trouvait dans les mains des populaires. Les premiers pouvaient être expoliés non-seulement sans causer un bouleversement général dans la masse de l'Etat, mais les capitaux, fruit de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et d'autres moyens de prospérité, mettaient les populaires en état d'acheter les biens de la noblesse et du

clergé, qui tournaient ainsi au profit de la révolution. An 6.

Cette balance n'existait pas à Saint-Domingue. Les blancs et les mulâtres libres possédaient presque toutes les propriétés ; les nègres étaient regardés comme meubles attachés aux fonds de terre. Ces nègres, devenus libres par l'effet de la révolution, n'avaient d'autres biens que la jouissance de leur industrie personnelle. Il devait résulter de cette combinaison, que, les propriétaires blancs et mulâtres étant expropriés, leurs héritages restaient invendus. Ils étaient même invendables, parce que, dans toutes les Antilles, les terres ne se vendent pas en raison de leur étendue; mais en raison des nègres qui les cultivent. Les nègres ayant déserté les ateliers, les habitations qu'ils fécondaient par leurs travaux, avaient perdu presque toute leur valeur.

Les variations produites par le mouvement révolutionnaire avaient fait la fortune d'un grand nombre d'individus ; ces nouveaux riches se montraient, dans toutes les occasions, les amis des noirs et les ennemis des blancs et des jaunes. Mais la culture se trouvant abandonnée presque par-tout, la colonie se voyait sans revenu public ; tout tendait à la dissolution du corps social.

Ces observations étaient faites avec énergie par les blancs et par les mulâtres ; on leur

répondait qu'ils étaient des aristocrates et des
1797. royalistes, qui, sous le voile du bien colonial, cachaient leur volonté de conserver la domination et d'immenses richesses incompatibles avec l'égalité qui devait subsister parmi des républicains. Je serais trop long, si je voulais entrer dans les détails de la conduite tenue, dans les départemens de l'Ouest et du Sud, par les délégués de la commission séante au Cap. Leurs fausses démarches et leurs abus d'autorité produisirent un soulévement général. Les délégués, pour en arrêter les effets, investirent, par un arrêté du 14 fructidor an 4, le général *Rigaud* des pouvoirs nécessaires pour rétablir le bon ordre et sauver la chose publique.

Ce général, voulant soustraire les délégués à la fureur des mécontens qui demandaient hautement leurs têtes, crut devoir les faire arrêter; il rendit compte en même tems à *Sonthonax* et à *Raimond* des motifs qui avaient rendu cette mesure nécessaire.

On jouit alors de quelque tranquillité dans les départemens de l'Ouest et du Sud. *Rigaud*, ne pouvant suffire aux fonctions administratives et militaires, invita les commissaires du pouvoir législatif à choisir de nouveaux délégués qui, réunissant une moralité irréprochable à l'amour pour le régime républicain, maintinssent la bonne harmonie entre les

hommes de toutes les couleurs. Les généraux de brigade *Chanlatte* et *Martial Besse* furent chargés de cette mission importante. On rappela au Cap tous les officiers civils et militaires qui avaient accompagné les précédens délégués. An 6.

Martial Besse et *Chanlatte*, de concert avec les généraux *Rigaud* et *Beauvais*, témoins de la disposition des esprits, avaient disposé *Sonthonax* et *Raymond* à prendre les moyens conciliatoires qui pouvaient rendre les noirs aux travaux de la culture. Une proclamation conforme à ces vues allait être publiée, lorsqu'une corvette arriva de France avec des instructions qui changeaient entiérement ces dispositions pacifiques. *Sonthonax* et *Raimond* suspendirent leurs relations avec les contrées où commandaient *Rigaud* et *Beauvais*; ils publièrent, le 28 frimaire an V, une proclamation qui pouvait rallumer la guerre civile.

Les propriétaires du Sud et de l'Ouest, effrayés des suites de cette incendiaire proclamation, se rassemblent dans les chefs-lieux de leurs cantons, et prennent des arrêtés qui mettent le pays sous la sauve-garde immédiate du général *Rigaud*; ils le requièrent non-seulement de rester à la tête des affaires jusqu'à la décision du corps législatif et du gouvernement français, mais ils le rendent per-

sonnellement responsable des malheurs qui
1797. pourraient arriver en cas de refus de sa part. Enfin, ils le chargent de faire parvenir en France, aux pouvoirs législatif et exécutif, les pièces relatives aux événemens qui avaient donné lieu à la fatale proclamation du vingt-huit frimaire.

Depuis cet instant, *Rigaud* et *Beauvais* ont gouverné les départemens du Sud et de l'Ouest, sans avoir presque aucune communication avec celui du Nord; mais il paraît qu'ils n'ont pas cessé de correspondre avec ceux de Samana et del Inganno.

CHAPITRE XVII.

Le général Toussaint Louverture *force* Sonthonax *à quitter l'Amérique, pour revenir en France.*

Le département du Nord était gouverné immédiatement par *Sonthonax* et *Raimond*; les noirs le dévastaient presqu'entièrement. On y rencontrait à peine quelques sucreries affermées à des prix si modiques, que leur revenu ne suffisait pas aux dépenses du gouvernement. Des nègres révoltés en occupaient les montagnes depuis 1792; ils ne vivaient que de pillage. Le général *Lavaux* qui com-

mandait toutes les troupes depuis l'évasion du général *Villate*, ayant été nommé membre du corps législatif, s'était embarqué pour l'Europe. An 6.

L'autorité militaire resta dans les mains du général *Toussaint Louverture*, dont j'ai déjà parlé. Cet homme, faisant mouvoir à son gré tous les nègres, jouissait d'une autorité personnelle très-supérieure à celle des commissaires du pouvoir exécutif. Son armée ordinaire n'était que de sept à huit mille hommes; mais au moindre signe de sa part, tous les noirs se réunissaient sous ses drapeaux.

Il n'existait d'autre force publique, dans la partie du Nord et dans quelques cantons de l'Ouest attenant au Nord, que celle des noirs. Les blancs et les mulâtres, qui n'avaient pas trouvé l'occasion de s'expatrier, s'attendaient chaque jour à être égorgés. Dans cet état de choses, *Sonthonax*, s'il faut en croire les procès-verbaux envoyés au gouvernement français par *Toussaint Louverture* et le commissaire *Raimond*, croyant l'instant arrivé de fonder sa domination dans Saint-Domingue, proposa à *Toussaint Louverture* d'égorger généralement tous les blancs et tous les mulâtres libres; de déclarer que les noirs formaient seuls le peuple de Saint-Domingue, et de prononcer l'indépendance absolue de la colonie.

1797. A cette proposition, soit que *Toussaint Louverture* fût indigné de la scélératesse de *Sonthonax*, ou qu'il ne voulût partager avec personne le fruit des manœuvres qui s'étaient succédées depuis 1792 pour bouleverser l'île, il signifia à *Sonthonax* et à quelques individus qui lui étaient dévoués, l'ordre de sortir sur-le-champ du Cap-Français et de Saint-Domingue. Cet administrateur, après de vains efforts pour soulever quelques chefs, fut contraint de s'embarquer sans recevoir la moindre marque d'intérêt de la part des hommes des trois couleurs qu'il avait trompés tour-à-tour. Il prit terre au Férol en brumaire an VI, et vint bientôt à Paris pour siéger au conseil des cinq cents, où l'avait porté l'assemblée coloniale du Cap tenue en l'an IV.

Depuis cette époque, la colonie de Saint-Domingue prit une face nouvelle. Un grand nombre de sucreries détruites ont été rétablies. Les noirs, réunis sur les habitations respectives, y travaillaient avec assez d'activité, sans y être contraints par d'autres motifs, que par le bénéfice qu'ils tirent de leurs travaux. Les Anglais ont été chassés de l'île. Le bonheur et la paix auraient enfin souri à cette terre depuis si long-tems désolée, si de nouvelles dissentions, fomentées entre *Toussaint-Louverture*, commandant du Nord, et *Rigaud*, commandant du Sud, et dont les

causes ne me sont pas connues, n'avaient rallumé un incendie qui s'éteignait. An 6.

CHAPITRE XVIII.

Ouverture du Congrès de Rastadt. Préparatifs des Français pour tenter une invasion en Angleterre.

Le congrès de Rastadt s'était ouvert le dix-neuf frimaire. On s'attendait à Paris que *Bonaparte*, après avoir conféré avec le directoire sur les grands intérêts qui lui étaient confiés depuis plusieurs années, se rendrait dans cette assemblée, pour achever une négociation dont les traités de Léoben et de Campo-Formio ne devaient être regardés que comme l'introduction.

La paix continentale, en permettant au gouvernement de France d'employer ses ressources au déploiement des forces maritimes, pouvait seule lui assurer les flottes nombreuses et puissantes capables de forcer la cour de Londres à songer sérieusement à une réconciliation, dont jusqu'alors elle n'avait fait de feintes ouvertures, que pour tromper le peuple anglais sur ses véritables intérêts, et pour se procurer les sommes immenses qu'elle em-

ployait à soulever le globe entier contre la
1797. France.

Jamais depuis la première époque des longues et sanglantes rivalités entre la France et l'Angleterre, des préparatifs si formidables ne s'étaient multipliés dans les ports qui entourent la France. Tous les genres de bâtimens inventés par les hommes pour assurer la réussite d'une invasion maritime, remplissaient les rades françaises et bataves, depuis Rochefort jusqu'au Texel. Des apprêts non moins menaçans se faisaient dans le port de Toulon. Une armée très-nombreuse se formait sur les côtes de la Manche. Les Anglais, fiers de la supériorité de leur marine, parurent d'abord regarder ce développement de forces maritimes, comme de vaines menaces d'une exécution impossible.

Mais l'imperturbable persévérance avec laquelle le gouvernement français réunissait, combinait, agglomérait, pour ainsi dire, ses efforts sur les rives de l'Océan, donnait un tel poids à l'expédition projetée, que les Anglais, malgré la multitude de leurs citadelles ailées qui couvraient la mer, considérant le peu de cas que faisaient les Français de leur sang et de leurs trésors lorsqu'il s'agissait de se venger de leurs ennemis; considérant encore que leurs tentatives étaient presque toujours hors de toutes les probabilités, qu'ils

enveloppaient leurs manœuvres militaires des ténèbres de la nuit ; qu'ils ne craignaient pas même de se mettre sous la protection des tempêtes, et que rien ne semblait impossible à *Bonaparte* qui devait conduire l'expédition, sentaient diminuer leur confiance. An 6.

Non-seulement toutes les forces que pouvait déployer l'Angleterre, se réunissaient dans les provinces voisines de la France, mais le ministère de Londres, joignant aux efforts militaires les ressources ténébreuses de l'intrigue, tentait d'atténuer les préparatifs français, soit en retardant les opérations de Rastadt, soit en jetant ailleurs les semences d'une nouvelle guerre pour forcer les Français à partager leurs forces.

La cour de Vienne, épuisée d'hommes et découragée par une suite de défaites, redoutait de rompre une paix qui lui procurait les plus brillans avantages, et qui lui en promettait de nouveaux ; mais les dispositions du directoire français n'étaient déjà plus les mêmes. Dans l'intervalle des traités de Léoben et de Campo-Formio, un grand changement s'était opéré en France. Le directoire, par l'effet même de ce changement que son despotisme fit sanctionner, avait obtenu d'un sénat mutilé et asservi, une augmentation de pouvoirs effrayante dont il abusa bientôt.

« La guerre (1) est un état de crise qui, par
1797. la nature même des précautions qu'il exige, tend toujours à augmenter les attributions et le pouvoir du gouvernement, en multipliant ses moyens pour lui donner plus de ressort, et en écartant la surveillance pour mieux concentrer son action. Les gouvernemens le savaient ; ils cherchèrent à se rendre nécessaires pour devenir tout puissans. Redoutant d'ailleurs l'influence que pouvaient avoir des armées victorieuses contre un despotisme intolérant, car la liberté s'était alors réfugiée dans les camps comme dans son dernier asyle ! peu rassurés sur le présent, épouvantés de l'avenir, ils se dirent : retenons les soldats sous leurs drapeaux, prévenons leur turbulente inquiétude, tournons leur courage contre nos voisins pour les empêcher de le diriger contre nous. C'est ainsi que les intérêts de la république, mis en opposition avec les passions privées de quelques hommes, ne tardèrent pas à leur être sacrifiés. La continuation de la guerre fut déterminée par ceux qu'elle faisait régner.

» Bientôt l'imprévoyance des légistes gouvernans les entraîna sans guide et sans frein

(1) Coup-d'œil politique sur l'Europe, à la fin du dix-huitième siècle. Tome I.er, pag. 177.

dans des expéditions hasardeuses, dont l'une, chevaleresque et importante si l'on veut, était au moins imprudente et impolitique dans les circonstances; et dont l'autre offrit à l'Europe indignée l'exemple d'une agression sans motif et d'une violence odieuse. L'effet de toutes deux fut de compromettre le sort de la république par le sacrifice de quelques-uns de ses meilleurs généraux, et de l'élite de ses armées, qui faisaient sa gloire et sa force. Eblouis et offusqués de l'éclat d'un triomphe qui n'était pas leur ouvrage, redoutant peut-être en secret l'ascendant que pouvait donner la victoire à un guerrier pacificateur, ils se flattaient de vaincre encore, parce que d'autres avaient vaincu avant eux; de conquérir l'univers, parce que les fondateurs de la république avaient conquis et fait respecter leur indépendance; et d'augmenter leur ascendant militaire, en se privant des élémens qui pouvaient l'assurer. An 6.

» Telles étaient leurs espérances que ne pouvait remplir la faiblesse de leurs moyens. C'est ainsi qu'une vanité pusillanime égare les hommes sans talens, étonnés de leur grandeur nouvelle; c'est ainsi que l'impéritie, inhabile à juger les effets par leurs causes, prépare des désastres au sein même de la victoire! »

La cour de Londres, profitant de cette disposition, se flattait, non sans raison, de former

contre la France une coalition nouvelle. Elle
1797. était puissamment secondée par quelques membres du conseil de Vienne, et sur-tout par un ministre qui suivait aveuglément les traces du prince *Kaunitz*. Cependant l'empereur, craignant d'offenser le roi de Prusse, n'osait rompre un traité à peine signé.

Les agens de l'Angleterre, disséminés dans toutes les cours, accusaient la France d'une ambition démesurée, tandis qu'elle ne faisait la guerre que pour assurer son indépendance; au lieu que les Anglais seuls gagnaient au milieu des pertes communes, s'enrichissaient seuls des malheurs de la guerre, voyaient seuls leur commerce fleurir et aspirer, dans les deux mondes, l'or qu'ils répandaient avec art, pour tromper les rois et les empêcher de mettre obstacle à leur plan de régner exclusivement sur les mers.

Les Anglais, sachant que la république française s'opposerait constamment à l'exécution de ce plan, prêchaient contre elle une croisade politique, promettant des subsides et des vaisseaux, flattant les uns, menaçant les autres, et n'agissant que pour les intérêts de la Grande-Bretagne.

Les cours de Berlin, de Madrid, de Stockolm, de Copenhague, éclairées sur leurs intérêts, résistèrent à la contagion de l'or; mais celles de Pétersbourg, de Naples, de Lis-

bonne et de quelques princes d'Allemagne écoutèrent les propositions du cabinet de S.t-James : alors il fut plus aisé de séduire l'empereur, qui devait être le pivot de la nouvelle coalition. An 6.

Cependant, une armée de quatre-vingt mille combattans bordait l'océan. Les soldats, immobiles sur le rivage, mesuraïent de l'œil la distance liquide qui les séparait de la Grande-Bretagne. Quelques-uns d'entr'eux, montés sur les tours de Calais, découvrant les roehers de Craye, qui bordent les côtes britanniques dans les environs de Douvres, voulaient braver les vents et les ennemis dans la saison la plus rigoureuse, et profiter des longues nuits d'hiver, et des brumes qui rendaient l'obscurité encore plus épaisse, pour aborder sur les côtes des comtés de Kent et de Sussex. Les uns assuraient que l'expédition serait tentée, dès que la direction des vents la rendrait possible; les autres pensaient que *Bonaparte* serait chargé d'accélérer les décisions de Rastadt, et qu'il ne ferait voile vers l'antique Albion, que lorsque la paix continentale ne laisserait à la république française d'autres ennemis que les Anglais.

1798.

CHAPITRE XIX.

Premières séances du congrès de Rastadt. Cession aux Français des pays d'Allemagne situés à la gauche du Rhin.

Dans les premières séances du congrès de Rastadt, il ne fut question que de l'intensité des pouvoirs dont les plénipotentiaires allemands étaient investis, et que les plénipotentiaires français ne regardaient pas comme suffisans, pour conclure la paix sur les bases qui devaient être proposées.

Pendant que la diète de Ratisbonne délibérait sur cet incident, la députation de l'empire demanda aux ministres impériaux la communication du traité de Campo-Formio, et surtout des articles secrets qui se rapportaient à l'empire : ce traité fut communiqué, mais on garda le silence sur les articles secrets. Cependant il passait pour constant, à Rastadt, que, par ces articles secrets, l'empereur avait consenti à l'abandon de toutes les provinces que l'empire possédait sur la rive gauche du Rhin. Ceux qui niaient l'existence de ces articles secrets, observaient que l'empereur n'avait pas le droit de céder ce qui ne lui appartenait

pas ; mais les Français ne lui avaient-ils pas donné presque toutes les provinces qui composaient la république de Venise, quoique ces provinces n'appartinssent pas à la France ? An 6.

En conséquence d'une résolution prise dans les trois collèges de la diète de Ratisbonne, un *conclusum* du 8 janvier 1798 (19 nivose), accordant des pouvoirs illimités à la députation de l'empire, fut adressé aux ministres impériaux à Rastadt.

Cette députation était composée de dix commissaires : Mayence et Saxe pour le collège des électeurs ; Autriche, Bavière et Wirsbourg pour les princes catholiques ; Bremen, Hesse-Darmstad et Baden pour les princes protestans ; Ausbourg et Francfort pour les villes impériales.

Il fut alors proposé par les commissaires français d'adopter, pour base préliminaire de la paix, la cession à la république de toutes les provinces allemandes situées à la gauche du Rhin. Cette demande, discutée dans la séance de la députation de l'empire, du 9 pluviose, ne fut admise qu'après de très-longues contestations. En effet, cette cession semblait changer la constitution de l'Allemagne, en détruisant les trois électorats ecclésiastiques. Il est vrai que les titres de ces trois électorats pouvaient être transportés sur d'autres églises princières de la Germanie ; mais cette

1798. disposition économique était contrariée par le projet présenté par la légation française, de sécülariser la plupart des bénéfices princiers, pour procurer des indemnités en faveur des princes laïques, dont quelques portions des Etats se trouvaient à la gauche du fleuve.

Cependant, tels étaient les ravages affreux de la guerre dans les provinces occidentales de l'Allemagne, que, malgré les offres d'argent faites par l'Angleterre, et les manœuvres secrètes de tous les princes ruinés par cet arrangement, la députation consentit non-seulement à faire cet immense sacrifice au besoin de la paix, mais elle accéda au systême des sécularisations avec une facilité qui ouvrait un vaste champ aux conjectures.

On prétendait que, par les articles secrets du traité de Campo-Formio, la cour de Vienne avait consenti que la ligne du Rhin fût la limite entre la France et la Germanie, à condition que l'archevêché de Saltzbourg, les évêchés de Passaw et de Trente seraient sécularisés en sa faveur, et qu'elle serait encore mise en possession de quelques cantons de la Bavière. L'électeur de Bavière devait recevoir en dédommagement le Brisgaw et quelques évêchés en Franconie. A l'égard du roi de Prusse, on sécularisait en sa faveur les évêchés de Munster, de Paderborn, d'Osnabruck; on lui abandonnait la partie de la Westphalie

appartenant à l'électorat de Cologne : ce prince trouvait ainsi dans le nord-ouest de l'Allemagne une ample compensation des cantons qu'il cédait aux Français sur les bords du Rhin. An 6.

Le cabinet de Vienne commençait à multiplier les obstacles, et à mettre dans les délibérations du congrès une lenteur combinée. Prêtant l'oreille aux insinuations de l'Angleterre, et oubliant les avantages de la paix qu'il venait de signer, il entrevoyait, dans l'avenir, des avantages encore plus grands, en recommençant la guerre contre un Etat épuisé par ses triomphes même. L'espoir, non chimérique peut-être, de reconquérir ses anciens domaines, et sur-tout la fertile Lombardie, sans perdre les nouvelles provinces qu'il devait à la paix, s'offrait à l'empereur comme une brillante perspective. Dans cette vue, mettant à profit la longueur du congrès et les sommes que lui prodiguait l'Angleterre, il formait des magasins, rassemblait des hommes et rétablissait ses armées, tandis que le directoire français dissipait les trésors de la France. Souriant à cette imprévoyance, il employait ce tems précieux à se fortifier par de nouvelles alliances, à combiner de nouveaux plans, à resaisir les avantages que l'énergie française lui avait enlevés.

1798.

CHAPITRE XX.

Nouvelles prétentions des plénipotentiaires français.

CEPENDANT, malgré ces dispositions insidieuses, la paix eût été signée dans Rastadt, si le directoire français, dont les sentimens étaient aussi peu pacifiques que ceux de la cour de Vienne, n'eût ordonné à ses plénipotentiaires d'adresser à la députation de l'empire une note contenant de nouvelles prétentions. Je crois devoir l'insérer ici à cause de son importance.

» La cession de la rive gauche du Rhin, et l'adoption du principe des sécularisations pour assurer les indemnités légitimes, ne laissent actuellement à discuter qu'un mode d'exécution de ces deux bases formellement reconnues. La députation de l'empire a observé avec justesse que, pour connaître la masse de l'indemnité, il fallait d'abord constater une masse de pertes. Elle desire, en conséquence, qu'on s'explique sur ce point, et sur toutes les autres prétentions qui pourraient être formées.

» Les demandes de la république française seront simples et fondées sur l'avantage com-

mun des deux peuples. Il suffit, en quelque manière, de les énoncer pour en faire sentir la convenance. La députation de l'empire trouvera au surplus dans la présente note, une réponse suffisante à presque toutes les questions contenues dans les précédentes communications. An 6.

» La navigation du Rhin sera commune aux deux nations ; les autres peuples ne pourront y participer sans le consentement respectif, et aux conditions agréées par l'une et l'autre. Les chemins de hallage seront entretenus par les riverains de chaque côté, sans qu'on puisse faire, sur l'une des deux rives, des travaux capables d'endommager la rive opposée. Le transit sur l'un et l'autre chemin de hallage sera libre, et tous les droits de péage seront supprimés. Les marchandises resteront sujettes seulement aux droits de douane, établis dans le pays; ces droits seront perceptibles lors du débarquement, sans néanmoins que sur une rive ils puissent excéder ceux qui sont établis sur l'autre.

» Toutes les îles du Rhin resteront à la république française. L'avantage immense qui doit résulter d'une navigation libre, fait justement espérer que la députation ne trouvera pas moins convenable de rendre aussi libre, pour les deux nations, la navigation des rivières qui tombent dans le Rhin, et celle des

1798. grands fleuves d'Allemagne, notamment le Danube.

» Au moyen de ces arrangemens, la république ne conservera à la droite du Rhin, que le fort de Kell et son territoire. On doit sentir que ce n'est pas par un desir de s'agrandir, que le gouvernement français fait une réserve de cet objet, mais pour sa sureté, et pour prévenir par la suite tout sujet de rupture. Un motif, non moins impérieux, exige la démolition de la forteresse d'Ehrenbreistein, dont l'existence est en quelque sorte incompatible avec celle de la ville de Coblentz. On ne parle pas du fort de Cassel et de ses dépendances; ce poste ne peut être considéré que comme une partie des fortifications de Mayence : il ne peut donc pas en être séparé. Enfin la république demande que le pont commercial, entre les deux Brisach, soit rétabli, et qu'il soit cédé à la France un terrain de cinquante arpens, en face de l'ancien pont d'Huningue, avec le chemin nécessaire pour y arriver.

» Tous les pays occupés sur la droite du Rhin, par les troupes françaises, seront évacués immédiatement après la conclusion et la ratification du traité.

» Il ne reste plus qu'à indiquer celles des possessions de la rive gauche qui doivent être remplacées sur la rive droite. Les ministres de

la république française ne pensaient pas qu'il dût être nécessaire de s'expliquer expressément sur ce point. La députation n'ayant jamais pu se dissimuler que tout ce qui appartient aux princes-états de l'empire et aux nobles immédiats, dût être transféré sur la rive droite; par une conséquence nécessaire et conforme aux principes reçus universellement, les dettes dont ces pays sont grevés, seront transportées sur les objets donnés en compensation. An 6.

» Il est entendu que l'Empire renonce à toutes prétentions, de quelque nature que ce soit, même à la faculté de prendre les titres qui ont pu être assis sur les objets cédés. Les mêmes renonciations auront lieu pour le terrain et en faveur des républiques alliées à la république française. Il n'échappera pas encore à la députation, que les articles proposés sont les seuls qui puissent opérer un ordre de chose stable et une paix solide, telle que les deux nations doivent la desirer.

» On n'a pas besoin, sans doute, de faire une réserve à raison des répétitions particulières des sommes d'argent, des mobiliers, et autres prestations dont quelques Etats pourraient être tenus envers la république française; il ne s'agit ici que de ce qui peut concerner l'Empire Germanique, et nullement d'obligations particuliérement contractées, et qui,

de leur nature, sont étrangères à l'Empire.
1798. Les ministres plénipotentiaires de la république française ne sauraient prévoir d'objections fondées contre des demandes également modérées et convenables. Ils attendent donc une prompte réponse ; le tems des temporisations est passé. »

CHAPITRE XXI.

Réponse de la députation de l'Empire aux nouvelles demandes des Français.

A cette note inattendue, la députation de l'Empire répondit, au mois de floréal, que les nouvelles demandes faites par les plénipotentiaires français surprenaient d'autant plus, que quelques-unes contrariaient les principes déjà adoptés.

Comme dès le commencement, ajoutait-on, le Rhin a été reconnu pour limite entre les deux nations allemande et française, il résulte que le cours de ce fleuve appartient aux deux nations, et que la ligne du milieu de son cours doit former la démarcation. Les Français ne sauraient donc élever aucune prétention sur toutes les îles du Rhin, qui, dans leur ensemble, forment un objet d'une grande valeur,

appartenant à divers particuliers, et dont l'usage est indispensable pour en tirer les bois nécessaires aux réparations des rivages. Chaque Etat doit posséder les îles qui sont situées sur la moitié du fleuve qui est de son côté ; et celles qui sont au milieu, doivent être l'objet d'un arrangement particulier. An 6.

La demande des Français concernant Kell, Cassel, Brisach, Ehrenbreistein et Huningue, est aussi peu fondée. L'observation faite par les plénipotentiaires, que ces postes sont nécessaires à la sureté de la France, n'est point admissible. La concession qui en serait faite, menacerait au contraire l'indépendance de l'Allemagne. Cette prétention est diamétralement opposée aux articles convenus, que le cours du Rhin servirait de limite aux deux Etats, et que les Français renonçaient formellement à tout droit ultérieur qui ne serait pas à l'avantage commun des deux nations.

Pour ce qui regarde la communication entre les deux Brisach, l'état actuel des choses repose sur d'anciens traités subsistans. Quant à la démolition d'Ehrenbrestein, comme les plénipotentiaires français n'ont rien offert d'équivalent, il faut s'en tenir absolument à ce principe admis de la limite du Rhin, et chercher d'autres moyens d'établir la sureté réciproque.

On ne voit pas autant de difficultés sur les autres articles qui sont purement relatifs au

Rhin, considéré comme limite. Ainsi on ne
1797. parlera du hallage qu'autant qu'il sera possible et nécessaire, qu'il ne portera aucune atteinte à la supériorité et à la propriété territoriale, qu'il n'empêchera pas les réparations nécessaires sur les rives du Rhin, et qu'il laissera la liberté de construire des digues pour la conservation des propriétés particulières, et la conduite des matériaux nécessaires à ce usage. Il en est de même de la libre navigation qu'il ne suffirait pas d'établir entre les deux nations contractantes, mais qui devrait être concertée avec la Hollande, la Suisse, la Belgique, comme on l'a pratiqué jusqu'à présent.

A l'égard de l'abolition des péages, quoiqu'ils soient nécessaires pour se procurer les fonds destinés à l'entretien du cours des eaux, et comme gages de plusieurs créanciers, la députation observe que, dans le cas où elle aurait lieu, cette abolition doit s'étendre aux péages de Hollande et au droit de tribut des bateliers jusqu'aux embouchures du Rhin. Quant à l'égalité des douanes sur les deux rives, son établissement est bien moins possible, à cause de la grande diversité des Etats grands et petits qui bordent le Rhin, où ces droits sont employés à l'encouragement de l'industrie, et où le taux en varie suivant la différence des poids et mesures, la nécessité, l'avantage, la quantité ou le plus et le moins

de facilité d'avoir des marchandises. Cet article et le précédent exigent donc un examen approfondi, qui ne doit pas retarder l'ouvrage de la paix, et qui peut donner lieu à un traité de commerce, jusqu'à la conclusion duquel les choses doivent demeurer sur le pied actuel. An 6.

La députation de l'empire déclare qu'elle n'a pas le droit d'agiter la question relative à la libre navigation sur tous les fleuves d'Allemagne. Elle ne peut de même consentir à l'indemnisation de la noblesse de l'empire de la rive gauche du Rhin, sur les domaines de la rive droite, parce que cette noblesse ne fait pas partie des Etats d'empire auxquels seuls, d'après ce qui a été convenu, il est dû des indemnités. Cette noblesse est composée de simples propriétaires de biens particuliers. Les ministres français ont donné à ces propriétés, dans leurs notes précédentes, le titre de sacrées; cette assurance doit suffire à la noblesse.

Sur l'article des dettes, la députation observe que l'usage constant est que la puissance qui acquiert un pays, se charge de ses dettes; que la France peut s'y engager d'autant plus facilement, que les districts des pays les plus étendus n'en ont point; au lieu que ceux situés sur la rive droite en ont contracté de si énormes par les malheurs de la guerre, que des siècles ne suffiront pas pour les voir acquiter.

Si on admettait l'injustice de transporter

1798. les dettes de la rive gauche sur la rive droite, déjà accablée de dettes et d'autres redevances, ce serait mettre les créanciers en danger de tout perdre.

La députation déclare qu'elle est prête de renoncer à tous droits sur la rive gauche, pourvu que la France renonce de son côté à toute prétention sur la rive droite. Elle demande que la république n'en forme plus aucune à la charge d'Etats particuliers, pour des objets provenant de la guerre ; ces prétentions ne sauraient être admissibles dans un traité de paix. Cette paix coûte assez cher à l'empire, en général, pour que chacun de ses Etats y trouve quelque avantage en particulier.

CHAPITRE XXII.

Conduite des Anglais pour rallumer la guerre.

La nature des nouvelles demandes faites par la légation française avait aigri les ministres allemands ; le congrès devenait le théâtre des plus fâcheuses intrigues, de demandes en réclamations, de concessions en refus, de notes et contre-notes ; les plénipotentiaires ne semblaient s'accorder que dans le but unique de se tromper les uns les autres. Des haines

personnelles se joignirent à l'opposition des intérêts; on prévoyait que, si les négociations ne se rompaient pas, elles seraient du moins longuement prolongées. Le ministère de Londres comptait d'autant plus sur cette temporisation, que le roi d'Angleterre, se trouvant lui-même au nombre des dix commissaires pacificateurs, en qualité de duc de Bremen, pouvait se procurer une influence majeure sur la députation de l'empire. An 6.

En faisant de grands sacrifices pécuniaires, les Anglais étaient parvenus à vendre, sans concurrence, à tous les peuples de l'Europe, plusieurs espèces de marchandises très-précieuses, sur-tout les denrées coloniales, le sucre, le café et presque tous les objets tirés des Indes par les Européens. Les sommes immenses que ce commerce, d'un profit incalculable, versait dans la Grande-Bretagne, augmentant prodigieusement la masse du numéraire, procuraient au gouvernement des moyens successifs d'éteindre ou du moins de diminuer la dette publique. La cour de Saint-James, pour parvenir à ce but, aurait bouleversé le globe entier.

Cependant, les pacifiques dispositions montrées par la plus grande partie des Etats d'Allemagne, les efforts prodigieux que faisaient les Français sur les côtes de l'Océan, et d'autres circonstances particulières annon-

1798. çaient au ministre *Pitt*, qu'il n'était point hors de vraisemblance que l'issue de cette guerre ne pût porter autant de préjudice à la Grande-Bretagne, que ses accidens divers lui avaient procuré d'avantages jusqu'alors. Ces considérations, coincidant avec la haine invétérée des Anglais envers les Français, donnaient une nouvelle activité au système machiavéliste déployé par les émissaires de la cour de Londres, pour replonger l'Europe dans le chaos dont elle était sur le point de sortir.

Tous les papiers publics avaient retenti de la duplicité avec laquelle le lord *Malmesbury* avait traité de la paix à Paris et à Lille. Paraître desirer la paix, lorsqu'on brûlait de continuer la guerre, c'est le problême que *Pitt* avait voulu résoudre sous les yeux de l'Angleterre. *Pitt* était alors sans ressources pour continuer les hostilités. Il ne consentit à un simulacre de conférences que pour faire passer dans le parlement la taxe sur le revenu, *tax on income*, et les rompit dès que cet impôt fut obtenu. La mauvaise foi de ce gouvernement, enveloppée des mystères diplomatiques, devint évidente, lorsqu'au mois de frimaire an VII, le ministre d'Angleterre à Hambourg fit arrêter un général au service de France, sous prétexte que ce général était né en Irlande, et que, violant un territoire neutre, il fit embarquer ce prisonnier pour

le conduire sur la Tamise. Il était impossible de ne pas sentir que cette insulte n'avait d'autre but que d'armer la France contre la ville de Hambourg; d'engager les armées françaises à franchir la ligne de neutralité convenue avec le roi de Prusse, et décider par cette expédition, le roi de Prusse à prendre une part active à la guerre qui s'éteignait en Allemagne. An 6.

On ne saurait attribuer qu'à cette conduite astucieuse les mouvemens qui se manifestèrent à Rome et en Suisse. Ils attirèrent sur ces deux Etats les armées françaises, et ils servirent de conducteurs pour allumer un incendie qui devait embrâser de nouveau l'Europe. Bientôt les Anglais précipitèrent les rois de Naples et de Sardaigne dans l'abyme qui devait les engloutir. Mais le triomphe de leur politique fut d'entraîner le directoire français dans l'expédition d'Egypte, dont la conséquence devait être non-seulement de ranger la Porte parmi les ennemis de la France, mais de donner à la Russie l'occasion d'envoyer sur les frontières de France ses armées, qui n'étaient plus retenues par les inquiétudes qu'avaient données jusqu'alors les Ottomans à la cour de Pétersbourg.

1798.

CHAPITRE XXIII.

Révolution de Rome.

L'INTÉRÊT de la cour romaine ni les principes qui avaient constamment dirigé sa conduite dans les circonstances les plus épineuses, ne permettent pas de supposer que ce faible gouvernement voulut rompre la paix de Tolentino.

Joseph Bonaparte (1) remplissait dans Rome la dignité d'ambassadeur de France; l'accueil distingué qu'il avait reçu du vieux *Pie VI*, des cardinaux et des riches particuliers, achevait de convaincre l'observateur impartial qu'on ne peut attribuer qu'à une impulsion étrangère, perfide et atroce, la sanglante insurrection dont les suites brisèrent la monarchie ecclésiastique, et pouvaient faire sortir la république romaine des ruines sous lesquelles dix-huit siècles la tenaient ensevelie, si quelques mesures de prudence avaient été prises par le gouvernement français.

Déjà s'annonçait ce vaste plan de trahison, qui imprima sur le front de *Rewbel*, de

(1) Aujourd'hui S. A. I. le prince Joseph, et roi de Naples.

Révellière-Lépaux, de *Merlin* et de *Treilhard* le sceau de l'indignation publique. Ce plan ne fut connu que lorsque leurs machinations, conduites avec un art infernal, avaient réduit la république à un tel état de faiblesse, que, loin de pouvoir défendre ses alliés, elle se voyait elle-même à la veille d'être envahie. An 6.

Le 6 nivose, l'ambassadeur de France fut instruit qu'une conspiration se tramait, dans laquelle on voulait compromettre les Français qui résidaient dans Rome. Il en fit part au cardinal secrétaire d'Etat. La conspiration éclata le huit. Une multitude armée remplissait les rues voisines du palais occupé par *Joseph Bonaparte*. Elle criait : Vive la république française ! vive le peuple romain ! Quelques faibles patrouilles, qui circulaient de loin en loin, laissaient douter si le gouvernement voulait protéger les attroupés ou les dissiper. Un assez grand nombre d'entr'eux avait pénétré dans le palais de l'ambassadeur de France, soit pour se soustraire à la poursuite des troupes papales, ou pour annoncer qu'ils étaient d'intelligence avec la légation française.

L'ambassadeur avait auprès de lui quelques militaires français, à la tête desquels on voyait le général *Duphot* et l'adjudant-général *Sterloch*. Ils lui demandent l'ordre de dissiper l'attroupement par la force. Cette proposition n'attestait que leur dévoûment trop généreux. *Joseph*

1798. *Bonaparte* veut partager leurs périls, ils s'avancent pour haranguer les troupes. Au même instant une fusillade prolongée interrompt l'orateur. Les balles criblent les fenêtres du palais. *Duphot* tombe percé de coups; plusieurs officiers de l'ambassadeur sont tués ou blessés à ses côtés. Il parvient avec peine à rentrer dans son palais; les pavés des vestibules, les marches des escaliers se teignent de sang; des moribonds se traînent, des blessés se lamentent; on ne parvient qu'avec beaucoup d'efforts à fermer les portes extérieures.

Après une pareille insulte, l'ambassadeur de France ne pouvait ni ne devait rester dans Rome. Il en sortit le lendemain, sans écouter les propositions qui lui furent faites de rechercher les auteurs et les complices de l'insurrection. Après avoir passé quelques jours à Florence, il revint à Paris.

Quelque part que les ministres du pape eussent prise dans cet étrange événement, la tournure de cette affaire les jetait dans une extrême perplexité. On ne doutait pas à Rome que les Français ne tirassent de cet attentat une vengeance prompte, éclatante. Cependant l'influence qu'une nouvelle guerre en Italie devait avoir sur les négociations de Rastadt, laissait espérer aux amis de la paix qu'un grand jour jeté sur cette affaire et sur ses auteurs, et la punition exemplaire des coupables, quel que

fût leur état ou leur patrie, pourraient arrêter les funestes effets de l'indignation du gouvernement français. Mais ceux qui dans l'ombre avaient ourdi cette trame, ne voulaient pas perdre le fruit de leurs tragiques combinaisons. An 6.

Le jour sous lequel cette insurrection fut présentée à Paris, avait tellement exaspéré les esprits, que, quoique le pape eût envoyé un nonce extraordinaire pour offrir au directoire les satisfactions qu'il pouvait desirer, l'ordre fut donné à l'armée d'Italie de marcher sur Rome. Le général *Berthier* qui la commandait depuis le départ *Bonaparte*, avait occupé le château S.-Ange, et campait sous les murs de Rome le 22 pluviose.

Il fut résolu dans un consistoire, auquel assistèrent tous les cardinaux, d'implorer l'assistance du roi des Deux-Siciles : on invitait ce monarque de se porter sur Rome avec son armée, au nom de l'empereur.

Ferdinand IV régnait à Naples; il avait reçu du prince *San-Nicandro* une éducation si négligée, que la reine, son épouse, *Marie-Caroline d'Autriche* lui avait appris elle-même à lire et à écrire; en reconnaissance de ce bienfait il avait pour ses conseils, ou plutôt pour ses ordres, la plus entière déférence. Deux Anglais jouissaient du principal crédit dans cette cour : le premier ministre, *Acton*,

1798. était le favori de la reine; et le chevalier, *Hamilton*, ambassadeur d'Angleterre, le favori du roi. La cour de Naples se fût prêtée volontiers aux sollicitations de la cour papale, si ses forces avaient été rassemblées, ou plutôt si les Anglais lui avaient envoyé sur-le-champ les sommes avec lesquelles ce gouvernement leva soixante et dix mille hommes l'année suivante. Mais, pendant les délais que nécessitait une semblable négociation, les troupes françaises s'emparèrent de tous les postes aux environs de Rome; le pape restait sans défense.

Jusqu'au 25 pluviose (15 février), le général *Berthier* s'était abstenu d'entrer dans la ville; ce jour était l'anniversaire de la vingt-troisième année du règne de *Pie VI*, élu pape le 15 février 1775 : un très-nombreux rassemblement s'étant formé dans l'ancien *Forum romanum*, aujourd'hui *Campo Vaccino*, rédige une proclamation intitulée : *Atto del Popolo Sovrano*. Elle contenait en substance que le peuple romain, opprimé depuis long-tems par le gouvernement sacerdotal, avait tenté plusieurs fois d'en secouer le joug, qu'une combinaison artificieuse de superstition, d'intérêt et de force rendit jusqu'alors ses efforts inutiles; mais que, ce gouvernement venant de s'écrouler sur lui-même, le peuple, pour se soustraire aux effets anar-

chiques de cette dissolution, déclarait à l'Europe et à l'univers qu'il n'avait participé d'aucune manière aux attentats commis envers la nation française. An 6.

On ajoutait, qu'en abolissant les autorités politiques, économiques, civiles et militaires du gouvernement pontifical, les Romains se déclaraient peuple libre et indépendant; que le pouvoir temporel, exercé à Rome au nom du pape, le serait désormais par des magistrats nommés par le peuple, et à la tête desquels cinq consuls seraient investis des fonctions attribuées auparavant à la congrégation d'Etat. Le même acte contenait la nomination des préfets, des édiles et des autres officiers du gouvernement provisoire, et chargeait huit députés de réclamer en faveur de la nouvelle république, la protection de l'armée française.

En conséquence de cette proclamation, le général *Berthier*, pour répondre au vœu du peuple romain et sur-tout du gouvernement français, se rendit en pompe au Capitole; il déclara que la république française reconnaissait, pour libre et indépendante, la république romaine, formée du territoire qui restait à l'église romaine, après le traité de paix conclu entre le pape et *Bonaparte*, dans Tolentino.

On employa, dans cette circonstance, les

1798. ménagemens que le culte catholique et les préjugés locaux exigeaient. Les églises de Rome retentirent, le 18 février, des actions de graces adressées à l'Etre-Suprême ; quatorze cardinaux chantèrent eux-mêmes le *Te Deum* dans la superbe Basilique de Saint-Pierre.

Rome se souvenait de tems en tems qu'elle avait été la reine du monde. Ses habitans avaient profité, dans plusieurs circonstances, des moyens offerts par la fortune pour rétablir dans leur patrie le gouvernement municipal. Les avantages prodigieux que leur procurait le séjour de la cour papale du Vatican, les avaient seuls déterminés à se soumettre aux papes, lorsqu'à la fin du quatorzième siècle, ils quittèrent les rives du Rhône pour rétablir leur siège dans la ville aux sept Montagnes. Depuis lors, le gouvernement pontifical s'était amalgamé avec le système général de l'Europe; plusieurs émeutes, arrivées dans Rome, n'avaient eu aucunes suites.

Chaque peuple a sans doute le droit de choisir le gouvernement qui lui convient; mais, par la réunion de plusieurs circonstances, les Romains étaient le peuple qui possédait le moins de moyens pour mettre ce droit à exécution. D'un côté, le roi des Deux-Siciles, vassal du pape, était intéressé à maintenir dans Rome un mode de gouvernement qui

ne pouvait jamais lui donner aucun ombrage; de l'autre, les empereurs de la maison d'Autriche, auquel l'usage donnait le titre d'empereurs romains, et qui se flattaient d'établir tôt ou tard leur domination sur les bords du Tibre, regardaient le pouvoir du pape dans Rome, comme un dépôt qui devait leur être remis un jour. An 6.

En conséquence, ceux qui étaient parvenus à soulever les Romains contre le pape et à mêler les Français dans cette querelle, savaient bien qu'une innovation aussi majeure, en contrariant tous les projets de la cour de Vienne, acheverait de changer ses dispositions envers la France, et romprait les négociations de Rastadt. Ces rapprochemens frappaient les esprits accoutumés aux grandes affaires, mais ils échappaient aux yeux fascinés de la multitude.

Cependant, le pontife enfermé au fond du Vatican, tremblait pour sa liberté et même pour sa vie. En vain une députation solemnelle lui avait déclaré que non-seulement il ne serait donné aucune atteinte à son autorité spirituelle, mais que le nouveau gouvernement lui assurerait un traitement convenable à sa dignité, et même une garde d'honneur de cent vingt hommes. L'émigration dont il était témoin, laissait autour de lui une solitude alarmante; les cardinaux, les grands de Rome et

1798. les citoyens les plus aisés de cette capitale, prenaient successivement la fuite, emportant leurs effets les plus précieux.

La ressemblance entre les symptômes de la révolution de France et ceux de la révolution de Rome, lui laissait redouter les mêmes résultats. Perpétuellement frappé du sort tragique de *Louis XVI*, il résolut de quitter furtivement un empire qui n'était plus le sien. *Berthier*, consulté sur ce projet, chargea plusieurs militaires de lui servir d'escorte. Il sortit de Rome pour n'y plus rentrer, le 20 février, se retira avec une suite peu nombreuse en Toscane, et fixa sa résidence dans la Chartreuse de Pise, qu'il quitta l'année suivante, lorsque le gouvernement de France, ayant déclaré la guerre au Grand-Duc, fit prisonnier le pontife et le conduisit en France.

On établit bientôt dans Rome un nouveau gouvernement, sur le modèle de ceux de Paris, de la Haye, de Milan et de Gênes. Cependant, pour conserver le nom des anciennes magistratures romaines, cinq magistrats suprêmes, investis du pouvoir exécutif, eurent le nom de consuls, tandis que le corps législatif se formait de deux collèges de sénateurs et de tribuns, l'un composé de soixante-douze, et l'autre de trente-six membres.

An 6.

CHAPITRE XXIV.

Révolution de Suisse.

Cette révolution, jettant en Italie de nouveaux brandons de discorde, étonnait d'autant plus l'Europe, que les plénipotentiaires français continuaient d'assurer, dans Rastadt, que le but auquel tendait le gouvernement de Paris, était de cimenter solidement une paix générale. La surprise augmenta, lorsqu'on apprit qu'une nouvelle combinaison de circonstances conduisait les armées françaises dans les montagnes de l'Helvétie.

On a observé, dans les premiers livres de cette histoire, avec quel art affreux les ennemis de la France avaient réuni leurs intrigues, en 1792 et 1793, pour entraîner les Helvétiens, et le zèle qu'avait déployé le colonel de *Weiss* pour écarter de sa patrie le redoutable fléau de la guerre. Jamais la bonne harmonie entre le gouvernement français et celui des Suisses n'eût été troublée, si les Suisses avaient été régis par une constitution uniforme.

Personne n'ignore que l'Helvétie formait moins une république, que l'association fédérale de plusieurs Etats indépendans les uns

des autres. La forme du gouvernement différait essentiellement dans les treize cantons ; six étaient purement démocratiques, l'aristocratie dominait dans les sept autres. La différence de ce régime chez des hommes idolâtres de leur liberté, fut le résultat de la situation politique dans laquelle chacune de ces républiques se trouvait avant son association à la ligue helvétique.

1798.

Celles dont le gouvernement fut aristocratique, ne consistèrent d'abord que dans une ville principale dont quelques bourgs et quelques villages dépendaient. Le gouvernement se resserra insensiblement parmi les bourgeois de la ville plus à portée de suivre les assemblées générales, tandis que ceux des bourgs et des villages négligeaient de s'y trouver, pour éviter la dépense du déplacement. Le tems ayant à la longue consolidé ce mode de gouvernement, il subsista malgré les accroissemens successifs du territoire de ces cités. L'usage tient lieu de droit public. C'était par l'effet de ce même usage, que les sénateurs de Venise, d'abord représentans amovibles du peuple, en étaient devenus peu-à-peu les souverains.

Mais les cantons démocratiques n'ayant au contraire, dans leurs arrondissemens, aucune ville assez considérable pour prétendre à quelque prééminence sur les autres, chaque pays

fut divisé en communautés qui conservèrent un droit égal à la souveraineté, et chez lesquels les assemblées générales se tenaient alternativement. La pure démocratie s'y conserva. La république des Grisons est démocratique ; le pays est partagé en trois cantons nommés ligues, la ligue haute ou grise, la ligue de la Cadée, et la ligue des dix communautés. Le conseil souverain est composé des députés de toutes les communes. Il s'assemble régulièrement chaque année à la fin d'août, alternativement, dans le chef-lieu de chacune des ligues. Le premier magistrat du lieu où se tient l'assemblée, la préside. An 6.

Cette disparité, dans l'organisation politique, devait influer sur la manière dont la révolution française était envisagée par les Suisses des divers cantons. Depuis long-tems celui de Berne n'avait d'autres intérêts que ceux d'Angleterre. Les dépenses de ce canton étant ordinairement moindres que ses revenus, les richesses de l'Etat et celles des magnifiques n'avaient pour débouchés que les fonds anglais, où elles s'engloutissaient. Le sénat de Berne tenait au cabinet de Saint-James sous le double rapport de son intérêt qui l'attachait à la prospérité de la banque de Londres, et sous celui de la religion dont les liens avec la politique sont plus étroits qu'on ne le pense généralement en France depuis la révolution.

1798. Qui ne connaît la conduite de l'envoyé britannique *Fitz-Gerard*, employant son influence auprès des cantons aristocratiques, pour les engager dans la première coalition ? Il leur disait, qu'être neutres avec les usurpateurs de la France, c'était reconnaître leur autorité, et presque insulter à l'Europe.

C'est par ce langage audacieux, c'est par des manœuvres plus ténébreuses et plus perfides, c'est par des suggestions pratiques couronnées du succès auprès du sénat de Berne, que le ministère anglais est parvenu à pousser vers des partis extrêmes des hommes qui n'y étaient que trop disposés ; et l'on ne saurait disconvenir que, si le gouvernement de France avait borné ses actes hostiles contre le seul sénat de Berne, il n'eût fait que punir la défection d'un corps dont les dispositions et la conduite le forçaient à se défier.

Le gouvernement tracassier d'Angleterre avait mis en œuvre tous les genres de séductions et d'intrigues pour forcer les Suisses à rompre la neutralité. Il n'en était pas venu à bout ; mais ces manœuvres produisirent des dissentions intérieures, elles augmentèrent un ferment de haines que de fâcheux rapprochemens alimentaient. Les habitans de Palinza, de Riviera, de Bellinzona, de Lugano, de Locarno, de Mendris, de Val-Maggio, de Chiavenna, de la Valteline et de Bormio, qui

avaient appartenu autrefois à la Lombardie, paraissaient desirer de se réunir à la république cisalpine. An 6.

CHAPITRE XXV.

Les habitans du pays de Vaud veulent s'ériger en canton indépendant des sénats de Berne et de Fribourg

Le pays de Vaud, situé entre le mont Jura, le lac de Neuchâtel et celui de Genêve, se plaignait des vexations éprouvées de la part des gouvernemens de Berne et de Fribourg. Ce canton, le seul de l'Helvétie où le peuple parle français, après avoir fait long-tems partie de la Bourgogne trans-jurane, avait passé aux ducs de Zeringen, et ensuite aux ducs de Savoie. Ils le faisaient gouverner par un grand bailli avec lequel les Etats du pays partageaient l'administration, sur-tout le droit de régler les impôts et de les répartir entre les contribuables. Les ducs de Savoie ayant voulu inquiéter les Genevois au sujet de la religion, ils eurent recours aux cantons de Berne et de Fribourg, qui s'emparèrent du pays de Vaud en 1536 et en 1564. La ville de Lausanne appartenait à son évêque. Ils l'en

1798. chassèrent, et établirent à la place du culte catholique, la religion protestante. La cour de Chambery fut obligée d'abandonner cette conquête aux Suisses, sous la condition expresse que le pays conserverait son ancienne constitution. La cour de France se rendit garante de ce traité.

Les habitans du pays de Vaud avaient vainement sollicité le droit de se gouverner par eux-mêmes, et de former un quatorzième canton helvétique. Les sénats de Fribourg et de Berne, les considérant comme des sujets qui leur appartenaient par le droit des armes, traitaient d'attentat contre l'autorité légitime ces réclamations d'un peuple qui prétendait s'être donné et n'avoir pas été conquis. La révolution française donnait une autre physionomie à ces prétentions réciproques. Les Bernois et les Fribourgeois continuaient à maintenir leur suprématie par la force des armes, lorsque, dans les premiers jours de l'an six, le pays de Vaud eut recours à la république française, comme subrogée aux droits civils du duc de Savoie, depuis la réunion de cette province à la France du consentement de la cour de Turin.

A peine le bruit s'était répandu en Suisse que les bailliages du pays de Vaud demandaient au gouvernement de France les secours dont ils avaient besoin pour s'ériger en can-

ton indépendant des sénats de Fribourg et de Berne, que, pour effrayer quelques habitans de la contrée sur les suites de cette démarche, des émissaires insinuaient dans les villes et dans les campagnes que le sort de Genêve était destiné aux habitans de Moudon, de Lausanne, de Morat; que ces pays seraient détachés de l'Helvétie pour être incorporés à la France. Le gouvernement français fit démentir ces bruits par une proclamation. An 6.

Cependant, en conséquence des réclamations adressées, par le pays de Vaud, au gouvernement français, le ministre de la république près les louables cantons helvétiques, avait reçu ordre de notifier aux sénats de Berne et de Fribourg, que les membres de ces régences répondraient personnellement de la sureté individuelle et des propriétés des habitans du pays de Vaud qui s'étaient adressés ou qui pourraient s'adresser dans la suite à la république française, pour obtenir, par sa médiation, le redressement des griefs qu'ils alléguaient.

Cette détermination était instante. Déjà le sénat de Berne avait ordonné des levées considérables de milice; il enrôlait des émigrés, des réquisitionnaires, des déserteurs français, non-seulement pour comprimer par la force l'énergie des habitans du pays de Vaud, mais pour marcher contre les troupes françaises

rassemblées dans quelques districts du Mont-
1798. Terrible.

CHAPITRE XXVI.

Une armée française pénètre en Suisse. Prise de Berne.

UNE division de l'armée d'Italie rentrait en France par Carrouge, elle eut ordre de se porter dans les départemens de l'Ain, du Jura et du Doubs, pour observer les mouvemens des troupes bernoises et fribourgeoises. Le commandant de Carrouge fut prévenu, le 28 nivose, qu'une armée assez nombreuse, munie d'un train d'artillerie, était partie de Berne, et se dirigeait sur Lausanne. Ces troupes étaient commandées par le colonel de *Weiss*, connu par ses lumières, ses sentimens philosophiques, et qui, durant la guerre de 1793, avait éloigné des montagnes de l'Helvétie, le fléau de la guerre. Le colonel de *Weiss* avait établi son quartier-général à Yverdun.

D'après les ordres du gouvernement français, le général *Ménard* charge un de ses aides-de-camp de sommer le général de *Weiss* dans Yverdun, de laisser aux habitans de tous les bailliages du pays de Vaud, la liberté d'or-

ganiser leur gouvernement intérieur, suivant les principes qui leur conviendraient, en lui déclarant que, s'il se permettait quelque violence, la force serait repoussée par la force. An 6.

A deux lieues d'Yverdun, à l'entrée du village de Thierens, l'envoyé du général *Menard* est attaqué par une patrouille bernoise. Plusieurs des individus qui lui servaient d'escorte, sont tués à ses côtés : l'aide-de-camp blessé lui-même se retira à Moudon. La nouvelle de ce lâche assassinat avait précédé dans cette ville l'arrivée des Français. La milice de Moudon prenait les armes, et jurait, le fer et le feu à la main, d'incendier le village qui avait été le théâtre de cet attentat. Les Français arrêtèrent, non sans peine, les effets d'une vengeance inutile et immorale ; la milice de Moudon et de Lausanne se contenta de chasser la patrouille assassine du village de Thierens.

Le général français pouvait, sans encourir aucun reproche, user de représailles, en attaquant immédiatement les troupes bernoises ; il se contenta d'accorder une éclatante protection aux habitans du pays de Vaud, et d'occuper les positions militaires que demandait la sureté de son armée.

Tous les liens qui unissaient les habitans du pays de Vaud aux sénats de Berne et de Fribourg, étaient rompus. Les députés de toutes les communes de ce canton, assemblés dans

1798. Lausanne, après avoir déclaré solemnellement qu'ils choisissaient le gouvernement démocratique, et qu'ils prenaient le nom de république Lémanique, s'occupaient des détails intérieurs et des relations extérieures du nouvel Etat. Les milices du pays, favorisées par les Français, non-seulement avaient mis en fuite les troupes bernoises, mais elles se préparaient à se venger de leurs ennemis, en portant la guerre sous les murs de Berne.

Ce changement en annonçait d'autres, et ouvrait un vaste champ aux conjectures. En général, les ennemis de la révolution française le regardaient comme une pomme de discorde, dont la fatale présence devait attacher le plus grand nombre des Suisses au char de la coalition, peut-être briser en éclats le faisceau de l'union helvétique.

D'autres observateurs envisageaient cet événement sous un autre point de vue. Les cantons démocratiques devaient trouver, dans l'établissement de la nouvelle république, les moyens d'obtenir une prépondérance dans les diètes générales; et quoique, dans les cantons aristocratiques, le peuple parût attaché au gouvernement existant, il ne pouvait cependant envisager qu'avec plaisir le soulèvement du pays de Vaud, parce qu'au fond, les insurgés soutenaient à leurs risques et périls la cause de tous les Suisses plébéiens. Il n'était donc pas

improbable que cette révolution, influant sur l'opinion publique, ne ramenât un jour les Suisses aux institutions qu'ils avaient adoptées lorsqu'ils secouèrent le joug de la maison d'Autriche, et qu'elle n'unît plus étroitement le corps helvétique à la république française. An 6.

L'intérêt pris par les Suisses, même dans les cantons aristocratiques, à l'insurrection de la république Lémanique, se manifestait si publiquement, que les sénats de Bâle, de Zurich et de Lucerne avaient cru devoir céder à la nécessité, et partager le pouvoir avec les populaires. Mais les sénats de Berne, de Fribourg, de Soleure, se croyant en mesure de maintenir l'ancien gouvernement, ne montraient pas la même condescendance.

On sait que le canton de Berne, qui comprend seul le tiers de l'Helvétie, peut mettre sur pied soixante mille hommes d'excellentes troupes, et que, pour les équiper et les nourrir, il conservait dans les caves de la maison commune, un trésor de quinze millions, auquel on ne touchait que dans cette occasion. Le conseil des deux cents disposait de ce trésor, il avait besoin de beaucoup de finesse pour lever cette armée au sein de la fermentation générale des esprits. Ses émissaires, répandus dans les bailliages et les préfectures, cherchaient à diriger l'opinion publique, à gagner les uns, à intimider les autres. On

prêtait aux Français l'intention d'attenter à la
1798. souveraineté du pays; on faisait valoir l'avantage d'une administration paternelle, sous laquelle l'Helvétie avait été long-tems heureuse et florissante. Des proclamations étaient publiées; et leurs dispositions, souvent contradictoires, augmentaient l'inquiétude publique.

Dans les unes, le conseil souverain de Berne admettait le droit originaire qu'avaient les Suisses de choisir le gouvernement qui leur convenait. Il offrait en conséquence d'acquiescer aux demandes du pays de Vaud, dès qu'on serait certain, à Berne, que ces demandes étaient le véritable vœu de la majorité des bailliages composant le pays. Le sénat demandait un an pour faire cette expérience politique.

Dans les autres, les mêmes magistrats menaçaient un peuple, traité de séditieux, d'une punition aussi prompte qu'éclatante et sévère. Un grand nombre d'habitans de Soleure et d'Araw avaient été plongés dans les fers, soupçonnés de favoriser les opinions politiques des Français; les partisans de la révolution de France étaient par-tout maltraités; des mesures inquisitoriales menaçaient les familles, les individus.

Par des mesures à-peu-près semblables, le sénat de Berne avait arrêté, en 1749, une

insurrection qui menaçait de changer le gouvernement : on se flattait de réussir de nouveau. Enfin, lorsque le sénat de Berne se crut en état d'agir hostilement, il osa, le 25 février, faire attaquer les troupes françaises ; et la guerre fut déclarée. La direction en fut confiée, par le gouvernement français, au général *Brune*, un des élèves de *Bonaparte*. La conduite qu'il tint, donna un nouvel éclat aux armes françaises. An 6.

Brune, en entrant sur le territoire de Berne, publia une proclamation pour rassurer les paisibles habitans de l'Helvétie, sur les suites de son expédition. « Citoyens, leur disait-il, les soldats français, qui pénètrent dans les vallons que vous habitez, sont vos amis, vos frères ; leurs mains ne portent les armes que pour écraser la tyrannie ; leur seul but est de vous rendre à la liberté que vous chérissez.

» Depuis les premiers jours de la révolution française, la plupart des patriciens qui gouvernent les cantons aristocratiques de la Suisse, ont secondé sourdement les puissances liguées contre la France ; ils ne manqueront pas de publier que les Français veulent subjuguer l'Helvétie. Braves Suisses, repoussez loin de vous ces perfides suggestions. L'ambition ni la cupidité ne déshonoreront jamais les démarches que je fais aujourd'hui, au nom de la république française.

1798. » Amis des généreux descendans de *Guillaume Tell*, ce n'est que pour punir les coupables usurpations faites sur votre autorité, que je me trouve en armes au milieu de vous. Loin de vos esprits toute inquiétude sur votre indépendance politique et sur l'intégrité de votre territoire! Le gouvernement français, dont je suis l'organe, vous les garantit; ses intentions seront religieusement remplies par mes compagnons d'armes. Soyez libres, la France vous y invite, la nature vous l'ordonne; et, pour jouir de ce précieux avantage, vous n'avez qu'à le vouloir. »

Soleure ouvre ses portes aux Français, Fribourg est pris d'assaut, mais aucun excès n'est commis. Les patriciens, étonnés de la générosité française, abandonnent le timon du gouvernement; le peuple nomme des magistrats provisoires, et bénit le gouvernement français qui rétablit la liberté en Suisse.

Après la prise de Fribourg, les troupes bernoises avaient abandonné Morat, ville célèbre par la victoire remportée par les Suisses, en 1476, sur l'armée du duc de Bourgogne, *Charles le Téméraire*, et par l'appareil avec lequel on y conservait les ossemens des vaincus, élevés en pyramide. Ce trophée, insultant pour les Français, fut détruit le jour même de l'anniversaire de la bataille de Morat. Le général *Brune* avait fait marcher, le 4 mars au soir, sous les ordres du général

Rampon, une colonne vers les défilés de Gumine, que les Bernois avaient hérissés de batteries. Dans le même tems, une autre colonne commandée par le général *Pigeon*, attaquait, sur la Sauzen, le passage de Neveneck. Le passage fut forcé, le 5 à quatre heures du matin, après un combat de cinq heures, signalé des deux côtés par des prodiges de valeur. An 6.

Cet événement laissait la ville de Berne à découvert. L'embarras du conseil souverain était d'autant plus grand, que le général *Schawembourg*, ayant pénétré dans le cœur de la Suisse par le département du Mont-Terrible, à la tête de dix-sept mille Français, venait de passer l'Aar, et s'avançait rapidement pour opérer sa jonction avec le général *Brune*. Une partie de l'armée bernoise, qui défendait les défilés de Gumine, abandonna ce poste important, pour se replier dans les environs de Berne. *Rampon*, profitant de cet affaiblissement, emporte à la baïonnette les premières batteries; les autres furent abandonnées à la nouvelle que la division de *Schawembourg* avait défait une seconde fois les troupes bernoises sur les hauteurs d'Altmerchingen. La ville de Berne avaït capitulé; l'avant-garde de *Brune* arriva dans cette métropole quelques heures après cet événement; l'état-major s'y rendit le 6 mars.

1798.

CHAPITRE XXVII.

Suite de la guerre de Suisse. Nouvelle constitution de l'Helvétie. Les Français attaquent les petits Cantons.

Dès ce moment, la guerre de Suisse pouvait être regardée comme terminée. Les Français occupaient les cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure. Les habitans déposaient avec plaisir les armes que le gouvernement les avait forcés de prendre. Les troupes bernoises s'étaient retirées sous le canon de la forteresse d'Arbourg, au confluent de la Wiger et de l'Aar; elles y furent battues de nouveau.

On assure que, pour tromper toutes les vues de l'Angleterre, les Français devaient alors se borner à remplacer dans Berne les administrateurs vendus au cabinet de Saint-James, par des magistrats amis de la nation française, ou du moins que, si la conduite de l'olygarchie de Berne exigeait une punition exemplaire, elle ne devait pas s'étendre sur les autres cantons. Ceux qui font cette réflexion, ne connaissent pas la marche d'une révolution qu'il est bien difficile de diriger, lorsqu'une fois elle a pris de la consistance. Dans tous les cantons aristocratiques, l'ancien gouvernement supprimé était remplacé par un gouvernement

provisoire. Bientôt une assemblée nationale fut convoquée dans Bâle, pour rédiger une nouvelle constitution helvétique. An 6.

Ce n'était pas chose aisée. La révolution opérée en Suisse, était l'ouvrage de l'opinion publique autant que celui des troupes françaises. Tous les cantons gouvernés jusqu'alors par les patriciens, sentaient qu'ils avaient besoin d'une protection étrangère pour maintenir une nouvelle forme de gouvernement contre les atteintes de ceux qui se trouvaient intéressés à ramener l'ancien régime. Ils admettaient, en conséquence, un acte constitutionnel envoyé de Paris, qui réunissait tous les cantons en une seule république. Le balancement des pouvoirs, calculé d'après les bases de la constitution française de l'an trois, était à-peu-près le même qu'avaient adopté les républiques d'Italie et celle de Hollande. Mais les cantons démocratiques d'Helvétie, satisfaits de leur mode d'administration, redoutaient toute innovation politique.

Ces cantons présentèrent au général *Brune* un mémoire dans lequel, après avoir exprimé leurs appréhensions, ils ajoutaient : Il n'est qu'un seul objet sur lequel la France pourrait, d'après ses principes, desirer un changement dans les cantons démocratiques, c'est le régime de quelques districts, regardés par ces cantons comme leurs sujets. Les vœux de la république française ont été prévenus. Nous

1798. ne reconnaissons plus de sujets. Dès-lors les constitutions auxquelles nous sommes accoutumés, s'accordent avec les principes professés par les Français. Un peuple qui, dans le sein de ses montagnes, ne possède d'autre bien que sa religion et sa liberté, promet à la république française toutes les preuves de dévoûment compatibles avec son indépendance. Nous prenons l'engagement solennel de ne jamais porter les armes contre la France. Nous demandons en échange le maintien d'une constitution qui reconnaît pour base la souveraineté du peuple, et qui nous a rendu heureux depuis plusieurs siècles.

Il était possible de former une république de tous les cantons jusqu'alors gouvernés par les patriciens, en laissant dans les autres cantons le gouvernement fédératif auquel ces cantons étaient accoutumés; mais on craignait de laisser ensuite les germes d'une division fâcheuse.

On sait que la révocation de l'édit de Nantes avait engagé les cantons protestans d'Helvétie à former, avec l'Angleterre, des liaisons qui ne pouvaient être fomentées qu'aux dépens de la France. Le traité de 1715, en renouvelant l'alliance de la France avec les cantons catholiques, les avait brouillés avec les cantons protestans; quelques-uns revinrent, mais Berne et Zurich ne purent être ramenés. Le résultat de cette mésintelligence donna à l'An-

gleterre et à la Prusse une influence si marquée dans ces deux Etats, que le renouvellement de la grande alliance, fait par *Louis XVI* en 1777, ne l'a pas balancée. An 6.

La suite de ce système fut la perte de l'utile commerce d'exportation des sels de France, qui furent remplacés par les sels du Tyrol, que l'Empereur se hâta d'offrir ; commerce auquel, au renouvellement de la grande alliance, on a tâché de rendre quelque activité, mais qui n'est jamais redevenu ce qu'il était autrefois. On ne voulait pas que la division qui subsistait en Suisse entre les cantons catholiques et les cantons protestans, fût remplacée par une division nouvelle.

L'attachement aux anciens usages forme le caractère distinctif des Suisses ; il se manifestait jusques dans l'assemblée nationale de Bâle, malgré la présence des commissaires du gouvernement français. Un grand nombre de députés voulaient maintenir dans plusieurs points essentiels l'ancien système fédératif.

Cependant, la constitution envoyée de France, fut enfin acceptée par la majorité des cantons. La ville d'Araw avait été choisie par le général *Brune*, pour le siège de la première législature helvétique. Les premières opérations de cette assemblée furent la nomination du directoire exécutif ; il prit sur-le-champ les rênes de l'administration, qui s'étendit sur toute l'Helvétie, à l'exception

1798. du pays des Grisons, qui refusait d'adopter le nouveau mode de gouvernement.

L'armée française s'enfonça dans ces montagnes. Des hommes, coupables de vouloir être libres à leur manière, furent poussés aux dernières extrémités. Le directoire français voulait-il donc, à l'exemple des jacobins, fonder sa puissance moins sur la grandeur réelle de la république, que sur l'affaissement des peuples voisins ? On doit conjecturer l'existence de ce projet sinistre, d'après ses procédés envers les petits cantons. Ce n'était plus l'olygarchie bernoise qu'on poursuivait au milieu des neiges aussi anciennes que le monde, c'étaient des démocrates pauvres et presque sans liaisons avec leurs voisins. On semblait ne vouloir que les révolutionner ; la liberté qui leur souriait depuis cinq cents ans, n'était pas celle qu'on avait résolu de leur laisser.

On leur apportait une nouvelle constitution ou la mort. Des hommes barbares poursuivent les Grisons dans les glaces qui leur servaient d'asyle. Leur sang rougit les rochers qui semblaient les cacher à tous les peuples. Les chaumières sont incendiées ; on semble vouloir bâtir au milieu des tombeaux, et niveler des ruines. Les horreurs exercées dans ces agrestes contrées, forcèrent les plus pacifiques de tous les hommes de se jeter dans les bras des Autrichiens, leurs éternels ennemis.

LIVRE VINGT-CINQUIEME. An 6.

CHAPITRE PREMIER.

Elections de l'an six.

L'époque du renouvellement annuel des principales magistratures françaises était arrivée ; *Joseph François*, plus connu sous le nom de *Neuchâteau*, lieu de sa naissance, sorti par le sort du directoire, fut bientôt après chargé du ministère de l'intérieur. *Treillard*, ministre plénipotentiaire de la république au congrès de Rastadt, lui succéda au directoire. *Jean Debry*, qui sortait du corps législatif, fut envoyé à Rastadt pour remplacer *Treillard*.

Dans plusieurs départemens les assemblées primaires avaient été orageuses. L'esprit de dissidence se répandant dans les assemblées électorales, il en résulta un grand nombre de scissions et d'élections doubles ; ce fut le sujet d'un insidieux message adressé par le directoire au conseil des cinq cents, le treize floréal. Ce message fut renvoyé à l'examen d'une commission spéciale, et d'après le rapport de cette commission, dicté sans aucun mystère par le directoire lui-même, non-

1798. seulement le corps législatif admit parmi les représentans du peuple, les individus nommés par les assemblées électorales scissionnaires, suivant que le choix leur paraissait le plus conforme au vœu présumé du peuple, sans avoir égard à la majorité ou à la minorité des votans ; mais il déclara nulles les élections des députés aux deux conseils, faites par un grand nombre de corps électoraux dans lesquels aucune scission ne s'était formée, et où toutes les formes voulues par la constitution avaient été observées.

Ce décret, qui renversait la constitution, n'avait pas été rendu sans réclamation. *Jourdan* (de la Haute-Vienne) assura que la commission avait reçu, sur les opérations de ce département, des renseignemens inexacts. « On nous propose, ajoutait-il, de prononcer contre des hommes que nous ne connaissons pas, ou même contre des hommes que je connais irréprochables ; je veux savoir quels faits on leur impute, quels sont leurs dénonciateurs, et sur-tout je veux entendre leurs moyens de défense. Je croirais manquer à ma conscience, si je votais sans avoir obtenu ces renseignemens indispensables. »

D'autres députés parlèrent d'après les mêmes principes. Ils observèrent que, si la nature et les circonstances de la conspiration dénoncée par le directoire en fructidor de

l'année précédente avaient pu décider le corps législatif à condamner un grand nombre de députés sans les entendre, cette rigueur motivée sur un danger extrême et imminent de la chose publique, n'existait plus; que les nouveaux députés inculpés par le directoire avaient le droit le plus sacré, le plus incontestable de répondre aux accusations intentées contre eux, et qui pouvaient être l'effet de la méchanceté ou de l'injustice; enfin, que l'habitude d'un pareil déni de justice rendait la constitution illusoire, et menaçait le corps social d'une prompte et entière dissolution. An 6.

L'opinion de *Cuchan* (des Hautes Pyrénées) se fit sur-tout remarquer par son caractère de philosophie. « J'aurais combattu la résolution, disait ce député, si elle ne m'avait exclu du corps législatif; mais je crois devoir à la justice de dire que le directoire a été trompé dans les renseignemens qu'on lui a fournis. »

Mon frère *Florimond Fantin-Desodoards*, nommé par le département des Hautes-Alpes, dans lequel aucune scission ne s'était manifestée, se trouvant aussi dans le nombre des exclus, la décence et l'amour de mon pays m'obligent à tenir le même langage que *Cuchan*.

Au surplus, cette constitution de l'an trois, deux fois ouvertement violée, ne paraissait dans les mains des factions qui dévoraient la

1798. fortune publique avec un cynisme inconcevable, qu'un talisman dont ils se servaient pour repousser toutes les attaques. Le corps législatif fut publiquement accusé, après la révolution du trente prairial an 7, par l'ex-directeur *Merlin*, d'avoir voulu proroger jusqu'à sept ans (1) les pouvoirs de ses membres, et jusqu'à dix ceux des hommes qui compo-

(1) On sait qu'après le 18 fructidor, il se forma dans le corps législatif un parti très-puissant pour proroger jusqu'à sept ans le pouvoir de ses membres actuels, et jusqu'à dix ceux des hommes qui composaient le directoire. Si mes ex-collègues et moi avions eu l'ambition qu'on nous impute aujourd'hui, l'occasion était belle, et nous n'avions pas besoin de grands efforts pour la satisfaire, il ne s'agissait que de ne pas nous y refuser.

Cependant nous annonçâmes, chacun en particulier, à tous ceux qui nous en firent la proposition, que jamais nous ne nous prêterions à cet attentat contre la souveraineté du peuple. On insista, nous fûmes inébranlables. Enfin la réunion du pavillon de Flore (c'est ainsi qu'on appelait le nombreux congrès des amis de la prorogation) prit le parti de nous députer ceux des membres qui avaient le plus approfondi et médité ce projet; et le représentant du peuple *Regnier*, qui les avait constamment combattus, fut chargé de les accompagner comme témoin.

Une longue conférence s'établit entre la députation et le directoire; la députation s'épuisa en discours et en raisonnemens pour prouver au directoire qu'il avait le plus grand tort de ne pas donner les mains à un arrangement qui lui était à lui-même si avantageux. Le direc-

saient le directoire. Cette inculpation de la nature la plus grave fut insérée dans une lettre imprimée, adressée par *Merlin* au conseil des cinq cents lui-même. On n'y fit aucune réponse. An 6.

Les deux conseils ayant montré une entière soumission aux volontés du directoire exécutif, en n'admettant dans leur sein, malgré le vœu du peuple, que ceux des nouveaux députés qui lui étaient agréables, se donnèrent bientôt à eux-mêmes le prix de leur lâche condescendance. C'était le tems où la dissipation des deniers publics était devenue si générale, qu'on eût dit qu'il existait un projet formé de dissoudre le corps social par l'anéantissement absolu des finances. Les deux conseils, bravant l'opinion publique, la voix de l'honneur, et même celle de leur intérêt bien entendu, ne craignirent pas d'augmenter de plus d'un tiers le traitement que la constitution leur accordait. Cette loi, proposée au conseil des cinq cents, fut adoptée le même jour au conseil des anciens, qui donnèrent, dans cette occasion, la mesure de leur patriotisme.

Dans toute autre circonstance, l'entreprise

---

toire persista, et finit par déclarer que, si une loi venait à adopter cet arrangement, il en appelerait au peuple, et ne la ferait ni sceller ni publier. (Ph. Ant. Merlin, *membre de l'institut national, au conseil des Cinq-cents*).

1798. du corps législatif qui faisait envisager comme insuffisante l'indemnité dont s'étaient contentés les constituans et les conventionnels, couverte du mépris public, n'eût été regardée que comme un de ces traits d'avarice, sur lesquels la prudence ferme les yeux; mais cette entreprise empruntait, de l'instant dans lequel elle était exécutée, un caractère particulier de dérision amère, dont chacun paraissait profondément blessé.

Les impôts, multipliés à l'excès, écrasaient l'agriculture et l'industrie; cependant les rentiers et les fonctionnaires publics n'étaient pas payés; on ne venait que difficilement à bout de pourvoir à la solde des défenseurs de la patrie; ils manquaient souvent d'habits, et quelquefois de nourriture. Les magasins de la république étaient vides, ses arsenaux dégarnis. La misère montrait sa face hideuse dans les villes et dans les campagnes; au milieu des efforts immenses que faisaient toutes les classes de citoyens pour assurer le triomphe de la république, les représentans du peuple, témoins de la détresse du trésor national et de la désolation générale, augmentant leur traitement, lorsque chacun se privait exactement du nécessaire pour subvenir aux besoins de l'Etat, annonçaient sans ménagement, qu'étrangers au bien public, leur avantage particulier était le seul objet de leur sollicitude.

Dès ce moment, ils avaient perdu sans retour la confiance de leurs concitoyens : on voyait en eux des hommes avilis, vendus à ceux qui les paieraient le plus chérement, conduits par le seul desir des richesses. Chacun appelait par ses vœux une nouvelle révolution, dont les effets missent un terme au système de pillage auquel la France était abandonnée. An 6.

CHAPITRE II.

Expédition maritime.

J'AI déjà observé combien les expéditions en Italie et en Suisse contrastaient d'une manière frappante avec les assurances données perpétuellement dans Rastadt par les plénipotentiaires français *Jean Debry*, *Roberjot* et *Bonnier*, que la nation française, respectant les droits et les usages de chaque peuple, desirait une paix dont les clauses assurassent le bonheur de toute l'Europe. Les négociations languissaient. Bientôt un armement d'une formidable importance, donnant une nouvelle direction à la politique européenne, opéra la dissolution du congrès après dix-huit mois d'une vaine représentation.

1798. Les préparatifs militaires continuaient en France avec la même ardeur sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée. *Bonaparte*, chargé d'une mission secrète, était parti de Paris vers les premiers jours de mai. Les uns le croyaient destiné à rendre quelque activité au congrès de Rastadt, et à terminer enfin une paix si évidemment attendue et si vainement desirée; d'autres assuraient que marchant sur les traces de *Guillaume* le conquérant, il allait tenter d'envahir la Grande-Bretagne. Les papiers publics faisaient valoir plusieurs circonstances morales dont le concours (1) favo-

(1) *Lettre de* Thomas Payne, *sur l'invasion.*

L'extrait suivant d'une lettre curieuse, qui a été publiée dans la Gazette de Philadelphie, le 6 mars dernier, annonce que, sous le directoire exécutif, on avait formé le plan d'une descente en Angleterre.

« Le plan originairement conçu était de construire mille chaloupes, de soixante pieds de long, sur seize de large, tirant deux pieds d'eau, et chacune devant porter un canon de 24 ou de 36, et une pièce de campagne. Chaque chaloupe devait porter cent hommes, faisant en tout cent mille, et devait être manœuvrée par vingt ou vingt-cinq rames de chaque côté. *Bonaparte* était nommé pour commander l'expédition; et d'après une convention entre lui et moi, je devais l'accompagner, attendu que le but de l'expédition était de fournir au peuple anglais l'occasion de se choisir un gouvernement, et par-là d'amener la paix.

» Comme l'expédition pouvait avoir lieu à volonté, soit

risait cette entreprise, et sans compter les obstacles, on ne voyait que des avantages incalculables pour la France. An 6.

Un grand nombre de savans, de littérateurs et d'artistes faisant leurs préparatifs pour accompagner le vainqueur de l'Italie, épaississaient le voile dont ce voyage était couvert; on sut bientôt que *Bonaparte* s'était embarqué à Toulon, sur le vaisseau l'Orient, de cent vingt canons; qu'il conduisait une flotte de plus de quatre cents voiles, parmi lesquelles on comptait treize vaisseaux de ligne; la flotte portait trente mille combattans, vainqueurs de Lodi et d'Arcole.

---

après une tempête, qui aurait dispersé la flotte anglaise, soit à la faveur d'un calme ou d'un brouillard, et qu'il ne fallait que trente-six heures de manœuvre pour le passage de la flotte, à rame, il était probable qu'elle arriverait à sa destination, et qu'alors elle n'aurait pas à craindre l'approche des vaisseaux de ligne et des grosses frégates, à cause des bas fonds le long des côtes. Alors les chaloupes auraient formé, le long du rivage, une batterie flottante de mille pièces de grosse artillerie; et la tentative de lord *Nelson* contre les chaloupes canonnières de Boulogne, est la preuve que de gros vaisseaux ne peuvent rien dans un pareil cas. On avait déjà construit environ deux cent cinquante chaloupes canonnières, lorsque l'expédition fut abandonnée pour celle d'Egypte, qui n'avait jusques-là été entreprise que pour donner le change. »

Signé THOMAS PAYNE.

(*Extrait du* Morning-Chronicle, *du* 3 *juillet* 1804.)

1798. Le secret de cette expédition maritime avait été si bien gardé à Paris, qu'un mois après le départ de la flotte, on ignorait entiérement sa destination. Mais il paraît que ce secret n'en était pas un pour la cour de Londres. Le contre-amiral *Nelson* était entré dans la Méditerranée avec une escadre supérieure à celle que montait *Bonaparte*.

Dès qu'on fut instruit à Paris que la flotte française faisait voile à l'est, on assurait que sa destination était pour les Dardanelles, qu'elle devait traverser le détroit et le port de Constantinople, pénétrer dans la mer Noire, ruiner l'établissement de Kerson, détruire la marine russe qui y était rassemblée, reprendre la Crimée sur les Russes, restituer cette péninsule aux Ottomans, et recevoir l'Egypte, en tout ou en partie, en échange de ce signalé service.

Dans cette supposition, à laquelle l'ancienne alliance entre les Français et les Ottomans donnait un grand poids, et dont le succès était aussi certain qu'avantageux pour la nation française, les savans, les littérateurs et les artistes débarqués du consentement du divan de Stamboul, dans un pays qui fut le berceau des arts et des sciences, auraient trouvé, sur les bords du Nil, les sources les plus fécondes de recherches brillantes, de travaux précieux.

Des armemens formidables dans tous les

ports de la Grèce, paraissaient destinés à favoriser cette expédition, dont la réussite aurait réparé les brèches faites à l'empire du Croissant par les traités de Chiuvé-Cainargi et d'Ainaly-Cavak. Les escadres ottomanes, réunies à celles de France et d'Espagne, auraient bravé, sur la Méditerranée, la marine anglaise. Les Anglais perdaient le commerce du Levant, et *Bonaparte* se trouvait en mesure, d'un côté, de fonder solidement une colonie entre Alexandrie et Suès; de l'autre, de surveiller les mouvemens du roi des Deux-Siciles, qui précipitait des préparatifs de guerre, depuis que l'Etat romain s'était érigé en république. An 6.

CHAPITRE III.

Conquête de l'île de Malte.

Tandis que ces vaines combinaisons amusaient les oisifs, la flotte française voguait vers les plages orientales de la Méditerranée; et, laissant à sa gauche les côtes de la Sicile, elle s'avançait vers le rocher de Malte.

L'amiral *Brueix* commandait l'armée navale; il avait paru devant l'île de Malte au mois de ventose, venant de Corfou avec une escadre de vaisseaux enlevés aux Vénitiens.

1798. Il envoya dans le port un vaisseau qui avait besoin de quelques réparations. L'escadre reconnut tout les points sur lesquels pouvait s'exécuter un débarquement. On assure que le consul de France prévint l'amiral *Brueix*, que les Maltais, mécontens du gouvernement de l'ordre, n'attendaient que des secours pour se soulever. Les dispositions malveillantes que le grand-maître avait développées envers la république française, et un manifeste injurieux qu'il venait de publier, servaient de prétexte au gouvernement français pour le regarder comme ennemi, et pour le traiter comme tel.

Le 18 prairial, parut devant Malte une partie de la flotte française, composée de soixante-dix transports et de quelques frégates. Le reste de l'armée navale n'était pas éloigné ; aucun préparatif de défense n'existait dans l'île. Cependant, à la vue du péril, le prince *Camille de Rohan*, grand sénéchal de l'ordre, eut ordre de prendre les mesures convenables et de rassembler sur-le-champ les milices.

Le 21, à quatre heures après midi, *Bonaparte* requit verbalement, par l'organe du consul de France, le conseil du grand-maître de recevoir dans le port de Malte toute l'armée navale française, composée de treize vaisseaux de ligne, de quatre-vingt-dix autres bâtimens de guerre, frégates, cutters, chaloupes canonnières ou galiotes à bombes, et plus de

trois cents bâtimens de transport. Cette immense flotte s'étendait depuis Goze jusqu'à Marsa-Scirocco, et menaçait en même tems toutes les côtes attaquables. An 6.

On répondit par une lettre dans laquelle le général français était prié de présenter par écrit les demandes qu'il faisait, lui laissant observer que les lois de l'ordre ne permettaient pas d'admettre dans le port des forces aussi redoutables. Cette lettre fut confiée au consul français. Il la remit à *Bonaparte*, à bord du vaisseau l'Orient. On prétend que le consul était chargé en même tems, par les barons maltais, d'avertir le général français que quatre mille Maltais offraient d'égorger le grand-maître et son conseil, à la première bombe jettée par la flotte française sur la ville, et qu'un grand nombre de chevaliers étaient complices de cette conjuration.

On attendait avec inquiétude, dans le conseil de l'ordre, les négociateurs envoyés à *Bonaparte*. Ils n'étaient pas de retour à sept heures du soir. On fut alors convaincu que l'île serait attaquée le lendemain, au lever du soleil. Les ordres furent vainement donnés de se préparer à la défense.

La petite île de Goze était sous le commandement du bailli de *Megrigny-de-Villebertin*; celle de Cumin, sous celui du chevalier de *Va-*

lin ; le chevalier de *S.t-Simon* commandait la
1798. Tour-Ronde, il passa sous les drapeaux des Français, aussitôt qu'ils furent débarqués. La Meleha obéissait au commandeur *de Bissien* ; le chevalier *de la Noue* commandait le poste de Saint-Paul ; le chevalier *de Préville*, celui de S.t-Julien ; le chevalier *de la Guérivière*, celui de Saint-Thomas et de Marsa-Scirocco. Le bailli *de Loras*, maréchal de l'ordre, avait son poste à la Cité-Valette. La Floriane était défendue par le bailli *de Belmont* ; les forts de Marcel et de Tignié, par le bailli *de la Tour-Saint-Quentin* ; le fort Ricasoli, par le bailli *du Tillet* ; le château Saint-Ange, par le commandeur *de Gondrecourt* ; l'île de la Sangle, par le bailli *de Saint-Tropez* ; Bourmela, par le capitaine du vaisseau le Sobiéras ; l'enceinte de la Cotonnère, par le bailli *de Latour-Dupin*. Le bailli *de Thomasi* voulait défendre les retranchemens de Nasciar ; mais ils manquaient de munitions ; il fallut les abandonner.

Pour protéger environ huit lieues de côtes accessibles, l'ordre de Malte disposait de sept mille hommes ; le régiment de Malte, trois cents hommes ; deux cents gardes du grand-maître ; le régiment des vaisseaux, quatre cents hommes ; le bataillon des galères, trois cents hommes ; à-peu-près deux cents canonniers ; un corps de douze cents chasseurs, douze cents

matelots qui servaient de canonniers, et trois mille hommes de milices. An 6.

A quatre heures du matin, le vingt-deux prairial, l'armée française prit terre sur huit points différens, à Goze, à Cumin, à la Meleha, au Salmon, à Saint-Georges, à Saint-Julien et à la Tombarella. On n'éprouva aucune résistance. Le plus entier découragement se montrait par-tout; on disait publiquement que l'île était vendue aux Français par le grand-maître; que les ridicules apprêts de défense n'étaient qu'un voile pour couvrir aux yeux du peuple la trahison existante, et que ceux qui prendraient les armes pour défendre les remparts, seraient les victimes de leur vain dévoûment. Ces propos augmentaient l'insouciance avec laquelle on voyait les Français s'avancer.

Ferdinand de Hompesch, grand-maître de l'ordre, enfermé dans son palais, augmentait la confusion générale par les ordres contradictoires envoyés de sa part aux différens postes. Les Maltais prenaient la fuite sans combattre. Cent Français, débarqués à Saint-Georges et à Saint-Julien, firent poser les armes à un régiment de milices, composé de mille hommes. Le bailli *de Thomasi* fut tourné par un corps français peu nombreux; abandonné par les milices qu'il commandait, il eut bien de la peine à rentrer dans la ville.

1798. Le général *Vaubois*, à la tête d'une colonne, marchait rapidement sur la cité vieille ; elle n'était pourvue ni de canons, ni de munitions, ni même de garnisons de troupes régulières. Les habitans ouvrirent leurs portes à la première sommation. Les succès des assaillans se multipliaient avec tant de rapidité, qu'à dix heures du matin toute la campagne et tous les forts isolés, à l'exception de la tour de Marsa-Scirocco, étaient au pouvoir de *Bonaparte*. La plupart des chevaliers enfermés dans les différens postes, furent faits prisonniers.

A midi, il restait au service de l'ordre quatre mille hommes qui montraient peu de bonne volonté. Il fallait défendre la ville neuve, la Coroner, l'île de la Sangle et les ports Manzel, Tignié, Ricasoli et Saint-Ange. On aurait dû abandonner les forts éloignés les uns des autres, pour rassembler toute la garnison dans la ville, après en avoir fait sortir les individus suspects. Par ce moyen, on pouvait se maintenir durant quelques mois, et attendre les secours venus du dehors.

Une terreur panique saisit le bailli *de St.-Tropez ;* il abandonna l'île de la Sangle à neuf heures du soir, pour se réfugier dans la ville. Les principaux habitans, craignant que leurs maisons ne fussent écrasées par les bombes, s'assemblent tumultueusement vers minuit ;

une nombreuse députation se rend de leur part au palais du grand-maître, elle lui propose de capituler. On assemble le conseil de l'ordre ; il est décidé d'envoyer vers le général français le bailli *de Saousa* et le consul de Hollande, pour traiter de la capitulation. An 6.

A cinq heures du matin, le 23, tous les forts avaient reçu ordre de cesser leur feu ; il fut convenu que *Bonaparte* serait reçu dans la ville, et sa flotte dans le port, dans le cours de la journée du 24, et que, sous la médiation de l'envoyé d'Espagne, on réglerait la manière dont l'ordre serait traité.

Ainsi l'île de Malte, célèbre par la bonté de ses fortifications qui avaient résisté à toutes les forces ottomanes sous la régence du grand-maître *Jean de la Valette*, fut enlevée par un coup de main. Les Français y trouvèrent deux vaisseaux de ligne, une frégate, trois galères, trente mille fusils, douze mille barils de poudre, une superbe artillerie, des vivres en abondanee, et environ trois millions de francs dans le trésor de l'ordre ou dans la sacristie de St.-Jean. Le grand-maître obtint un traitement avantageux ; six cent mille franes comptant, et cent mille écus de pension, jusqu'à l'époque où la France lui aurait procuré une autre souveraineté pour servir de chef-lieu à l'ordre de Malte. Il ne fut rien statué en faveur de l'ordre en général, et presque rien

en faveur des chevaliers en particulier. Les
1798. Français reçus avant 1792 obtenaient la liberté de rentrer dans leur patrie. On leur promettait sept cents livres de pension, et mille livres aux sexagénaires.

Bonaparte, maître de Malte, enjoignit à tous les chevaliers russes, et au ministre de cette nation, de sortir de l'isle dans trois jours. Le grand-maître s'embarqua le 29, laissant les archives de l'ordre au pouvoir du général français, qui, ayant rassemblé sa flotte, et laissé, dans l'isle conquise, une garnison suffisante, aux ordres du général *Vaubois*, fit voile le premier messidor pour les bouches du Nil. Cette expédition, une des plus brillantes qu'ait célébrée l'histoire, fut terminée en neuf jours.

CHAPITRE IV.

Caractère des Maltais.

La force presque inexpugnable de l'isle de Malte, la bonté de son port et sa situation au centre de la Méditerranée, la rendent un point très-essentiel à occuper. Elle n'est éloignée que de 15 lieues de la Sicile, d'où elle tire presque toutes ses subsistances. Elle peut avoir

6 ou 7 lieues de longueur sur 3 de largeur et environ 20 de circuit. On y compte environ cinquante mille habitans. La terre y est cultivée autant que la qualité du terrain peut le permettre; on y recueille du miel, du coton, du cumin, beaucoup d'oranges, des raisins, et un peu de bled. An 6.

De tous les peuples d'Italie, celui de Malte montre le caractère le plus prononcé. On se tromperait beaucoup, si on le confondait avec le rusé Génois, le grave Vénitien, ou l'efféminé Toscan. On n'y parle pas même italien. La langue maltaise, très-difficile à entendre, est un mélange d'arabe et d'italien corrompus, et l'ancienne langue africaine ou carthaginoise. Le Maltais, dans son île, sait vivre heureux et pauvre, quoique l'avidité du gain lui soit commune avec toutes les nations maritimes. Né sous un ciel brûlant, son sang et ses inclinations se ressentent de l'influence du climat; robuste, frugal, sobre, ardent et vindicatif; marin déterminé, entreprenant jusqu'à l'audace, brave jusqu'à la témérité; mais superstitieux et dévot jusqu'au fanatisme. Le Maltais est idolâtre de la pompe et de la richesse de ses temples; on ne peut tenter les plus légers changemens dans les objets qui tiennent à son culte, sans l'aliéner sans retour. Il est peut-être de ces ressources forcées, contre lesquelles une trop grande

1798. sévérité de principes voudrait en vain réclamer. Les lois de la guerre les autorisent, l'exemple de tous les tems les justifie ; mais on doit les employer avec réserve : il est sur-tout des droits sacrés qu'il faut toujours respecter chez les peuples vaincus. Le sénat romain, devenu aussi célèbre par sa politique adroite, que par l'étendue de ses vues ambitieuses, admettait dans Rome les divinités de tous les peuples conquis : ce moyen les attachait à leur nouvelle patrie.

Le vainqueur de l'Italie ne s'était pas conduit avec moins d'habileté : modèle des guerriers et des législateurs, dans un âge où les autres hommes entrent à peine dans la carrière politique, et connaissant l'irrésistible influence qu'exercent sur les peuples la force de l'habitude et l'empire des préjugés, il respecta les uns, et ne fronda point les autres chez les Italiens. S'il écrivait à un évêque, honorant en lui la gravité de son état, il lui rappelait cette morale universelle, cet instinct sublime de la nature, qui unit tous les hommes, tandis que les dogmes et les opinions tendent à les diviser. S'il s'occupait des prêtres, considérant que, s'ils sont quelquefois dangereux, ils peuvent rendre les plus grands services, il les protégeait contre une intolérance nouvelle tendant à démoraliser les peuples. S'il s'adressait au pontife de Rome,

c'était avec les déférences dues à un souverain, et au chef de la religion de la moitié de l'Europe. An 6.

Cette conduite, tenue constamment par *Bonaparte* en Italie, lui mérita la confiance générale; malheureusement il ne la légua pas à ses successeurs, mais elle dirigea ses actions jusqu'en Egypte. S'il traite avec les imans et les mollaks, il ne fronde point leur superstition ignorante; il parle de *Mahomet* avec une considération politique méritée par un grand homme, et qui doit lui concilier les Musulmans. Il parle à des hommes grossiers, comme s'il partageait leur croyance; et, employant avec art le dogme principal de l'islamisme, il le fait servir à ses vues. Cette conduite, la seule convenable, la seule utile, était aussi la seule propre à gagner les peuples qu'il voulait captiver, après les avoir vaincus. C'est ainsi qu'il ne se trompa sur aucun des effets de sa politique; et ce succès, obtenu sur des peuples barbares, est la plus noble réponse à ses détracteurs passionnés.

Il eût été à desirer que la marche des événemens eût permis à *Bonaparte* de faire quelque séjour dans Malte. Le peuple, fatigué des exactions et des insultes journalières qu'il éprouvait de la part des chevaliers, appelait les Français par ses vœux; et cette dis-

1798. position générale ne contribua pas médiocrement à la rapidité avec laquelle l'île fut soumise. Loin de voir dans les Maltais une peuplade vaincue qu'on pouvait maîtriser sans risque, il fallait la gagner par des bienfaits, et sur-tout respecter avec scrupule ses usages religieux. Avec un peu de ménagement, les Maltais, aussi avides d'argent qu'entreprenans et courageux, se fussent hâtés de remplir les cadres des équipages français ; on eût obtenu sans peine la levée de sept ou huit mille matelots. Leur hardiesse et leur habileté ne seront pas suspectes, si l'on se rappèle que le bailli *de Suffren*, partant pour l'Inde, voulut avoir une partie de ses équipages composés des Maltais, et en obtint trois cents pour son bord seulement ; et que les Espagnols, mais sur-tout les Anglais, dans le dernier siège de Toulon, y firent recruter deux mille matelots employés, dans la suite, dans les mers des Indes.

Mais lorsque les Français traitèrent les églises de Malte, comme sous la convention les jacobins avaient traité celles de France, les Maltais voyaient avec autant de surprise que d'indignation des irrévérences regardées par eux comme des profanations sacrilèges : ils cherchèrent avec autant d'empressement les occasions de nuire à leurs nouveaux hôtes, qu'ils avaient cherché jusqu'alors celles de les

seconder. Cette combinaison détruisit les avantages que les Français pouvaient attendre du peuple maltais, et les força de s'enfermer dans la ville, lorsque les flottes combinées se montrèrent devant ce roc inexpugnable. An 6.

CHAPITRE V.

Les Français débarquent en Egypte. Prise d'Alexandrie.

Il n'appartient qu'au génie des républiques d'enfanter ces vastes conceptions auxquelles des hommes superficiels donnent le nom de sublimes ou de téméraires, suivant que la fortune les contrarie ou les couronne. Cette entreprise, la plus mémorable du dix-huitième siècle, ne ressemble à aucune autre. Si les Mamlouks, les Arabes et les Turcs domptés, et l'Egypte paisible, avaient permis aux successeurs de *Bonaparte* d'achever l'ouvrage de cet homme extraordinaire, le commerce eut pris une direction nouvelle; Alexandrie, ruinée sous la tyrannie des Mamlouks, fut redevenue l'entrepôt des riches productions de l'Inde, et il n'eut resté aux Français qu'à rendre grace au génie qui conçut ce magnifique

1798. plan, et aux nouveaux argonautes qui ouvrirent la source des trésors de cette nouvelle Colchide.

La traversée de Malte en Egypte est d'environ trois cents lieues marines de vingt au degré. La flotte française, favorisée par les vents, parcourut cet espace en douze jours. Elle se trouvait le 13 messidor à la vue d'Alexandrie. Le débarquement s'exécuta aussitôt, à huit milles de la ville. *Bonaparte*, pour profiter de la surprise qu'il inspirait, ordonna de marcher en avant durant la nuit. La division du général *Lebon* formait la droite; celle de *Menou*, la gauche; *Kleber* était au centre.

A la pointe du jour, les Français aperçurent la colonne de *Pompée*, et bientôt l'attaque d'Alexandrie commença. Cette ville n'est entourée que d'une simple muraille à l'antique. Sa principale défense consiste en deux châteaux appelés, l'un le fort Triangulaire, et l'autre le Farillon. Les Français, avant la fin du jour, étaient maîtres de la ville, des deux châteaux et des ports d'Alexandrie.

Alexandrie s'élève sur une pointe de terre entre la mer et le bras le plus occidental du Nil, devant la petite île de Pharos, que *Ptolomée-Lagus* joignit au continent par une chaussée très-solide. Sur cette île fut élevé, par *Sostrate* le Lydien, le Phare, compté parmi les merveilles du monde. Cet ouvrage n'existe plus

depuis long-tems. Les Turcs ont bâti sur ses débris le fort Farillon. Il sert encore à éclairer les vaisseaux. An 6.

Dans cette situation, Alexandrie possède deux ports, l'un appelé le nouveau, l'autre le vieux. Le premier est moins important. La flotte la plus nombreuse peut mouiller dans le second. *Bonaparte* voulait que l'escadre française y entrât ; l'amiral *Brueix*, qui peut-être avait des ordres contraires, s'opposa à cette mesure, en assurant que les bas fonds, dont l'entrée du port est semée, n'en permettaient l'entrée qu'aux vaisseaux de ligne du troisième rang.

Cependant, pour ne pas heurter de front l'opinion du général, *Brueix* fit sonder la profondeur du vieux port. Ceux qui furent chargés de ce travail, rapportèrent que la passe du port, dans sa partie la plus étroite, était d'un demi-cable ; qu'il y avait cinq brasses et demie d'eau (vingt-huit pieds), et que le vaisseau l'Orient, en s'allégeant d'une partie de son artillerie, pouvait être mis à vingt-trois pieds de son tirant d'eau, ce qui suffisait. Sur ce rapport, l'amiral convoqua les capitaines pour décider s'il était possible que l'escadre entrât dans le vieux port d'Alexandrie. Comme il avait insinué d'avance la négative, elle prévalut, quoiqu'un officier se chargeât sur sa tête de conduire tous les vaisseaux dans le port

1798. L'escadre qui pouvait se mettre à l'abri de toute attaque de la part des Anglais, mouilla dans la rade ouverte d'Aboukir, à l'exception de deux vaisseaux de construction vénitienne qui entrèrent dans le port avec les transports et quelques frégates.

Bonaparte, s'étant rendu maître des principales bouches du Nil, et ayant mis Alexandrie en état de défense, se porta rapidement sur le Caire, tant pour prévenir les dispositions hostiles des beys, que pour ne pas leur donner le tems d'évacuer les magasins de cette capitale. Deux routes se présentaient, celle de Demenhur et celle de Rosette. Elles offraient d'égales difficultés. La première était plus courte, mais il fallait traverser près de quatorze lieues de déserts arides avant de se trouver dans les pays fertilisés par les eaux du Nil; il fut résolu de prendre en même tems l'un et l'autre chemin.

CHAPITRE VI.

Défaite des Beys. Prise du Caire.

On partit d'Alexandrie, le 16 messidor. Le général *Desaix* conduisait la division qui marchait sur Demenhur. Le général *Dugua* eut ordre de côtoyer le rivage de la mer jusqu'à

Rosette, de remonter le Nil avec une flotille armée, et de se réunir auprès de Rachmanié, à la division de *Desaix*. Les généraux *Kleber* et *Menou* avaient été blessés à l'attaque d'Alexandrie. Le premier fut chargé du commandement d'Alexandrie, et le second, de celui de Rosette. L'état-major de l'armée arriva à Demenhur, le 20 au soir; l'armée y séjourna le 21. An 6.

Elle se mit en marche pour Rachmanié, le 22. La flotille, composée de chaloupes canonnières et de tous les bâtimens légers, aux ordres du général *Pérée* et du général *Andréossi*, chef de l'équipage de pont, accompagnait alors l'armée. Elle lui procurait les munitions et les rafraîchissemens dont elle avait besoin, en suivant les bords fertiles d'un superbe canal du Nil. Les généraux furent instruits, à Miniet-Salamé, qu'une partie de l'armée des beys campait auprès du village de Chebreisse, et qu'une flotte armée par eux descendait le Nil, marchant à la rencontre des Français. *Pérée* et *Andréossi* eurent ordre de suivre le mouvement des ennemis, et d'agir suivant les circonstances.

Bonaparte leva son camp de Miniet-Salamé, le 25 à deux heures du matin. On aperçut les Mamlouks un peu avant le lever du soleil. Le combat était déjà engagé entre les deux flottes. L'ordre de bataille de l'armée française

1798. formait, par division, des parallélogrames dans lesquels furent enfermés les bagages des bataillons, et le peu de cavalerie qu'on avait amenée de France. Les divisions étaient rangées par ordre d'échelons, de manière que l'une flanquait l'autre.

La disposition de l'artillerie lui permettait de foudroyer les ennemis, de quelque part qu'ils se présentassent. La cavalerie des beys s'avança à une demi-portée du canon de la ligne française. Ecrasée par la mitraille, elle prit brusquement la fuite. La flotte des Mamlouks n'avait pas été plus heureuse; elle abandonna le champ de bataille, après avoir perdu une chaloupe canonnière qui sauta en l'air.

On poursuivit les ennemis. L'armée se trouvait, le premier thermidor, à Ouardan, appelée Létopolis par les anciens; et le 2, arrivée auprès d'Oumeidmar, on aperçut les pyramides de Gisch et les ruines de l'ancienne Memphis. L'armée des beys s'était retranchée à la hauteur du Caire, et paraissait disposée à disputer aux Français le passage du fleuve. Les Français se mîrent en marche le 3, à deux heures du matin. La division *Desaix* formait l'avant-garde. On arriva, à quatre heures après midi, aux villages d'Everoch et de Boatès, en face du camp retranché des Mamlouks. Leur cavalerie, rangée en bataille dans la plaine, formait un corps d'environ six mille hommes.

L'ordre de bataille des Français était à-peu-près le même que celui de la journée de Chebreisse. Les divisions commandées par *Desaix* et *Regnier* occupaient la droite; celle de *Kleber*, commandée par *Dugua*, et celle de *Menou*, commandée par le général *Vial*, formaient le centre; la division du général *Lebon* était à la gauche, appuyée au Nil. An 6.

A peine les Français étaient en bataille, que les b ys attaquaient avec impétuosité. La moitié de leur cavalerie se porta sur les divisions de *Desaix* et de *Regnier*. Ces divisions attendaient l'ennemi de pied ferme. Elles ne firent usage de leur feu, qu'à la demi-portée; et les Mamlouks, surpris du rempart impénétrable de baïonnettes qui se présentait à eux, se retirèrent en désordre, laissant trois cents hommes sur le champ de bataille. Le général français, profitant de ce désordre, ordonne aux divisions de *Lebon* et de *Menou* d'attaquer les retranchemens qui couvraient le reste de l'armée arabe. Ils furent forcés après une assez vive résistance. Environ quinze cents cavaliers qui n'avaient pas eu le tems de fuir, furent massacrés ou noyés dans le Nil. Les Français prirent quarante pièces de canon, dont les Mamlouks n'avaient pas su faire usage.

On poursuivit les ennemis jusqu'au-delà des pyramides. L'armée campa au milieu de ces

masses imposantes, qui attestent moins l'in-
1798. dustrie que la patience des anciens Egyptiens. L'issue des combats livrés aux Mamlouks avait imprimé tant de terreur, que toutes les villes, tant de la Basse-Egypte que de l'Heptatonide, envoyaient leurs clefs aux vainqueurs et des vivres en abondance. Le Caire, malgré son immense population, se soumit le 4 thermidor. Les Français assistèrent, le premier fructidor, à l'ouverture solemnelle du canal qui porte la fertilité dans les environs de cette vaste cité.

Les beys vaincus se retiraient, les uns dans la Syrie, et les autres dans la Haute-Egypte, pour rassembler de nouvelles forces. *Bonaparte* fit élever sur les confins du vaste désert qui sépare l'Egypte de la Syrie, une forteresse munie d'artillerie. On choisit, pour cette importante construction, le village de Salchich, le dernier endroit de l'Egypte vers l'isthme de Suez, où l'on trouve de l'eau douce. Le général *Regnier* en eut le commandement.

An 6.

CHAPITRE VII.

Différentes classes d'individus qui habitent l'Egypte.

BONAPARTE, maître de la Basse-Egypte en moins d'un mois, marchant sur les traces d'*Alexandre*, attachait les Egyptiens à la domination des vainqueurs, en respectant leurs lois, leurs usages et leurs cérémonies religieuses, pour lesquelles ce peuple avait montré de tout tems l'attachement le plus minutieux. Pour persuader aux habitans du pays que ce n'était pas à eux, ni même à la Porte Ottomane, qu'il faisait la guerre, mais aux cohortes arabes, formant la milice des beys, dont le joug s'appesantissait sur leurs têtes, il les appelait au gouvernement, les consultait sur le mode et sur l'assiette de l'impôt, et veillait avec sollicitude à la police générale et au bon état des canaux, dont dépendait la récolte de l'Egypte; il fondait même dans le Caire un lycée, avec l'espoir de faire germer sur les bords du Nil les sciences et les arts de l'Europe.

L'Egypte était habitée par trois différentes classes d'individus; la 1.re se composait des Turcs et des Mamlouks; elle était la moins nombreuse, quoique dominante. Les Copthes for-

maient la 2.e : professant la religion chrétienne,
1798. quoique défigurée par les superstitions les plus absurdes, ils détestaient la domination écrasante des beys. Dans la 3.e se trouvaient les Juifs et les Chrétiens, Grecs, Syriens et Arméniens, appelés par le commerce, et qui se fixaient sur les bords du Nil. Les individus de la seconde et de la troisième classe, traités par les Mamlouks et par les Turcs à-peu-près comme les serfs étaient traités en Europe par les nobles dans les siècles d'ignorance, s'étonnaient de la considération que leur témoignait *Bonaparte*. Leurs ames, affaissées par une longue habitude d'exactions et d'outrages, se retrempaient peu-à-peu. Leurs enfans se présentaient pour entrer dans l'armée française.

Les bâtimens armés qui avaient pu remonter le Nil, étaient stationnés auprès du vieux canal du Caire. Les vaisseaux de transport et quelques autres frégates, et les vaisseaux de ligne de construction vénitienne, mouillaient, comme je l'ai déjà dit, dans le vieux port d'Alexandrie; mais l'escadre continuait de rester dans la rade d'Aboukir, entre Alexandrie et Rosette, dans une plage absolument ouverte. Elle pouvait être jetée à la côte par une tempête, ou détruite par une escadre anglaise supérieure.

Pour éviter l'un ou l'autre de ces malheurs, *Bonaparte* avait ordonné à l'amiral *Brueix* de mettre à la voile et de se rendre à Corfou ou

dans quelque autre port de l'Adriatique ou de la Méditerranée. Les mêmes raisons qui avaient empêché *Brueix* d'entrer dans le port d'Alexandrie, le déterminèrent à mépriser les ordres du général. Il semblait qu'une force irrésistible, après avoir privé la France de trente mille de ses plus intrépides défenseurs, pour les envoyer en Egypte, voulait impérieusement rendre le retour de ces guerriers impossible, en opérant la destruction des vaisseaux qui les avaient portés aux rives de Canope, et sur lesquels reposaient les destinées de la plus étonnante expédition que les Occidentaux eussent entreprise depuis les croisades. An 6.

CHAPITRE VIII.

Navigation de l'amiral Nelson. *Il arrive aux bouches du Nil avant les Français.*

On avait appris à Paris, avec une extrême surprise, que la flotte de Toulon faisait voile à l'est. La demi-publicité avec laquelle *Bonaparte* avait engagé un assez grand nombre de savans et d'artistes à l'accompagner, n'était considérée que comme une ruse pour cacher aux Anglais, dont les émissaires étaient par-

1798. tout, le véritable objet d'une expédition qu'on supposait devoir coïncider avec les préparatifs d'une descente projetée sur les côtes de la Grande-Bretagne.

Dans cette supposition, l'armée navale aurait fait voile vers l'Espagne. Les troupes de débarquement ayant pris terre à Carthagène ou à Malaga, pouvaient traverser les plaines délicieuses de l'Andalousie, et ayant passé la Guadiana entre Mertola et Moura, elles pénétraient dans le cœur du Portugal, par la province d'Alentejo. Les Anglais étaient entiérement les arbitres du commerce portugais. Les mines du Brésil pouvaient être considérées comme le domaine de l'industrie anglaise. Il était probable que la cour de Londres, redoutant cette diversion, multiplierait ses efforts pour en rendre le succès plus difficile. Il devait en résulter que, d'un côté, les côtes de la Grande-Bretagne, privées de défense, pouvaient être plus aisément attaquées; et de l'autre, que l'amiral *Gervis*, qui, avec une des plus redoutables armées navales qui fût sortie de la Manche, bloquait presque toutes les forces espagnoles dans le port de Cadix, forcé d'abandonner sa croisière pour porter du secours à Lisbonne, laisserait aux escadres castillanes la liberté de se réunir aux escadres françaises.

Pour arrêter cette combinaison, le contre-

amiral *Nelson* s'était détaché de la flotte de *Gervis* pour entrer dans le détroit de Gibraltar. An 6. Dans le même tems, plusieurs escadres anglaises menaçaient les côtes de France depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'aux îles d'Ouessant. Une flotte nombreuse, paraissant devant Ostende le 30 floréal, mit à terre environ quatorze mille hommes, qui détruisirent une partie des écluses du Sas de Stikens; mais, attaqués bientôt par une colonne républicaine, ils se hâtèrent de se rembarquer, après avoir perdu deux mille hommes tués et faits prisonniers.

Dès que les Anglais furent instruits que la conquête de l'Egypte était l'objet de l'expédition de *Bonaparte*, ils n'eurent garde de troubler sa navigation.

Depuis 1793, la cour de Pétersbourg promettait à la coalition d'envoyer une armée de cent mille hommes sur les frontières de France. Le czar *Paul I.er* était abandonné, moins par goût que par faiblesse, aux plans d'un ministère composé des créatures de l'Angleterre, qui lui représentaient la république française comme un monstre prêt à dévorer tous les rois; mais il ne pouvait éloigner de ses Etats des forces considérables, sans s'exposer à être attaqué à l'improviste par les Ottomans, qui avaient à venger les plus sanglantes injures. L'expédition des Français annullait cette in-

quiétude. Il devait infailliblement arriver que
1798. l'empire ottoman, attaqué par une nation à laquelle le divan n'avait jamais donné aucun sujet de plainte, contracterait une alliance offensive et défensive avec les Anglais, les Autrichiens et les Russes, ce qui forcerait la cour de Pétersbourg de fournir à l'empereur les secours qu'elle promettait toujours, et qu'elle n'envoyait jamais, quoiqu'elle eût donné un asyle dans la Courlande au prince qui prenait le titre de roi de France et à sa petite cour.

Nelson avançait donc lentement. Cette lenteur donna le tems à l'expéditif *Bonaparte* d'enlever l'île de Malte; événement auquel sans doute les Anglais ne s'attendaient pas. L'escadre britannique, battue par un coup de vent, était entrée dans les ports de la Sicile, où lui furent prodigués tous les secours dont elle avait besoin. *Nelson* fut alors instruit de la prise de Malte. Il ne tenait qu'à lui d'attaquer la flotte française, lorsqu'elle paraîtrait sous voiles. Feignant d'avoir cette intention, il prend en Sicile des pilotes côtiers, se présente entre Sylla et Carybde, franchit le détroit de Messine; ce qu'avant lui aucune escadre, où se trouvaient des vaisseaux du premier rang, n'avait osé faire.

Mais lorsqu'il fut parvenu au cap de Sparvimento, au lieu de naviguer au sud pour

rencontrer la flotte française qui tenait, dit-on, quinze lieues en mer, il porta sur l'île de Candie, et arriva à la vue d'Alexandrie avant les Français. An 6.

Il s'éloigne aussitôt pour ne pas troubler un débarquement qu'il lui était si intéressant de laisser exécuter. On a vu précédemment que les deux vaisseaux de construction vénitienne, le *Causse* et le *Dubois*, étaient entrés dans le vieux port d'Alexandrie, ce qui réduisait l'escadre à treize vaisseaux.

CHAPITRE IX.

Combat naval d'Aboukir.

NELSON se présente de nouveau sur les côtes d'Egypte le 13 (1) thermidor. L'amiral *Brueix* avait embossé ses treize vaisseaux sur

(1) *Détail du combat d'Aboukir; publié par* Achard, *lieutenant de vaisseau.*

La vérité est une; un républicain ne peut ni ne doit la taire. Je la dirai, malgré l'intérêt qu'auraient certains hommes d'envelopper d'un voile épais le combat d'Aboukir, dont les résultats désastreux sont l'ouvrage de la lâcheté, de l'impéritie, ou de la trahison des chefs.

La flotte française, aux ordres des amiraux *Brueix*, *Blanquet du Chaila*, *Villeneuve* et *de Crots*, partit de

une ligne, à deux tiers de cable les uns des
1798. autres. Il couvrait l'embouchure du Nil auprès

Toulon le 30 floréal, et arriva le 13 thermidor devant Alexandrie. Sur l'avis qui fut donné que l'escadre anglaise s'y était présentée deux jours auparavant, et qu'on avait insinué aux Turcs que les Français venaient dans l'intention de s'emparer de l'Egypte, l'amiral *Brueix* fit signal de se préparer au combat, et faisant embossure N. E. et S. O; première sottise, puisque la flotte française qui, d'après l'apparition des anglais, devait rester à la voile, mouilla sans ordre, contre toutes les règles de la tactique, de la prudence, en pleine mer, sur des rochers inconnus, aux risques de perdre ancres et cables.

Cependant la descente s'effectua, sans obstacles, à l'ouest d'Alexandrie, le 14 thermidor. Le 15, tous les bâtimens du convoi entrèrent dans le vieux port. *Bonaparte* témoigna à *Brueix* son desir que toute l'escadre y entrât. Ce dernier, qui cherchait l'occasion de se soustraire aux ordres de *Bonaparte*, ne voulant pas néanmoins heurter son opinion, fit mesurer l'entrée du port, et en fit sonder la profondeur. Ceux qui furent chargés de cette opération, rapportèrent que la passe du port, dans sa partie la plus étroite, était d'un demi-cable; qu'il y avait cinq brasses et demie d'eau de profondeur, et que le vaisseau l'*Orient* pouvait être mis à vingt-trois pieds de son tirant d'eau. Sur ce rapport, l'amiral convoqua les officiers commandans, pour décider s'il y avait possibilité de faire entrer l'escadre dans le vieux port. Comme le chef avait insinué la négative, elle prévalut. Les généraux, en provoquant cette décision, promettaient un grade supérieur à celui qui se chargerait de conduire l'escadre dans le vieux port, et *Brueix* rebuta ensuite celui qui voulut se charger de cette commission.

On ne peut attribuer l'obstination des généraux de la

de Rosette. Ses flancs étaient garnis de chaloupes canonnières. Une petite île sur le côté An 6

marine, à ne pas entrer dans le port, qu'à l'humiliation qu'ils prétendaient éprouver en recevant les ordres de *Bonaparte*; mais du moment qu'il fut décidé que l'escadre resterait en mer, pourquoi ne pas retourner à Corfou ou à Toulon? La vérité est qu'on pouvait faire entrer l'escadre dans le vieux port, et qu'en supposant qu'on craignît de toucher, on pouvait user des moyens connus, établir des balises avec des bâtimens démâtés et mouillés sur chaque côté de la passe. Avec ces précautions, le vaisseau gouvernant mal serait, par son choc contre les balises, rentré d'autant plus sûrement dans sa véritable route, que le vent était constamment favorable à cette opération. D'ailleurs, pourquoi cette offre d'un grade supérieur à l'officier qui se chargerait de l'entrée de l'escadre dans le port d'Alexandrie? Ou elle était praticable, ou elle ne l'était pas. Dans le premier cas, les chefs devaient l'exécuter; dans le second, pourquoi confier le sort d'une escadre à l'ambition d'un homme?

On ne peut se défendre des soupçons, lorsqu'on considère que les amiraux, après s'être obliquement opposés à l'entrée dans le vieux port, n'ont pris aucune mesure indiquée par l'art pour s'embosser dans la rade d'Aboukir. Ces mesures étaient, 1.° de mouiller le vaisseau de tête sur les bancs, une ancre avant et une arrière, l'escadre formant l'angle obtus, la pointe de l'angle ouest, les vaisseaux beaupré sur poupe. 2.° D'établir une batterie de douze pièces de trente-six sur l'isle, qui aurait défendu la tête de notre ligne. 3.° Pour serrer tout-à-fait la ligne, il fallait placer le vaisseau le *Causse* et le *Dubois*, qui étaient à Alexandrie, en tête de la

1798. gauche de l'armée, portait une batterie de canons et de mortiers qui enfilait toute la ligne;

ligne, avec deux des navires devenus inutiles qui étaient dans le port.

Ces précautions eussent empêché une partie des malheurs causés par la sottise d'attendre les ennemis au mouillage. Car, pour attaquer, il eût dû renoncer au précieux avantage du vent qui souffle du même côté depuis prairial jusqu'en vendémiaire. A toutes ces mesures on pouvait ajouter celle de placer des frégates de quarante-quatre canons, pour empêcher d'être doublés par la tête ou par la queue, et d'être mis entre deux feux.

Au lieu de tout cela, la ligne fut formée nord-ouest et sud-ouest, décrivant une ligne courbe, la pointe au nord, ayant une ancre de poste stribord au nord-ouest, avec un croupia et une ancre babord à l'ouest sud-ouest, distant d'un vaisseau à l'autre d'un tiers de cable, et de douze cables de l'isle et des bancs, sur la pointe desquels l'escadre aurait dû être mouillée à quatre cables.

L'escadre étant mouillée à Aboukir, sans ordre, l'amiral ordonna que le vaisseau le *Guerrier* formât la tête de la ligne. A cet effet, ce vaisseau, qui se trouvait à l'arrière-garde, appareilla et fut mouiller à la tête des bancs, par cinq brasses et demie d'eau, distant trois cables du *Conquérant*, qui était devenu son matelot par la nouvelle disposition du général. Ensuite, il fut ordonné que le *Guerrier* se repliât sur le *Conquérant*.

Le capitaine du premier voyant bien que près de terre il avait encore de l'évitage, en fit avertir l'amiral par un officier, et sur ce qu'on ne donnait pas l'ordre de culer, il alla lui-même représenter à *Brueix* l'importance du poste qu'il occupait; mais l'ordre fut irrévocable. Le vaisseau le *Guerrier* fut obligé de se replier de deux encablures et demie. Telle etait la malheureuse position

mais l'amiral avait négligé de s'assurer si les Anglais pouvaient passer entre la tête de sa ligne et la terre. An 6.

---

des vaisseaux français, au nombre de treize de ligne, quatre frégates, deux bombardes et deux corvettes, l'armée ayant en tout 1216 pièces de canon.

Le quatorze thermidor, à deux heures après midi, on apperçut la flotte anglaise, forte de quatorze vaisseaux et une corvette, et ayant 1032 pièces de canon. A deux heures et demie, l'amiral fit signal d'envoyer haut les perroquets, et celui de se préparer au combat. A trois heures, nouveau signal que son intention était de combattre à l'ancre. A trois heures et un quart, signal aux briks l'*Alerte* et le *Railleur* d'appareiller, et à l'un d'eux de passer à poupe, ce qu'ils exécutèrent. Ils mirent sous voiles, et poussèrent plusieurs bordées pour aller à la découverte. A quatre heures, un de ces briks était à la portée du canon des Anglais et d'une berme, bâtiment du pays, qui paraissait attendre les Anglais. Le brik français lui tira quelques coups de canon pour la faire arriver. Elle tint le vent, et lorsque la tête de l'armée ennemie fut près d'elle, elle dirigea la route que l'escadre devait tenir pour arriver aux bancs qu'elle voulait doubler pour attaquer la ligne française. L'amiral *Brueix* fit d'abord dire à la voix d'amener tous les pavillons; l'ennemi était nord et sud avec notre tête, et faisait route sur nous.

Après qu'il eut doublé les bancs qui nous restaient au nord-est, lesquels lui furent indiqués par la berme qui lui servait de pilote, il vira lof pour lof, et dirigea pour doubler notre tête. Le premier vaisseau anglais la chargea stribord, à la portée du fusil. Un second vaisseau fit la même évolution, et lorsqu'ils furent l'un par la hanche stribord d'avant du vaisseau de tête, à la portée

1798. Une flotte embossée a tous ses vaisseaux arrêtés par deux ancres, une sur l'avant,

du pistolet, le général fit le signal de faire feu, ce qui fut exécuté. Ces deux vaisseaux se portèrent l'un par la hanche babord derrière, l'autre babord d'avant du vaisseau de tête, ayant mouillé une grosse ancre par le sabord de la Sainte-Barbe, et un croupia d'écubier du même bord, présentant leur travers aux hanches du *Guerrier*.

Un troisième vaisseau ennemi, destiné à attaquer la tête, échoua sur les bancs qui étaient au nord; un quatrième vaisseau ennemi, le dernier de la ligne, vint prendre poste, par la même évolution, entre le *Guerrier* et le *Conquérant*, présentant son côté babord à l'arrière du *Guerrier*, et stribord à l'avant du *Conquérant*.

Les autres vaisseaux ennemis se portèrent de la même manière jusqu'au *Tonnant*, qui était le huitième de notre ligne. Engagés de cette manière, le vaisseau le *Conquérant* se battit jusqu'à huit heures et demie. L'*Aquilon*, le *Spartiate*, le *Guerrier* et le *Peuple souverain*, jusqu'à neuf heures et un quart; le *Franklin* jusqu'à neuf heures et demie. A neuf heures trois quarts le vaisseau l'*Orient* prit feu, au moment qu'il faisait amener le vaisseau anglais le *Bellerophon*. Les flammes gagnèrent sur-le-champ les batteries; il sauta avec un fracas épouvantable.

Pendant ce combat, les amiraux *Villeneuve* et *Decrès* restaient spectateurs passifs de l'action, avec cinq vaisseaux, deux frégates de quarante-quatre canons et une de trente-six. Ces vaisseaux coupèrent leurs cables lorsque le vaisseau l'*Orient* sauta en l'air. Ils se tirèrent, par méprise, quelques bordées entr'eux, et les vaisseaux l'*Heureux* et le *Mercure*, au lieu d'abattre au large, s'échouèrent à la côte.

Au jour, le 15, cinq de nos vaisseaux, l'*Heureux*, le

l'autre sur l'arrière, fixée dans la place qu'elle occupe, elle ne peut plus manœuvrer. Il lui An 6.

Mercure, le *Généreux*, le *Timoléon* et le *Guillaume-Tell*, avaient encore toute leur mâture, et le pavillon tricolor, ainsi que le *Tonnant*, quoique dépourvu de tous ses mâts; les vaisseaux le *Guerrier*, le *Conquérant*, l'*Aquilon* et le *Peuple souverain* étaient absolument démâtés; il restait le mât de misaine au *Spartiate*, et au *Franklin* les mâts de misaine, de beaupré, et bas mât d'artimont; ils s'étaient rendus à l'ennemi; la frégate la *Sérieuse* avait été coulée bas. Le vaisseau anglais le *Bellerophon* était absolument démâté; six autres avaient quelques pièces de leurs mâtures et de leurs gréemens intéressés, les six derniers n'avaient presque pas de mal.

A huit heures, les vaisseaux français le *Guillaume-Tell*, le *Timoléon*, les frégates la *Diane* et la *Justice* appareillèrent; les deux premiers et les frégates prirent leurs bordées au large; le *Timoléon* mit le cap au sud-est et s'échoua. Le vaisseau anglais le *Zélé*, qui était resté à la tête de notre ligne, appareilla pour suivre le *Généreux* et le *Guillaume-Tell*: il revint à midi, les vaisseaux français étaient hors de vue. Les Anglais sommèrent le capitaine du *Timoléon* de se rendre; il y consentit, à condition qu'on lui fournirait un parlementaire pour conduire lui et son équipage en France.

L'*Heureux* et le *Mercure*, qui s'étaient échoués durant la nuit, se rendirent aux Anglais sans condition; les Anglais les brûlèrent après en avoir retiré les équipages. Ainsi, de treize vaisseaux, quatre frégates et deux bombardes, six vaisseaux furent pris, deux furent brûlés par l'événement du combat, un par son capitaine, et deux par les Anglais.

Les généraux ont pu faire entrer l'escadre au port vieux, et ils ne l'ont pas voulu. L'amiral pouvait revenir

faut beaucoup de tems pour mettre à la voile.
1798. Une escadre ennemie plus nombreuse, n'ayant

à Toulon ou à Corfou, sans crainte de rencontrer les Anglais, en ce que, par les brises qui règnent depuis prairial jusqu'en vendémiaire, eux auraient eu vent arrière, tandis que nous aurions été obligés de louvoyer. Ce qui vient à l'appui de ce que j'avance, c'est que les Anglais ayant eu deux jours devant nous, n'ont pu nous voir avec un convoi immense, et si mal mené, qu'il tenait la moitié de la mer. Au reste, le pis eût été de les rencontrer, et si on eût fait son devoir, jamais il ne pouvait résulter rien de semblable à la défaite d'Aboukir.

L'amiral s'était opposé à ce que le Guerrier gardât son premier poste. L'expérience a démontré que s'il l'eût gardé, les Anglais, pour attaquer la tête, auraient eu trois vaisseaux d'échoués au lieu d'un, et encore, dans aucun cas, n'auraient-ils pu doubler notre armée au vent. Se fussent-ils résolus d'attaquer la queue, la tête n'avait qu'à couper ses cables pour mettre l'ennemi entre deux feux.

L'amiral pouvait, quand l'ennemi fut à demi-portée, faire commencer le feu, comme le demandaient les équipages, avec d'autant plus de raison, qu'on aurait couru la chance de le dégréer, de le forcer d'échouer, ou du moins de lui faire manquer son but d'attaquer la tête. Les capitaines se refusèrent à cet élan des équipages, parce que le général n'en donnait pas le signal, et en attendant qu'il s'avisât de le faire, l'ennemi se portait où bon lui semblait, sans essuyer aucune opposition de notre part, quoiqu'à la portée du pistolet.

Le premier sentiment de nos équipages fut l'indignation; la confusion lui succéda bientôt. Les équipages obéirent aussi mal qu'ils étaient commandés. Il en était autrement de l'ennemi : par la bonne position que nous

à craindre d'autres obstacles que ceux qui lui sont d'abord présentés, jouit de l'avantage de An 6.

lui avions laissé prendre, la nôtre était devenue si mauvaise, que nos vaisseaux, dans quatre heures et demie de combat, avaient à peine tiré trois cents coups de canon, tandis que l'ennemi nous criblait.

Jusqu'au 14 thermidor, à deux heures, que les deux escadres s'apperçurent, l'ennemi ignorait si, maîtres d'entrer dans le port d'Alexandrie ou de revenir en Europe, nous avions préféré de rester dehors. A l'apparition des Anglais, une barque du pays partit pour les informer de tout ce qu'il leur importait de savoir, et ils surent en profiter. Cette barque les conduisit lorsqu'ils occupèrent le vide que nous avions laissé entre la terre et nous. Cette barque était montée par des officiers français; le citoyen *Syeyes*, consul de la république à Naples, a leurs noms.

Depuis deux heures jusqu'à six, que nous fûmes attaqués, on aurait pu tenir un conseil de guerre. Au lieu de cela, on s'amusait, sur les vaisseaux, à distribuer du riz qu'on venait de recevoir. Les vaisseaux furent attaqués lorsque leurs équipages étaient occupés au palan d'étai pour hisser les riz, etc. dans un temps qu'il fallait se trouver aux batteries et faire feu sur l'ennemi. Enfin, la déroute était complette avant que le combat eût commencé.

C'était sur-tout sur le vaisseau amiral que régnait le plus de désordre et d'insouciance. On était attaqué, qu'on ne semblait pas même prévoir une action. Il y avait une heure qu'elle était commencée, que son branlebas n'était pas fait. La preuve authentique de cela, c'est que l'incendie de l'amiral ne fut occasionné que par des seaux de peinture et d'huile de lin qu'on avait eu la négligence de laisser sur le pont durant le combat.

1798. pouvoir attaquer chaque vaisseau de la flotte embossée avec des forces supérieures, de foudroyer en même tems son front, ses flancs, ses derrières. La ressource de l'embossage, qui peut sauver une flotte inférieure lorsqu'elle est employée avec toutes les précautions de l'art, lui deviendrait funeste, si quelques-unes de ces précautions avaient été négligées. Dans une semblable position, les Russes avaient brûlé la flotte ottomane dans la baie de Tschesmé.

Le combat commença le 14 thermidor, à cinq heures et demie du soir. Les Français avaient treize vaisseaux rangés dans cet ordre; le Guerrier, le Conquérant, l'Aquilon, le Spartiate, le Peuple-Souverain, le Franklin, l'Orient, le Tonnant, l'Heureux, le Mercure, le Timoléon, le Guillaume-Tell et le Généreux. Les Anglais avaient quatorze vaisseaux. *Nelson*, parfaitement instruit de la faute qu'avait faite *Brueix* de laisser un passage entre l'île et les bancs, et son vaisseau de tête défilant devant la ligne française, alla passer entre l'île et le premier vaisseau de l'avant-garde, conduit dans sa marche par une berme du pays qui lui indiquait la route qu'il devait tenir. De cette manière, sept vaisseaux anglais passèrent, sans que les Français leur tirassent un seul coup de canon entre l'escadre française et la terre; l'un d'eux, le Léander,

coupant les Français par derrière, s'était placé en travers entre le Tonnant et l'Orient que, par ce moyen, il enfilait dans toute sa longueur. An 6.

En vain les équipages demandaient de faire feu sur les Anglais, pour troubler leur manœuvre, l'amiral n'en donna le signal, que lorsque toutes les dispositions étaient faites pour assurer la perte de la flotte française. La moitié de l'escadre de *Nelson* se trouvant entre l'escadre française et la terre, il ne combattit que les sept premiers vaisseaux français; les six autres, restés à l'ancre sous le vent, ne prirent aucune part à cette première action. Sept vaisseaux français, attaqués par quatorze vaisseaux anglais devaient succomber. Le vaisseau l'Orient, de cent vingt canons, sauta en l'air; les autres, sur le point de couler bas, amenèrent leur pavillon. Alors *Nelson* attaqua le Tonnant, l'Heureux, le Mercure, le Timoléon, le Guillaume-Tell et le Généreux, qui terminaient la ligne française. Le Timoléon, plutôt que d'amener son pavillon, se brûla à la côte, après avoir mis à terre son équipage; le Tonnant, l'Heureux et le Mercure furent pris; le Guillaume-Tell et le Généreux brisèrent leurs cables, échappèrent au désastre commun, et se réfugièrent dans un port d'Europe.

1798.

CHAPITRE X.

Obs rvations sur le combat d'Aboukir.

TELLE fut l'issue de ce combat où *Brueix* avait fait toutes les dispositions pour être vaincu. Il n'était point réduit au dangereux expédient de s'embosser. En appelant auprès de lui les deux vaisseaux le Causse et le Dubois qui se trouvaient dans le port d'Alexandrie, son escadre eût été supérieure à celle de *Nelson*. Il est vrai que ces vaisseaux avaient à peine la moitié des matelots qui leur étaient nécessaires, et ce fut une des causes principales de sa perte ; mais il pouvait compléter ses équipages, au moins momentanément, en employant ceux du convoi devenus inutiles.

Comment expliquer la navigation de cette berme qui indiquait aux Anglais la route qu'ils pouvaient tenir pour prendre les Français entre deux feux ? *Brueix* n'était-il pas le seul qui connaissait le vice de sa situation ? En vain observe-t-on pour sa défense qu'il se fit tuer, et que son vaisseau sauta en l'air dans le combat. Ce malheur ne fut pas causé par le feu des Anglais, mais par l'incendie de plusieurs

seaux de peinture à l'huile, qu'on avait eu l'ineptie de laisser sur le pont, et par la négligence avec laquelle se faisait le service des poudres. L'embrâsement devint général, et rien ne put sauver ce superbe vaisseau. An 6.

Les vaisseaux anglais avaient été presque tous désemparés durant l'action ; mais les secours de tout genre qu'ils trouvèrent dans la Sicile, permirent bientôt à *Nelson* de profiter de tous les avantages de sa victoire, une des plus complètes qui aient été remportées sur mer depuis la bataille d'Actium. Les communications entre l'Egypte et les ports de France se trouvant interceptées, les Anglais dominaient sans obstacles sur la Méditerranée.

La supériorité habituelle des Anglais sur les Français dans les combats de mer, présente une sorte de problême politique dont la solution est du plus grand intérêt. La supériorité d'une marine sur une autre ne peut consister que dans les meilleurs vaisseaux, dans la connaissance plus approfondie de la tactique navale, ou dans l'usage mieux dirigé de l'artillerie.

Les vaisseaux français doublés en cuivre sont reconnus aussi bons voiliers que les vaisseaux anglais ; et quant aux ouvrages sur la tactique, les Anglais se servent des nôtres. La supériorité britannique ne peut donc consister que dans la différence de la manière dont les

1798. Français et les Anglais se servent de leur artillerie dans les combats de mer.

En France, on dirige les boulets vers les mâtures des vaisseaux ennemis, ce qui embrasse tout ce qui est compris au-dessus du corps du vaisseau. Les trois quarts de cet espace forment un vide, de sorte que les trois quarts des boulets tirés dans ce point de mire, se perdent dans les airs. D'après l'élévation vague donnée aux canons, lorsqu'on tire aux mâtures, les boulets qui atteignent les mâts, les frappent nécessairement les uns au-dessus des autres. L'expérience prouve que cinquante coups de canon que reçoit un mât de cette manière, ne le rompent pas ; ils l'affaiblissent à la vérité pour l'avenir, mais le vaisseau n'est pas démâté pendant l'action.

Il est évident que, par le résultat de cette manière de diriger les canons, les dommages causés aux vergues, aux cordages, aux voiles, ne sont pas d'une grande importance. Mais il est encore plus évident que, tirant dans les mâtures, on ne doit pas couler bas les vaisseaux, démonter les canons, tuer ou blesser beaucoup de monde à son ennemi. L'équipage des vaisseaux ennemis étant si peu exposé, sa valeur, sa force et par conséquent la vivacité de son feu ne doivent pas s'affaiblir. Cette manière de combattre ne devrait avoir lieu que lorsqu'une escadre très-supérieure veut forcer

une escadre très-inférieure à amener son pavillon. On ménage des vaisseaux qu'on regarde d'avance comme sa propriété. An 6.

Les Anglais dirigent ordinairement leurs canons vers le corps du vaisseau ennemi. De cette manière, ils doivent souvent parvenir à donner des coups de boulets à fleur d'eau, à démonter les canons, à tuer ou blesser beaucoup de monde. Les boulets à fleur d'eau mettent les vaisseaux en péril; on est forcé de tirer une partie de l'équipage des batteries pour le service des pompes, et rien ne fatigue autant l'équipage. D'ailleurs on n'est guère disposé à se battre, lorsqu'on craint de couler bas. Les canons démontés deviennent inutiles. Le carnage qui se fait dans l'équipage, non-seulement l'affaiblit, mais répand l'épouvante parmi les survivans. Leur courage, leur force et par conséquent la vivacité de leur feu doivent se ralentir.

Lorsqu'on dirige les boulets au corps du vaisseau, ceux qui passent par-dessus, doivent se porter à-peu-près à la même hauteur; ceux d'entre eux qui atteignent les mâts, les frappent donc à-peu-près au même endroit; c'est précisément ce qui doit assez endommager un mât pour qu'il tombe. Il en résulte donc que la manière dont les Anglais dirigent leur artillerie, doit produire un meilleur effet que celle qu'emploient les Français; et que la su-

périorité de la marine anglaise dans le combat,
1798. consiste dans un meilleur usage de son feu. Le gouvernement français peut aisément faire disparaître cette différence.

CHAPITRE XI.

Administration de l'Egypte, lors de l'invasion des Français.

Le padisha des Ottomans est regardé comme le souverain de l'Egypte ; mais depuis les premières années du dix-septième siècle, la faiblesse de l'administration et de la marine chez les Ottomans a réduit ses droits presque à un vain titre. La Porte entretient au Caire un pacha ; cependant le pouvoir souverain est entre les mains des beys et de leur milice, assez semblable à celle des janissaires. Une partie de ces beys résident au Caire ; ils décident ensemble des grandes affaires, en observant de remettre fidélement au teftedar, ou grand-trésorier, le tribut levé par le grand-seigneur sur les terres d'Egypte.

Le pacha se procure une assez grande influence, s'il peut réussir à semer la division entre les beys, mais il doit agir avec beaucoup d'habileté ; car si ses intrigues sont découvertes,

on l'oblige presque toujours à quitter l'Egypte. Lorsque les beys ont résolu de le renvoyer, ils détachent du divan un *carracourouk*, qui se rend à son palais. Cet officier s'approche de l'endroit où le pacha est assis, lève en silence un coin du tapis qui couvre l'estrade de son sopha, y place dessous le papier qui contient son message, laisse paraître l'autre moitié du papier, afin qu'il soit aperçu, et se retire sans attendre aucune réponse. An 6.

Le pacha, convaincu que la moindre résistance de sa part lui coûterait la vie, se retire sur-le-champ à Baclako, à quelques milles du Caire, et quelquefois à Rosette. Il profite ensuite du premier vaisseau pour se rendre dans l'île de Chypre, où il attend les ordres de Constantinople. Le conseil des beys, pour garder les apparences, ne manque jamais d'envoyer un député à la Porte, pour se plaindre de la conduite du pacha; et le divan, pour ne pas compromettre sa dignité, se contente d'envoyer au Caire un autre vice-roi. Les enfans des beys n'héritent pas du rang de leur père. Le conseil des beys dispose de la fortune du défunt; une partie est donnée à sa famille, le reste, avec son titre, passe à son cashif ou lieutenant. Ces cashifs sont presque tous des esclaves georgiens ou circassiens, que les beys ont achetés, et qu'ils font passer par tous les degrés de la milice. Cette loi singulière empê-

che l'administration républicaine des beys de
1798. dégénérer en aristocratie, et ensuite en monarchie héréditaire.

Par un traité conclu, le 7 mai 1775, entre *Hasting*, gouverneur du Bengale, et les principaux beys d'Egypte, les Anglais établis dans l'Indostan, étaient autorisés à introduire dans ce pays les marchandises des Indes, moyennant un faible droit d'entrée. Depuis cette époque, les marchands français établis au Caire, à Alexandrie, à Rosette, étaient journellement exposés aux insultes et aux vexations. Le gouvernement français en avait souvent porté ses plaintes au divan de Constantinople; il avait même projeté une expédition en Egypte, pour punir les beys. La Porte résolut, en 1788, de rétablir en Egypte le gouvernement que le sultan *Sélim I.er* avait introduit dans ce royaume, après avoir vaincu les Mamloucks.

Hassan, pacha, débarqua aux bouches du Nil avec des forces respectables: les beys furent soumis; mais à peine les vaisseaux ottomans avaient quitté les côtes d'Egypte, qu'ils s'emparèrent de nouveau du pouvoir souverain. Leurs vexations devinrent d'autant plus intolérables, que les rivalités, nées entr'eux pendant l'expédition d'*Hassan*, pacha, dégénérèrent en guerre civile. L'Egypte, dévastée d'un bout à l'autre, gémit sous le plus barbare

et le plus absurde despotisme. Cette révolution fut sur-tout fatale aux marchands français, soit que les beys les accusassent d'avoir attiré sur eux les armes ottomanes, et que les Anglais inventassent cette inculpation, pour augmenter leurs opérations mercantiles par la ruine de celles de leurs rivaux. An 6.

Il ne restait à la France que la voix des armes pour obtenir justice. *Bonaparte*, chargé de cette expédition, ayant vaincu et dispersé l'armée des beys, publiait que les Français, loin d'avoir aucun projet de conquête, voulaient rendre à la Porte son autorité légitime, et à l'Egypte son antique splendeur. Il paraît même que cette expédition avait été concertée avec l'ambassadeur de *Sélim III*, à Paris, et que le directoire avait promis à *Bonaparte*, qu'un ambassadeur extraordinaire serait envoyé à Constantinople, pour prévenir le grand-seigneur sur les motifs de cette expédition.

Ce coup, porté indirectement à la Grande-Bretagne, lui était d'autant plus sensible, qu'on ne se dissimulait pas à Londres, que si, par un concours de travaux auxquels les nouvelles connaissances sur l'hydraulique promettaient du succès, l'Egypte devenait le centre du commerce du monde, comme elle l'avait été avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, l'influence des Français, sur cette révolution commerciale, serait funeste à la

prospérité britannique, malgré la solidité des
1798. établissemens anglais dans l'Inde.

A peine *Bonaparte* avait pris terre dans les plaines d'Alexandrie, que les agens de la cour de Londres, réunis à ceux de la cour de Pétersbourg, effrayaient le divan de Constantinople, non-seulement sur les projets ambitieux qu'ils prêtaient à la France, mais sur les effets moraux que son système de gouvernement pouvait avoir sur les sujets de l'empire ottoman : à les entendre, les Français menaçaient la maison impériale de la chasser de Bizance pour ressusciter les républiques grecques.

Toutes les notes remises par l'ambassadeur turc au gouvernement français depuis l'occupation des îles vénitiennes, décèlent cette crainte que la Porte éprouvait, qu'on ne cherchât à susciter une révolution dans la Grèce; on avait un moyen bien simple de la rassurer, en la disposant, par des concessions réelles, à laisser l'Egypte dans les mains de la France.

Quoique la nonchalance et l'impéritie circonscrivent dans un cercle très-étroit, dans le sérail de Constantinople, la connaissance des intérêts des puissances de l'Europe; quoique la diplomatique du divan, resserrée dans le présent, entrevoie à peine l'avenir, l'expérience des faits récens doit lui avoir ouvert les yeux. Pourrait-il ignorer que la Russie et l'Autriche tendent par tous les moyens à renvoyer

les Turcs en Asie ? Au mépris des traités, la Russie a fait des établissemens dans la nouvelle Servie ; le redoutable établissement de Cherson menace les sept tours. Maitresse de la Krimée, il ne lui reste qu'un pas à faire pour s'emparer de Constantinople. L'Autriche a déjà tenté d'envahir la Valachie et la Moldavie, jusqu'aux bouches du Danube ; elle prétend avoir des droits sur la Bosnie et la Servie. An 6.

Ces deux éternels ennemis de l'empire ottoman partageront ses dépouilles, comme ils ont partagé la Pologne. L'Angleterre secondera peut-être une invasion, dans le vain espoir de profiter du commerce exclusif du Levant et de la mer Noire. Contre des ennemis aussi puissans, il ne reste au grand-seigneur que la France sur laquelle il puisse essentiellement compter. Ces considérations étaient si évidentes, les liaisons de l'empire français avec l'empire ottoman étaient si anciennes, si étendues, si intimément amalgamées avec la marche du gouvernement turc, que les premiers efforts des ministres anglais et russes furent infructueux. Il fut répondu que la Porte n'avait encore aucun motif pour déclarer la guerre à la France; qu'en effet il était difficile d'expliquer les causes de l'envahissement de l'Egypte, mais que le grand-seigneur se proposait d'envoyer un nouveau ministre à Paris pour sonder ce mystère, et qu'il se déciderait sur son rapport.

1798. Cependant, soit que la promesse faite à *Bonaparte*, d'instruire le grand-seigneur, par un envoyé extraordinaire, des causes qui nécessitaient l'expédition française, fût une ruse perfide, employée par le directoire, pour éloigner de ce guerrier célèbre l'idée qu'il était traîtreusement sacrifié par la jalousie qu'inspiraient ses exploits, et qu'on sacrifiât avec lui une armée dont on réduisait l'énergie républicaine; soit par une fatalité dont on ne peut soupçonner la cause; l'ambassade extraordinaire ne fut pas envoyée à Constantinople.

On ne devait pas s'attendre que la Porte consentît à voir les Français occuper l'Egypte sans une réciprocité d'avantages pour elle; cette réciprocité se trouvait naturellement dans la cession que la France aurait faite à la Porte des îles vénitiennes, qui lui étaient échues en partage par le traité de Campo-Formio, surtout si le gouvernement français se fût engagé à payer à la Porte la somme annuelle que les beys remettaient dans le trésor de Stamboul. Cette redevance montait en or ou en marchandises, à seize cent mille aslanis, valant à-peu-près cinq millions argent de France. Ce n'était pas un tribut, c'était le prix que nous aurions payé d'une propriété; il eût été couvert par une partie des impositions locales.

An 6.

CHAPITRE XII.

La Porte déclare la guerre à la France.

Cette négociation aurait aisément réussi avant le combat d'Aboukir ; mais la destruction de la flotte française donnait aux sollicitations des agens anglais et russes un nouveau degré d'énergie. La cour de Russie avait rassemblé sur les plages de la mer Noire, les forces les plus redoutables ; les Anglais, de leur côté, menaçaient d'assiéger les châteaux des Dardanelles, hors d'état de faire une longue défense. Le grand-visir temporisait, soit qu'il eût connaissance du véritable motif de l'expédition française, ou qu'il voulût se donner le tems d'acquérir des renseignemens à ce sujet. Les ministres de Londres et de Pétersbourg déclarèrent alors qu'ils ne donnaient au grand-seigneur que vingt-quatre heures pour se décider à la guerre contre la France, ou à la guerre contre la Grande-Bretagne et la Russie.

On apprit bientôt que le sultan *Sélim III*, après avoir disgracié le grand-visir et quelques autres de ses ministres, accusés d'avoir trahi les intérêts de l'empire, déclarait la guerre à la France.

1798. Ceux qui connaissaient à fond la politique du divan, ses ressources, ses craintes et la nature de ses relations avec les puissances européennes, éprouvèrent une bien plus grande surprise, lorsqu'on sut que ce gouvernement était entraîné si loin de ses mesures, qu'il ouvrait aux flottes russes, construites sur la mer Noire, le port de Constantinople pour pénétrer dans l'Archipel, sans calculer les dangers que courait l'empire ottoman par cette imprudente concession.

Toutes les bouches de la renommée parlaient alors de la nouvelle coalition formée par les anglais contre la France. On ne connaissait à Paris ni les moyens de cette ligue, ni même quels étaient les monarques dont les armées allaient marcher sur le Rhin, ou contre les nouvelles républiques d'Italie. On savait seulement que la cour de Londres, étroitement unie avec celle de Pétersbourg, employait les ressorts de la politique pour briser le congrès de Rastadt, pour entraîner l'empereur dans une nouvelle guerre, pour forcer les rois de Suède, de Danemarck, de Naples, de Sardaigne et sur-tout le roi de Prusse d'y prendre une part active.

On disait assez publiquement que le ministre du czar *Paul I.er*, à la cour de Berlin, pressant le roi de Prusse d'employer ses forces à rétablir en France le gouvernement monar-

chique, *Frédéric-Auguste III* lui avait répondu avec humeur, que la cour de Pétersbourg poussait toute l'Europe à faire la guerre, et ne la faisait pas elle-même; ce que les diplomates anglais interprétaient comme une assurance que ce prince entrerait dans la coalition, lorsque la cour de Russie aurait fourni les armées qu'elle promettait vainement depuis plusieurs années. An 6.

L'impuissance des Ottomans était si bien démontrée, qu'il est difficile de penser que le cabinet de Saint-James comptât sérieusement sur les secours militaires qu'il tirerait de la Romanie. Mais dans la Caramanie, la Natolie et la Sourie, les Turcs pouvaient trouver des forces capables de troubler *Bonaparte* dans sa conquête. D'ailleurs, la rupture entre Constantinople et Paris ruinait le commerce des provinces méridionales de France. Le principal avantage que retiraient les Anglais de leur nouvelle alliance, regardait la Russie. Cette puissance ne pouvant plus objecter le prétexte de garder ses frontières, allait se voir forcée de tenir ses engagemens, et d'envoyer ses armées en Allemagne.

1798.

CHAPITRE XIII.

Le roi des Deux-Siciles déclare la guerre à la France.

Ces vraisemblances se changèrent en certitude, lorsque les armées napolitaines marchèrent sur Rome.

Depuis que les vaisseaux de l'amiral *Nelson* couvraient la mer Thyrénienne, la cour de Naples, malgré son traité de paix avec la France, favorisait ouvertement les opérations britanniques. Il était facile aux ministres anglais de faire entendre aux ministres de *Ferdinand IV*, que, si les Français ne paraissaient pas s'apercevoir de cette partialité, ce ménagement leur était dicté par des circonstances qui tenaient à l'approvisionnement de l'île de Malte; mais que le tems de la vengeance arriverait tôt ou tard, et que le seul moyen de s'y soustraire, était de le prévenir. D'ailleurs, on observait au roi des Deux-Siciles qu'ayant conclu une alliance défensive avec l'empereur, qui lui promettait un secours de soixante mille hommes contre toute puissance qui attaquerait ses Etats, il s'exposerait à peu de dangers, et se ménagerait une ample moisson

de gloire, en se déclarant le vengeur du pape, et en se montrant aux Italiens comme l'exterminateur qui devait renvoyer les Français au-delà des Alpes. An 6.

On lui offrait tout l'or nécessaire pour son expédition, des munitions de guerre, les étoffes pour habiller ses soldats, et des subsistances pour les nourrir. Cependant, avant de se mettre en campagne, il voulut être assuré du secours des Russes. Ayant appris qu'ils étaient en route, et ayant reçu un général allemand pour commander ses troupes, il se crut en mesure d'attaquer les Français dans le patrimoine de S. Pierre, sans calculer les obstacles attachés à la marche d'une grande armée qui, dans la rude saison de l'hiver, doit franchir cinq cents lieues par des chemins presque impraticables ; il fut écrasé avant que cette armée pût le secourir.

CHAPITRE XIV.

Le roi de Sardaigne abandonne ses Etats de terre ferme à la France, et se retire à Cagliari.

Les mêmes négociations agitaient les cours de Florence et de Turin. Les dispositions du grand duc *Ferdinand* à l'égard de la France furent toujours subordonnées à celles du chef

1798. de la maison d'Autriche. Livourne était l'entrepôt universel et presque exclusif des marchandises anglaises ; elles se répandaient delà sur toutes les côtes de la Méditerranée, depuis Sarzane jusqu'à Constantinople ; la neutralité consentie de cet Etat mettait le grand duc en position de faire à la France la guerre la plus cruelle, par les secours de tous les genres qu'il pouvait faire passer à l'empereur. On proposa au grand duc d'ouvrir le port de Livourne aux escadres des cours coalisées, en continuant d'assurer le gouvernement français de son desir inaltérable d'entretenir une exacte neutralité, et en rejettant l'invasion de Livourne sur une force majeure, à laquelle il n'avait pu résister.

Il était plus difficile de déterminer le roi de Sardaigne à renouer les anciennes liaisons formées par son père avec les ennemis de la république française. Non-seulement ce prince avait toujours montré des intentions pacifiques, mais ses places de guerre, et même la citadelle de Turin, se trouvaient au pouvoir des Français. La moindre tergiversation de sa part, qui aurait été prouvée, le livrait sans défense avec toute sa famille à la vengeance du gouvernement français.

Cependant on osait assurer son premier ministre que, sans armées, sans places fortes, et se trouvant environné de bataillons républicains,

le roi sarde pouvait encore aspirer à la gloire d'exterminer les Français. Ses moyens étaient, disait-on, d'armer secrétement les Piémontais, d'exalter leur patriotisme par le moyen des pratiques religieuses jusqu'au plus effervescent enthousiasme, et de les engager d'assassiner partiellement les soldats français dispersés sans défiance au milieu d'eux. Il paraissait une lettre imprimée dans laquelle on supposait que le prince *Pignatelli* écrivait au ministre *Prioca* : « Les Napolitains, commandés par le général *Mack*, sonneront les premiers le tocsin de mort sur l'ennemi commun ; et du sommet du Capitole, nous annoncerons à l'Italie, nous annoncerons à l'Europe que l'heure du réveil est sonnée. Alors, infortunés Piémontais, agitez les chaînes dont vous êtes étreints, pour en frapper vos oppresseurs. » An 6.

Les horreurs commises par les royalistes dans Naples après la retraite des Français, pourraient donner quelque vraisemblance à cette épître incandescente. Mais quel effet pouvait-elle avoir sur des hommes dont la conduite était perpétuellement observée, et sur une cour qui ne jouissait d'aucune puissance, dont la moindre démarche oblique pouvait être suivie du châtiment le plus terrible ? J'ai entendu dire qu'il exista dans le Piémont un projet formé d'exterminer tous les Français dans les villes et dans les campagnes, et que ce projet

1798. s'exécutait partiellement. Toutes les histoires sont pleines des atrocités les plus extravagantes. En lisant l'histoire des hommes, on croit souvent avoir devant les yeux celle des tigres. Mais heureusement ces vastes conspirations contre l'espèce humaine, sont plus aisées à décrire qu'à exécuter.

On répète tous les jours les crimes affreux des vêpres siciliennes et celui non moins affreux de la S.-Barthélemy; mais ces horribles attentats furent commis de vive force et non par des embûches secrètes. Ces embûches secrètes peuvent-elles être employées à faire périr une armée entière, disséminée dans une vaste province ? Le secret d'une telle entreprise, qui doit se trouver dans une infinité de têtes, ne suffit-il pas pour déconcerter toute l'opération? Comment supposer qu'une cour, prisonnière dans sa capitale, aurait donné les mains à un complot d'une exécution physiquement impossible, et dont le simple soupçon l'aurait réduite aux dernières extrémités du malheur?

Au surplus, soit que le gouvernement français fût prévenu des projets hostiles du roi de Sardaigne, ou seulement que l'occupation du Piémont étant une suite de ses nouveaux arrangemens, il ne cherchât qu'un prétexte pour colorer cette expoliation, *Charles-Emmanuel*, craignant d'être conduit prisonnier en France, fut obligé d'abandonner ses Etats avec sa fa-

mille. Il obtint la liberté de se retirer en Sardaigne, après avoir signé, le 20 brumaire, un acte dans lequel il abandonnait à la république française tous ses droits sur le Piémont, et il remettait aux Piémontais le serment d'obéissance qu'ils lui avaient prêté. An 6.

Dans le même tems, les plénipotentiaires français au congrès de Rastadt, *Jean Debry*, *Roberjot* et *Bonnier*, ayant protesté du ferme desir qu'avait le directoire de terminer la guerre, des efforts qu'il multipliait pour parvenir à ce salutaire but, et rejeté l'éloignement de la paix sur les lenteurs interminables de la députation germanique, déclaraient que leurs dernières notes étaient l'*ultimatum* du gouvernement français, et que si, dans le délai de six jours, à compter du 17 frimaire (7 décembre), la députation n'avait pas donné une réponse satisfaisante, leurs pouvoirs cessaient.

La prise d'armes du roi des Deux Siciles était connue dans Rastadt. Toutes les gazettes allemandes retentissaient de la marche de cent mille Russes à travers la Pologne. Ils ne pouvaient recommencer la guerre que de concert avec l'empereur. Cependant, la Germanie occidentale souffrait si horriblement du fléau de la guerre, les peuples qui habitaient les bords du Rhin soupiraient avec tant d'ardeur après la paix, que, quoique la cour de Vienne n'at-

tendît que l'arrivée des Russes pour recommencer les hostilités, la majorité de la députation germanique, après la séance la plus orageuse, déclara, par un *conclusum* du 19 frimaire (9 décembre), qu'elle accédait à l'*ultimatum* de la légation française ; il n'était plus question que d'appliquer les principes précédemment reconnus des indemnités aux princes Allemands par la voie de la sécularisation des bénéfices princiers.

1798.

CHAPITRE XV.

Expédition du roi des Deux-Siciles.

Le peu de distance entre la terre du Labour et la ville de Rome, avait permis au roi des Deux-Siciles de s'approcher des bords du Tibre avec rapidité. La faible garnison française qui se trouvait dans Rome, ne pouvant défendre cette grande ville, ouverte de tous côtés, contre les efforts d'une armée de plus de soixante mille combattans, s'était retirée pour prendre une position militaire dans laquelle l'armée française et romaine eût le tems de se rassembler pour attaquer les ennemis.

Mack s'empara de Rome sans résistance. Le roi des Deux-Siciles y fit son entrée le 6 fri-

maire. Il prit son logement au Palais-Farnèze qui lui appartenait. Les consuls, les sénateurs, les tribuns et les autres fonctionnaires publics de la république romaine avaient suivi les Français. Les Napolitains établirent une nouvelle régence dans l'Etat romain ; ils tentèrent même d'engager le pape, réfugié en Toscane, de reparaître sur le théâtre du Vatican. Ce vieillard se refusa à toutes les insinuations ; il prévoyait que ce changement ne serait que passager. An 6.

Le roi des Deux-Siciles apprit dans Rome que la fortune lui préparait un nouveau triomphe ; l'amiral *Nelson* venait de s'emparer, sans résistance, de la ville et du port de Livourne ; il y envoya une garnison napolitaine. C'était le terme de ses succès. A peine le général *Championnet* avait réuni une petite armée, que, sans s'arrêter au nombre des ennemis qu'il avait à combattre, il les attaque le 25 frimaire (15 décembre). Le général *Mack* est entiérement défait. Les Français lui font onze mille prisonniers, et rentrent vainqueurs dans Rome, où le château Saint-Ange avait toujours été en leur puissance. Le roi des Deux-Siciles et le général *Mack*, après de vains efforts pour rallier leurs cohortes découragées, fuient en désordre sur les bords du Garigliano et du Volturne.

Au moment qu'on apprit à Vienne la nou-

velle inattendue de l'invasion du Piémont par
1798. les Français, de la retraite du roi de Sardaigne et de la défaite du roi des Deux-Sieiles, il fut tenu un conseil extraordinaire auquel assistèrent les ministres d'Angleterre et de Russie. L'empereur se trouvait dans une position très-délieate; d'un côté, le général *Mack* déclarant qu'il ne pouvait se maintenir long-tems en Italie, si l'Allemagne ne lui envoyait les secours les plus prompts et les plus puissans; de l'autre, les pacifiques dispositions que montraient la plupart des Etats de la Germanie, faisaient craindre au conseil autrichien de porter seul le poids des hostilités contre les Français, les Suisses et la moitié de l'Italie.

L'armée russe traversait lentement les plaines de la Pologne. Les longueurs nécessitées par le transport de l'artillerie et des autres objets qui ne peuvent se séparer d'une grande armée qui veut porter la guerre au loin, ne permettaient pas à *François II* d'espérer d'en recevoir aucun secours avant plusieurs mois. Ses forces en Italie montaient à peine à soixante mille hommes, et celles des Français étaient de cent mille combattans, sous les ordres des généraux *Joubert* et *Championnet*.

Ces forces redoutables se trouvaient à la vérité disséminées dans toute la péninsule, pour la facilité de se procurer des subsistances; mais l'empereur ne pouvait rompre le traité

de Campo-Formio, sans s'exposer qu'elles ne se rassemblassent sur-le-champ, et qu'elles ne détruisissent les forces autrichiennes dans les pays vénitiens. Les Français pouvaient se montrer dans les Alpes Noriques, avant que les Russes fussent en état de s'opposer à cette marche. An 6.

Cette perplexité fut augmentée par la note des ministres français, présentée à la députation germanique le 13 nivose (2 janvier 1799). On y déclarait formellement que, si la diète de Ratisbonne consentait à l'entrée des Russes sur le territoire de l'empire, ou si même elle ne s'y opposait pas efficacement, la marche des Russes dans la Germanie serait considérée par le gouvernement français comme une violation de l'armistice qui subsistait entre la France et l'Allemagne; et que, par ce seul fait, les négociations seraient rompues. 1799. An 7.

CHAPITRE XVI.

Retraite du roi des Deux-Siciles dans Palerme. Les Français entrent dans Naples; ils y introduisent le gouvernement républicain.

CEPENDANT le général *Mack*, battu dans plusieurs rencontres, ayant successivement abandonné non-seulement les Etats de l'Eglise,

1799. mais toute l'Abruzze et la plus grande partie de la terre du Labour, attendait vainement à la gauche du Volturne les secours que lui promettait la cour autrichienne. Son armée, intimidée et désorganisée, refusait de combattre de nouveau. Un murmure général annonçait que les soldats étaient sur le point d'abandonner leurs drapeaux. Le roi, craignant de tomber dans les mains des Français, s'était retiré avec sa famille dans l'île de Sicile.

A cette nouvelle, la plus violente insurrection se manifeste dans l'armée napolitaine. Le général *Mack*, menacé d'être mis en pièces, est contraint de se réfugier avec son état-major dans l'armée française ; il fut envoyé à Briançon, et ensuite à Dijon. La ville de Capoue ouvre ses portes à *Championnet*. Il s'avance à la vue de Naples et place son quartier-général au château de Portici.

Une fermentation menaçante régnait dans cette capitale. Les principaux habitans prétendaient que, d'après la constitution de l'Etat, dès qu'une armée ennemie, maitresse de Capoue, marchait sur Aversa, on devait lui présenter les clefs de Naples, pour préserver cette ville des derniers malheurs. Quelques grands seigneurs, considérant la fuite du roi comme un abandon qu'il avait fait de sa couronne, voyaient dans l'arrivée des Français une occasion offerte par la fortune, d'établir

dans leur patrie un gouvernement républicain dans lequel ils auraient la principale autorité. Mais environ cinquante mille Lazaronis qui, n'ayant rien à perdre, regardaient la ruine de Naples comme pouvant leur procurer quelque avantage, traitaient de rebelles ceux qui proposaient de se soumettre aux Français. An 7.

Se saisissant de toutes les armes qui leur tombaient sous la main, ils se jetent en désespérés sur les Français. La victoire fut longtems douteuse entre la froide valeur et le désespoir farouche. En vain les Lazaronis tombaient par milliers écrasés par la mitraille lancée par les canons français. La mort de leurs compagnons semblait augmenter leur audace. Ils abandonnèrent enfin le champ de carnage, mais ce fut pour porter ailleurs la flamme et le fer. Attribuant leur défaite à ceux de leurs compatriotes, qui ne les avaient pas accompagnés au combat, une guerre d'extermination éclate dans la ville. On se bat à outrance dans toutes les rues, dans toutes les places; les femmes disputent aux hommes le lamentable avantage de détruire la ville qui les vit naître. Le feu est mis par les Lazaronis à plusieurs quartiers. Les boutiques des marchands sont livrées au pillage.

Championnet, appelé par les magistrats, se présente pour arrêter l'entière destruction d'une des plus belles villes de l'Europe. Les

1799. Lazaronis lui disputent le terrain pied à pied ; ils résistent trois jours dans une ville sans fortifications ; enfin ils abandonnent le combat. Tous les forts qui défendaient le port, reçoivent garnison française. L'archevêque de Naples, vieillard respectable, employant les armes de la religion à suspendre l'effusion du sang humain, ordonne des prières solemnelles pour célébrer l'entrée des Français dans Naples. Le général *Championnet* et son état-major assistent, le 6 pluviose, au *Te Deum* chanté dans la cathédrale, par une musique délicieuse, tandis qu'une éruption du mont Vésuve offrait aux Français un septacle nouveau pour eux.

Championnet, voulant rassurer les Napolitains sur les suites de l'invasion de leur patrie, fit publier une proclamation, dans laquelle il disait aux habitans du royaume de Naples : « Vous êtes libres ; c'est le seul prix que le gouvernement de France veut obtenir de la conquête qu'il vient de faire. S'il existe parmi vous des hommes attachés à leur ancien esclavage, qu'ils fuient loin de vos murs ! Si l'armée française prend aujourd'hui le titre d'armée de Naples, c'est par l'effet de son engagement solemnel de servir désormais votre cause, de prendre les armes pour maintenir et consolider votre indépendance.

» Que le peuple napolitain ne craigne pas

qu'on attente sur la liberté de son culte public, ni sur les droits de sa propriété ! Les autorités républicaines qui vont être créées, rétabliront le bonheur et la tranquillité sur des bases d'une administration paternelle. Qu'elles dissipent les frayeurs de l'ignorance, et qu'elles calment la fureur du fanatisme avec un zèle égal à celui qu'employait la perfidie pour aigrir et irriter les Napolitains contre les Français ! Bientôt la sévérité de la discipline qu'observent les troupes républicaines, mettra un terme aux vexations que le droit de représailles n'a pas permis de réprimer dans les premiers instans de l'invasion. » An 7.

CHAPITRE XVII.

La forteresse d'Ehrenbreistein se rend aux Français. Distribution des armées françaises et autrichiennes.

Tandis que la ville de Naples établissait un gouvernement populaire sous le nom de république Parthénopéenne, la forteresse d'Ehrenbreistein, bâtie sur une montagne en face de Coblentz, ouvrait ses portes aux Français, après un blocus commencé depuis l'ouverture du congrès de Rastadt. Cet événement, rendant les Français plus redoutables sur la rive

droite du Rhin, achevait de décider la cour
1799. de Vienne à jeter le voile qui couvrait sa conduite depuis ses nouveaux engagemens avec les cours de Londres, de Pétersbourg et de Naples.

Quoique les négociations de Rastadt ne fussent pas formellement rompues, les dispositions hostiles faites sur les deux rives du Rhin, annonçaient que la guerre allait prochainement recommencer. Une nombreuse colonne autrichienne était entrée dans les montagnes des Grisons, appelée par ce peuple simple et agreste qui, satisfait des institutions de ses ancêtres, continuait de rejeter le code législatif envoyé de Paris, et adopté par le reste de l'Helvétie. L'armée autrichienne la plus formidable se rassemblait entre l'Inn et le Lech, sous les ordres de l'archiduc *Charles*; l'avant-garde de l'armée russe entrait sur les terres de l'Autriche; une seconde colonne, forte de quarante mille hommes, traversait la Gallicie; le corps de *Condé*, où se trouvait la plus grande partie des émigrés français, avait ordre de se réunir à cette colonne.

Les Français se rassemblaient, de leur côté, sur la rive gauche du Rhin. (1) Les armées

(1) *Moreau avait été destitué.* En passant le Rhin, les français avaient pris le fourgon du général *Klinglin* On y trouva une correspondance en chiffres, entre le géné-

commandées en chef par le général *Jourdan*, portaient le titre d'armée du Danube, d'armée d'Observation et d'armée d'Helvétie. L'armée d'Observation était sous les ordres du général *Bernadotte*, et celle d'Helvétie sous ceux du général *Massena*; elles formaient les deux ailes de l'armée principale. An 7.

Dans un compte rendu par le ministre de la guerre *Schérer*, pendant l'automne précédente, les armées françaises étaient portées à quatre cent trente-sept mille hommes. Jamais la république romaine, pour subjuguer le monde, n'avait employé des forces aussi formidables. Le directoire avait obtenu du corps législatif une nouvelle réquisition de deux cent mille jeunes gens, et cent cinquante millions d'extraordinaire pour les équiper et payer. En admettant que la moitié seulement de ce nombre de soldats eût joint les drapeaux, la république française semblait en mesure d'écraser tous ses ennemis durant cette campagne.

François II avait soixante mille hommes en Italie, commandés par le général d'artillerie baron de *Mélas*; vingt-quatre mille hommes dans le Tyrol, aux ordres du comte de *Belle-*

---

ral *Pichegru*, et les princes français. *Moreau*, qui n'en fit part au Directoire qu'à l'époque du 18 fructidor, devint suspect au Directoire : ce fut la cause de son rappel.

garde; trente mille hommes chez les Grisons,
1799. conduits par le général *Hotze*; enfin le prince *Charles* commandait, sur les bords du Lech, une armée qu'on portait à cent vingt mille hommes.

Les Autrichiens attendaient un renfort de cent mille russes; ils ne pouvaient arriver sur le théâtre de la guerre qu'au mois de floréal. Dans cet intervalle, l'infériorité des Autrichiens les jetait dans le péril le plus imminent, si les calculs du ministre *Schérer* n'avaient pas été prodigieusement enflés, dans l'espoir d'avoir dans ses mains des fonds qu'il destinait à sa fortune et à celle de ses protégés.

CHAPITRE XVIII.

Destitution des généraux Joubert *et* Championnet. *Dispositions politiques des habitans de la Cisalpine.*

Le même génie qui avait exilé *Bonaparte* en Egypte, vint au secours de l'empereur, en Italie. Les deux généraux qui commandaient les Français, dans cette contrée, furent destitués en même tems. *Championnet* qui, en moins d'un mois, avait dissipé une armée de soixante mille hommes, près la ville de Naples, et

forcé le roi des Deux-Siciles de se réfugier dans Palerme, sous la protection de l'escadre anglaise, fut accusé d'avoir désobéi au commissaire du gouvernement *Faypoult*, un des principaux spoliateurs de l'Italie. L'armée de *Joubert* fut commandée, provisoirement, par le général *Delmas*, et celle de *Championnet* par le général *Macdonald*, jusqu'à l'arrivée du nouveau général en chef, destiné pour l'Italie. An 7.

Les deux généraux étaient extrêmement regrettés, par la connaissance du théâtre de la guerre qu'ils avaient eu le tems d'acquérir. Ce changement devenait sur-tout funeste sous le rapport de la circonstance où l'on se trouvait. *Joubert* et *Championnet*, parfaitement unis, et jouissant de la confiance entière des soldats, se préparaient à attaquer les impériaux sur l'Adige, aussitôt que le congrès de Rastadt serait rompu. Leur plan était fait; mais ces deux généraux désapprouvaient hautement la dépendance servile dans laquelle le directoire français tenait la république cisalpine : ils desiraient que, laissant à cette république toute l'indépendance qu'on lui avait promise, le gouvernement ne voulût obtenir sur elle d'autre influence que celle des bienfaits. Le but du directoire était de tenir sous sa tutelle un peuple auquel il n'avait donné un fantôme d'existence politique, que pour en tirer les ressources dont il avait besoin. Cette malheu-

reuse disposition, ayant été une des principales
1799. causes de la chûte subite de la république cisalpine, exige quelque développement.

Bonaparte, en léguant de grands exemples à ses successeurs, en Italie, leur légua aussi la soif du pouvoir, dont les circonstances les plus extraordinaires l'avaient revêtu, et dont l'intérêt de l'Italie et de la France avait réglé dans ses mains le noble et difficile usage. Chacun d'eux voulut réunir le glaive du conquérant, le caducée du négociateur et la plume du législateur. La constitution, donnée par *Bonaparte* aux Cisalpins, rédigée à la hâte dans le tumulte des camps, offrait des imperfections que ce général avait sans doute senties lui-même, mais dont il avait remis le redressement à des tems ultérieurs. On voulut ménager des petits intérêts de territoire, et, pour y parvenir, on avait multiplié excessivement les départemens, les membres du corps législatif; le nombre des départemens montait à vingt-un, celui des représentans du peuple à deux cent vingt-quatre. La raison et l'économie demandaient, de concert, la répression de ces dépenses superflues; mais le peuple cisalpin avait seul le droit de réformer lui-même sa constitution. La politique permettait au gouvernement français d'insinuer la nécessité de cette réforme. Le directoire ne crut pas devoir se borner à ces moyens d'une ré-

serve sage et légitime, il chargea son ambassadeur à Milan, *Trouvé*, d'exécuter lui-même cette opération. An 7.

Le général *Brune* commandait en Italie. Il désapprouvait cette innovation ; il fit même un voyage à Paris, pour en exposer les dangers au directoire. Le directoire persistant dans sa volonté, le général fut obligé d'y concourir. Bientôt le mécontentement général se faisait ouvertement sentir. *Brune*, pour éviter une subversion totale, détruisit la constitution de *Trouvé*, renouvela le directoire et le corps législatif, et fit accepter ce changement par les assemblées primaires tenues, il est vrai, dans la confusion et le désordre.

L'ambassadeur *Fouché* arrive à Milan, en brumaire an 7 ; il se fait présenter au directoire cisalpin, formé par *Brune*, et lui donne l'assurance de sa conservation. Le général *Joubert* qui, dans le même tems, prit le commandement de l'armée, approuva de même l'ouvrage de son prédécesseur. Le directoire improuve la conduite de *Joubert* et de *Fouché* ; il leur ordonne de rétablir l'œuvre de *Trouvé*. Le général et l'ambassadeur, voyant dans un troisième changement les inconvéniens les plus fâcheux, se refusèrent, de concert, à l'exécution de l'arrêté du directoire, qui envoya, en frimaire an 7, le commissaire *Rivaud*, à Milan, pour y faire triompher son autorité :

Rivaud recomposa en vingt-quatre heures le
1799. corps législatif et le directoire.

Ces variations successives que la république cisalpine avait éprouvées, en moins de dix mois, dans son gouvernement, réduisaient son corps législatif et son directoire à une existence précaire peu différente de la nullité. Ces deux corps n'avaient de mouvement que celui qui leur était communiqué par la volonté française; cette disposition pouvait être très-utile comme très-funeste à la France, selon la nature des événemens futurs.

Au surplus, tous ces changemens étaient moins dans les choses que dans les hommes en place qui se succédaient sur ce théâtre mobile, et qui, tour-à-tour rentrés dans la foule des citoyens, n'aspiraient qu'à remonter au poste élevé où leur ambition les avait assis un moment. Le directoire français écartait surtout du gouvernement les hommes à grand caractère, dont les regards inquiets, se portant vers l'avenir, ne voyaient en Italie le triomphe de la liberté, qu'autant que l'explosion du patriotisme, en devenant électrique, embrâserait tous les peuples italiens, pour former un faisceau de puissance en mesure de se faire respecter par ses voisins, mais que le gouvernement français n'eût plus manié comme un instrument soumis à ses volontés.

Le directoire français, redoutait tout sys-

tême propre à diminuer sa souveraine influence sur l'Italie, il regardait comme ses ennemis ces ardens républicains. Non-seulement on les écartait des emplois publics, mais on les remplaçait par des hommes dont on ne se croyait sûr, que parce qu'ils étaient nuls. Cette persécution sourde multiplia le nombre des ennemis de la France. An 7.

Une ligue secrète s'était formée; elle s'étendait à Gênes, à Rome, à Milan, en Piémont et jusqu'à Naples. Les associés, divisés dans leurs vues ultérieures, étaient d'accord sur l'objet principal. Les uns, avec l'intention de créer une république italienne, une et indivisible; les autres, avec le desir de voir se fédéraliser les diverses républiques, que les divisions territoriales dès long-tems existantes en Italie leur semblaient exiger, se réunissaient dans le point de donner à la liberté italienne une garantie intérieure. On voulait former une république de dix-huit millions d'habitans.

Cette société d'amis de l'*unité italienne* se composait sur-tout d'hommes étrangers à la Cisalpine. La cession du pays vénitien à l'empereur, avait entraîné à l'expatriation les individus qui, dans la révolution momentanée de ce pays, s'étaient signalés par leur haine envers la tyrannie. *Bonaparte* leur accorda le droit de cité dans la Cisalpine, et en fit entrer plusieurs dans le corps législatif.

1799. De toutes les parties de l'Italie, on vit en même tems s'élancer dans la Cisalpine quelques hommes estimables, précurseurs de la liberté de leur pays, ou victimes du gouvernement arbitraire; mais il se mêlait parmi eux de ces hommes d'un caractère ambitieux et remuant, qui cherchent, dans les orages politiques, leurs intérêts particuliers. Ces fugitifs Toscans, Napolitains, Vénitiens ou Romains, desirant la subversion générale des anciens gouvernemens d'Italie, devenaient, dans la Cisalpine, les partisans des mesures les plus énergiques; l'agitation était pour eux un élément nécessaire. D'ailleurs, privés de leur fortune dans le pays qu'ils quittaient, ils cherchaient des emplois dans la patrie qu'ils avaient adoptée. De-là les reproches d'intrigue et de turbulence faits à la plupart de ces étrangers naturalisés Cisalpins.

A cette classe de partisans zélés de l'indépendance italienne, se joignit un certain nombre de Français, dont les vues étaient d'établir leur influence en Italie, sur des peuples en proie à la fièvre des révolutions. Tous ces hommes éprouvant une persécution constante, se présentaient aux peuples comme des patriotes opprimés; un découragement général se montrait par-tout. On disait que les Français voulaient avoir en Italie des esclaves plutôt que des amis. Toutes les passions fermen-

taient à Milan et augmentaient l'embarras des circonstances. Il était difficile qu'au milieu de cette confusion, les plans de *Joubert* et de *Championnet* fussent suivis par les généraux qui leur succédaient par *interim*. Un esprit d'insubordination et de murmure s'emparait des armées. An 7.

Ces tergiversations donnèrent le tems aux Russes de passer les Alpes, et la campagne que les Français auraient dû commencer en Italie, où leur supériorité sur les Autrichiens présageait les succès les plus éclatans, s'ouvrit en Allemagne, lorsque les Autrichiens étaient très-supérieurs dans cette partie du théâtre de la guerre.

CHAPITRE XIX.

Les hostilités commencent en Allemagne. Batailles de Pfullendorf et de Leibteingen.

Un manifeste fut publié, le 11 ventose, par le général *Jourdan*. Il contenait les raisons qui décidaient les Français à reprendre les armes. Les dispositions furent faites sur-le-champ pour pénétrer sur le territoire autrichien. Le passage du Rhin s'exécuta sans résistance sur trois points. La gauche, commandée par le

1799. général *Saint-Cyr*, passa le fleuve au fort Vauban et à Germesheim. La droite, commandée par *Ferino*, pénétra par les ponts de Huningue et de Bâle. Le centre, que le général en chef commandait en personne, ayant sous ses ordres les généraux *Ernouf*, *Lefebvre*, *Vandame* et *Klein*, se servit du pont de Kell, et d'un second pont construit le jour précédent à Arnsheim.

Dans le même tems, l'armée d'observation s'étant portée à la droite du fleuve par le pont de Mayence, bloquait la forteresse de Philisbourg, tandis que *Massena* pénétrait dans le pays des Grisons. La marche des armées françaises ne trouva d'abord aucun obstacle. Les colonnes s'avançaient dans le val de la Kintzig; on pénétra dans la Souabe, entre le Danube et le lac de Constance.

Au milieu de ces opérations hostiles, le congrès de Rastadt restait assemblé. Les Impériaux reculaient devant les Français, soit que le prince *Charles* voulût les attirer dans la Bavière, en les éloignant des secours qu'ils pouvaient tirer de la Suisse et des bords du Rhin, ou seulement que son projet fût de se donner le tems de rassembler toutes ses forces, et de reconnaître celles des ennemis qu'il avait à combattre. Les armées se trouvèrent en présence le 19 ventose; le quartier-général des Autrichiens à Umerdof près de Biberach, et

celui des Français à Pfullendorf. Les Français furent attaqués le premier germinal. Ils occupaient une ligne, la droite à Salmansweiller et Mandorf, près du lac de Constance; le centre aux environs de Stokack; la gauche, sous le général *Saint-Cyr*, près de Mingen. L'armée autrichienne était supérieure en nombre, sur-tout en cavalerie. An 7.

Jamais, depuis la bataille de Rosbach, les ennemis de la France n'avaient employé une artillerie aussi nombreuse. L'archiduc avait couvert sa ligne de trois cents pièces de canon. On se battit de part et d'autre avec le dernier acharnement. Les Français, écrasés par le nombre de leurs ennemis, se faisaient tuer et ne reculaient pas. La nuit mit fin à l'action. *Jourdan* profita des ténèbres pour prendre une position si respectable, que les Impériaux n'osèrent l'attaquer le jour suivant.

Des combats partiels remplirent les journées du 2, du 3 et du 4. Les succès en étaient variés. L'archiduc, pendant cet intervalle, rassemblait plusieurs corps répandus dans le Tyrol, sur les frontières des Grisons. Il attaque pour la seconde fois les Français le 5. On comptait quatre-vingt-mille combattans dans l'armée impériale, tandis que *Jourdan* en avait à peine cinquante mille sous ses ordres. La bataille se donna dans la plaine de Lieblengen, au milieu des bois. Les deux généraux en chef

1799. combattaient à la tête des troupes comme de simples grenadiers. Le plus grand effort des Autrichiens se faisait contre l'aile droite des Français, elle fut contrainte de reculer. Alors *Jourdan*, craignant d'être enveloppé, ordonna la retraite. Le centre se porta sur la hauteur de Villingen et de Rothvel, pour couvrir le val de la Kintzig. La droite, sous les ordres de *Ferino*, prit poste à l'entrée du val d'Enfer ; et la gauche, commandée par *Saint-Cyr*, sur les bords du Knubis.

Jourdan avait ordonné à une partie de l'armée d'observation de venir le fortifier ; mais tandis que *Bernadotte* exécutait ce mouvement, l'archiduc, profitant de ses avantages, attaquait pour la troisième fois les Français, pendant la nuit du 14 au 15 germinal. Les corps qui défendaient tous les postes, déployaient la même énergie ; mais les pertes faites dans les actions précédentes, les réduisaient à un tel état de faiblesse, que les hommes manquaient pour former la ligne. Quelques postes, dans le val de la Kintzig près de Villingen, furent forcés. Alors l'armée entière se trouvant coupée, précipita sa retraite. La droite ayant passé le Rhin à Lauffembourg, le général *Ferino* fit couper le pont sur ce fleuve, et se réunit à l'armée de *Massena*, pour couvrir l'Helvétie, menacée d'une invasion autrichienne. Les autres division de l'ar-

mée se portèrent à la gauche du Rhin, en passant sur le pont de Strasbourg. *Jourdan* abandonnant le commandement, revint à Paris. AN 7.

Des clameurs bruyantes s'élevaient de toutes parts contre lui; on demandait qu'il fût mis en jugement, pour rendre compte du sang qu'il avait fait répandre. On ne pouvait cependant lui reprocher d'avoir ménagé sa personne dans le combat; mais il était coupable d'avoir attaqué les Autrichiens avec une armée si inférieure, qu'à peine le succès eût pu servir d'excuse à cette témérité. Il publia dans la suite, pour sa défense, une espèce d'apologie dans laquelle il rejettait sa conduite sur les ordres exprès du directoire. Cette tournure, sans écarter le blâme qui s'attachait à sa personne, jettait quelque jour sur les causes secrètes des pertes qu'éprouvèrent les Français dans cette campagne.

CHAPITRE XX.

Dissolution du congrès de Rastadt. Assassinat des ministres français.

On était surpris que le congrès de Rastadt ne fût pas séparé. L'archiduc, en s'approchant de l'Iller, avait notifié à la légation française

près la diète de Ratisbonne, qu'elle eût à quit-
1799. ter cette ville ; et sur son refus d'obéir, il avait fait conduire militairement les individus qui la composaient aux avant-postes français.

L'archiduc autorisait cette violence, en publiant que les Français, en entrant en Souabe, avaient rompu l'armistice subsistant en Allemagne depuis le traité de Léoben, et qu'attaqué par un gouvernement qui se jouait de la foi des traités, il ne voulait pas laisser sur les derrières de son armée, des hommes qui, sous le bouclier de leur inviolabilité diplomatique, pouvaient servir d'espions à ses ennemis.

Les ministres impériaux, craignant des représailles de la part des généraux français, maîtres de Rastadt (1), avaient quitté cette

(1) *Extrait du procès-verbal des Ministres plénipotentiaires à Rastadt, sur les événemens des* 9 *et* 10 *floréal an* 7, (28 *et* 29 *avril* 1799).

Le plénipotentiaire impérial étant rappelé de Rastadt, et ayant quitté cette ville le 13 du mois dernier, la députation de l'Empire déclara dans sa séance qu'elle était suspendue, et notifia à la légation française les motifs de cette déclaration. Les Ministres de France déclarèrent le 23, qu'ils partiraient dans trois jours.

Dans la soirée du même jour, le courier de la légation française fut arrêté sur sa route, et conduit au colonel impérial Barbatzy, à Gernsback. Sur la réquisition de la légation française, l'envoyé de Mayence et la légation Prussienne interposèrent leurs bons offices pour que le courier fût relâché avec ses dépêches. Barbatzy répon-

ville après avoir protesté contre ce que les Français avaient fait depuis que leur armée

An 7.

dit qu'il avait rendu compte à ses supérieurs de la saisie du courier français, et qu'il ne pouvait répondre qu'après avoir reçu leurs ordres.

En attendant, les Ministres Français faisaient leurs préparatifs pour partir le 28 à huit heures du matin. Des patrouilles de hussards avaient arrêté plusieurs Ministres Allemands; il paraissait possible que les Ministres Français fussent aussi arrêtés, on leur conseilla de suspendre leur départ de quelques heures; la réponse du colonel Barbatzy était attendue incessamment. Cette réponse n'étant pas arrivée à onze heures du matin, le Ministre Mayençais demanda par écrit au colonel Barbatzi si les ministres français n'avaient rien à redouter pendant leur voyage. Un officier de hussards arriva entre sept heures et huit heures du soir, il déclara que les ministres Français pouvaient partir en toute sûreté, et leur remet une lettre qui contenait ces lignes : Ministres, vous concevrez facilement que dans l'enceinte des postes occupés par les troupes impériales on ne saurait tolérer aucun citoyen français. Vous m'excuserez si je me vois obligé de vous signifier de quitter Rastadt dans l'espace de 24 heures. Gernsbach, le 29 avril. Signé Barbatzy.

Les Ministres Français partirent une demi-heure après la réception de cette lettre, avec huit voitures. Avec l'officier hussard étaient venus cinquante hussards de Szeklers, qui se placèrent à toutes les portes de la ville. Lorsque la légation française se présenta, on lui annonça qu'elle ne pouvait pas sortir. Le capitaine des hussards, posté au jardin du château, consulté sur cet incident, déclara que la défense ne regardait pas la légation française.

1799. se trouvait à la droite du Rhin. L'absence des commissaires impériaux détruisait par le fait

---

Les Ministres français sortirent de Rastadt entre neuf et dix heures; la nuit était très-sombre. A peine un quart-d'heure s'était écoulé, qu'on apprit que les voitures de la légation française avaient été arrêtées, et que les ministres avaient été assassinés par les soldats de l'Empereur. La plupart des membres du corps diplomatique se trouvaient rassemblés dans un casino. Ils se rendent près du capitaine de hussards qui répondit que c'était un mal-entendu; que les patrouilles rôdaient pendant la nuit, et que les Ministres n'auraient dû partir que durant le jour. Le major Harrant, accompagné de deux hussards de Bade, se rendit sur-le-champ sur le grand chemin de Plytterdorf. Il trouva les voitures sur la place même où la scène d'horreur s'était passée. Elles étaient entourées d'environ cinquante hommes des hussards de Szeklers, munis de flambeaux, et n'ayant avec eux aucun officier.

Quand M. de *Harrant* déclara aux hussards que les carrosses devaient être reconduits à la ville, ils ne voulaient pas d'abord s'y prêter, soutenant que ces carrosses étaient leur butin. Ce ne fut qu'après que M. de *Harrant* leur eut déclaré qu'en sa qualité d'officier le commandement lui appartenait.

M. *de Harrant* trouva les cadavres de *Bonnier* et de *Robergeot* par terre, horriblement mutilés; ne trouvant point le corps de *Jean Debry*, il se donna toutes les peines imaginables pour le découvrir, et ramena les carrosses dans la ville. Les épouses de *Jean Debry* et de *Robergeot*, les filles du premier, les secrétaires et les domestiques s'y trouvaient. Aucun d'eux n'était blessé; il n'y avait eu que les trois Ministres d'attaqués par les meurtriers.

l'activité du congrès ; quelques ministres allemands s'étaient même retirés. Cependant la lé- AN 7.

On apprit les détails de l'assassinat de *Robergeot* par son valet de chambre. Il déposa que les hussards s'étaient présentés à la portière, en avaient brisé les glaces, et demandé le Ministre *Roberjeot*. Sur quoi celui-ci avait répondu oui, en produisant le passeport de l'envoyé de Mayence ; que les hussards avaient déchiré ce passeport, qu'ils avaient fait sortir de force le Ministre de sa voiture, et l'avaient assassiné.

A sept heures du matin, *Jean Debry*, se rendit dans la maison du ministre prussien *de Goërtz*. Son apparition causa d'autant plus de joie, que l'état où il se trouvait, inspirait d'intérêt. Il raconta la manière miraculeuse dont il avait été sauvé. Un hussard lui avait demandé en français : es-tu le Ministre *Jean Debry ?* à quoi il avait répondu par l'affirmative, en produisant son passeport, qui fut déchiré. Lui, ainsi que sa femme et ses filles, furent arrachés de leurs voitures. On frappa sur lui, et il fut jetté dans un fossé qui bordait le grand chemin. Il eut la présence d'esprit de contrefaire le mort, et se laissa dépouiller. C'est ce qui le sauva.

Lorsque les hussards furent éloignés, il courut les bois, il grimpa sur un arbre, et y resta jusqu'au jour qu'il s'achemina vers la ville, en se mêlant à la foule qui était sortie pour voir les cadavres.

Deux membres du corps diplomatique allèrent à neuf heures chez le capitaine des hussards, et lui déclarèrent qu'aussitôt que la position de *Jean Debry* le permettrait, tous les individus sauvés seraient transportés au Rhin, avec leurs effets, sous l'escorte militaire de Bade, s'il voulait répondre de leur sûreté sur son honneur, et ajouter à l'escorte un officier et quelques soldats. Le

1799. gation française, regardant l'état d'armistice et de négociation toujours subsistant entre la France et l'empire germanique, malgré la rupture avec l'empereur, continuait son séjour dans Rastadt, et montrait la plus entière sécurité. Les choses changèrent lorsque, après les batailles livrées les 1, 5 et 15 germinal, les Français ayant passé à la gauche du Rhin, non-seulement les Impériaux s'emparèrent de la ville de Rastadt, mais leurs patrouilles remplirent les routes de cette ville à Kell et à Selts.

Le 4 floréal, la députation de l'empire déclara que ses fonctions étaient suspendues, et notifia cette résolution à la légation française, en lui faisant part des motifs qui la nécessitaient. Chacun quittait Rastadt à la hâte; les

---

capitaine accorda la demande, mais il exigea qu'elle fût faite par écrit.

A une heure après midi le cortège se mit en marche pour la troisième fois. Après cinq quarts-d'heure de route, le bac fut appelé par un trompette; tout le monde fut embarqué sur-le-champ. Les soussignés attestent que tous les faits énoncés ci-dessus, sont de la plus exacte vérité.

Carsrouth, le premier mai 1799. Signé le comte *de Goërtz* le baron *de Jacobi*, *de Dohm*, *de Rosenkram*, *de Richberg*, *de Reeden*, baron *de Gatzert*, comte *de Solm-Laubach*, *Otto de Gemmingen*, baron *de Kreusn*, comte *de Taubé*.

ministres français se décidèrent alors à revenir en France. Le même jour, un courier de la légation française, muni d'un passeport, fut arrêté sur la route de Selts par un détachement de hussards, et conduit au quartier du colonel *Barbatzy*; il refusa de rendre la liberté au courier, et retint même les dépêches dont il était porteur. Les ministres français faisaient leurs préparatifs pour partir le 9 sur les huit heures du matin. Les courses continuelles des hussards autrichiens sur la route de Rastadt à Selts, et la violence qui avait été faite par eux à plusieurs ministres allemands, déterminèrent la légation française à demander une escorte. Toute la journée fut employée en pourparlers à ce sujet. AN 7.

A sept heures du soir, un officier de hussards, accompagné de quelques soldats, remet aux plénipotentiaires français ce billet : « Ministres, vous concevez facilement que, » dans les postes occupés par les troupes im- » périales, on ne saurait tolérer aucun citoyen » français; vous m'excuserez si je me vois » obligé de vous signifier de quitter Rastadt » dans les vingt-quatre heures. *Gernsback, le* » *28 avril.* BARBATZY. »

Les ministres français partirent entre neuf et dix heures du soir. La nuit était très-sombre; on portait des torches devant leurs voitures. A peine le cortège sortait de la ville,

qu'il fut assailli par les hussards de Szeklers.
1799. Les trois ministres, *Jean Debry*, *Roberjot* et *Bonnier*, furent jetés hors de leurs voitures et assassinés à coups de sabres. Les femmes qui se trouvaient dans les voitures, et les domestiques qui les suivaient, n'éprouvèrent aucun mauvais traitement. Les voitures elles-mêmes ne furent pas pillées. Quelques-uns des domestiques, fuyant avec précipitation, portèrent bientôt dans Rastadt cette étrange nouvelle. Tous les ministres qui se trouvaient encore dans cette ville, s'empressèrent à porter des secours; on ramena les voitures à la ville. Les cadavres de *Roberjot* et de *Bonnier* étaient couchés par terre. On chercha vainement *Jean Debry* durant toute la nuit; il était regardé comme mort, lorsqu'il parut le lendemain à sept heures du matin chez le comte de *Goërtz*, ministre de Prusse.

Il était blessé au bras gauche, à l'épaule et au nez. Sa perruque et son chapeau l'avaient garanti des coups de sabre portés sur sa tête. Il raconta lui-même au corps diplomatique la manière dont il avait été attaqué. Un hussard lui avait demandé en français s'il était le ministre *Jean Debry*. Il avait répondu affirmativement, en montrant son passeport, qui fut déchiré en morceaux. On l'arracha, lui, sa femme et ses deux filles, de sa voiture. Les premiers coups de sabre qu'il reçut, le jetèrent

dans un fossé au bord du chemin; il contrefit le mort. Les hussards lui enlevèrent sa montre, sa bourse, et le laissèrent. AN 7.

Il ne les vit pas plutôt éloignés, qu'oubliant tout ce qui l'environnait, pour ne songer qu'à sa sûreté personnelle, oubliant même les secours qu'il pouvait donner à sa femme et à ses filles, dont il n'avait aucune nouvelle et qui étaient près de lui, il courut le bois jusqu'au jour, qu'il s'achemina vers Rastadt. Il y entra mêlé avec la foule des curieux sortie à l'ouverture des portes, pour voir les cadavres de ses collègues. Tel est le précis de cet événement inconcevable, consigné dans le procès-verbal fait à Carsrouth, le 12 floréal, signé par les ministres qui se trouvaient à Rastadt, lorsque la légation française sortit de cette ville.

J'ai rapporté l'extrait de ce procès-verbal en note. Il en résulte qu'il ne fut guères pillé, dans les voitures, que les papiers qu'elles contenaient; qu'il ne fut fait aucune violence aux dames, aux officiers de légation, et aux domestiques qui formaient le cortège, composé de huit voitures; enfin, que les voitures étaient encore *sur la place même où la scène d'horreur s'était passée*, lorsque les ministres allemands, informés de l'assassinat, envoyèrent les secours qui ramenèrent dans Rastadt les épouses de *Jean Debry* et de *Roberjot*. Les

meurtriers ne s'éloignèrent donc pas de *Jean*
1799. *Debry*; mais, d'un côté, l'obscurité de la nuit, de l'autre, l'étrange nature des événemens qui se passaient, pouvaient troubler tellement la raison de *Jean Debry*, qu'il eût agi machinalement en cette rencontre.

Le voile qui couvre cet attentat n'est pas levé, il ne le sera peut-être jamais; mais ce ne fut pas un assassinat ordinaire. Le crime fut commis par des gens qui parlaient français; il paraît qu'ils en voulaient expressément aux deux infortunés qui furent leurs victimes.

CHAPITRE XXI.

Schérer est envoyé en Italie.

Le ministre de la guerre, *Schérer*, avait été chargé de remplacer, en Italie, les généraux *Joubert* et *Championnet*. Ce choix était généralement désapprouvé en France; on semblait prévoir ses suites désastreuses. *Schérer* était cependant un brave soldat; il se distingua successivement dans les armées du Nord et des Pyrénées, mais dans un tems où, par la déprédation la plus excessive dans les finances, presque tous les membres du gouvernement semblaient vouloir assurer de concert la ruine de la république. D'un côté, les prodigieuses

dilapidations reprochées à *Schérer* pendant son ministère, et ses profusions scandaleuses au scin de la misère générale ; de l'autre, l'état de désorganisation complète dans lequel il avait laissé l'armée d'Italie, lorsque *Bonaparte* fut envoyé dans eette péninsule, le rendaient peu propre à commander dans un pays rempli de méeontens, dont les ressources étaient épuisées, et dans lequel on ne pouvait trouver la nourriture et l'habillement du soldat qu'avec beaucoup d'économie, de désintéressement, de sollieitude. An 7.

Ce ehoix était encore plus désapprouvé dans la Cisalpine, où l'on regardait *Schérer* eomme celui qui avait entraîné le direetoire dans les mesures rigoureuses dont on se plaignait. A peine ee général avait pris le commandement de l'armée, qu'un méeontentement le plus universel se manifestait des Alpes au phare de Messine. Les insurreetions les plus étonnantes se multipliaient de toutes parts. Elles étaient oceasionnées en partie par les exaetions d'une horde insatiable de sang-sues qui dévoraient la substance du pays ; mais il est certain que la défaveur attaehée au nouveau général, donnait un grand poids aux murmures du peuple, et une force imposante aux insurrections.

On rapporte que, durant l'audienee donnée par le directoire de la république cisalpine à *Schérer*, lorsqu'il fit son entrée à Milan le 21

ventose, il entendit lui-même dire autour de
1799. lui, que son arrivée en Italie annonçait que la paix était certaine, et que les militaires de sa suite avaient cet air embarrassé qui présageait la perte des lauriers qu'ils auraient espéré de cueillir sous un autre général. Arrivé à Turin le 19 ventose, il avait exigé du gouvernement provisoire une contribution extraordinaire de six cent mille francs. Cette conduite annonçait le traitement que l'Italie devait attendre de lui. Bientôt sous ses ordres, les exactions de *Rivaud* dans l'Italie antérieure, et de *Faypoul* dans le royaume de Naples, comblant le désespoir des habitans du pays, éteignaient les dernières étincelles des sentimens qu'ils avaient voués aux Français, et préludaient au triomphe des ennemis de la France.

Au sein des malheurs publics, des hommes dépouillés du pouvoir, dans la Cisalpine, croyant le tems favorable pour le reconquérir, sortaient de leur obscurité et reparaissaient sur la scène; les insensés se réjoussaient presque de l'approche des Russes qui pouvaient favoriser leurs vues, et leur rendre les funestes emplois dont ils étaient si jaloux. Ils achevaient de corrompre, d'anéantir l'esprit public. On ne voyait dans les généraux et dans les agens du gouvernement français, que des tyrans qui avaient levé sur la Cisalpine un bras de fer, qui la tenait abattue à leurs pieds. Ce n'étaient

plus ces Français guidés par *Bonaparte*, accoutumés aux privations et aux fatigues, grands par leurs exploits, par leur discipline, recevant avec reconnaissance le pain offert par l'hospitalité, et faisant chérir la liberté qu'ils apportaient en Italie, par l'exemple des vertus privées réunies aux vertus guerrières; c'étaient des maîtres insolens endormis dans la molesse et les plaisirs; saturés de l'or d'un peuple qu'ils devaient protéger; buvant à longs traits son sang et ses sueurs; l'écrasant du poids de leur orgueil; le rassasiant de mépris et d'outrages. An 7.

Le soldat et le simple officier voyaient encore dans les Cisalpins des amis et des frères; ils inspiraient encore l'estime et l'admiration; mais la haine et les malédictions publiques poursuivaient sur leurs chars brillans et jusqu'au fond de leurs palais, tous les chefs principaux, militaires et civils, fléau tout à la fois de l'Italie et de l'armée française. Une partie des Cisalpins desiraient le retour des Autrichiens, dont le joug leur paraissait moins pénible.

1799.

CHAPITRE XXII.

Le Pape est conduit à Briançon.

La première opération de *Schérer* fut d'envahir le grand duché de Toscane. Il n'éprouva aucune résistance dans cette expédition. Le grand-duc pouvait être fait prisonnier avec sa famille et conduit en France. Il traversa sans obstacles les quartiers de l'armée française, et se rendit à Vienne. Le pape, n'ayant pas les mêmes moyens d'acheter la bienveillance du général français, fut arrêté avec environ quarante personnes qui composaient sa suite.

Ce vieillard, âgé de quatre-vingt-deux ans, représentait en vain qu'il lui était impossible de supporter aucune espèce de voiture; on n'eut aucun égard à ses justes réclamations. Il fut obligé de se mettre en marche. On le conduisit à travers les Apennins et les Alpes dans la forteresse de Briançon, où il arriva le 12 floréal, après un voyage de trente-quatre jours, durant lesquels plusieurs fois on le crut sur le point de succomber à la fatigue. Cette captivité, aussi inhumaine qu'impolitique, confondait toutes les idées des Italiens, qu'il était si important de ménager; elle fut improuvée de

l'Europe entière. On accusait les Français de manquer de générosité. Ceux qui savaient combien, dans l'ordre moral, des effets importans dérivent des causes les plus minutieuses, attribuaient les malheurs de *Pie VI*, à la sotte et puérile vanité du directeur *Larévellière-Lépaux*, qui recherchait la triste jouissance de contempler, dans le pape prisonnier en France, un prétendu triomphe de ses théophilantropes sur les chrétiens. An 7.

Si l'invasion de la Toscane fournissait des moyens de nourrir et de payer l'armée française, les garnisons, nécessitées par cette conquête, affaiblissaient la partie de l'armé destinée à tenir la campagne ; elle montait à peine à cinquante mille hommes. On sentait vivement la privation de quarante mille guerriers transportés sur les bords du Nil ; cependant, non-seulement l'armée autrichienne, aux ordres du général *Mélas*, s'approchait de Mantoue ; mais le corps commandé dans le Tyrol par le général *de Bellegarde*, n'étant plus nécessaire sur les confins des Grisons, depuis que l'archiduc *Charles* avait défait le général *Jourdan*, descendait en Italie.

1799.

CHAPITRE XXIII.

Bataille de Castel-Nuovo.

Le quartier-général était dans Mantoue. Le deux germinal on tint conseil de guerre, dans lequel il fut décidé d'attaquer les Autrichiens avant que le général *de Bellegarde* les eût joints. Les montagnes du Bergamasque et du Bressan étant alors impraticables, le général français n'avait laissé dans Brescia, Bergame et Peschiera que quatre bataillons. Il regardait son flanc gauche comme suffisamment garni par une division que le général *Dessoles* commandait dans la Valteline, et par les secours que le général *Lecourbe* pouvait lui envoyer d'Helvétie.

L'armée d'Italie fut partagée en six divisions ; cinq devaient agir sur le front de l'ennemi : la sixième, aux ordres du général *Serrurier*, avait ordre, après le passage de l'Adige, de se réunir auprès de Trente à la division de la Valteline et une de celles de l'armée d'Helvétie, pour se porter conjointement sur le flanc des ennemis dans les montagnes. L'armée s'ébranla, le 5, sur six colonnes, et le 6, à la pointe du jour, l'action commença dans

les environs de Castel-Nuovo, entre le lac de Garda et l'Adige. An 7.

Mélas avait placé un gros corps de troupes entre l'Adige et le lac de Garda, sur les hauteurs de Pastringo. Cette position, déjà très-forte en elle-même, était garnie de redoutes munies de grosse artillerie. Six bataillons, placés à l'avant-garde, occupaient le village de Bussolengo, et liaient la communication de l'armée impériale avec Vérone. Le général autrichien avait jeté deux ponts de bateaux en arrière de Pastringo, à douze mille de Vérone. Un corps assez nombreux garnissait les hauteurs de la Cyse, celles de Calmasino et d'Affy. Ainsi la droite des Autrichiens touchait au lac de Garda, et la gauche à l'Adige. Vingt mille hommes occupaient Vérone et ses environs ; environ dix à douze mille étaient postés à Porto-Legnago.

La bataille dura depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit, sans qu'on pût dire de quel côté s'était rangée la victoire. Les deux armées avaient repris, le lendemain de la bataille, leurs positions respectives. Le général *Moreau*, célèbre par sa belle campagne en 1796, après que *Jourdan* eut perdu la bataille de la Keidnitz, n'ayant point de commandement depuis lors, servait dans ce combat comme volontaire à l'aile droite. Ses camarades lui en déférèrent le commandement. Cette aile avait

à combattre vingt-cinq mille Autrichiens sortis
1799. de Vérone et de Porto-Legnano. *Moreau* fit, dans cette occasion, quatorze à quinze cents prisonniers ; mais l'ennemi, attaqué moins habilement par le corps que commandait *Schérer*, ayant envoyé sur le soir des renforts considérables à son aile droite, *Moreau* fut obligé d'abandonner une partie de ses avantages.

CHAPITRE XXIV.

Suite de la bataille de Castel-Nuovo.

Schérer, en chargeant le général *Serrurier* de balayer les montagnes qui de la Cyse s'étendent à Rivoli et à la Corona, avait supposé que la division de la Valteline, fortifiée par une partie de l'aile droite de l'armée d'Helvétie, s'avançant sur son flanc gauche, serait arrivée à Trente au moment où se livrait la bataille de Castel-Nuovo. Alors *Serrurier*, chassant les ennemis qui se trouvaient devant lui, aurait marché sans délai à Trente pour se réunir aux divisions d'Helvétie et de la Valteline. Cette petite armée, menaçant de prendre en flanc et à revers la ligne de l'Adige, pouvait forcer le général *Mélas* d'abandonner cette ligne de défense, une des meilleures qui existent en Europe ; Vérone n'aurait pas fait

une longue résistance ; les Français auraient rempli, dès le commencement de la campagne, un des objets les plus difficiles. An 7.

Mais les événemens qui se succédaient rapidement en Souabe, et avec lesquels ceux d'Italie semblaient coïncider, rendaient ce plan impraticable. L'archiduc *Charles*, ayant vaincu le général *Jourdan* le 1.er germinal, envoyait rapidement des secours à l'armée d'Italie par les montagnes du Tyrol. Cette disposition avait été en partie cause qu'il n'avait pas poursuivi sa victoire le 2, le 3 et le 4.

L'armée d'Helvétie, après avoir forcé les passages du Luciansteig, et s'être emparée d'une partie du pays des Grisons, était obligée de se porter sur la gauche pour faire face aux nouveaux corps autrichiens, qui venaient lui disputer sa conquête. *Dessoles*, livré à ses seules forces, s'empara des gorges de Sainte-Marie ; il se trouva en présence des ennemis auprès de Glurens, à l'entrée du vallon qui conduit de cette ville à Meran et à Trente. La retraite eût été pour lui plus dangereuse que l'attaque. Il ne balança pas à se mesurer avec un ennemi supérieur et avantageusement posté. Le combat eut lieu le cinq germinal. Les Autrichiens perdirent cinq mille hommes et tous leurs canons. Mais, la division du général *Lecourbe* ne s'étant pas réunie à la sienne, il se trouva trop affaibli pour percer le Tyrol

par son centre ; il se fortifia sur les monts
1799. Rhétiques.

On apprit bientôt, dans le camp français, qu'une partie de la division *Bellegarde* s'était réunie à l'armée de *Mélas*, qui alors était forte de soixante mille combattans. *Schérer* augmenta son armée en diminuant les garnisons des places du Piémont, et résolut de tenter une seconde fois le sort des armes. Ce n'était pas l'avis de plusieurs généraux. *Moreau* insistait sur l'indispensable nécessité d'évacuer momentanément la Toscane, la république Romaine, et de rappeler la plus grande partie des troupes que commandait le général *Macdonald* dans le royaume de Naples.

Cette disposition, dont l'effet infaillible au commencement de la campagne eût été d'anéantir les forces impériales en Italie avant qu'elles pussent recevoir aucun secours d'Allemagne, ne pouvait alors s'exécuter sans danger, parce que depuis le départ du général *Championnet*, le commissaire du gouvernement, *Faypoul*, avait jeté tant de brandons de discorde dans le midi de la péninsule, qu'on craignait une insurrection générale, dès que l'armée française s'éloignerait de Naples et de Rome ; d'ailleurs, les lenteurs qu'entraînait cette retraite, pouvaient avoir les suites les plus funestes.

On savait qu'aussitôt après la bataille de Lei-

blengen, le prince *Charles* avait ordonné aux Russes de se réunir aux Autrichiens dans le Véronais. L'avant-garde arrivait dans le Frioul; l'armée entière de cette nation ne pouvait tarder de se montrer sur les bords de l'Adige. D'ailleurs, l'armée du Danube s'étant repliée à la gauche du Rhin, et celle de l'Helvétie se trouvant contrainte de se concentrer dans ses positions chez les Grisons et sur les bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Schaffouse, et ne menaçant plus le Tyrol, on devait présumer que l'empereur, auquel il importait principalement de forcer les Français d'évacuer l'Italie, enverrait dans les Etats vénitiens toutes les forces dont il pourrait se passer en Allemagne, qu'il atténuerait même les opérations hostiles en Helvétie et vers le Bas-Rhin, pour se donner les moyens de pousser la guerre avec plus de vigueur en Italie. An 7.

CHAPITRE XXV.

Bataille de Villa-Franca.

Ces considérations réunies décidèrent la bataille de Villa-Franca, donnée le 16 germinal, presque dans les mêmes positions que celle de Castel-Nuovo.

L'armée française campait entre le Mincio

et l'Adige ; le quartier-général à Isola-Della-
1799. Scala, sur le Tartaro; la gauche, aux ordres du général *Moreau*, était adossée à Peschiera, et occupait les sources du Tartaro; le quartier de *Moreau* était à Settimo ; la droite s'étendait jusqu'au canal Bianco.

Les Autrichiens se préparaient à attaquer *Schérer*. Maîtres de Vérone et de Porto-Legnano, ils pouvaient passer à volonté de la gauche à la droite de l'Adige. Leur projet était de forcer *Schérer* de se retirer à la gauche du Mincio, afin de pouvoir entreprendre le siège de Peschiera et de Mantoue. Les Autrichiens avaient placé un gros corps de troupes à Suma-Compagno, au-dessus de Peschiera. Le reste de leur armée s'étendait depuis San-Giacomo, le long de l'Adige, jusqu'à Porto-Legnago. L'attaque commença par les divisions *Victor* et *Grenier*, qui formaient la droite de l'armée française ; ces divisions devaient être soutenues par celle de *Delmas*, placée en réserve au village de Butta-Freda. Pendant que l'action s'engageait à la droite, les Autrichiens se portaient en forces sur le camp qu'avait occupé le général *Moreau*, avec les divisions *Hatry*, *Montrichard* et *Serrurier*. *Moreau* en était déjà sorti pour marcher aux ennemis ; il les pousse jusqu'aux portes de Vérone, et peut-être serait-il entré dans cette ville, si les divisions de la droite l'avaient secondé. Le

terrain qu'occupaient ces divisions auxquelles *Schérer* avait donné trop d'étendue, ayant été forcé, *Moreau* fut contraint d'abandonner la poursuite des ennemis pour couvrir la retraite du reste de l'armée, et empêcher qu'elle ne fût taillée en pièces. Les Français se rallièrent sous le canon de Mantoue. AN 7.

On fut obligé d'abandonner cette importante position. La perte des Français et celle des Autrichiens, dans les batailles de Castel-Nuovo et de Villa-Franca, étaient à-peu-près égales; mais la grande supériorité des seconds leur promettait les avantages les plus décisifs. Bientôt l'arrivée des Russes les mit en état d'envelopper l'armée de *Schérer*.

Le feld-maréchal comte de *Suwarow* avait fait son entrée dans Vérone, le 28 germinal. Il prit sur-le-champ le commandement de l'armée Austro-Russe; on y comptait alors cent mille combattans. Elle s'avançait, par la gauche, dans la république cisalpine, sur les deux bords du lac de Garda, tandis que sa droite, passant le Pô au-dessus de Ferrare, faisait insurger les habitans du Ferrarais. *Schérer*, ayant laissé des garnisons assez nombreuses dans Mantoue, dans Peschiera, dans Ferrare, abandonna successivement les bords du Mincio et ceux de l'Oglio, pour prendre sur l'Adda des positions dans lesquelles il assurait que

quatre-vingt mille hommes ne pouvaient le
1799. forcer à la retraite.

Sous prétexte qu'on craignait des insurrections, le peuple cisalpin avait été désarmé ; c'était le résultat du système d'affaiblissement suivi par le directoire de France. Si la garde nationale eût été organisée, elle eût formé, autour de l'armée française, une barrière qui l'aurait soutenue dans le cas d'une défaite. On assure que *Schérer*, loin d'offrir des armes aux Cisalpins, opposa une réponse outrageante à l'armement de quinze mille citoyens qui s'offraient d'eux-mêmes. Cependant, le corps législatif de Milan, effrayé des périls qui l'environnaient, et sentant que le directoire avait besoin d'une grande autorité, lui résigna la sienne sur la police, les finances et le militaire. Le directoire, soit pour s'entourer de plus de lumières, ou pour partager le poids d'une responsabilité effrayante, créa des commissions consultatives, chargées de lui présenter leurs vues et de préparer son travail.

On composa ces commissions d'individus dont le patriotisme n'était pas douteux, et touchait bien plutôt à cette exaltation qui, louable dans son principe, est souvent dangereuse dans les moyens qu'elle emploie. La commission de police, qui prenait le titre de *comité de salut public*, renouvelant les procédés du comité de salut public de la conven-

tion nationale de France, fit courir des listes d'hommes suspects, dont on voulait s'assurer, en cas que l'armée essuyât de nouveaux revers. L'alarme se répandit dans toutes les familles, toutes les bourses étaient fermées, les contributions ne se payaient plus. Le directoire démentit, par une proclamation, les projets qu'on lui prêtait ; mais en même tems il ordonna un emprunt forcé, qui ne fut pas rempli. An 7.

L'armée entière attribuait ses défaites à l'ineptie de *Schérer*. Soulevée contre lui, elle demandait hautement *Moreau* pour la commander. Elle occupait, le premier floréal, sur la ligne de l'Oglio, les positions de Palasolo, de Chiario et de Calcio. Les Austro-Russes, s'avançant en forces sur Brescia, on passa cette rivière, la gauche au lac Isco, le centre à Calcio, la droite à Soncino ; l'avant-garde se prolongeait jusqu'à Pontevico.

Cependant la division de la Valteline, attaquée par des forces très-supérieures, avait abandonné sa position près de Glurents, pour se replier sur Bormio, en passant par Peschiera. Les Austro-Russes marchaient en même tems sur Bergame, sur Bressia et sur Crémone. Dans cette situation, fut exécutée la retraite sur l'Adda. La division *Serrurier* eut ordre de se replier par Bergame, sur le pont de Lecco, qu'elle devait garder, et delà se prolonger

jusqu'auprès de Vapprio. La division *Grenier*
1799. vint occuper le pont de Cassano, sa gauche flanquant la division *Serrurier*, et sa droite la division *Victor*, qui occupait le pont de Lodi, la ville de Pizzigithone et le cours de l'Adda, jusqu'à son confluent dans le Pô.

CHAPITRE XXVI.

Les Français évacuent la république cisalpine.

Cette ligne de défense ne rassurait personne dans Milan. Le découragement était à son comble, le directoire se préparait à s'éloigner. *Schérer* se rendit à Milan, le 6 floréal. Il fit publier une proclamation dans laquelle il assurait que plusieurs millions de Français allaient se lever en masse pour repousser les ennemis de la république cisalpine, pourvu que les habitans de Milan prissent des mesures convenables pour procurer de l'argent et des subsistances aux divisions qui défendaient les bords de l'Adda. Mais, d'un autre côté, on savait que *Rivaud*, commissaire du gouvernement à Milan, avait déjà demeublé presque tout son palais, et que la compagnie des fournisseurs faisait les apprêts du départ.

Plusieurs jours avant l'arrivée de *Schérer*,

le directoire cisalpin, soupçonnant que la conduite de ce général cachait quelque projet sinistre, dont le gouvernement français n'avait pas connaissance, chargea *Sopransi*, son président, de prévenir l'ambassadeur *Rivaud*, que, les circonstances impérieuses exigeant des moyens extraordinaires, et toute correspondance par écrit paraissant insuffisante, il avait résolu de dépêcher sur-le-champ un magistrat à Paris, pour informer les directeurs de la situation désespérée où se trouvait la république cisalpine. Non-seulement *Rivaud* rejetta cette ouverture, mais il ajouta qu'il ferait arrêter en Piémont tout individu que le gouvernement cisalpin enverrait en France; et que, si cet imprudent négociateur était manqué au passage du Mont-Cenis, il ne le serait pas à Paris, où le ministre de la police, averti à tems, ne manquerait pas de le faire enfermer au Temple. An 7.

Ainsi, ce *Rivaud* qui, du matin au soir, ne quittait pas le lieu des séances du directoire cisalpin, qui destituait les membres de ce corps qui lui déplaisaient, qui dirigeait arbitrairement toutes ses opérations, et ne lui laissait que le fardeau d'une fâcheuse responsabilité, insultait au malheur d'un Etat qui passait pour libre (1), en répondant de la manière la plus insultante au chef de son gouvernement.

(1) Lettres écrites du Temple au président du direc-

1799. Le 7 floréal, on reçut à Milan un ordre du directoire français qui destituait *Schérer*, et donnait à *Moreau* le commandement de l'armée d'Italie. Cette nouvelle rendait un peu de confiance. La commission des finances présenta des arrêtés qui pouvaient produire environ quinze millions en peu de jours. La commission militaire procédait à la levée des colonnes mobiles; ces mesures se prenaient trop tard. Les Autrichiens, ne voulant pas donner le tems au nouveau général français de changer les mauvaises dispositions faites par son prédécesseur, l'avaient attaqué durant la nuit du 7 au 8, lorsqu'il arrivait de Lodi pour se rendre au quartier-général à Inzago. En vain *Moreau* prodigua les talens les plus distingués; obligé de se battre en personne, plusieurs de ses aides-de-camp furent tués à ses côtés. L'ennemi avait passé l'Adda sur plusieurs ponts. Il ne put que diriger une retraite inévitable; elle entraîna la perte de Milan, et obligea l'armée de passer le Tésin.

Le 8 floréal au matin, le directoire sortit de Milan. Les deux conseils s'assemblent à midi pour discuter s'il ne fallait pas déclarer les directeurs fugitifs, traîtres à leur patrie. Les débats sur cet article duraient depuis deux heures,

---

toire, par *Ferrières-Sauvebeuf*, imprimées à Paris, an 7.

lorsqu'on apprit que le commissaire *Rivaud*, accompagné de l'ex-général *Schérer*, avait pris brusquement la route du Tésin. Chaque député, ne prenant conseil que de sa frayeur, se dépouillant des marques de sa dignité, se hâte de prendre la fuite ; il n'en resta pas un seul dans la ville. Plusieurs milliers de républicains, qui avaient eu trop de confiance dans les Français, abandonnaient en désordre leur patrie. La cohue des voitures obstruant les barques au passage du Tésin, opérait une telle confusion, que, si les Autrichiens avaient mis plus d'activité dans leur poursuite, ils auraient enlevé la division *Grenier* qui fermait la marche, pour protéger les fuyards. An 7.

A quatre heures du matin, le 9, la ville était évacuée par l'état-major de la place. Un gouvernement provisoire venait d'être établi, en attendant les Autrichiens. Le général *Bechaud*, chargé du commandement du château, fit prévenir *Moreau*, que sa garnison n'était que d'environ sept cents hommes de la vingt-unième demi-brigade, et à-peu-près de six cents Cisalpins ; qu'il n'avait que six canons en état de servir, et fort peu de munitions de bouche ; que cependant il tiendrait autant qu'il pourrait, malgré l'impossibilité physique de faire une longue résistance.

Les places de Mantoue, de Peschiera et de Ferrare étaient munies de forces suffisantes ;

le directoire cisalpin les avait approvisionnées
1799. pour un an ; mais *Schérer*, pour s'approprier les deniers publics, avait employé ces munitions à faire le service d'une partie de sa campagne ; elles ne furent pas remplacées. Ce défaut concourut, avec d'autres causes à la prompte reddition de ces places. *Schérer* commandait encore l'armée d'Italie, lorsque Mantoue et Peschiera étaient assiégées par le général *Kray*, à la tête de vingt-cinq mille hommes.

Le général *Moreau* jouissait de la plus entière confiance des troupes ; mais, malgré son habileté, il ne pouvait lutter contre les Autrichiens et les Russes, qu'en rassemblant en un seul corps toutes les troupes françaises ou alliées, répandues dans le royaume de Naples, dans l'Etat romain, dans la Cisalpine maritime, dans la Toscane, dans les environs du lac de Côme, dans le Piémont, dans la république de Lucques et dans la Ligurie. Cette réunion avait été ordonnée par *Schérer* quelques jours avant sa destitution ; elle était presque entièrement impraticable. Une insurrection du genre le plus alarmant se manifestait dans les chaînes méridionales des montagnes du Piémont. Elle laissait craindre que les communications avec les Basses-Alpes ne fussent interrompues, si on retirait les troupes qui gardaient les gorges des montagnes et les passages des rivières. Les

appréhensions étaient encore plus grandes dans le midi de la péninsule. An 7.

A peine *Faypoult*, après avoir fait arrêter *Championnet*, s'était saisi des rênes du gouvernement de la nouvelle république parthénopéenne, que les Napolitains, réduits au désespoir par les exactions de ce nouveau *Séjan*, abjurant les marques d'attachement qu'ils avaient d'abord données aux Français, se soulevaient de toutes parts, contre des hommes qui se permettaient, dans tous les genres, les plus étranges excès. L'armée du général *Mack* se rassemblait sur les confins maritimes de la Calabre. Le cardinal *Ruffo*, quittant le rochet pour la cuirasse, se présentait pour la commander.

Les Toscans, paisibles et heureux sous les grands ducs de la maison d'Autriche, s'étaient soumis plutôt aux armes françaises qu'à leurs sentimens révolutionnaires; presque tous, en attendant l'instant de se déclarer, payaient en silence les contributions qu'on leur demandait, et recevaient sans se plaindre les impulsions qu'on leur donnait; mais à peine *Schérer* avait été défait, que les habitans des montagnes du grand duché, se flattant d'être promptement secourus, préparaient leurs armes pour attaquer les Français dans toutes les positions difficiles. Quelques-uns même commençaient déjà les hostilités.

1799.

CHAPITRE XXVII.

Les Turcs s'emparent des îles vénitiennes de l'Archipel.

La Porte ottomane avait ouvert aux flottes russes de la mer Noire le port de Constantinople ; et tandis que *Bonaparte*, après avoir soumis la Basse-Egypte, se préparait à de nouvelles conquêtes, les pavillons ottoman, russe et anglais, réunis, flottaient dans les mers de la Grèce, menaçant l'Italie d'une nouvelle irruption de barbares. Les îles vénitiennes de l'Archipel, dont les Français s'étaient rendus maîtres après la destruction du gouvernement vénitien, furent bientôt envahies et tombèrent au pouvoir des Turcs. Malte fut assiégé par les Anglais. Plusieurs divisions russes débarquèrent à l'est du royaume de Naples. Quelques détachemens anglais se réunirent aux Russes. Les uns et les autres communiquaient une force imposante à l'armée du cardinal *Ruffo*, qui s'était tenue jusqu'alors sur la défensive. Elle s'approche de Naples : presque toutes les provinces de cette monarchie se déclarent en sa faveur.

Le royaume de Naples était presque le seul pays dont la ville de Rome tirât ses subsis-

tances, depuis que les Anglais dominaient sur la Méditerranée. La famine menaçait cette immense cité ; le peuple commençait à murmurer. An 7.

Dans cette disposition des choses, les Français avaient raison de craindre les suites que pouvait avoir l'évacuation de la terre de Labour et de l'État romain. Le général *Moreau*, dont l'armée s'appuyait sur les forteresses du Piémont et de la Ligurie, en attendant que des secours venus de France le missent en état de se mesurer avec les ennemis, n'était pas sans inquiétudes sur les moyens de nourrir les troupes qui lui restaient. Séparé de la France par la masse entière des Alpes, la Toscane était sa meilleure ressource, malgré la difficulté de conduire des vivres par les routes des Appennins. Mais on lui refusait les subsistances depuis que les Toscans commençaient à s'insurger. Il fallait les conquérir à la pointe de l'épée, non sans danger.

Enfin, les progrès du cardinal *Ruffo* et ceux des Austro-Russes forcèrent les Français d'abandonner le midi de l'Italie pour se replier sur la Ligurie ; retraite difficile, dans laquelle le général *Magdonald*, qui la conduisait, eut à combattre, non-seulement les Anglais et les Russes, mais une partie des habitans du pays qu'il traversait.

1799.

CHAPITRE XXVIII.

Voyage de l'eseadre de Brest sur la Méditerranée.

UNE escadre de ving-six vaisseaux de ligne était sortie du port de Brest, vers le milieu de germinal ; elle faisait voile pour la Méditerranée. On présumait généralement qu'après avoir débarqué, dans le port de Gênes, les renforts qu'on promettait à *Moreau*, et des vivres dont on manquait sur toute la côte de la Ligurie, la flotte se porterait à l'est, ravitaillerait l'île de Malte, ferait voile pour les bouches du Nil et ramenerait *Bonaparte* avec son armée en Italie. Tous les habitans du pays appelaient à grands cris les vainqueurs de Lodi et d'Arcole ; s'ils se fussent présentés au milieu de la péninsule, les Italiens, électrisés par leur présence, se seraient précipités en foule au-devant des drapeaux républicains.

La dispersion des forces britanniques dans tous les ports de la Méditerranée et l'Adriatique, ne leur permettait pas de s'opposer efficacement à cette navigation, qui demandait beaucoup de célérité. Les bouches du Nil n'étaient bloquées que par une division de l'escadre de *Nelson*, commandée par sir Sidney

Smith, long-tems enfermé à Paris dans la tour du Temple, et qui en était sorti en achetant du directoire ou de ses subordonnés le diplome qui lui rendit la liberté. L'escadre française perdit un tems précieux à attendre, sur les côtes d'Espagne, quelques vaisseaux espagnols qui devaient se réunir à la flotte. Les Anglais, prévenus par ces lenteurs, eurent le tems de rassembler leurs escadres et d'opposer aux Français des forces supérieures. La flotte française ne fit que se montrer devant le port de Gênes. On mit à terre quelques provisions et un corps de troupes peu nombreux, et lorsque chacun s'attendait qu'elle ferait voile à l'est, l'escadre reprit la route de Gilbraltar et fit quelque séjour dans le port de Cadix. Elle revint ensuite à Brest, accompagnée d'une escadre espagnole, sans se mesurer avec l'ennemi. Ce n'était pas une expédition guerrière qu'on avait faite, c'était plutôt un dispendieux voyage entrepris et terminé sans encombre. An 7.

Depuis que *Bonaparte* avait quitté l'Europe, l'île de Malte était constamment bloquée. L'activité et le courage de la garnison et du général *Vaubois*, qui la commandait, répondaient à la république française que les efforts les plus vigoureux et les plus constans seraient faits pour la conserver ; mais il est un ennemi auquel la bravoure la plus audacieuse, ni les remparts les plus solides ne sauraient résister ;

cet ennemi, c'est la faim. Le rocher de Malte
1799. produit quelques fruits raffraîchissans. L'île reçoit de la Sicile la plus grande partie de ses subsistances ; privée de ce secours nécessaire, elle était réduite aux seules provisions laissées par *Bonaparte*, et à quelques faibles convois qui venaient des côtes d'Afrique, en trompant l'activité des Anglais.

La constance avec laquelle, durant la dernière guerre, les Anglais avaient fait les sacrifices les plus dispendieux pour ravitailler chaque année la forteresse de Gibraltar, bloquée par les Espagnols, et même pour en changer de tems en tems les défenseurs, avertissait le gouvernement français des attentions délicates, de la sollicitude prévoyante qu'exige une garnison isolée, qui peut être affaiblie par des maladies, des nourritures mal-saines et d'autres fléaux imprévus.

L'empereur de Russie lui-même indiquait, par sa conduite, au directoire français, l'attention scrupuleuse et continuelle avec laquelle il devait veiller à la conservation de Malte. A peine *Ferdinand Hompesch* avait abandonné cette île, que *Paul I.er* s'en était fait déclarer grand-maître par les chevaliers qui résidaient dans ses Etats. Cette vaine promotion était tournée en ridicule en France, par des gens accoutumés à ne considérer que l'écorce des choses, mais elle avait le principe le plus

adroit. La cour de Pétersbourg, qui portait constamment ses vues ambitieuses sur le trône de Bizance, avait éprouvé plusieurs fois, douloureusement, combien, pour l'exécution de ce vaste dessein, il lui aurait été utile de posséder un port dans la Méditerranée. AN 7.

Malte, située entre l'Europe et l'Afrique, semblait destinée par la nature à renfermer, dans un des ports les plus vastes et les plus sûrs de l'Occident, les préparatifs que pouvait faire cette puissance pour attaquer les châteaux des Dardannelles, tandis qu'une flotte, équipée vers la Krimée, assiégerait Constantinople du côté de la mer Noire. *Paul I.er* mettait un si grand prix à la possession de ce rocher, qui avait déjà bravé toute la puissance des Ottomans, que, pour écarter l'obstacle, pouvant résulter de la différence entre la religion catholique romaine, professée dans l'ordre de Malte, et celle qui dominait à Pétersbourg, il eût donné volontiers les mains à la réunion des églises latine et grecque, sauf à renouveler le schisme, lorsque les circonstances ne le forceraient plus à dissimuler ses opinions religieuses.

Le départ de la flotte française laissait l'armée du général *Moreau* et toute la côte de Gênes, dans un état alarmant, dont la présence seule de cette armée navale pouvait les faire sortir. Les opérations projettées sur la Manche

1799. nécessitaient, peut-être, le retour de l'escadre dans le port de Brest ; mais ce retour rendait prodigieusement épineuses les opérations sur la Méditerranée ; il n'était pas même forcé par la supériorité de *Nelson*. Les côtes de Provence présentaient plusieurs abris où les vaisseaux français étaient en sureté. Leur séjour à l'entrée du golfe de Gênes, forçait les Anglais de croiser perpétuellement entre la rivière du Levant et l'île de Corse, exposés aux tempêtes fréquentes dans ces parages.

Mais, comme on l'a déjà observé, il semblait qu'un génie malfaisant entraînât alors la république vers sa chûte. Des plaintes aussi vaines que multipliées parvenaient de toutes parts à Paris, contre une nuée de vampires qui avaient excité contre les Français la fureur des Italiens. Ces vampires jouissaient tranquillement du fruit de leurs rapines ensanglantées. *Schérer*, à leur tête, dépensait en scandaleuses profusions les dépouilles d'un peuple ami dont on avait comblé la misère. Il bravait lâchement l'opinion publique, jusqu'au tems où, la preuve de ses crimes s'amoncelant sur sa tête, il échappa, par la fuite, au châtiment mérité.

An 7.

CHAPITRE XXIX.

Elections de l'an 7. Entrée de Sieyes au directoire. Révolution du 30 prairial.

REWBEL, sorti par le sort du directoire, fut remplacé par *Emmanuel Sieyes*, ambassadeur de France à la cour de Berlin. La part que *Sieyes* avait prise aux diverses crises de la révolution, et ses relations avec le roi de Prusse, le présentaient, à la France épuisée, comme un homme capable d'arrêter l'incommensurable versatilité du mouvement révolutionnaire. On était généralement persuadé que son entrée au directoire serait suivie d'un nouvel ordre de choses, et peut-être de la paix, si ses collègues voulaient adopter ses principes. Il est même probable que la révolution du dix-huit brumaire an huit serait arrivée cinq mois plutôt, si plusieurs circonstances ne s'y fussent opposées.

Les assemblées primaires de l'an sept avaient été moins orageuses que celles de l'année précédente. J'ai rapporté qu'en l'an six, sur un message du directoire exécutif, présentant des titres imaginaires d'exclusion envers un grand nombre de nouveaux députés aux deux conseils, d'après les renseignemens que lui

1799. avaient donné ses commissaires dans les départemens, ou les ennemis que ces nouveaux députés avaient à Paris, le corps législatif avait déclaré nulles, non-seulement les élections des corps électoraux dans lesquelles des scissions s'étaient manifestées, sans égard à la majorité des suffrages, mais celles de plusieurs départemens dont les élections n'avaient pas été scissionnées, et où toutes les formalités voulues par la constitution avaient été observées.

Si cette mesure eût passé en coutume, il est certain que, d'un côté, l'influence des commissaires du pouvoir exécutif dans les départemens, leur permettant toujours d'opérer des scissions plus ou moins nombreuses dans les corps électoraux dont ils n'auraient pû diriger les élections à leur gré ; de l'autre, le corps législatif s'arrogeant le droit, lorsqu'une minorité des électeurs avait fait scission, d'adopter les choix de cette minorité, au préjudice de ceux faits par le corps électoral principal, dans lequel résidait cependant la volonté des assemblées primaires, et de se décider, d'après les renseignemens donnés par le directoire ; non-seulement la tenue des assemblées primaires serait devenue illusoire, mais le directoire eût été, par le fait, le seul maître des élections.

L'espoir de ce résultat avait multiplié à tel

point les scissions, cette année, que l'abus était dans une évidence trop marquée pour pouvoir être maintenu. Le corps législatif rejeta généralement toutes les scissions. An 7.

Dans le cours des discussions qui eurent lieu à ce sujet, les directeurs *Treilhard*, *Merlin* et *Larévellière-Lépaux*, furent accusés, par la voix publique, d'avoir occasionné, par leur trahison ou par leur incapacité, les revers qu'éprouvaient les armées françaises, sur-tout en Italie, depuis l'expédition de *Bonaparte*. On attaqua d'abord l'élection de *Treilhard* à la dignité de directeur, comme contraire à l'article 136 du titre 6 de la constitution. En conséquence il fut destitué de ses fonctions directoriales, par une loi du 30 prairial. Les deux autres, ne formaient plus la majorité du directoire ; menacés d'être mis en jugement, ils donnèrent leur démission, et rentrèrent dans une condition privée. Ils eurent pour successeurs le général *Moulin*, *Gohier*, ex-ministre de la justice, et *Roger-Ducos*, ex-conventionnel.

Il était public que *Rewbel*, *Merlin*, *Treilhard* et *Larévellière-Lépaux*, gouvernaient seuls la république. Ils ne laissaient à *Barras* que l'occupation de la chasse à Gros-Bois. Le premier, sorti par le sort, et les autres expulsés, on s'attendait à voir prochainement éclore des changemens de la plus haute importance,

1799. amenés par la marche des affaires. Les séances des deux conseils continuaient à être très-orageuses. D'un côté on demandait la réforme des abus ; de l'autre, la punition des traîtres et des dilapidateurs. Souvent l'enceinte du corps législatif présentait l'image d'une arêne prête à être ensanglantée.

Les deux conseils avaient donné quelque preuve d'énergie, en rejetant toutes les scissions dirigées par les agens du directoire. Le triomphe qu'ils venaient de remporter sur le directoire lui-même, augmentait leur force, mais cette force n'était pas celle de l'opinion publique. Ils l'avaient perdue par des écarts dans lesquels la turbulence des passions cupides les avait entraînés. On disait hautement, jusque dans les tribunes des cinq-cents et des anciens, que, si le corps législatif avait brisé le directoire, ce n'était pas en vue du bien public, mais pour éloigner une catastrophe qui menaçait les deux conseils. Au surplus, cette révolution, du 30 prairial, devenait elle-même une preuve que la constitution de l'an 3 n'était pas assise sur des bases solides.

Ceux qui avaient élevé ce monument politique, se proposaient sans doute de mettre les grands pouvoirs en équilibre. Cependant ils furent constamment en opposition, parce que, mal habilement constitués, leurs attributions se confondaient, et qu'il n'existait aucun

régulateur pour balancer leur puissance. Les droits du corps législatif se trouvaient, pour ainsi dire, illimités ; les deux conseils formaient une convention nationale perpétuelle ; mais le directoire, placé par la loi sous la dépendance des deux conseils, disposant de la force publique et de tous les moyens de séduction, jouissait d'une autorité de fait qui devenait presque toujours prépondérante. Un état de guerre entre les deux premières autorités les poussait perpétuellement hors de la ligne constitutionnelle. Cet état de guerre les forçait de conspirer l'une contre l'autre ; et toutes les divisions se terminaient ordinairement par une secousse révolutionnaire. AN 7.

Les symptômes avant-coureurs d'une révolution prochaine frappaient les esprits les moins exercés. Plusieurs membres du corps législatif, sentant la nécessité de rallier autour d'eux la masse du peuple, proposaient de rapporter le décret qui avait augmenté de plus d'un tiers le traitement des députés, au mépris du texte précis de la constitution, qui réglait ce traitement. La résolution en fut prise au conseil des cinq cents ; mais ceux qui avaient intérêt que le corps législatif restât avili, afin que sa chûte ne produisît aucune secousse alarmante, prirent des moyens indirects pour arrêter les effets de cette mesure. La résolution fut rejetée par les anciens ; et les deux conseils,

dupes de la feinte générosité de ceux qui ne
1799. les embrassaient que pour les étouffer plus surement, perdirent l'occasion d'attacher à leur sort la force et la volonté publiques.

Cependant les deux conseils, agités intérieurement par des convulsions révolutionnaires, ressemblaient à un vaisseau battu par une violente tempête. Plusieurs des nouveaux directeurs, craignant les suites de la révolution qui s'annonçait, employaient leur influence pour faire naître des incidens capables d'en reculer l'époque. Les jacobins furent soulevés, comme on le verra bientôt. La nouvelle révolution s'éloigna, mais on prenait secrétement des mesures qui devaient en rendre le succès infaillible dans un tems peu éloigné.

CHAPITRE XXX.

Mort de Pie VI. *Retour du roi des Deux-Siciles dans Naples.*

Au milieu de cette lutte intestine, le directoire, effrayé par les progrès des austro-Russes, devant lesquels toutes les barrières de l'Italie s'abaissaient successivement, employait ses ressources, non-seulement pour faire parvenir au général *Moreau* des renforts sans lesquels il ne pouvait repousser les ennemis, mais pour

former une nouvelle armée vers les frontières occidentales du Piémont, sous le nom d'armée des Alpes, sous le commandement du général *Championnet*, rendu à la liberté après la révolution du 30 prairial. Le général *Joubert* avait ordre de reprendre le commandement de l'armée d'Italie; et *Moreau*, dont le sort était de ne commander les armées que lorsqu'elles étaient désorganisées, et d'être rappelé lorsqu'après avoir rétabli la confiance, il pouvait recueillir les fruits de ses travaux, avait ordre de revenir à Paris, sous le prétexte de commander sur les bords du Rhin une armée qui s'assemblait pour s'opposer à une armée allemande, levée en vertu d'un *conclusum* de la diète de Ratisbonne, du 21 messidor, qui déclarait la guerre aux Français, et à une armée russe qui s'avançait vers le nord de la France. An 7.

Une loi, rendue au mois de nivose, qui ordonnait que tous les jeunes gens depuis l'âge de vingt jusqu'à vingt-cinq ans se tiendraient prêts à marcher, au premier signal, à la défense de l'Etat, aurait donné au directoire toutes les facilités de recruter les armées, si cette énergie qui poussait la jeunesse française vers la carrière des armes, eût subsisté. Cependant les cadres des armées se remplissaient; mais telle était l'inconcevable dilapidation, autorisée ou tolérée par les membres de l'ancien gouvernement, qu'il était difficile de procurer

des habits et des fusils aux jeunes gens qui se
1799. présentaient.

On ordonna un emprunt de guerre de cent millions ; il devait être réparti sur les individus les plus aisés. Personne ne se présenta pour le payer. Le dénûment du trésor national était extrême, malgré l'énormité des impôts, portés cette année à six cents millions. Les places frontières manquaient généralement de munitions et de subsistances. Les forteresses de Peschiera, de Pizzighitone, de Milan, de Ferrare, de Turin, d'Alexandrie, enfin de Mantoue, furent successivement enlevées par les Allemands, non par la force des armes, mais parce qu'elles manquaient de vivres, quoique *Schérer* eût assuré qu'elles en étaient abondamment pourvues. Les Russes et les Autrichiens trouvèrent dans ces places toute l'artillerie et toutes les munitions de guerre dont ils avaient besoin pour le reste de la campagne. Ils s'emparèrent, dans la seule citadelle de Turin, de trente mille fusils neufs, qu'il était si aisé de faire transporter dans Briançon ou dans Fenestrelles.

Le comte de *Suwarow* fait marcher une division de son armée dans la vallée de Suze, dont les Français avaient détruit les fortifications, après le traité conclu avec le roi de Sardaigne, au lieu de conserver une place regardée de tout tems comme la clef de l'Ita-

lie, et que les Italiens appelaient la porte de la guerre. Les Austro-Russes s'approchent de Briançon. Cette ville, une des plus fortes de l'Europe, manquait de vivres, de munitions de guerre et d'artillerie. On en avait livré les canons aux fournisseurs qui, ne pouvant les emporter, les brisèrent en morceaux pour vendre le bronze, et brûlèrent les affûts pour en extraire le fer ; genre de déprédation auquel je refuserais d'ajouter foi moi-même, si je n'en avais été témoin. An 7.

On craignait que le pape ne fût enlevé par les Autrichiens ou par les Russes dans cette place. Il fut conduit à travers les Alpes par Embrun et Grenoble, jusqu'à Valence. Pie VI y trouva la fin de ses longues infortunes, le 2 fructidor. Un ministre d'Espagne, et l'archevêque de Corinthe l'avaient suivi dans ses pélerinages. Ils firent embaumer son corps, et le placèrent en habits pontificaux dans un cercueil de plomb déposé dans l'église cathédrale de cette ville.

A peine les Français avaient abandonné le royaume de Naples, l'Etat romain et la Toscane, qu'on y éprouvait une nouvelle révolution. Le roi des Deux-Siciles rentra dans Naples le 25 messidor, après le combat le plus sanglant entre les royalistes et les républicains. Les royalistes, vainqueurs, exercèrent les plus effroyables traitemens sur les fauteurs du

régime républicain. Naples nagea dans le sang
1799. de ses habitans. On assure qu'on vit des Lazaronis se disputer les membres sanglans de leurs victimes, qu'ils les grillaient sur des charbons, et qu'ils les dévoraient. Religion, humanité, vertu, vous êtes donc de vains mots, lorsque, dans la tourmente des révolutions, les hommes poussés dans des routes inconnues par des chefs avides qui les égarent, ont foulé aux pieds tous les principes qui les dirigeaient, pour se jeter dans des entreprises dont il leur est impossible de calculer les résultats.

Le roi *Ferdinand IV* se crut bientôt assez solidement rétabli sur son trône pour détacher un corps de ses troupes qui, s'étant réuni à quatre mille Russes, entra dans Rome le 22 thermidor. Un gouvernement militaire fut établi provisoirement dans cette capitale; mais tout le midi de l'Italie s'agitait dans les convulsions de l'anarchie. *Ferdinand IV*, loin de jouir de ses conquêtes, ne se croyant pas en sureté dans Naples, revint en Sicile, et fixa sa résidence à Palerme.

An 7.

CHAPITRE XXXI.

Bataille de Novi.

Championnet, arrivé dans les Alpes durant les premiers jours d'août, s'occupait dans Grenoble d'organiser une armée de quarante mille hommes, presqu'entiérement composée de jeunes gens qui n'avaient jamais fait la guerre. Le pays aride dans lequel elle se formait, et les difficultés des chemins sur les sommités des Alpes, retardaient la marche de ces troupes, sollicitée vainement par le général *Joubert*, qui couvrait la Ligurie depuis Nice jusqu'à Bobbio.

L'armée de *Joubert*, à laquelle s'étaient enfin réunies les divisons de Naples, de Rome et de Toscane, était de cinquante mille hommes. Le général *Magdonald* qui avait dirigé la retraite la plus difficile, revenait à Paris, tandis que ses talens étaient nécessaires en Italie, au milieu des bataillons dont il possédait la confiance. *Joubert* avait reçu l'ordre précis du directoire d'attaquer les Austro-Russes qui pressaient le siège de Tortone. Il était extrêmement important de dégager cette place. Le nouveau général engagea *Moreau* à ne quitter la Ligurie qu'après la bataille qu'il était résolu

de donner. Une partie de l'armée française
1799. gardait les rivières du Levant et du Ponant, le col de Tende, la vallée d'Orméa, et la ville de Gênes. On ne pouvait disposer que de 36 mille combattans.

L'armée leva le camp de Cornigliano le 26 thermidor, pour marcher aux ennemis. L'aile droite, commandée par le général *Ney*, formant deux divisions aux ordres des généraux *Vatrin* et *Laboissière*, débouchait par le col de la Boccheta pour se rendre à Novi. La gauche, aux ordres du général *Pérignon*, composée des deux divisions des généraux *Grouchy* et *Lemoine*, se porta de Savone par la vallée de la Bormida sur Acqui et Capriala, où deux mille hommes furent laissés pour assurer les subsistances. Elle arriva le 27 au soir sur les hauteurs de Novi, et se plaça, la gauche à Pasturana, la droite s'appuyant à la gauche du général *Ney* qui était arrivé le même jour à sept heures du matin. La droite du général *Saint-Cyr* s'appuyait à la Scrivia. Un petit corps de troupes, aux ordres du général *Dombrousky*, investissait le fort de Serra-Valle, occupé par les Autrichiens.

Suwarow et *Mélas* commandaient trente-huit mille hommes de leur nation, et vingt mille Piémontais armés depuis que les Autrichiens étaient maîtres de Turin, et qui faisaient le service de troupes légères. Le général

Kray, qui avait fait le siège de Mantoue, et que *Joubert* croyait occupé à mettre en état de défense sa nouvelle conquête, arriva le 27 au camp Autro-Russe avec vingt mille hommes. La force de cette armée était alors de cinquante-huit mille hommes, non compris les milices piémontaises. Elle était réunie, la droite à Bocco, sous les ordres du général comte *de Belgrade*, la gauche à Tortone, commandée par le général *Kray*, et le centre, où se trouvaient *Suwarow* et *Mélas*, à Pozzolo. Elle avait une réserve à Rivalta. An 7.

A l'aspect de forces aussi redoutables, le général *Joubert* tint un conseil de guerre le 27 au soir dans Novi. Tous les généraux convinrent qu'il y avait plus que de l'imprudence à descendre dans une plaine immense où le moindre revers entraînait la destruction totale de l'armée française. Il ne fut point pris de détermination, les généraux retournèrent à leurs postes.

Le 28, *Joubert* et *Moreau* montaient à cheval pour parcourir la ligne, lorsqu'une ordonnance vint leur annoncer que l'aile gauche était attaquée. La bataille fut bientôt générale. Elle s'engageait à peine, lorsque le général *Joubert*, se précipitant avec son état-major pour animer, par sa présence, une charge à la baïonnette, fut frappé d'un coup mortel. La perte du général ne ralentit pas l'ardeur

1799. du soldat. L'ennemi, reçu par-tout avec intrépidité, fait des efforts inutiles pour enfoncer les bataillons français, et malgré son extrême supériorité, il eût été forcé probablement d'abandonner l'attaque, s'il ne fût parvenu à tourner une partie de la division *Saint-Cyr*, qui s'était avancée dans la plaine avec trop d'audace. *Moreau* ordonna la retraite à cinq heures du soir. L'armée reprit ses positions à Ceva, à la Boccheta, à Bobbio. La forteresse de Tortone n'espérant plus d'être secourue, se rendit à *Suwarow*. Mais ce général avait acheté la victoire de Novi par une perte si énorme, qu'il n'osa pas se présenter devant la Boccheta, pour pénétrer sur la côte de Gênes.

Toutes les gazettes d'Allemagne, d'Angleterre et du midi de l'Italie avaient d'abord exagéré la gloire dont s'était couvert le général russe à la journée de Novi. On comparait ses opérations aux campagnes de *Bonaparte*. Vaines allégations dictées par l'esprit de parti. Il fut bientôt constant que *Suwarow* n'avait dû ses succès qu'à la grande supériorité des forces qu'il commandait, et qu'il n'avait pas su tirer parti de ses avantages. En vain *Paul I.er* venait de lui donner le titre de *prince italique*, dans un diplôme solemnel; cette faveur ne faisait que démontrer la vanité des titres donnés par les cours. Le général *Cham-*

pionet descendait les Alpes avec une armée composée d'une jeunesse brillante et amoureuse de la gloire. Les Russes et les Autrichiens furent obligés de se partager pour faire face à ces nouveaux ennemis. Tout le fruit de la bataille de Novi fut perdu pour eux. An 7.

Bientôt une fatale mésintelligence se mit entre les uns et les autres. Les Russes reprochaient aux Autrichiens qu'ils ne les avaient pas secondés avec toute la force qu'ils recevaient de leur nombre. Les Autrichiens déversaient le même reproche sur leurs alliés. La défiance entre les deux armées devint si prononcée, que, pour en arrêter les résultats, il fut convenu que *Mélas*, *Bellegarde* et les autres généraux autrichiens seraient seuls chargés de continuer la guerre en Italie, tandis que *Suwarow* et ses Russes pénétreraient dans l'Helvétie, pour essayer d'entrer en France par les bords du lac de Genêve, ou le mont Jura. L'Italique Suwarow abandonnait les bords de l'Eridan, tandis que *Championet* réunissait, sous son commandement, toutes les armées françaises, charge au-dessus de ses forces, et dont il sentit toute la pesanteur, lorsque *Moreau* l'eut quitté pour revenir à Paris, sur les ordres du directoire.

1799.

CHAPITRE XXXII.

Campagne d'Helvétie.

Depuis la défaite du général *Jourdan*, la plus grande partie de l'armée autrichienne, aux ordres de l'archiduc *Charles*, s'était portée sur l'Helvétie par les bords du Rhin, non-seulement pour favoriser les opérations du général *Hotze*, mais pour empêcher que l'aile droite de *Massena*, commandée par *Lecourbe*, ne pénétrât en Italie par le mont Saint-Gothard, et ne mît obstacle aux succès de Suwarow et de *Mélas* dans la péninsule.

Dès que la guerre avait été déclarée, *Massena* avait attaqué les Autrichiens dans le pays des Grisons. L'armée d'Helvétie, après avoir forcé les gorges de Luciansteig, se flattait de renvoyer bientôt les Autrichiens dans le Tyrol. La défaite de *Jourdan* changeait la nature des choses. Le général *Lecourbe*, au lieu de se porter sur le Haut-Tesin, fut obligé de pénétrer dans la vallée d'Inn, pour faire face aux nombreux corps impériaux qui entraient dans l'Helvétie par cette route difficile. Les Autrichiens furent encore renforcés par une forte division russe, commandée par le général

Kinskoy-Korsakow. Ils se flattaient d'un succès d'autant plus certain, que les Suisses, exas- An 7.
pérés par les exactions criantes que se permettait *Rapinat*, commissaire du gouvernement français, pouvaient leur être d'un grand secours dans un pays montagneux, où quelques gorges livrées devaient avancer prodigieusement les opérations d'une armée.

D'ailleurs, le même esprit de désorganisation qui avait concouru aux défaites de *Jourdan* et *Schérer*, nuisait aux opérations de *Massena*, de *Lecourbe*, de *Ferino*, de *Dessoles*, qui déployaient les plus grands talens en Helvétie. On a vu précédemment que *Dessoles*, à la tête de six mille hommes qui formaient l'avant-garde de *Lecourbe*, avait pénétré jusqu'à Glurens, sur le Haut-Adige, et qu'il n'attendait que des renforts pour descendre ce fleuve jusqu'à Trente, et prendre de revers l'armée de *Mélas*. Le défaut de subsistances le força d'abandonner cette excellente position pour se retirer dans la Valteline, à Bormio, vers les sources de l'Adda.

Le défaut de subsistances ruinait dans toute l'Helvétie l'armée française, très-inférieure en nombre à celle des Autro-Russes. Elle manquait de nourriture, d'habits, de munitions de guerre, et de toutes les ressources qui assurent le succès des combats. En vain la voix publique accusait de ce fatal dénûment des commis-

saires dévastateurs, qui traitaient la Suisse
1799. comme un pays soumis à une exécution militaire. Soutenu par Rewbel, son parent, *Rapinat*, bravait les cris impuissans des malheureux qu'il réduisait au désespoir. Les Suisses, courbés sous le poids des contributions despotiques, enfouissaient leur argent; ils cachaient leurs grains et leurs bestiaux dans les endroits les plus reculés de leurs montagnes.

Les Austro-Russes étant parvenus à s'emparer de Zurich, multipliaient leurs efforts pour pénétrer en France du côté de Bâle ou du côté de Neufchâtel. *Massena* et *Lecourbe* furent forcés d'abandonner le projet d'envoyer des secours en Italie. Favorisés par des positions que leur offrait le théâtre sur lequel ils faisaient la guerre, ils opposaient une résistance opiniâtre. Ils évitaient sur-tout toute affaire décisive, dont l'issue pouvait être fatale à la république française. La conduite de ces guerriers était d'autant plus généreuse, que non-seulement elle les exposait à la censure de ces hommes superficiels qui, ne jugeant les généraux que par les actions d'éclat, auraient blâmé la plus belle campagne du maréchal *de Saxe*; mais elle était traitée de pusillanime par ceux des membres du gouvernement qui auraient voulu, d'après les perfides combinaisons de leurs projets, que l'armée d'Hel-

vétie eût été traitée comme celle des généraux *Schérer* et *Jourdan*. Il est probable que *Massena* et *Lecourbe* eussent été destitués, si les événemens de la révolution n'avaient chassé du palais du Luxembourg *Rewbel*, *Treilhard*, *Larévellière* et *Merlin*. An 7.

Après cette révolution, il fut pris des mesures pour renforcer en même tems les armées d'Italie, de Suisse, du Rhin et des Pays-Bas. Depuis le départ de *Bonaparte*, un systême général de déprédation avait tellement dévoré la fortune de l'Etat, comme je l'ai déjà observé, que non-seulement toutes les caisses publiques étaient vides, malgré l'énormité des impôts, mais qu'il ne se trouvait ni armes, ni munitions, ni denrées dans les magasins de la république. Une expérience désastreuse avait forcé de reconnaître l'abus introduit par les jacobins, de charger des fournitures des hommes qui n'offraient de responsabilité que dans leur prétendu patriotisme. Ces sangsues avaient pris une autre route pour arriver au même but. Par une dérision aussi amère que publique, des compagnies d'usuriers se présentaient pour se cautionner mutuellement; le cautionné et le cautionneur partageaient les bénéfices, et lorsque l'un avait fait banqueroute, il se trouvait que l'autre n'avait aucune solidité.

Une partie de ces obstacles furent surmon-

tés peu-à-peu. Non-seulement le général
1799. *Massena* reçut de nombreux renforts, mais les nouveaux bataillons envoyés sur les bords du Rhin, permettaient enfin à l'armée d'observation d'entreprendre une guerre offensive. Le général *Bernadotte*, qui commandait cette armée au commencement de la campagne, avait été chargé du ministère de la guerre, qu'il ne remplit que durant quelques mois. L'armée était conduite par le général *Muller*. On passe le Rhin; une partie de l'armée pénètre en Souabe, le reste assiège la forteresse de Philisbourg. L'archiduc *Charles* crut devoir abandonner l'Helvétie, avec une partie de son armée, pour se porter dans le Brisgaw.

A peine ce général avait passé le Rhin, auprès de Schaffouse, que *Massena* et *Lecourbe* attaquèrent les Autrichiens et les Russes sur toute leur ligne, depuis l'embouchure de l'Aar, jusqu'aux extrémités du Vallais.

L'armée française, en Helvétie, était composée de huit divisions. La première, aux ordres du général *Thureau*, occupait le Valais, vers les sources de l'Aar et du Rhône; ses avant-postes s'étendaient jusqu'au Domo d'Osasula et au lac majeur. La seconde division, commandée par *Lecourbe*, s'étendait dans les cantons d'Ury et de Schwitz, vers le mont Saint-Gothard, et les sources de la Reuss, du Rhin et du Tésin; elle occupait les passages

qui conduisent du pays des Grisons en Italie. Le général *Soult* commandait la troisième division, dans les cantons de Glaris, Schwitzs et Zug, jusqu'au mont Albis. La quatrième division, aux ordres du général *Mortier*, était cantonnée depuis le mont Albis jusqu'à Dietticou, près de Zurich. La division du général *Lorges* s'étendait le long de la Limath, de Dietticou à Baden. La sixième division, aux ordres du général *Lehardi*, défendait les bords de la Limath et de l'Aar, jusqu'à l'embouchure de cette dernière rivière dans le Rhin. Le général *Klein* commandait la septième division dans le Frikthal, à la gauche du Rhin, et le général *Chabran* la huitième division, cantonnée auprès de Bâle, sur les deux rives du Rhin. An 7.

Les trois premières divisions obéissaient à *Lecourbe*, et les trois dernières à *Ferino*. *Massena* avait son quartier-général à Lentzbourg. Les Austro-Russes formaient trois corps; le centre commandé par Kinskoy-Korsakow, la droite par *Hotze*, et la gauche par *Jellakich*; on évaluait leur armée à soixante-dix mille combattans.

1799.
An 8.

CHAPITRE XXXIII.

Défaite des Autrichiens et des Russes.

La bataille commença le 3 vendémiaire sur une ligne de plus de soixante lieues de développement. Elle dura quinze jours entiers. Les Français rentrèrent dans Zürich sur les cadavres de leurs ennemis qui remplissaient les fossés de cette place. Le général autrichien *Hotze* resta parmi les morts ; la principale perte tomba sur la division russe ; elle fut presqu'entiérement exterminée. Les Français firent cinq mille prisonniers, prirent cent pièces de canon, quinze drapeaux, et presque tous les bagages des Autrichiens et des Russes, qui se retiraient avec précipitation vers le lac de Constance et le pays des Grisons.

Suwarow abandonnait alors les frontières de la Ligurie ; ignorant la défaite de Kinskoy-Korsakow, il traversait rapidement la plaine du Piémont, côtoyait le lac majeur, et se présentait en forces pour se rendre maître des gorges du Saint-Gothard, entre les sources du Rhône et celles du Tésin. *Lecourbe*, qui venait de battre les corps qui lui étaient opposés, n'avait pas de forces suffisantes pour

lutter, avec succès, contre ces nouveaux assaillans; sa division ne formait que quinze à dix-huit mille hommes. Mais la défaite totale des Autrichiens et des Russes aux bords de la Limath et de l'Aar, permettait à *Massena* d'accourir dans le canton d'Ury avec une partie de son armée. An 8.

Suwarow, après avoir franchi le Saint-Gothard, était parvenu aux environs d'Ury. Il y fut attaqué par les Français, le seize, et défait si complettement, qu'il n'évita qu'avec beaucoup de peine de tomber entre les mains de ses ennemis, en se retirant dans le pays des Grisons, par la vallée des Fleins. En vain Korsakow, instruit du danger de Suwarow, avait rassemblé à la hâte les débris de son armée, celle de *Hotze*, le corps de *Condé*, le contingent bavarois, et tous les Autrichiens répandus dans la Turgovie et dans le canton d'Appenzel, pour se porter de nouveau sur Zurich; repoussé par le général *Ferino*, il fut contraint d'abandonner l'Helvétie. Le général russe, dont l'armée était presqu'anéantie, craignant que la force ou la famine ne le mît dans la nécessité de déposer les armes dans les défilés des Alpes Rhétiques, fit sa retraite par le Haut-Tyrol et la Haute-Souabe, accompagné de Korsakow et du corps de *Condé*.

De cent mille hommes avec lesquels il était

sorti de la Russie huit mois auparavant, ou
1799. qui lui avaient été envoyés durant la campagne, à peine en put-il rassembler quarante mille au bord du Lech, aux environs d'Ausbourg. Cette armée prit ses quartiers d'hiver en Bohême.

CHAPITRE XXXIV.

Campagne de la Hollande. Les Anglais débarquent au Helder.

Le projet de la nouvelle coalition formée contre la France pendant les négociations de Rastadt, avait été de réunir, pour la campagne de 1799, une masse de forces si redoutable, que la république ne pût y résister. Deux cent cinquante mille Autrichiens, cent vingt mille Russes, soixante-dix mille Siciliens, auxquels allaient se réunir les forces de la moitié de l'Allemagne, devaient presser en même tems en Italie, en Suisse et sur les bords du Rhin, les Français auxquels l'espoir d'une paix prochaine et la foi d'un armistice cachaient une partie des dangers qui les menaçaient. Les Anglais, dont les trésors amassés par le commerce alimentaient ces armemens gigantesques, agissant comme s'ils disposaient de tout l'or de l'univers, non-seulement bloquaient

tous les ports de France par la supériorité de leur marine ; mais, d'un côté, leurs émissaires allumaient de nouveau les feux de la Vendée, et prodiguaient aux chouans l'argent, les armes, les munitions, les habillemens ; de l'autre, ils préparaient un des plus redoutables armemens qui fût sorti des ports de la Grande-Bretagne. Quarante mille hommes anglais, émigrés, ou Russes, allaient débarquer au nord de la Hollande, sous la conduite du duc d'*Yorck*. An 8.

Le général *Brune*, commandait les Français dans la république batave. Le gouvernement de la Haye venait de mettre sous ses ordres toutes les troupes hollandaises. Ce général avait donné en Italie et en Suisse des preuves multipliées de son courage et de ses talens militaires. Il avait besoin de les renouveler dans cette circonstance. Le déploiement des forces nationales sur tous les points les plus éloignés des frontières de France, ne laissait en sa disposition qu'un petit nombre de troupes. Elles étaient disséminées sur les côtes où les Anglais pouvaient débarquer, lorsqu'une flotte britannique de cent cinquante vaisseaux de tout rang parut devant la rade du Texel, le 3 fructidor an 7.

Vingt mille hommes débarquèrent à la pointe du Helder, et s'emparèrent, après la plus vive résistance, des batteries qui défendaient ce poste important, dont la possession

leur ouvrait l'entrée du Texel, et les rendait
1799. maîtres de la moitié de la Nord-Hollande. Ce pays, conquis sur la mer par les travaux suivis et opiniâtres des Hollandais, forme une presqu'île entre la mer du Nord et le Zuiderzée; il tient au reste de la Hollande, par une langue de terre battue d'un côté par les vagues de la mer, et de-l'autre par un golfe appelé mer de Harlem. Le terrain, en plusieurs endroits, est moins élevé que le niveau de la mer. Les Hollandais, pour le garantir de l'inondation, et même d'une submersion totale, ont construit d'immenses digues; tout le sol est entrecoupé de fossés et de canaux. Ils éconduisent les eaux, dans le tems de la haute mer, par le moyen de moulins d'une construction ingénieuse.

Ces fossés, ces canaux, et la facilité d'inonder à volonté une partie du pays, opposaient des moyens de défense presque insurmontables. Quand on considère combien il eût été difficile aux Anglais de franchir les obstacles qui pouvaient être multipliés entre Harlem et Leyde, et de pénétrer, par le chemin qu'ils avaient pris, dans le reste de la Batavie, on est convaincu qu'ils avaient choisi le lieu de leur débarquement à la pointe de la Nord-Hollande, dans l'espoir que le parti des mécontens bataves, dans Amsterdam, leur ouvrirait le port de cette métropole. La compression de ces mécontens ne fut pas une des

moindres difficultés que surmonta *Brune* dans le courant de cette campagne. An 8.

Instruit que les Anglais se montraient près d'Enchuysen, le général *Brune* se rend sur-le-champ dans la West-Frise, à la tête d'un corps de grenadiers, pour fortifier la division du général *Daendels*, campée entre Alcmaer et Horn. L'armée française et batave, inférieure en nombre, s'était retranchée auprès d'Alcmaer; elle y attendait des renforts en marche de toutes parts. Les anglais, maîtres de la partie septentrionale de la West-Frise, paraissaient compter principalement sur les nombreux partisans de la maison *d'Orange*, qui s'agitaient dans toutes les provinces bataves pour renverser le nouveau système de gouvernement.

Leurs sourdes manœuvres avaient eu d'abord des succès rapides. A peine le duc *d'Yorck* plaçait le pavillon Orange sur les clochers et sur les batteries du Helder, que la plus violente fermentation se manifestait parmi les matelots de la flotte batave du Texel. Elle fut suivie d'une insurrection générale. Quelques officiers, voulant en arrêter les funestes résultats, payèrent de leur tête leur noble dévoûment à la cause de leur patrie; la flotte entière se donna aux Anglais.

Cette fatale défection non-seulement livrait sans défense les flancs de l'armée française et

batave au feu des vaisseaux anglais, mais elle
1799. menaçait la ville d'Amsterdam d'une invasion prochaine, si les mesures les plus vigoureuses n'avaient été prises avec promptitude pour défendre les approches de cette capitale, au sort de laquelle celui de la Hollande était attaché.

Cependant, plusieurs corps de troupes françaises étaient détachés successivement sur divers points pour se rendre à marche forcée auprès de *Brune*. Alors ce général attaque les Anglais et les Russes. Sur les autres théâtres de la guerre, les batailles se donnaient sur des lignes d'une immense étendue. Ici les armées ennemies combattaient pour ainsi dire en champ clos. Ce ne fut qu'un combat perpétuel depuis les derniers jours de fructidor an sept, jusqu'au 21 vendémiaire an huit.

CHAPITRE XXXV.

Défaite des Anglais ; ils obtiennent, par capitulation, la permission de se rembarquer.

CETTE expédition ne ressemblait pas aux descentes ordinaires, à la suite desquelles les troupes débarquées, réduites à elles-mêmes dans le pays attaqué, peuvent être exterminées par une force majeure augmentant sans cesse. Les Anglais avaient pris terre dans une presqu'île, dont la plupart des habitans, étrangers au fracas des armes, cherchaient dans Amsterdam un asyle contre les horreurs de la guerre. La désertion de la flotte laissait craindre que, parmi les troupes de terre, il ne se trouvât des partisans de la maison d'Orange, capables, dans un jour de combat, d'abandonner la cause qui les avait armés et de se ranger sous les drapeaux ennemis. Quelques mouvemens de cette nature qui se manifestaient, exigeaient de la part du général en chef une délicate circonspection.

Elle était augmentée par la nécessité de veil-

ler à la sureté d'Amsterdam, sans paraître se
1799. défier des habitans de cette grande ville, dont la majorité était attachée aux principes de la révolution, mais où les mécontens étaient si nombreux qu'ils pouvaient à chaque moment introduire les ennemis dans ce port. Enfin, la situation de l'armée française, tirant de très-loin ses munitions de guerre, entravait encore les opérations du général *Brune*.

Les Anglais, au contraire, maîtres de la mer, non-seulement recevaient régulièrement et avec facilité les armes, les munitions, les subsistances; mais de nouveaux bataillons, rassemblés sur les côtes d'Angleterre, arrivaient successivement, remplissaient les vides que faisaient les batailles, et semblaient justifier l'audace avec laquelle le ministre *Pitt* avait assuré le parlement britannique, non-seulement que le duc *d'Yorck* s'emparerait infailliblement de la Hollande, mais que cette conquête préluderait à la chûte de la république française. Le duc *d'Yorck* eut d'abord quelques succès qu'il devait à la supériorité des forces qu'il commandait. Il fut successivement défait le 29 fructidor, le troisième jour complémentaire, le 2, le 14, le 15 et 21 vendémiaire.

Cetté armée s'était flattée de conquérir la

Belgique, après avoir remis les provinces bataves sous le joug du stadhouder, et de porter la guerre jusqu'aux portes de Paris. Elle se vit contrainte, pour éviter son entière destruction dans les boues de la Nord-Hollande, de conclure, le 26 vendémiaire, une capitulation qui lui permettait de se rembarquer, après avoir rétabli les batteries et les redoutes qui pouvaient avoir été détériorées lors de l'invasion, et en promettant de renvoyer libres et sans conditions, dans leur patrie, huit mille prisonniers de guerre, Français ou Bataves, détenus en Angleterre. Le général *Brune* fut regardé comme le sauveur de la Hollande; sa réputation égala celle des *Moreau* et des *Massena*. An 8.

C'est une justice éclatante à rendre aux troupes françaises stationnées en Hollande, que constamment elles protégèrent la liberté et la propriété des citoyens, et que, toujours d'accord avec les magistrats et les citoyens, elles employèrent leurs forces à maintenir l'ordre public. Elles recueillirent le prix de leur bonne conduite, durant l'expédition des Anglais. Nulle part on ne vit ni troubles ni soulévemens, parce que personne n'avait à se plaindre. Le voisinage des Anglais pouvait rendre des insurrections dangereuses; il ne s'en ma-

nifesta aucune : avantage précieux, fruit des dispositions d'un peuple naturellement tranquille et ami de la paix, mais aussi du desir de récompenser le soldat français de la conduite généreuse qu'il avait tenue en Hollande.

1799. An 8.

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE

DES LIVRES ET CHAPITRES

Contenus dans le Tome huitième.

Fantin-Désodoards, à ses lecteurs. p. 5

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

Chap. I.er *Dispositions des esprits en France pendant les six premiers mois de l'an cinq. Les négociations de paix entre la France et la Grande-Bretagne sont rompues.* 11

Chap. II. *Particularités de la conspiration découverte le 12 pluviose.* 16

Chap. III. *Circonstance de la capture des conspirateurs.* 25

Chap. IV. *Jugement prononcé dans cette affaire.* 30

Chap. V. *Rapprochement entre la conspiration de germinal et la journée du 18 fructidor.* 33

Chap. VI. *Insurrections des provinces vénitiennes.* 39

Chap. VII. *Observations sur l'ancien gouvernement de Venise ; il prend la forme qui subsistait de nos jours. Circonstance de cette innovation.* 41

CHAP. VIII. *Assassinats d'un grand nombre de Français. Mesures de* Bonaparte *pour punir ces attentats.* 53

CHAP. IX. *Révolution de Venise. Les insurgés vénitiens sont défaits par les Français devant Vérone.* 61

CHAP. X. *Le patriciat est aboli dans Venise; une municipalité démocratique s'y établit. Les Français s'emparent des îles vénitiennes.* 67

CHAP. XI. *L'armée de* Bonaparte *évacue l'Allemagne et le port de Livourne.* 71

CHAP. XII. *Nomination de* Barthélemy *à la dignité de directeur de la république française.* 73

CHAP. XIII. *Révolution de Gênes. Epoque où s'établit le gouvernement qui subsistait dans cette ville.* 77

CHAP. XIV. *Constitution donnée aux Génois par* Doria. 82

CHAP. XV. *Dispositions du gouvernement génois envers la France.* 88

CHAP. XVI. *Insurrection dans Gênes. Etablissement du nouveau gouvernement.* 90

CHAP. XVII. *Préludes de la journée du 18 fructidor. Manifeste du prétendant au trône de France.* 95

CHAP. XVIII. *Déclaration faite au directoire par* Duverne de Presles, *dit* Dunand. 100

CHAP. XIX. *Conduite du gouvernement à la*

suite des instructions qu'il avait tirées des conjurés. 113

CHAP. XX. *Séance du directoire exécutif, du dix fructidor.* 116

CHAP. XXI. *Journée du dix-huit fructidor.* 122

CHAP. XXII. *Séance permanente des deux Conseils. Arrêtés du Directoire.* 127

CHAP. XXIII. *Message du Directoire exécutif.* 124

CHAP. XXIV. *Adresse du directoire exécutif aux Français.* 128

CHAP. XXV. *Suite de la séance permanente des deux conseils. Loi qui condamne à la déportation un grand nombre de députés et deux directeurs.* 151

CHAP. XXVI. *Adresse du corps législatif aux Français.* 159

CHAP. XXVII. *Les journalistes sont condamnés à la déportation. Nomination de deux nouveaux directeurs. Clôture de la séance permanente des deux sections du corps législatif.* 168

CHAP. XXVIII. *Réception des nouveaux directeurs. Déportation des députés, du directeur* Barthélemy *et des individus de la maison de* Bourbon. *Traité de Campo-Formio.* 169

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

CHAP. I.er *Causes qui devaient ramener la paix en Europe.* 177

CHAP. II. *L'Angleterre et l'Autriche allumèrent la guerre qui dévora l'Europe pendant la révolution de France.* 182

CHAP. III. *La France, obligée de repousser une injuste agression, étend son territoire.* 188

CHAP. IV. *Etat politique de l'Europe. Maison d'Autriche.* 190

CHAP. V. *Corps germanique. Russie.* 197

CHAP. VI. *De la Prusse.* 204

CHAP. VII. *De la Suède et du Danemarck.* 208

CHAP. VIII. *De la République batave et du Corps helvétique.* 210

CHAP. IX. *De l'Espagne et du Portugal.* 212

CHAP. X. *De l'Italie.* 216

CHAP. XI. *De l'Angleterre.* 219

CHAP. XII. Bonaparte *remet au directoire le traité de Campo-Formio, ratifié par l'empereur. Décret qui ordonne le remboursement en papier des deux tiers de la dette publique.* 223

CHAP. XIII. *Etat de la colonie de St.-Domingue.* 231

CHAP. XIV. *Les Anglais assiègent Léogane. Divisions entre les commandans français à Saint-Domingue.* 233

CHAP. XV. *Le général* Lavaux *est arrêté au Cap. Arrivée dans la colonie des commissaires du gouvernement français.* 235

CHAP. XVI. *Conduite des commissaires du pouvoir exécutif dans la colonie.* 238

CHAP XVII. *Le général* Toussaint Louverture *force* Sonthonax *à quitter l'Amérique, pour revenir en France.* 248

CHAP. XVIII. *Ouverture du congrès de Rastadt. Préparatifs des Français pour tenter une invasion en Angleterre.* 251

CHAP. XIX. *Premières séances du congrès de Rastadt. Cession aux Français des pays d'Allemagne situés à la gauche du Rhin.* 258

CHAP. XX. *Nouvelles prétentions des plénipotentiaires français.* 262

CHAP. XXI. *Réponse de la députation de l'Empire aux nouvelles demandes des Français.* 266

CHAP. XXII. *Conduite des Anglais pour rallumer la guerre.* 270

CHAP. XXIII. *Révolution de Rome.* 274

CHAP XXIV. *Révolution de Suisse.* 283

CHAP. XXV. *Les habitans du pays de Vaud veulent s'ériger en canton indépendant des sénats de Berne et de Fribourg.* 287

CHAP. XXVI. *Une armée française pénètre en Suisse. Prise de Berne.* 290

CHAP. XXVII. *Suite de la guerre de Suisse. Nouvelle constitution de l'Helvétie. Les Français attaquent les petits Cantons.* 298

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

CHAP. I.er *Elections de l'an six.* 303
CHAP. II. *Expédition maritime.* 309
CHAP. III. *Conquête de l'île de Malte.* 313
CHAP. IV. *Caractère des Maltais.* 320
CHAP. V. *Les français débarquent en Egypte. Prise d'Alexandrie.* 325
CHAP. VI. *Défaite des Beys. Prise du Caire.* 328
CHAP. VII. *Différentes classes d'individus qui habitent l'Egypte.* 333
CHAP. VIII. *Navigation de l'amiral* Nelson. *Il arrive aux bouches du Nil avant les Français.* 335
CHAP. IX. *Combat naval d'Aboukir.* 339
CHAP. X. *Observations sur le combat d'Aboukir.* 350
CHAP. XI. *Administration de l'Egypte, lors de l'invasion des Français.* 354
CHAP. XII. *La Porte déclare la guerre à la France.* 361
CHAP. XIII. *Le roi des deux Siciles déclare la guerre à la France.* 364
CHAP. XIV. *Le roi de Sardaigne abandonne ses Etats de terre ferme à la France, et se retire à Cagliari.* 365
CHAP. XV. *Expédition du roi des Deux-Siciles.* 370
CHAP. XVI. *Retraite du roi des Deux-Siciles dans Palerme. Les Français entrent dans*

Naples ; ils y introduisent le gouvernement républicain. 373

CHAP. XVII. *La forteresse d'Ehrenbreistein se rend aux Français. Distribution des armées françaises et autrichiennes.* 377

CHAP. XVIII. *Destitution des généraux* Joubert *et* Championnet. *Dispositions politiques des habitans de la Cisalpine.* 380

CHAP. XIX. *Les hostilités commencent en Allemagne. Bataille de Pfullendorf et de Leibteingen.* 387

CHAP. XX. *Dissolution du congrès de Rastadt. Assassinat des ministres français.* 391

CHAP. XXI Schérer *est envoyé en Italie.* 400

CHAP. XXII. *Le pape est conduit à Briançon.* 404

CHAP. XXIII. *Bataille de Castel Nuovo.* 406

CHAP. XXIV. *Suite de la bataille de Castel-Nuovo.* 408

CHAP. XXV. *Bataille de Villa-Franca.* 411

CHAP. XXVI. *Les Français évacuent la république cisalpine.* 416

CHAP. XXVII. *Les Turcs s'emparent des îles vénitiennes de l'Archipel.* 422

CHAP. XXVIII. *Voyage de l'escadre de Brest dans la Méditerranée.* 424

CHAP. XXIX. *Elections de l'an 7. Entrée de* Sieyes *au directoire. Révolution du 30 prairial.* 429

CHAP. XXX. *Mort de Pie VI. Retour du roi des Deux-Siciles dans Naples.* 434

CHAP. XXXI. *Bataille de Novi.* 439
CHAP. XXXII. *Campagne d'Helvétie.* 444
CHAP. XXXIII. *Défaite des Autrichiens et des Russes.* 450
CHAP. XXXIV. *Campagne de la Hollande. Les Anglais débarquent au Helder.* 452
CHAP. XXXV. *Défaite des Anglais ; ils obtiennent, par capitulation, la permission de se rembarquer.* 457

Fin de la Table.

648592

NAPOLI V. E. III.

Digitized by Google